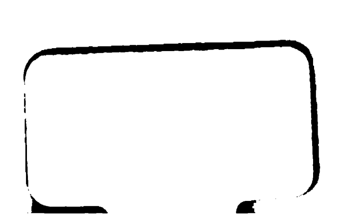






1-2

JOURNAL INÉDIT

DU REGNE

DE HENRY IV

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois,
55, *quai des Augustins.*

JOURNAL INÉDIT

DU REGNE

DE HENRY IV

1598-1602

PAR

PIERRE DE L'ESTOILE

PUBLIE

d'après le manuſcrit de la Bibliothèque impériale

PAR E. HALPHEN



PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE

RUE DAUPHINE, 16.

M.DCCC.LXII



PREFACE

*

Les *Mémoires*, *Journaux* ou *Registres* de L'Estoile (car lui-même leur donne ces différents noms) ont été célèbres de son vivant, longtemps avant qu'ils fussent publiés. Les alliances de l'auteur, ses relations avec les hommes de lettres et les imprimeurs, sa charge d'audiencier, qui le mettait en rapport continuel avec des personnages bien renseignés, le soin qu'il prenait de se tenir au courant de toutes les nouvelles, et de les vérifier par lui-même ou par des personnes sûres, le mettaient à même de tenir un registre exact de tous les événements de quelque intérêt. Les savants et les curieux de documents histori-

ques lui empruntaient son *Journal* et quelquefois le gardaient assez longtemps pour en prendre copie [1].

Il ne faut donc pas s'étonner du succès qu'obtint la publication de ses *Journaux*. Ils parurent par fragments, car les manuscrits n'étaient pas tous dans la même main; mais nous ne nous occuperons que du *Journal* relatif au règne de Henri IV, renvoyant pour celui de Henri III aux remarquables notices publiées par MM. Aimé Champollion et Moreau dans la collection Michaud et Poujoulat.

Godefroy, maître des comptes à Lille, publia le premier, en 1719, les *Mémoires* de L'Estoile relatifs au règne de Henri IV, à la suite d'une édition du *Journal* de Henri III, sous le titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans le royaume depuis* 1515 *jusqu'en* 1611 [2]. L'auteur n'avait qu'une copie partielle des manuscrits, et il l'annonce ainsi dans sa Préface : « Il

1. Voy. *Mémoires* de L'Estoile, publiés dans la collection Michaud et Poujoulat, p. 440, le prêt fait à Dupuy, dans les manuscrits duquel se retrouve une copie du *Journal* de L'Estoile.

2. In-8, Cologne, 2 volumes.

serait à souhaiter que l'on pût remplir le vide qui se trouve depuis le mois de mars 1594 jusqu'au 4 juillet 1606; on a cherché le volume où il doit être sans le découvrir; il était en 1700 entre les mains du sieur Langlois, maistre d'hostel du Roi, parent de l'auteur. »

Il y a donc dans cette édition, qui ne porte pas le nom de l'auteur, une lacune de douze années.

En 1732 parut une nouvelle édition sous ce titre : *Journal du règne de Henri IV, Roi de France et de Navarre*, par M. de L'Estoile, grand audiencier en la chancellerie de Paris [1], sans indication d'imprimeur et de lieu d'impression. On attribue cette édition à l'abbé d'Olivet; elle se compose de trois parties : la première, du 22 mars 1594 au 31 décembre 1597; la deuxième, du 8 mars 1602 au 18 mars 1607; la troisième du 15 mai 1610 au 27 septembre 1611.

L'abbé d'Olivet comblait donc quelques lacunes laissées par Godefroy, mais il n'avait pu, malgré ses recherches et malgré les emprunts faits à la bibliothèque du président Bouhier, retrouver la série complète des

1. 2 vol. in 8°.

manuscrits. « M. Godefroy, dit-il page 3 de la Préface, n'eut pas la satisfaction de les publier entiers. Il y avait dans sa copie un manque considérable depuis 1594 jusqu'en 1606. C'est cette partie que nous publions aujourd'hui. Elle n'est pas aussi parfaite qu'on pourrait le souhaiter. Un magistrat respectable par ses charges et son mérite personnel a bien voulu communiquer le manuscrit qu'il en avait. On espère que le reste se pourra retrouver aussi heureusement que ce que nous donnons aujourd'hui. »

Les espérances de l'auteur ont été trompées et, malgré ses promesses, il n'a pas donné les années 1598, 1599, 1600, 1601, les mois de janvier et de février 1602, et la partie du 18 mars 1607 au 14 mai 1610.

En 1735 parut le *Supplément au Journal du règne de Henri IV* [1]. Cet ouvrage, publié pour compléter les éditions précédentes, contient trois fragments :

1° Du 2 août 1589 au 30 mars 1594;

2° Du 3 janvier 1598 au 27 décembre 1601;

3° Du 1er janvier 1607 au 31 mai 1610.

---

1. In-8°, 2 volumes.

Ce *Supplément*, quoique publié en 1735, porte la date de 1736 ; il est sans nom d'imprimeur et le lieu de l'impression n'est pas mentionné. L'auteur est resté inconnu. Tous les éditeurs des *Mémoires* de L'Estoile et tous les critiques considèrent ce document comme l'œuvre d'un compilateur faite par ordre du libraire, et s'accordent en refusant à L'Estoile la moindre part dans cet ouvrage qui ne reproduit ni son style, ni ses idées, ni son plan. Nous reviendrons sur la fausseté de ce document depuis longtemps reconnue, mais évidente maintenant en présence du manuscrit autographe de L'Estoile.

Il a été admis par tous les éditeurs que la lacune de 1598 à 1606 n'était pas comblée, mais ce vide étant désagréable aux lecteurs, et tranchant le fil des événements, on a pris l'habitude, afin de présenter le développement des faits historiques du règne de Henri IV, de reproduire ce supplément dans les éditions successives des *Journaux* de L'Estoile, en prévenant toutefois les lecteurs de la fausseté du document mis par un inconnu sous le nom de L'Estoile, et en les avertissant qu'on ne l'insérait dans le *Journal* que pour ne pas rompre la chaîne des événements.

C'est ainsi que lorsque le P. Bouges [1] publia en 1741 (à la suite du *Journal de Henri III*, édité par Lenglet-Dufresnoy), le *Journal de Henri IV*, sous ce titre : *Journal du règne de Henri IV, Roi de France et de Navarre, par M. P. de L'Estoile, grand audiencier en la chancellerie de Paris, avec des remarques historiques, politiques par le chevalier C. B. A.* [2]; il employa pour les années de 1598 à 1606 le texte du supplément de 1736. Mais ce n'était pas avec l'intention d'en attribuer la paternité à L'Estoile, car il dit dans l'avertissement : Il n'est plus douteux aujourd'hui que le journal donné en 1732 ne soit de Pierre de L'Estoile, grand audiencier en la chancellerie de Paris; *mais l'auteur du manuscrit dont on a tiré le supplément qui a heureusement rempli les vuides de ce Journal nous est encore inconnu.*

Nous ne voyons pas ce qu'il y eut d'heureux à intercaler dans le *Journal* de L'Estoile la compilation d'un

---

1. Voy. *Mémoires* de L'Estoile, collection Michaud et Poujoulat, p. XIV de la notice sur les manuscrits, les preuves que donne M. Champollion pour restituer au P. Bouges l'édition de 1741, attribuée à Langlet-Dufresnoy.

2. In-8°, 4 volumes, la Haye.

inconnu faite à coups de ciseaux dans les histoires du temps, mais les éditeurs ont autrement pensé, et ce supplément, toujours condamné et toujours dénoncé, a toujours été réimprimé. Petitot et Monmerqué dans la préface mise en tête des *Mémoires de L'Estoile* [1], parlant des matériaux qu'ils ont employés, disent, page 31. « Les manuscrits ne contiennent malheureusement pas le journal complet du règne de Henri IV. Ils laissent une lacune du 1er janvier 1598 au 4 juillet 1606; » et plus loin, p. 41 : « Quant à la lacune qui existe dans les manuscrits, de 1598 au 4 juillet 1606, elle sera remplie par le supplément de Lenglet-Dufresnoy (édition 1741), qui n'a fait qu'un seul texte des éditions de 1732 et de 1736.

En 1837, MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils publièrent dans la collection Michaud et Poujoulat, t. I, série 2, l'édition la plus complète jusqu'à présent des *Journaux* et *Mémoires* de L'Estoile. Dans la très-intéressante notice sur les manuscrits de L'Estoile mise en tête du *Journal de Henri III*, M. Aimé

1. Tome XLV de la collection.

Champollion, après avoir analysé les différents textes qu'il a eus entre les mains signale (p. IX, paragraphe 3), une interruption :

« Les nouveaux manuscrits connus jusqu'à ce jour ne complètent cependant pas le règne de Henri IV. *Il reste toujours une lacune de près de huit ans, c'est-à-dire pendant* 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605 *jusqu'au mois de juillet* 1606. L'Estoile parle dans ses tablettes de plusieurs de ses recueils sur la Ligue, mais nulle part il ne fait allusion à un travail sur les premières années du XVIIe siècle. Notre infatigable annotateur n'était pourtant pas homme à se passer de tablettes pendant un temps si long. On doit donc regarder les volumes qui se rapportent à ces temps comme ignorés jusqu'à ce jour, à moins que ceux dont il est parlé dans les tablettes ne se rapportent à ce même intervalle de temps.

« Cependant pour éviter de laisser dans notre édition une lacune dans le tableau général des principaux événements des règnes si agités de Henri III et Henri IV, nous avons suivi l'exemple du dernier éditeur (Petitot), et comme lui nous avons adopté des suppléments tirés

des éditions de 1719, 1732 et 1736, en avertissant *qu'ils manquent entièrement d'authenticité* et que tout porte à croire qu'ils furent l'ouvrage des éditeurs de ces différentes époques. On pourra donc lire ces fragments comme contenant des particularités quelquefois curieuses, mais à la rédaction desquelles L'Estoile a été presque entièrement étranger, et nous disons presque, parce que nous avons tiré des recueils mêmes de L'Estoile, les pièces de quelque intérêt qui pouvaient être insérées à leur date parmi ces suppléments. Par ces additions toutes nouvelles, ces suppléments se rapprocheront davantage du *vrai travail de l'auteur*, *que rien ne peut réellement remplacer*. »

M. Champollion ne s'est pas arrêté à cette déclaration si nette, et afin qu'il n'y eût pas de doute sur le défaut d'authenticité de la partie du *Journal* s'étendant de l'année 1598 à 1607 intitulée *Supplément au Journal du règne de Henri IV*, tiré des éditions de 1732 et 1736, il a mis cette note, page 291 : « L'Estoile est entièrement étranger à la rédaction de ce supplément que l'on insère dans cette édition afin de ne pas laisser incomplet le règne de Henri IV. »

On voit donc que le P. Bouges, Monmerqué, Petitot et MM. Champollion, en reproduisant le supplément de 1736, l'ont toujours dénoncé comme une frauduleuse imitation du journal perdu de L'Estoile, et qu'aucun auteur ne s'est présenté pour contredire cette unanimité d'opinion en défendant un texte publié pour un libraire anonyme, par un éditeur anonyme, d'après un manuscrit dont on n'indiquait ni l'auteur, ni le possesseur, ni le copiste, et que personne n'a jamais vu.

La supercherie avait été signalée dès l'apparition de l'ouvrage. On sait que quoique daté de 1736, le supplément avait paru à la fin de 1735, et le défaut de garantie avait frappé les rédacteurs du journal de Trévoux. Dans le numéro de janvier 1736 qui suit de quelques semaines la publication de ces prétendus manuscrits, le critique s'exprime ainsi : « Ces manuscrits sont-ils vrais? C'est sur quoi nous ne voulons former aucune chicane, ...

. . . . Mais il nous paraît qu'on aurait pu prévenir quelques questions que le titre seul de l'ouvrage fait naître naturellement. *Ces manuscrits sont-ils de la même main que ce que nous avons déjà?* Il fallait en

avertir. Ne renferment-ils précisément que ce qui manquait à ce qui a paru? Ce hasard singulier méritait une observation particulière. Enfin s'ils sont d'un auteur différent, outre ce qu'on donne aujourd'hui ne contiennent-ils pas ce que l'autre journal apprend? »

Ces questions sont demeurées sans réponse. Le manuscrit autographe que demandait le rédacteur de Trévoux est resté inconnu jusqu'aujourd'hui; nous sommes heureux de pouvoir le donner au public et de remplir par le *Journal* authentique de L'Estoile le vide si regretté des années 1598, 1599, 1600, 1601, et du commencement de 1602 qui manquent à toutes les éditions.

Petitot (page 33) avait signalé la singulière manie de L'Estoile de mêler, dans les mots, des caractères romains aux caractères ordinaires. Son écriture très-reconnaissable ne saurait ainsi être confondue avec aucune autre, et les manuscrits considérables que possède la Bibliothèque impériale, sous le n° $1425^{1.2.3.4.}$ du Supplément français, présentent tous cette particularité; encore plus frappante dans le manuscrit 1425^{6}. Ce dernier, intitulé *Recueil*, est de la main d'un copiste, mais

L'Estoile, dans les blancs qu'il avait fait réserver, a transcrit diverses pièces quelquefois très-longues [1], et son écriture nette et invariable présente les mêmes formes de lettres que les manuscrits cités, et que le nôtre.

Les notes dont L'Estoile a surchargé ses registres sont encore un moyen de constater l'authenticité de l'autographe. Elles suivent les marges, pénètrent dans l'intérieur des alinéas, s'introduisent où il y a des blancs, et lorsqu'elles ont été mises près du bas de la page et que la place manque, elles reparaissent au haut, et la dernière ligne d'une note se trouve quelquefois au-dessus de la première. Il y a donc une certaine difficulté à les débrouiller, et L'Estoile nous l'avait annoncée : « Le samedi x j'ai prêté à M. Dupuy mon registre journal. . . . . Il est relié en parchemin, tout escrit de ma main et fort grifonné, et où il y a des renvois qu'il est malaisé d'entendre sans moi [2]. »

L'Estoile a en outre pris soin de certifier tous ses registres en inscrivant sur la première feuille sa de-

1. Voy. fos 113, 149, 162, 157, 379.

2. Voy. édition Mich. et Pouj., p. 440 (10 novembre 1607).

vise : ***Mihi non aliis.*** Il se trouve quelquefois d'autres devises jointes à celle-ci; mais elle ne manque sur aucun de ses manuscrits, et elle est l'indication d'un système de conduite arrêté. L'Étoile, timide de nature, n'est brave que lorsqu'il se parle à lui-même dans la solitude de son cabinet. Sa plume traduit en expressions violentes ses pensées généreuses; il s'élève contre les abus de la justice, la rapacité des grands, l'impunité des riches criminels, l'immoralité de la cour; il nomme les coupables, les blâme avec sévérité, et il a le grand tort d'avoir raison. On comprend donc sa crainte d'exciter la colère de puissants personnages, et le secret dans lequel il voulait ensevelir son *Journal*. Il ne le confie à Dupuy, son ami, que contraint par les services qu'il en a tirés et par son importunité : « J'ai prêté à M. Dupuy le registre de mes recherches que j'avais désigné de ne communiquer à personne *comme escrites particulièrement pour moi*... à la charge qu'il n'y aura que lui tesmoin de ceste vanité et curiosité [1]. »

---

1. Voy. édition Michaud, p. 440 et p. 410 : « J'ay prêté à M. Despinelle mon gros registre....... dont j'ay fait un livre à part du meilleur *qui est pour moi seul et non pour les autres ;* »

L'écriture autographe, la disposition des renvois et la devise, nous avaient indiqué, à l'inspection du manuscrit, le nom de l'auteur ; mais s'il nous était resté quelque doute, la lecture des premiers paragraphes l'aurait dissipé. L'Estoile inscrit avec soin la mort de ses parents, il dit à la page 47 : « Le samedi sixième du présent mois d'avril (1591), M. de Trianon, oncle de ma femme, mourut en sa maison, à Paris, aagé de soixante-quatorze ans. » Notre manuscrit porte (p. 5) : Le Mercredi xve de ce mois mourust en sa maison à Paris Mademoiselle de Trianon, tante de ma femme, aagée de 69 à 70 ans.

Il est impossible, par le rapprochement de ces deux passages, de ne pas reconnaître l'auteur qui ne se pouvait révéler par des termes plus clairs.

Le titre que L'Estoile met en tête de ses manuscrits varie. Le nôtre est intitulé : *Continuation de mes Mémoires*. Ce n'est pas une désignation exceptionnelle.

p. 431 : « Un mien manuscrit..... que je garde particulièrement pour moi, et ne le veux communiquer ; » p. 499 : « Ce mémorial doit être après moi donné au feu, comme ne pouvant servir qu'à moi ; » p. 630 : « .....fadaises qui pourront se rencontrer sur ce registre incommunicable à tout autre qu'à moi. »

L'Estoile l'a employée pour le manuscrit 1425[4] [1]. La disposition des mots et de la devise est la même, et, malgré l'âge de l'auteur et les huit années écoulées entre la rédaction des deux registres, il semble que la même plume ait écrit le même jour les deux feuillets.

On trouve souvent dans notre manuscrit l'annonce de pièces qui cependant ne sont pas transcrites [2]. Les journaux publiés offrent la même particularité de documents promis et cependant oubliés [3]. Ce serait une raison de plus d'attribuer à notre *Journal* et à ceux de L'Estoile un père commun, car les expressions sont semblables, et l'omission s'explique par le mode de travail de l'auteur.

L'Estoile avait recueilli et mis en liasses les pièces qu'il jugeait dignes d'être conservées; il avait copié sur un registre celles qu'il n'avait pas pu acquérir par achat ou par échange [4]. Il est probable qu'en rédigeant

---

1. Voy. édition Mich. et Pouj., p. 591.

2. Voy. p. 83, 95, 98, 100, 110, 119, 232, etc.

3. Voy. Ed. Michaud. *Journal de Henri IV*, pages 16, 67, 76, 119, 219.

4. Voy. édition Michaud, p. 127, 130, 131 : « J'ay donné aud. Dupuy un ramas de poulets de cour, où il y en a plusieurs du

ses tablettes, afin de ne pas interrompre son travail, il indiquait seulement la place où plus tard, lors de la mise au net de son brouillon, devait figurer le document qu'il savait posséder. Quelquefois ce n'est qu'un memento, et il n'y a pas d'espace laissé pour écrire; d'autres fois il a ménagé un blanc dans lequel il a transcrit la pièce promise, mais plus tard, comme l'indique la différence des encres. Il est probable, si l'on retrouvait les tablettes qui lui servirent pour le *Journal*

Roy.....; » p. 437 : « .....réduisant mes pacquets à quarante trois, qui estoient en nombre cinquante six : car ils alloient jusqu'au K du troisième alphabet', et maintenant à l'U seulement du deuxième alphabet; » p. 447 : « Chausson a achevé l'inventaire des cottes des alphabets de mes pacquets...... avec le nombre d'iceux qui est de mille deux cens dix et vont jusqu'à la fin de 1607; » p. 459 : « Le samedy 17 j'ay fait quarante quatre pacquets, tant d'Estat, religion, Ligues, contreligues, et toutes autres sortes de matières, ordonnances, édits, histoire et discours de ce temps, contenant le nombre de deux mille cent soixante et dix neuf traictés divers de toute façon, lesquels, ajousté à mes trois alphabets, qui sont soixante et neuf paquets cottés, font trois mille trois cent quatre vingt douze qui ont été ce jourd'hui inventoriés et arrangés; » p. 496 : « .....Je l'ay inséré en mon pacquet FFFF où elle fait la 42ᵉ des divers recueils et escrits à la main de l'an 1608. » Voy. aussi p. 457, 528, 535, 593, 595, 630.

de Henri III, et qu'il dut détruire lorsqu'il eut arrêté la rédaction définitive du manuscrit tant de fois publié, que l'on n'y verrait pas les documents insérés, qui seraient seulement rappelés à la mémoire de l'écrivain par une simple indication de leur existence dans les cartons.

Plus on examine notre manuscrit, plus on est convaincu de son authenticité. Le style de L'Estoile, la forme de ses réflexions, sur les hommes et les événements, les élans de son cœur indigné, ses opinions religieuses, révèlent l'auteur qui se dénonce même par ses petites manies. L'Estoile, à partir de l'année 1592, a constaté, à la fin de chaque mois, la température, les variations de l'atmosphère, et le plus souvent leur effet sur la santé générale. Il a fait cette constatation pour tous les mois des années 1592 et 1593; il ne la fait pas pour 1594, mais il nous la donne pour quatre mois de 1595, deux mois de 1596, deux mois de 1597, quatre mois de 1606, huit mois de 1607, cinq mois de 1608, un mois de 1609, trois mois de 1610. Notre manuscrit continue cette série d'observations, et il contient presque dans les mêmes termes l'exposé des mêmes phénomènes.

Toutes ces preuves multipliées nous ont autorisé à publier comme œuvre de L'Estoile le manuscrit de la Bibliothèque impériale, intitulé : *Mémoires des années 1598 et 1599*, inscrit sous le n° 1644 du Supplément français. Il avait échappé à tous les éditeurs qui n'ont eu à leur disposition que les manuscrits provenant de Saint-Acheul, auxquels celui-ci n'a jamais été réuni.

On sait avec quel soin L'Estoile cachait ses recueils, ne les communiquant qu'à des amis fidèles. Le caractère de L'Estoile, la sévérité de ses jugements et la crainte de se faire des ennemis expliquent sa conduite. Il fixait pour lui seul (*mihi non aliis*) ses impressions au moment où il les éprouvait, mais il ne voulait pas les faire connaître. Ses *Journaux*, parcourus par quelques savants amis, étaient célèbres mais ignorés. Il est probable qu'après sa mort ses enfants se partagèrent ses papiers, mais ils eurent à les cacher plus d'intérêt encore que leur père. L'Estoile mourut dans une situation voisine de la misère, et dans les dernières années, privé de revenu, il vivait sur son capital, vendant pièce par pièce ses livres, ses médailles, ses curiosités amassées avec tant de peine par de longues recherches. Les

hommes n'ont point changé; il était important pour ses enfants, qui cherchaient des protecteurs, de ne pas avouer une misère qui les eût éloignés, et d'éviter de choquer les personnages puissants que leur père n'avait pas ménagés. On savait qu'ils possédaient ces précieux recueils, mais ils refusèrent de les laisser voir [1], et plus tard les ensevelirent dans les discrètes bibliothèques des communautés religieuses. Une partie des manuscrits appartenant à Pierre de Poussemothe, petit-fils de l'auteur, fut donnée par lui à Saint-Acheul d'Amiens, dont il était abbé. Ils sont maintenant dans la Bibliothèque impériale, S. f., nº 1425, et ils ont été publiés avec le plus grand soin par MM. Champollion, dans la collection Michaud et Poujoulat [2]. Notre manuscrit appartenait au couvent des Jacobins Saint-Honoré, et il n'est jamais entré dans la bibliothèque de Saint-Acheul. Nous en trouvons la preuve dans un manuscrit de la

---

1. Voy. *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, *Historiette de L'Estoile*, t. I, p. 246, éd. de 1858, in-8, Paris, Didier.

2. Voy. la très-intéressante notice sur les manuscrits de L'Estoile au commencement du volume.

bibliothèque Sainte-Geneviève, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis* 1562 *jusqu'en* 1611. C'est un extrait des *Mémoires de L'Estoile,* fait à l'abbaye de Saint-Acheul, donné à la bibliothèque Sainte-Geneviève par le P. La Barre en 1753, et on y remarque une lacune du 22 mars 1594 au 4 juillet 1606, ce qui prouve que ce manuscrit n'était point avec les autres [1]. Aucune note n'indique comment il est venu dans la bibliothèque des Jacobins. Il est probable qu'il y était seul, car le récit étant interrompu au milieu d'une phrase, au bas d'une page, indique une suite, et si elle eût été dans la même bibliothèque, on n'aurait pas relié séparément cette partie incomplète. Il faut donc attendre du hasard la découverte des autres *Journaux*, d'autant plus difficiles à rechercher qu'ils ne portent pas de nom d'auteur qui les puisse faire reconnaître, lors même qu'on aurait le catalogue des bibliothèques qui les ont possédés.

Nous avons reproduit fidèlement le texte, la ponctuation et l'orthographe du manuscrit. Il contient des let-

1. Voy. Petitot, p. 11.

tres et des pièces raturées. Nous pensons que L'Estoile a transcrit des documents rares au moment où on les lui confiait, et qu'il les a rayés d'un trait perpendiculaire lorsque plus tard ils ont été imprimés ou sont devenus plus communs. Ces pièces dédaignées peut-être par L'Estoile méritaient d'être conservées, et nous les avons reproduites en les indiquant comme raturées. Nous avons renvoyé souvent aux *Mémoires* incontestés du temps, afin que le lecteur pût vérifier la sûreté des renseignements de notre auteur. Notre intention était de joindre à chaque nom une note biographique ; des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont obligé de publier le texte avant que les recherches difficiles pour un grand nombre de personnages entièrement oubliés fussent terminées. Nous espérons compléter un jour notre travail, mais nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui la partie perdue d'un journal célèbre et d'apporter quelques matériaux utiles aux historiens du grand Henri.





CONTINUATION
DE MES MÉMOIRES

Comēnçans le premier de l'an 1598
jusques à la fin de febvrier de l'an 1602.

Mihi non aliis.

1598

JANVIER

Au commencement de janvier de l'an 1598, le Roy, désirant mettre la dernière main à ce grand œuvre de la restauration de ceste monarchie, s'achemina en Bretagne pour la réduction de ceste belle et grande province que le Roy Charles VIII[e] préféroit à tous les Pays-Bas et au comté de Bourgogne, car de tous les chefs de la Ligue, il ne restoit à réduire

que le duc de Mercœur, duquel le Roy avoit juré d'avoir la raison par l'amour ou par la force, dans la fin du mois de mars; sur quoi fut divulgué le suivant quatrain :

Nous verrons dans la fin de Mars,
Si le discord ne termine,
Lequel des deux Mercure ou Mars
Portera le manteau d'hermine [1].

Le 22e jour de ce mois de janvier, mourut dans la ville de Lion, Henry Estienne [2], grand personnage, doué d'un bel esprit et fort docte comme il a fait assés paroistre par ses escrits et restitution des bons auteurs græqs et latins; mais homme bizarre et peu communicatif, et lequel le testament du père avoit arresté à Genève plus que la religion. Peu de temps après mourut Comelin [3], homme docte et qui avoit une connoissance exquise des langues, laquelle il faisoit servir au publiq.

---

1. Le Roi annonçait hautement sa résolution de se parer du manteau d'hermine et de se faire duc de nom et d'effet en Bretagne. Voy. Grégoire, p. 350, *la Ligue en Bretagne*, in-8, 1856. Paris et Nantes.

2. Voy. sur la famille des Estienne le remarquable article de Didot, *Biographie générale*, t. XVI, et Haag, *France protestante*, t. V.

3. Voy. de Thou, t. XIII, p. 190. Casauboni, *Ephemerides*, 2 vol. in-8, 1850, Oxford, publiés par John Russel. Notes du t. I, p. 15.

MARS

Le jour de Pasques flories en mars, advinst la prise de Barrau sur le duc de Savoye, par Monsr. Lesdiguières, lieutenant général du Roy en ses armées de Dauphiné et Savoie[1].

En ce mois fust réduitte la Bretagne en l'obéissance du Roy, avec son duc de Mercœur, et fust publié l'édit de son accord et vérifié au Parlement de Paris le xxvi° du présent mois de mars, et luy desgagé bien à point des Hespagnols, et des mains des villes et communautés du pays, qui sans l'auctorité de Sa Majesté estoient prests de se ruer sur lui et lui faire amander la faute de sa rebellion à l'encontre de son souverain, à reconnoissance duquel s'il fust venu plustost, en recevant les offres honorables que Sa Majesté lui avoit fait avant la reddition d'Amiens (ausquelles voulant revenir après il trouva la porte fermée), sa composition eust esté autant avantageuse et honorable, comme par sa délation il l'a rendue infame et ridicule[2]. Faute en laquelle sont tombés tous les chefs de ce parti, qui tous ont composé trop tard.

La conclusion du traicté fust le mariage du petit César avec la fille de ce duc[3], par l'entremise de Madame

1. Voy. de Thou, XIII, p. 213.

2. Voy. sur la conduite de Mercœur : de Thou, l. CXVII et CXX, et Duplessis-Mornay, éd. 1824, année 1597-8, qui furent tous deux chargés par le Roi de cette négociation; Grégoire, *la Ligue en Bretagne,* p. 267-351, et les sources qu'il indique.

3. Le contrat de mariage est à la fin du t. II : *l'Anjou et ses mo-*

sa femme, à laquelle peu après cet accord fait, le Roy fist une rencontre plaisante et fort à propos; qui fust que ladite dame aiant un jour trouvé Sa Majesté qui s'esbattoit à faire les cheveux à son petit César, lui demanda en riant s'il estoit bien possible qu'un grand Roy comme lui fust bon barbier. A laquelle Sa Majesté répliqua sur le champ : Pourquoi non, ma cousine? C'est moi qui fais la barbe à tout le monde. Voiés vous point comme je l'ay bien faite ces jours passés à Monsieur de Mercœur vostre mari?

Après son accord fait il vint trouver le Roy au Verger, près d'Angers [1], ou passant au travers des gardes de Sa Majesté pour lui baiser les mains fust crié par eux tout haut : Il a ch.. au lit.

Courust aussi le suivant quatrain à Paris fait sur le subject d'un tableau qu'on disoit avoir esté trouvé en Bretagne, dans lequel estoit représenté le dieu Mercure, qui despouilloit le dieu Mars.

Mercure en ce tableau despouille le dieu Mars;
Mais comme tout le monde est subject au hasard,
Il est bien pour tout vrai, et non pas en peinture,
Que Mars en ce pays a despouillé Mercure.

---

numents, par Godard-Faultrier, 1840, et B. I., fonds Brienne, 123. César, en vue de ce mariage, obtint le duché de Vendôme. Voy. l'acte de donation passé devant Guillot, notaire à Angers, du 3 avril 1598, B. I., fonds Dupuy, 88, f° 336.

1. L'entrevue eut lieu le 28 mars, au Briolley, terre dépendante du château du Verger, appartenant au prince de Rohan-Guéménée. Voy. Grégoire, p. 357.

AVRIL

Le Mercredi xv[e] de ce mois mourust en sa maison à Paris Mademoiselle de Trianon, tante de ma femme, aagée de 69 à 70 ans, femme sage et craignant Dieu et grande ausmonnière.

En ce mesme mois moururent à Paris trois Demoiselles à quinze jours l'une près de l'autre, et toutes trois au mois et quartier de leurs maris, qui estoient de la Chancellerie, sçavoir : madame de Chanteclerc, femme du maistre des requestes qui tenoit le sceau; madame Almeras, femme de l'audiancier; et madame Le Comte, femme du controlleur.

Mourust aussi en ce mois, la femme de l'advocat du Roy Servin.

Monsieur Le Jan, conseiller en la Cour, mourust à Paris en ce mesme mois.

On eust nouvelles aussi sur la fin d'icelui, de la prise de la ville de Javarin [1] par les chrestiens, le 28[e] jour du mois de mars dernier, qui estoit une bonne nouvelle pour la chrestienté.

Ce mois d'avril fust mars de saison et constitution, comme en cas pareil le mois de mars avoit esté avril, ce qui causa diverses sortes de maladies, mesmement à Paris.

1. Voy. de Thou, t. XIII, p. 291. Il donne la date du 20 mars. —Palma Cayet, *Chron. sept.*, collection Michaud et Poujoulat, p. 19.

MAY

Le Samedi IIe de ce mois, la paix entre les deux rois fust arrestée et conclue à Vervins, contre l'opinion et attente de tout le peuple. Laquelle paix Sa Majesté, au milieu de toutes ses prospérités, embrassa fort et ne refusa point pour monstrer qu'il sçavoit commencer et finir la guerre, qui est un traict de Salluste à Cæsar : « Cum victoriam, » dit-il, « in manibus haberes, non « abnuisti pacem, ut scirent omnes te suscipere bella « et finire. »

Sur les noms des moienneurs de ceste Paix courut l'épigramme suivant, en forme d'allusion, qui fust trouvé bien fait et à propos.

Aspice et humanas versant pia Sydera sortes
Et paribus certant omina nominibus.
Impius Henricum confecit vulnere Clemens,
Henricum clemens sanat at iste Pius.
A Medicis morbum Galli fluxisse ferébant
A Medicis fluxit nunc medicina mali,
Belli ardor stolidus pater est, confusio mater,
At prudens paci Taxis et Ardor adest,
Laus tibi Rex, Clemens, Medice Ardor et Ordo superne
Ordine qui pacem reddis, et Igne Foves.

En ce mois il y eust arrest du Conseil sur la modération et reiglement des nouveaux subsides sur les vins et autres marchandises.

En ce mesme mois fust descouverte à Leyde une

conspiration des jésuites de Douay, pour faire assassiner le comte Maurice d'un cousteau, par un nommé Pierre Panne, qui en fust exécuté à mort [1]. Et fut ce discours imprimé et crié à Paris, avec le pourtraict du cousteau; auquel les jésuites firent response que j'ai veue très pertinente, arguante led. discours de faux, comme il y a grande apparence, veu les circonstances et raisons qui y sont déduittes.

Monsieur de Serres [2], aucteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France*, docte personnage, et grand zelateur de la réunion de l'Eglise, mourust à Orange en ce mois [3]; le zèle duquel fust mal interprété, et ses actions calomniées, comme sont ordinairement celles des gens de bien. Mesmes on fist courir le bruict qu'il estoit mort catholique romain, ce qui estoit faux, comme son tes-

1. Le 22 juin. Voy. de Thou, l. CXXI, t. XIII, p. 267.

2. Jean de Serres, né vers 1540, frère d'Olivier de Serres, sieur du Pradel, l'auteur du *Théâtre d'agriculture*.

3. Voy. *Ephemerides Casauboni*, t. I, p. 90, VIII Kal. Jun : « Hoc « die de Johannis Serranii obitu certiores facti sumus. Obiit ille « die decimo nono hujus mensis et cum uxore, quæ post illum « fato functa est horarum ferè quatuor intervallo est sepul- « tus. »

Le 8 des calendes de juin correspondant au 25 mai, la mort de Serres serait fixée par Casaubon au 19 mai et non au 19 juin, comme l'a pensé Haag, *France protestante*, t. IX, p. 267. Prosper Marchand fait remarquer qu'il était mort en mai 1598, lors de la tenue du synode de Montpellier, puisqu'on y chargeait Me Jullien de retirer les écrits qui sont entre les mains des héritiers de feu M. de Serres. Voy. Marchand (P.), v° *Serres*, p. 219. — P. Lelong, t. III, XCV.

tament le monstre. On disoit que sa femme estoit morte en mesme jour que lui.

Ainsi, devant la moictié de l'année, et en moins de six mois, moururent en France trois grands personnages : Henri Estienne, Comelin et Serres.

JUING

Le Vendredi v^e de ce mois, le Roy arriva à Paris de son voiage de Bretagne, vinst disner chés Gondi, et alla coucher à l'hostel Desparnon, où la cour l'alla saluer le lendemain.

Le Samedi vi^e, Madame [1], sœur du Roy, arriva à Paris, et dès le lendemain fist prescher publiquement dans le Louvre, où se trouvèrent deux à trois mil personnes, et y fust chanté, ce qu'on n'avoit accoustumé [2]. Fut chanté le Psalme xxive : *La terre au Seigneur appartient.*

Elle avoit, passant par Orléans, fait prescher publiquement en son logis, qui estoit près l'église Ste Croix; et sur ce que quelques uns, craignant esmotion, l'en

---

1. Catherine, princesse de Navarre, duchesse d'Albret, née le 7 février 1558, mariée le 29 janvier 1599, à Henri de Lorraine, duc de Bar, morte le 13 février 1604.

2. Madame de Bar avait permission de faire prescher au Louvre, mais non de faire chanter. Voy. Tallemant, t. I, p. 17, éd. Paulin Paris.

voulussent divertir, elle demanda s'il y avoit encore de ces mutins là à Orléans. et s'il y en avoit qu'elle sçavoit le moien de les bien chastier.

On y fist un baptesme, et fust l'enfant porté par une des sages femmes de la ville, bien que catholique, laquelle après le départ de Madame en fust mise en justice, le peuple voulant qu'on la mist hors la ville et qu'il lui fut interdit de faire jamais l'estat de sage femme. Mais elle en fust quitte pour aller au Pénitentier, où elle fust renvoiée à cause de la profession qu'elle faisoit d'estre catholique.

On disoit qu'il n'apportoit qu'à une sœur de Roy, comme estoit Madame, de faire prescher et baptiser dans une ville d'Orléans à la mode de ceux de la religion, desquels ce peuple estoit ennemi juré et formel.

Le Mercredi x^e^ de ce mois, mourust en sa maison à Paris, M. Jean de St. Germain, apoticaire, homme de bien et de biens et qui estoit de mes amis, lequel aiant eu 50 francs en mariage en laissa 50 mil à chacun de ses enfans.

Le Vendredi xiie de ce mois, fust publié à la table de marbre et cour du palais, avec grande solennité et publique resjouissance et au son de neuf trompettes, le mandement du Roy pour la paix entre Sa Majesté le Roy d'Espagne et le Duc de Savoie.

Furent faits feus de joie par la ville, et l'orloge du Palais sonna tout le long du jour en carillon.

Messieurs de la Cour en robbes noires furent à Nostre Dame au *Te Deum*, comme aussi les autres compagnies.

On fist largesse aux pauvres de dix mil pains devant l'hostel de ville, où il y eust dix pièces de vin desfoncées à tous venans.

Il faisoit ce jour grand froid à Paris hors la saison, le temps estant venteux, hereux, pluvieux, et plus ressentant son hyver que son esté, comme aussy furent les jours ensuivans, jusques au jour de la S. Jean qu'il commença à faire chaud.

Le mardi xvie de ce mois, le Légat[1] arriva à Paris, dans une litière doublée de satin rouge, à costé de laquelle on portoit sa croix, et estoit accompagné de 42 carrosses. Tout le peuple le bénissoit comme le principal aucteur et moienneur de la paix, tellement qu'il fust reconduit en sa maison par plus de trois mil personnes du peuple.

Au devant de lui allèrent Messeigneurs de Montpensier, Despernon, Chevreuse et autres grands Seigneurs[2].

Le Jeudi xviiie de ce mois, entrèrent à Paris par la porte S. Denis, le Duc d'Ascot[3] et les autres seigneurs et ambassadeurs d'Espagne. Le comte de S. Pol[4] les conduisoit. Un bon nombre de noblesse françoise fust au devant avec beaucoup de grands seigneurs de la Cour, entre lesquels paroissoient fort le Prince de Jainville, le marquis de Cœuvre, frère de la Duchesse de Beau-

1. Alexandre de Médicis, cardinal de Florence.

2. Voy. Sully, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 298.

3. Charles de Croy, duc d'Arschot.

4. François d'Orléans, comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie.

fort, le comte de Grammont, et le sieur Pluvinel, qui estoit fort en conche et bien à cheval. Et pour en parler sans passion, paroissoient toute autre chose que les Espagnols avec toute leur garbe[1].

Le logis du Dascot estoit au logis du Mortier, près la Cousture Ste Katherine, où estant arrivé, fust visité par Courtin, greffier, qui lui présenta de la part de la ville force dragées et confitures, avec offres très humbles de tout ce qui estoit en leur puissance.

Le duc Dascot les receust avec infinis remerciemens, leur dit qu'il feroit entendre au Roy d'Espagne, son maistre, la courtoisie et bonne reception que luy avoient fait ceux de Paris, et qu'en récompense luy et tous ceux de sa compagnie feroient service à Messieurs de Paris.

Le Vendredi xixe[2], ledit duc Dascot, fort accompagné et en bel ordre, alla saluer Sa Majesté au Louvre, laquelle sachant leur venue s'estoit assise sous un magnifique dais dans sa grande salle, où il les receust plus humainement (ainsi qu'on disoit) que roialement, estant ce jour tout abhillé de noir. Le président Richardot[3], grand homme d'Estat, par le tesmoignage de ceux

1. Voy., sur cette entrée et sur les cérémonies des jours suivants, de Thou, l. CXX, t. XIII, p. 217.

2. Cette date est en blanc dans de Thou.

3. Jean Richardot, président du conseil privé à Bruxelles.—Ambassadeur d'Espagne, il conclut le traité de Vervins, celui de la Haye, et fit l'alliance de l'Espagne et de l'Angleterre. Il mourut le 3 septembre 1609, âgé de quatre-vingts ans.

qui l'ont pratiqué, porta la parolle, lequel le Roy fist couvrir, et fist sa harangue à moictié couvert, à laquelle le Roy respondit fort humainement et en peu de parolles selon sa coustume. Puis on monstra à Sa Majesté l'Hespagnol qui avec ses noix avoit pris Amiens, lequel le Roy fist approcher, et en riant, lui demanda combien ses noix, et qu'il les lui avoit vendu bien cher. Sur quoy l'autre voulant entrer aux excuses, le Roy l'interrompant, lui dit : Qu'il lui en sçavoit bon gré et qu'il l'en aimoit mieux, voire qu'il eust désiré d'avoir en son royaume beaucoup de tels serviteurs que lui, et le caressa fort et plus que pas un des autres.

Au sortir de la salle, le Roy s'en alla jouer à la paume en son tripot du Louvre. Le mareschal de Biron tenoit le jeu et le Roy le secondoit contre le Prince de Joinville. Les estrangers y estoient qui le regardoient jouer; aussi faisoient les dames, entre lesquelles paroissoit par dessus les autres la Duchesse de Beaufort, que le Roy fist démasquer afin que les Hespagnols la peussent voir tout à leur aise. Soubs la gallerie estoit le mareschal de Bouillon qui parioit contre le Roy, lequel au sortir du jeu fist venir le petit Prince [1], afin que les estrangers le vissent et le saluassent, ce qu'ils firent, et estoit assisté entre autre noblesse de Mons[r]. le marquis de Pisani, son gouverneur, qui respondoit pour lui, et les entretinst longtemps en hespagnol, en italien et en françois.

Sa Majesté s'estant retirée en sa chambre, suivie de

---

1. Henri II, prince de Condé, alors âgé de dix ans.

la pluspart de ces estrangers, qu'il avoit commandé qu'on laissast entrer partout où il seroit, advinst qu'un Hespagnol de la compagnie, approché assés près du Roy, se tenoit couvert en sa présence avec une garbe et rodomontade hespagnole qui sentoit un peu son desdain. Ce qu'ayant avisé Victri, capitaine des gardes, alla demander au Roy permission d'apprendre à ce galant son devoir; mais Sa Majesté ne le voulust, disant que c'estoit un Hespagnol enfin qui se donnoit possible contentement de cela, et qu'il ne vouloit qu'on le faschast ni lui ni aucun autre des leurs. Sur quoi on disoit que Victri le devoit faire sans congé, et quand il l'eust fait que le Roy ne l'eust sceu trouver mauvais, pour ce qu'il eust fait le deu de sa charge.

Le samedi xxe, le Roy mena le duc Dascot et sa compagnie à la chasse courir un cerf, Sa Majesté prenant plus de plaisir à les exercer qu'à les nourrir, leur despense lui revenant par jour à deux mil escus pour sept cens tant de bouches qu'ils estoient, selon l'estat qui lui en fust baillé ce jour, qui fust cause de haster les cérémonies, Sa Majesté ne se plaisant beaucoup à telles despenses.

Le dimanche xxie de ce mois, la cérémonie se fist à Notre Dame, où la paix fut jurée, et y vinst le Roy tout abhillé de noir, fort accompagné de noblesse et des principaux Princes et Seigneurs de sa cour, puis donna à disner dans la grande salle de l'Evesché à Monsr. le Légat et à messieurs les députés d'Espagne, où, avec un visage merveilleusement guay et allègre, les festoia

magnifiquement et beut par deux fois à la santé du Roy d'Espagne.

En s'en retournant, un seigneur hespagnol se trouvant près de sa personne pour entretenir Sa Majesté lui dist : qu'il trouvoit la ville de Paris, où il avoit esté pendant la Ligue, si fort changée, qu'il ne la reconnoissoit quasi pas. — Je vous en crois, lui respondit le Roy, car elle estoit lors entre les mains du valet, et elle est à ceste heure entre les mains du maistre.

Le mardi XXIIIe, veuille de la S. Jean, le Roy mist de sa main le feu au feu de la S. Jean qui fust fait devant l'Hostel de ville, en Grève, où on brusla la guerre, les tambours, les trompettes, les lances, les espées et tous ses instruments, et commanda Sa Majesté au prévost des marchands de ne laisser entrer dans led. Hostel de ville aucunes dames ni damoiselles de Paris.

La collation y fust faite magnifique, où madame de Guise servist la Duchesse de Beaufort qui estoit assise dans une chaise, à laquelle madame de Guise, avec de grandes révérences, présentoit les plats. Elle d'une main prenoit ce qu'elle trouvoit plus à son goust, et bailloit son autre main à baiser au Roy qui estoit près d'elle.

Le jeudi XXVe, le nommé Lestrille, Gascon, qui avoit esté autrefois secrétaire du Roy, fust pris prisonnier à Paris pour un faux seau d'estain moulé en sable qui lui fust trouvé, duquel il s'aidoit dès longtemps, et de plusieurs seins contrefaits, entr'autres de celui de Saldaigne, si naivement contrefait qu'il y estoit trompé lui mesmes.

Ce jour mourust à Paris Houderon, conseiller à la Cour, natif d'Orléans, homme riche et docte, mais avaricieux et peu sage, et auquel se vérifioit le proverbe : « Aliud est scire, aliud sapere. »

Le mardi xxxe et dernier de ce mois [1], monsieur le Mareschal de Biron fist le serment à la Cour de Duc et Pair de France, où on lui fist un grand honneur qui estoit bien deu à sa générosité et valeur.

En ce mois, le Roy mist entre les mains de monsieur de Rosni, qui estoit de la religion, l'entière administration et maniement de ses finances, et en osta Sanssi, bien que converti et nouveau catholique. En quoi sans nous arrester aux discours de la cour qui sont vains pour la pluspart, nous fait regarder à Dieu qui se rid des grands conseils et dessains des hommes, et les tourne ordinairement tout au contraire de ce qu'ils avoient projetté.

On faisoit en ce temps à Paris un conte plaisant, réputé fabuleux au commencement, mais qui enfin fut avéré pour véritable, d'ung pauvre homme que le Roy trouva dans les bois S. Germain, qui menoit vendre une vache qu'il avoit pour paier la taille, lequel le Roy aiant pris plaisir d'arraisonner, voiant que ce pauvre bonhomme ne le connoissoit pas, tira de sa bouche la quintescence des plaintes du pauvre peuple sur les tailles et imposts que journellement on lui mettoit sus, et pour lui en secouer davantage la bride, Sa Majesté

1. Voy. P. Anselme, t. IV, p. 115, les lettres d'érection du duché de Biron, et l'arrêt de vérification.

lui dit qu'il falloit bien dire qu'on eust un meschant Roy pour tailler de ceste façon son pauvre peuple. Si n'est il pas des pires (ainsi qu'on dit) va respondre le bonhomme tout à la bonne foy, mais il a une belle Gabrielle qui le gratte qui nous gaste tous. Le Roy se prenant à rire voiant sa naifveté lui fist donner XII escus, afin qu'il ne vendist point sa vache, et en fist le conte le lendemain à sa maistresse, lui disant que pour l'amour d'elle il lui avoit donné les XII escus.

En ce temps et peu après la publication de la paix, la guerre estant finie entre les hommes, commença celle des loups contre eux, après lesquels ils s'acharnèrent si fort par une juste fureur et vengeance de Dieu, qu'ils laissoient ordinairement les bestes pour se ruer sur les hommes, et, contre leur naturel, abandonnoient les moutons pour se ruer sur le berger et le manger et estrangler au milieu de son troupeau, comme il advint au berger de la ferme de l'abbaye de Clervaux, près la ville de Bar sur Aulbe, qu'un loup estrangla au milieu du troupeau, après avoir fendu la presse des moutons sans en offenser un seul. Et le lendemain fist le semblable à une fille aagée d'environ seize ans, qui gardoit des poulets d'Inde, laquelle il estrangla et mangea sans faire mal à pas un desd. oyseaux. Ce qui ne seroit croiable n'estoit qu'une infinité de gens du pays, qui vivent encore, en tesmoignent pour l'avoir veu.

Autour de Paris, en la France, Normandie et autres quartiers du roiaume, on n'oiioit parler d'autre chose

tous les jours que d'hommes, femmes et enfans mangés par les loups, arrachans les enfans du sein de leurs mères et les allans querir souvent jusques dans leurs foyers. Mais principalement en la Brie, Champagne et Bassigny, on contoit de cruels exploits faits par lesdits loups, comme si Dieu s'eusse voulu servir de ces bestes cruelles pour chastier les peschés des hommes beaucoup pires qu'eux. Comme il advinst en ce temps à Bar sur Aulbe à un soldat grand et fort, venu nouvellement de la guerre (qui estoit à ce qu'on disoit un homme qui se monstroit un vrai loup à l'homme), lequel avec ses armes et son espée fust estranglé d'un loup dans la vigne de son père avec lequel il estoit, et furent le père et le fils tous deux mangés jusques aux os par led. loup, et trouvés le lendemain morts et mangés tout joignant l'un l'autre; qui sont prodiges espouvantables et qui advertissent les hommes de s'amander et retourner à Dieu.

Sur la fin de ce mois de Juin, les Hespagnols, bien contens du Roy, mais las et harrassés des exercices qu'il leur faisoit faire, se trouvant bien empeschés de le suivre et n'en pouvant plus, demandèrent congé au Roy de reprendre le chemin de leur pays, où le Roy de son costé les souhaittoit il y avoit longtemps. Les plus grossiers d'entre eux, las et recreus des veilles et exercices que Sa Majesté leur avoit fait faire, disoient que c'estoit un meschant pays que la France, et qu'on n'y pouvoit dormir.

JUILLET

Le Mercredi premier de ce mois, une fille fust pendue et estranglée au bout du pont S. Michel à Paris, pour avoir jetté dans les privés un enfant qu'elle avoit fait. Elle se disoit de la religion, mais c'estoit de celle des p.....

Le jeudi IIe, furent publiées en la Chancellerie de France, le sceau tenant, les lettres patentes du Roy sur la révocation des survivances.

Le dimanche ve, on fist la Cène dans le logis de Madame, où se trouvèrent plus de quatre mil personnes, sans murmure aucun du peuple qui estoit là amassé pour les regarder entrer et sortir.

Le jeudi IXe, Lestrille fust pendu à Paris, à la Croix du Tirouer, auquel le Roy eust quelque volonté de donner la vie pour un signalé service que sa mère avoit fait à Sa Majesté en Languedoc, dont il se souvinst; mais il trouva enfin le fait si irrémissible qu'il en laissa faire la justice.

On pensoit qu'on deust trouver cet homme tout d'or, veu le mestier qu'il avoit fait, ayant esté si longtemps Chancelier et secrétaire d'Estat, mais on lui trouva si peu de chose que ses moiens ne suffisoient pas quasi à le faire pendre. Estant à l'eschelle il commença à crier *vanitas* et dit qu'il estoit Quaresme, mais que les autres estoient prenans.

Me Martin Couvay, secrétaire du Roy et commis de Monsr. de la Guesle, Procureur Général, mourust ce jour à Paris, en sa maison, en réputation d'un homme fort accort et advisé, et qui en peu de temps avoit bien fait ses affaires.

Le mercredi xve de ce mois, tomba le feu et foudre du ciel ès pays de Poictou, Touraine et autres lieus, qui ruina villes, villages, chasteaux, églises et autres places, comme il se voioit par diverses lettres escrites de ces pays là.

Sur la fin de ce mois, le Roy fist un édit sur la création et establissement d'un office de conseiller et assesseur où chascune des juridictions des Prévosts, des Mareschaux, Vibaillifs, Visenechauts, leurs lieutenants et Lieutenants de robbe courte, tant ès villes capitales où ils résidoient, qu'ès villes particulières où la résidence d'aucuns d'eux estoit establie.

Monsieur de Pincé, maistre des comptes, mourut en ce mois à Paris, qui pour sa probité et doctrine insigne honoroit fort ceste compagnie.

En ce mois de Juillet se vid à Paris un livre de nostre Me Boucher contre le Roy, imprimé in-8° à Bruxelles. Il en fust apporté trois en ceste ville dans les balles de Jérémie Perier, libraire demeurant en la rue S. Jacques, dont monsieur le Premier Président en eust ung, le conseiller Rivière l'autre, et le tiers fust mis entre les mains de l'avocat du Roy Servin, qui le bailla à monsieur de Bouillon pour le faire voir au Roy, lequel m'aiant esté presté un soir, je fis tout à la haste l'extrait

suivant des principaux points et matières contenues en ce beau livre, digne du feu avec son aucteur.

Le tiltre du Livre.

APOLOGIE POUR JEAN CHASTEL, *Parisien, exécuté à mort, et pour les Pères et escoliers de la Société de Jésus, bannis du royaume de France.*

CONTRE L'ARREST DE PARLEMENT *donné contre eux, à Paris, le 29e décembre 1594, divisée en cinq parties par François de Vérone Constantin.*

Deus conteret dentes eorum in
ore ipsorum
Molas leonum confringet Dominus. — Ps. 57.
L'AN M.D.LXXXXV.

Ce beau livre est divisé en cinq parties qui sont [1] : la première, de la source d'erreur qui se void tant ici qu'ailleurs; la seconde, que l'acte de Chastel est juste; la troisième, que l'acte de Chastel est héroique; la quatrième, vices et impertinences de l'arrest contre Chastel; la cinquième, vices et impertinences de l'arrest contre les jésuistes. En la page 29, 30 et 31, 2e partie, il justifie la mort du feu Roy, qui dit avoir opprimé la religion, massacré les prœbstres, profané les sacremens,

1. Voy., sur Boucher et sur son livre : Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, in-8, 1841, p. 61, 138, 145, 193, 242, 251, 258, et Bayle, vo *Chastel*, t. V, p. 109, éd. in-8.

méprisé les censures et favorisé les hérétiques. Que le coup a esté du mesme endroit que celui de Julien l'Apostat, c'est-à-dire du Ciel.

Appelle ceux de Tours et de Paris non seulement injustes et cruels contre les innocents et sacriléges contre les oingts de Dieu, mais aussi stupides et maniaques, gens sans jugement et cervelle qui l'imputent aux hommes et en massacrent tous les jours prœbstres, moines, docteurs et prédicateurs.

En la mesme 2e partie, pages 31, 32, 33 et 34, il dit que Chastel n'a voulu tuer un Roy, pour ce qu'en ayant esté pour son impiété et hérésie justement exclus par l'Eglise et les Estats, il ne le peut estre que par une cruelle tirannie, voire tirannie au premier chef, et qui ne peult estre dit Roy pour sa conversion prétendue, puisque la beste se void aux dents, et aux ongles, et aux griffes, de quoi il cotte xv articles dont le second est notable et plaisant, car il dit qu'après sa conversion à la S. Barthélemy, les hérétiques le deschirèrent d'injures, jusques à le dire estre bastard et engendré par un ministre, et ne disent du tout mot de celle-ci.

Au 3e, il cotte l'avancement aux charges des hérétiques et reculement des catholiques, nommément du Duc de Bouillon, Mareschal de France, receu avec une nouvelle théologie et plus qu'hérétique, impiété prononcée par les gens prétendus du Roy. Qu'il suffist pour estre chrestien de croire les articles de la Divinité et de l'Incarnation du fils de Dieu, et que le reste n'est qu'accessoire, et que le Parlement de Paris suit à

ceste heure l'opinion la plus fréquente des Mahométans.

Et au xv[e] il dit que le Roy (qu'il n'appelle que Henri de Bourbon), à Pasques de l'an 1595, fist la Cène à la calvinienne, au bois de Vincennes, et qu'il y passa ses festes accompagné de ses plus affidés huguenos, qui y firent leurs devotions.

En la partie 5[e], où il traite de l'impertinence de l'arrest de Chastel contre les jésuites, page 180, il prend le Parlement par la teste, les membres et les pieds, dit que le Président de Harlay se qualifie bourreau de la Ligue, c'est-à-dire de l'Eglise et des catholiques, et qu'il a esté eslevé à cest estat par la faction de Genève, dont entr'autres estoit son frère, et qu'ainsi un bourreau est là dedans le Souverain Juge. Les membres promeus par la mesme voie, et pour le Parquet, qui sont les pieds, dit que le Procureur général est héritier de la religion de son père, Servin advocat, principale partie des jésuites, huguenot instruit à Genève, fils d'un ministre qui depuis a esté pendu, et dont l'estat a certainement été paié de la bourse huguenotte.

En la mesme partie, pages 181, 182 et 183, il taxe feu Sermaise, maistre des requestes, de trahison, appelle le chirurgien d'Amboise huguenoteau, et taxe l'inimitié de Servin contre son collègue Séguier à cause qu'il est catholique.

Sa conclusion en la dernière partie, pages 236, 37 et 38 et jusques à la fin du livre, est une exhortation finale et violente à exterminer le Roy, qu'il appelle l'en-

nemi de Dieu et de son Eglise, au chap. XIIIe, qui commence : Heureux cependant celui par la forte dextre de qui sera la beste terrassée, et finist par une seconde exhortation au Roy d'Espagne, et se donner à lui, comme au support et porte-bannière de la foy.

AOUST

Au commencement du mois d'Aoust, il y eust des billets semés au Louvre contre le Roy, qui s'adressoient à Sainction et estoient signés Mestral, qui estoit un petit secrétaire du Roy, qui n'estoit pas de ces remuans pour avoir de grandes intelligences, mesmement contre la personne d'un Roy. Aussi Sa Majesté les ayant veus, s'en moqua, et aiant sceu qui estoit ce Mestral, jugea incontinent que c'en estoit, disant que ce petit bonhomme avoit quelque ennemi qui par tel artifice l'avoit voulu ruiner, tellement qu'il commanda que led. Mestral, qui estoit prisonnier, fust mis dehors, comme on fist, après qu'il eust esté interrogé par monsieur le Procureur général qui ne trouva aucune apparence de la charge qu'on lui avoit mise à sus. Du depuis on fist jetter des excommuniemens par toutes les paroisses pour venir à révélation desdits billets; mais on n'en peust jamais descouvrir les auteurs ni les semeurs.

Le lundi x^e de ce mois fust publiée une ordonnance contenant deffenses à toutes personnes de porter har-

quebuzes, pistolles ni autres bastons à feu généralement par tout le roiaume de France [1].

Le vendredi XIIIIe, fust fait à Paris Prévost des marchands Monsr. de Merli, président des comptes [2], qui estoit en réputation d'homme de bien et pacifique, et qui pour les grands biens que Dieu lui avoit donnés, avoit plus de subject d'y bien verser que beaucoup d'autres. Monsr. de Versigni, maistre des requestes, son compétiteur, fust tondu, n'aiant eu que XV voix et Merli XXXVI.

Il y en eust, encores que les voix fussent du costé de Merli, qui le voulurent empescher à cause des parentés; mais le Roy qui vouloit qu'il le fust en leva les difficultés. Le sire Bourlon et Valentin Targer furent faits eschevins, lequel Targer avoit pour compétiteur un nommé le Court, avocat, qui pour l'empescher publioit partout que led. Targer estoit huguenot. Mais pour ce qu'il alloit à la messe aussi bien que le Court, et qu'on ne le pouvoit qualifier huguenot, sinon en tant qu'il haissoit les factions pour la religion, auxquelles comme bon bourgeois il s'estoit toujours opposé, et nommément à celle de la Ligue, comme bon serviteur du Roy qu'il estoit l'opposition en fust vidée à son proufit et demeura eschevin.

Le dimanche XVIe, deux Augustins avec leurs habits,

---

1. Voy. de Thou, l. CXX, t. XIII, p. 218.

2. Jacques Danes, seigneur de Marly, reçu conseiller au Parlement le 3 février 1581.

estans entrés dans la chambre de Madame, où se faisoit le presche, se trouvèrent si bien enveloppés du monde qui y estoit (ce qu'on disoit avoir esté fait tout exprès), qu'ils n'en purent sortir que ce ne fust fait, et ouirent le presche tout du long, dont y eust grand murmure au couvent.

Le mardi XVIIIe de ce mois, la Cour de parlement donna un arrest contre le sieur de Tournon, à cause des jésuites qu'il retiroit, contenant pareillement déffenses à toutes personnes d'envoier escolliers aux jésuites pour y être instruits en quelques endroits et colléges qu'ils fussent [1].

En ce temps advinst ès pays de Dauphiné et Provence une tempeste, fouldre et gresle grosse et espouvantable, qui causa de grands maux et dégasts auxdits pays, comme je vis par une lettre escrite d'Orange par un mien ami, en date du XXIe Aoust, de laquelle j'ai fait le suivant extrait :

« La gresle, la tempeste et la fouldre ont fait tant de mal en ces pays que c'est pitié. Quand je partis, je trouvai qu'au Montélimar on cueilloit à corbeillées les oiseaux sous les arbres que la gresle avoit tués. A Talans, les couverts tout brisés de la gresle qui jettoit pierres de X à XII livres pièce. A la Grande Chartrouse de Grenoble, les pierres estoient de XXV et XXX livres la pièce. De sorte que l'on tient que ladite gresle y a tué plus de quatre cens bestes à cornes et une infinité de brebis,

1. Voy. de Thou, l. CXX, t. XIII, p. 222.

outre les hommes et les femmes qu'on a trouvé morts et mutilés. A Die a tumbé XXXVI pas de muraille de la ville. A la baronnie d'Aix, qui est à monsieur de Gouvernet, la fouldre a jetté à deux harquebuzades loing les pavillons des grosses tours. Nous avons trouvé par les chemins des mulets escrazés sous de gros arbres avec leur charge. Il y a quatre mois qu'il n'a pleu ici, tellement que nous n'attendons grande quantité de vin.

« D'Orange, ce 21e aoust 1598. »

Le mercredi XXVIe de ce mois, ung gentilhomme eschappé des mains du Prévost des Mareschaux, s'estant sauvé à Paris, comme en la plus belle forest du monde, fust reconneu par le laquais du gentilhomme qu'il avoit tué comme il marchandoit des melons au marché neuf; et l'aiant fait arrester, fust mis à trois jours de là sur une roue en la place de Grève.

Le lundi dernier du mois, le Légast sortist de Paris pour aller à Fontainebleau prendre congé de Sa Majesté, et de là reprendre le chemin de son pays. Il y arriva sur le soir. Le Roy sachant sa venue descendit jusques au dernier degré de son escalier, et si s'avança trois pas au devant de lui pour le recevoir, et après l'avoir fort caressé et embrassé, lui présenta une clef, qui estoit un passe-partout, lui disant, qu'il vouloit qu'il commandast en sa maison comme lui mesme, et disposast à sa volonté de tout ce qui y estoit. Puis lui donna ung diamant de la valeur de cinq à six mil escus, lequel du commencement Monsr. le Légat refusa, mais enfin il le prist,

et après l'en avoir grandement et humblement remercié, dit à Sa Majesté qu'il le garderoit à jamais pour un tesmoignage de faveur du plus grand Roy du monde et du plus magnanime.

Il partist de Fontainebleau le samedi v^e Septembre, fort content du Roy et le Roy de lui, tellement que Sa Majesté escrivit à toute sa noblesse de là autour qu'elle eust à aller au devant de lui l'accompagner et lui faire pareil honneur qu'à sa personne mesme [1].

En ce mois advinst à la Rochelle que la veufve d'un gentilhomme nommée la Personne, fort aimée et respectée en tout le pays pour la mémoire de son mari, s'estant retirée aux champs en une maison près la ville, et s'estant laissée aller à l'amour, y fist un enfant, lequel après en estre accouchée l'estrangla et le fourra dans la paillasse de son lit, ce qu'aiant esté descouvert et la justice de la Rochelle en aiant esté advertie l'alla prendre prisonnière, et aiant esté par faveur baillée en garde à ung des principaux de la ville, la nuict mesme se précipita dans un puis, après avoir essaié, mais en vain, de se tuer avec une esguille d'argent qu'elle avoit. Dont le lendemain fust, par ordonnance de lad. justice, traînée morte sur une claye par toutes les rues de la ville, et puis pendue par les pieds. Spectacle hideux et admirable en une dame de sa qualité. Tesmoigné par lettres de personne véritable que j'ay veues et leues.

En ce mesme mois, le livre de Mons[r]. Du Plessis

---

1. Voy. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 33.

Mornay, imprimé à la Rochelle, in-4°, traictant du S. Sacrement de l'Eucharistie contre la messe, commença de se faire voir à Paris et se vendre nonobstant les défenses et empeschemens qu'on y voulust donner, qui le firent davantage publier et rechercher, suivant la coustume ordinaire de nostre France.

L'auteur en envoya un au Roy qui le voiant dit que c'estoit de la besongne pour Monsr. d'Evreux. Le Cardinal de Gondi en eust un aussi, et l'Evesque de Paris, son nepveu, qui le voulust jetter au feu. Monsr. le premier Président receust bien le sien, et toutesfois repoussa rudement et avec menasses et paroles aigres ceux qui lui parlèrent d'avoir permission pour l'imprimer ici, et Jamet Mettaier entre les autres.

Toute la Sorbonne et le clergé furent fort scandalizés et esmeus de ce livre, auquel ils virent bien qu'il estoit grand besoin de respondre, et commença un nommé Jules Boulanger [1], docteur en théologie et prédicateur ordinaire du Roy, lequel, combien qu'il fust docte et bien versé en la langue hébraique, toutesfois pour s'estre trop hasté ne fist pas grand chose qui valust. Faute en laquelle (par le jugement des plus doctes) estoit tumbé celui mesmes contre qui il escrivoit. Fust suivi d'un nommé Du Pui [2], chanoine de Bazas, de l'Evesque de

---

1. Jules-César Bulenger. Son livre est intitulé : *Réponse au prétendu Orthodoxe sur le fait de l'Eucharistie*, 2 vol. in-8, 1598. Paris. Il avoue, p. 326 *Historiarum sui temporis*, 1619, in-f°, qu'il a écrit cet ouvrage avec une grande célérité.

2. Guy Du Puy (masque de Arnauld de Pontac), *Découverte des*

Clermont et des jésuites de Bordeaux [1], en attendant la grosse batterie qui se devoit faire par l'Evesque d'Evreux, qui estoit estimé ici comme l'Atlas de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

SEPTEMBRE

Le mercredi IIe de ce mois, un nommé du Bouchet fust pendu à la Croix du Tirouer, pour avoir falsifié le seing de Monsr. de Gièvre, Secrétaire d'Estat.

Le samedi ve, Me Guillaume Rose, Evesque de Senlis, pour s'estre oublié en sa colère (comme les gens de son humeur y sont subjects) de dire qu'il lui avoit cousté dix mil escus pour estre de la Ligue, mais qu'il lui en cousteroit encore autant pour en estre, voire des plus avant, si jamais elle revenoit, fist amande honorable à la Cour, par laquelle lui fut enjoint de dire, que mal témérairement et indiscrettement, il avoit proféré telles paroles, de laquelle faute il demandoit

---

faussetés et erreurs de Duplessis, in-8, 1599, Bourdeaux. Barbier, *Dictionnaire des Anonymes* (3314).

1. Fronton du Duc. *Inventaire des faultes, contradictions, faulses allégations du sieur Duplessis, remarquées en son livre de la sainte Eucharistie par les théologiens de Bordeaux*, 2 vol. in-8, 1599-1601, Bordeaux. — Richeome, *la sainte Messe déclarée et défendue contre les erreurs ramassez au livre de l'inst. de l'Eucharistie de Duplessis*, in-8, Bordeaux.

pardon au Roy et prioit la Cour de lui remettre; fust suspendu pour un an de son Evesché et défendu à lui d'y aller, ne de prescher pendant led. temps en lieu du monde. Cent escus qu'on lui devoit furent cause de lui faire proférer ces paroles qui lui causèrent une grande escorne [1].

Ce jour fut pendu en la place de Grève à Paris ung soldat de la garnison de Rochefort, grand voleur et grand ligueur.

La nuict de la Nostre Dame, qui estoit le VIIIe de ce mois, le Roy chassant dans la forest de Fontainebleau, estant accompagné de cinq seulement, dont Monsr. le Comte de Soissons en estoit l'ung, ouist comme des voix d'autres chasseurs, et une entre icelles plus forte que les autres, avec un jappement de chiens [2], dont du commencement Sa Majesté s'estonna, et ceux de sa compagnie. Mais elle sceust enfin qu'il estoit ordinaire d'ouïr la nuit telles voix dans ceste forest, et que mesme par tout le pays on l'appelloit le grand Veneur. De quoi à Paris toutesfois on fist un miracle dès qu'on le sceust, et courir le bruict que le Roy avoit eu une vision [3], et là dessus force beaux présages allégoriques et almanachs nouveaux pour l'année suivante.

Le lundi X^e^ de ce mois, une jeune fille aagée de XVII

1. Voy. de Thou, l. CXX, t. XIII, p. 219; Labitte, p. 259.

2. Voy. Sully, *Mémoires*, p. 284.

3. On voit par la lettre du duc de La Force, t. I, p. 297, que ce bruit s'était propagé jusqu'au fond des provinces.

ans, nommée Loyse Jaquinot, qui avoit fait tuer son père afin de jouir plus à son aise de sa paillardise, qu'elle exerçoit avec un jeune prestre nommé Gloria, natif de Suresne, vicaire de l'église S. Antoine du Buisson, à quatre lieues de Paris, appellante de la sentence du Prévost de Suresne, par laquelle elle avoit esté condamnée à estre pendue et bruslée, la sentence aiant esté confirmée, fust renvoiée à S. Antoine du Buisson pour y estre exécutée; comme elle fut le samedi XIIe du présent mois, avec une aussi rare et constante résolution, contrition et repentance de son péché pour une jeune fille de son aage qu'on en ait jamais veue. Sa seur, qu'on nommoit Geneviève, beaucoup pire que ceste ci, comme l'aiant incitée au meurtre de leur père et fait tuer son mari pour jouir plus à son aise de ses amours avec un autre jeune prestre qui l'entretenoit, eschappa des prisons, comme aussi se sauvèrent les deux prestres putiers, n'y demeurant que celle ci, en la fin de laquelle on peut contempler la justice de Dieu et sa miséricorde tout ensemble.

Le mercredi XVIe de ce mois, un coche passant par la rue S. Antoine à Paris, tua deux enfans et en froissa un autre qui en fut malade à la mort.

Le vendredi XVIIIe, Monsr. le Procureur général présenta un homme à Messieurs de la Cour, qui avoit une corne de cerf à la teste qui lui estoit venue depuis l'aage de cinq ans. Elle lui prenoit au dessus du front et se recourboit par derrière, en sorte que pour le mal qu'elle lui faisoit il estoit contraint par fois d'en faire couper.

Il estoit petit de stature, tirant sur le roux, serviteur d'un charbonnier qui se tenoit dans les bois du Maine, et y avoit vingt ans qui n'en bougeoit de desplaisance, ainsi qu'il disoit, de son imperfection.

Il fut pris dans les bois par Monsr. le Mareschal de Lavardin, qui l'envoia au Roy à Fontainebleau, où Sa Majesté le vid et le voulut faire baiser aux dames, et après le donna à un de ses officiers pour en faire son proufit, qui l'amena à Paris où il tira argent de la curiosité de beaucoup de personnes [1].

Le samedi xixe de ce mois, un gantier et sa femme, recelleurs de meubles dérobés, demeurans près la porte S. Victor à Paris, en une maison qu'il y avoit xviii ans qu'ils tenoient, furent pendus et estranglés en la place de Grève avec quatre jeunes soldats qui portoient des escriteaux devant et derrière, où il y avoit escrit en grosse lettre : Voleurs de nuict; comme aussi le receleur et la receleuse portoient aux leurs : Receleurs de meubles dérobbés. La femme dit au supplice qu'elle estoit cause de la mort des quatre soldats voleurs; et estoit Paris si rempli de ces gens là qu'il fut proposé de faire corps de garde et sentinelle la nuit pour la seureté des maisons.

Le dimanche xxe de ce mois arrivèrent à Paris Monsieur le Duc de Lorraine et le Cardinal son fils, avec Madame, seur du Roy, en la maison de laquelle ils logèrent, où Son Altesse fit faire le presche comme de

1. De Thou avait vu cet homme. Voy. l. CXXIII, t. XIII, p. 407.

coustume; et pour ce qu'il y eust des trompettes du Duc de Lorraine qui commencèrent à sonner dans la cour pendant qu'il se faisoit, Madame leur envoia dire qu'ils se teussent, ce qui fust fait.

Monsr. le Cardinal, son fils, passant devant la salle où on preschoit, comme on y chantoit le Pseaume, tourna seulement la teste de l'autre costé sans dire autre chose, et se signa de trois grands signes de la Croix.

Le mardi xxiie de ce mois, le Roy revinst de Fontainebleau à Paris, et s'en alla disner chez le petit More avec sa compagnie, à trois escus par teste, et voulust que chascun paiast son escot; alla coucher et soupper sur Zamet, et le lendemain matin, après avoir ouï la messe aux Capussins, vinst disner chez Gondi, où il gagna deux mil escus à trois dés au Comte d'Auvergne et Duc d'Espernon.

Le jeudi xxive de ce mois, Robert Nivelle, libraire et imprimeur demeurant en la rue S. Jaques à Paris, mourust de peste comme il estoit sur le point d'estre marié, et peu de jours après décéda son frère de la mesme maladie.

Le lundi xxviiie de ce mois, Messieurs du Clergé, par la bouche de Messire François de la Guesle, Archevesque de Tours, firent une remonstrance au Roy qui fust imprimée à Paris, le sommaire de laquelle tendoit principalement à la manutention de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, abolition des nominations en l'Église, publication et observation du Concile de Trente. A quoi Sa Majesté fist une response sommaire en

termes exquis et bien choisis, laquelle a esté imprimée [1].

« A la vérité, je reconnois que ce que vous m'avez dit est véritable; mais je ne suis point auteur des nominations. Les maux estoient introduits avant que je feusse venu. Durant la guerre, j'ai couru au feu plus allumé pour l'estouffer, je ferai maintenant ce que je dois en temps de paix. Je sçai que la religion et la justice sont les fondemens et colonnes de cest Estat qui est conservé par piété et justice, mais quand elles n'y seroient point, je les voudrois establir pied à pied, comme je fais toutes choses.

« Je ferai, Dieu aidant, en sorte que l'Église sera aussi bien qu'elle estoit il y a cent ans. Mais Paris ne fust pas fait en un jour. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a esté cy devant destourné.

« Vous m'avés exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vostre. Faisons donc bien, et vous et moi. Allés par un chemin et moi par l'autre, et si nous nous rencontrons ce sera bientost fait.

« Mes predécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai des effects. Je suis gris au dehors mais tout doré au dedans.

« J'escrirai à mon conseil pour vostre cahier et vous

---

1. Voy. Palma-Cayet, p. 36, *Chron. sept.* Le Discours de Henri IV est inséré entièrement.

pourvoirai le plus favorablement qu'il me sera possible [1].»

Ce jour furent apportées les nouvelles de la mort du Roy d'Espagne, décédé le dimanche XIII[e] du présent mois de Septembre, qu'on avoit de la peine à faire croire, pour ce qu'on ne s'en soucioit plus. Au lieu que pendant la guerre, pour le désir qu'on en avoit, on le faisoit mourir et resusciter tous les ans trois ou quatre fois [2].

Mourust aussi en ce temps, à Chantilli, en la fleur de ses ans et de son aage, madame la Connestable [3], la fleur des beautés de la cour, mais vrai miroir en sa fin de la vanité d'icelle et un tableau raccourci de la vie misérable et mœurs barbares et cruelles des grands de ce siècle, voire contre leur propre sang, qui sont les vrais diables qu'on a feint et la farce de la mort de ceste pauvre dame, venus exprès d'enfer pour l'emporter. En quoi toutes fois ceux qui ne sçauront l'histoire auront de quoi admirer, et au mari et à la femme, une justice singulière et jugement mémorable de Dieu.

---

1. Ce discours est biffé dans le manuscrit de Lestoile. Nous l'avons reproduit cependant, car il offre quelque différence avec le texte de Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 37, et celui donné par M. Berger de Xivrey, *Lettres missives*, t. V, p. 33, qui diffèrent entre eux. De Thou, l. CXX, t. XIII, p. 221, a arrangé ce discours.

2. Voy. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 21; Sully, *Mémoires*, t. I, p. 299; de Thou, l. CXX, t. XIII, p. 225.

3. Louise de Budos.

En ce mois, le Roy nomma Monsr. de Villiers Séguier, Président en sa cour de Parlement, pour estre son Ambassadeur à Venize[1], où il fust contraint d'aller, encores qu'il n'en eust point d'envie, aiant emploié pour s'en excuser tout le crédit de ses amis et des plus grands, et entre autres celui du Duc d'Espernon et de la Duchesse de Beaufort, qui en fist la requeste à Sa Majesté, dont elle fut esconduitte, encore qu'elle n'eust guères accoustumé de l'estre. Le Roi disoit que Messieurs de Venize estoient ses bons compères et amis qu'il désiroit d'entretenir, et que Séguier les iroit un peu gouverner pour lui. Que s'il n'eust bien aimé et estimé led. Séguier il ne l'eust honoré de ceste commission.

On disoit (et croi que c'estoit la vérité) que ceux de la Religion lui avoient brassé envers le Roy ce voiage, à cause de leur Edit qui estoit sur le bureau, auquel ils sçavoient que led. Séguier se monstreroit fort réfractaire, et qu'ils avoient remonstré à Sa Majesté combien deux frères Présidens en une mesme Cour, de pareille humeur et opinion, tous deux habiles hommes et remuans (principalement le dernier), y pourroient apporter de destourbier et d'empeschement, ce que le Roy gousta fort pour le désir qu'il avoit que son Edit eust lieu.

Les Ecclésiastiques le sachans en murmurèrent,

1. De Thou prétend qu'il avait été chargé de cette ambassade, mais que les difficultés de l'édit nécessitant sa présence en France, on envoya Séguier. Voy. *Mémoires*, coll. Michaud, 1re série, t. II, p. 371, et *Histoires*, l. CXX, t. XIII, p. 225.

disans que c'estoit ainsi qu'on se défaisoit peu à peu des bons catholiques.

Le Palais lui dit à Dieu avec regret comme à sa principale lumière; bon juge, docte et incorruptible et fort expéditif, principalement aux causes criminelles, où sa présence est encore désirée tous les jours.

En ce mois les rougeolles et petites vérolles furent fort fréquentes à Paris, où de vingt enfans ne s'en trouvoit pas ung qui en eschappast. Force cloux, apostumes et charbons, avec danger et sans danger y régnoient aussi, encores que la constitution du temps, fort belle et agréable, y contrariast du tout.

Monsieur Bourguignon, Advocat du Roy au Chastellet, mourust à Paris en ce mois. Monsr. de Revigni, auditeur des comptes, qui estoit mort dès le mois précédent, et qu'on avoit gardé pour sauver l'Estat, fust descouvert, à 24 heures près de 40 jours, par la trahison d'un coquin sien valet, auquel on avoit promis cinquante escus.

OCTOBRE

Le mardi vi^e^ de ce mois, ung nommé Coraillon, doyen des sergens de Paris, fust mis en prison pour avoir appellé une pauvre revandeuse qu'on nommoit la grande Jacqueline, chienne de huguenote, et lui avoir dit en plaine rue force injures, la menassant de la faire trainer

à la rivière avec tous ceux et celles qui lui ressembloient. Ce Coraillon estoit un des restes des massacreurs de la S. Barthelemi, qui avoit tué ce jour à Paris le Baillivf d'Orléans, et auquel estant mort il avoit donné tant de coups de pied par le ventre, qu'il lui en avoit fait regorger le sang par le nés et par la bouche. Avoit aussi assisté au massacre du Président de la Place, auquel on disoit qu'il avoit donné son coup comme les autres.

Ces vieux pecchés ne lui furent pas ramantus pour ce que c'estoient pecchés oubliés, mais si furent bien ceux de la Ligue, qui estoient encores tout frais et symbolisoient fort avec les autres. Entre lesquels y en eust un bien vérifié d'un pourtraict du feu Roy, auquel y avoit un crucifix et une vierge Marie que ce Coraillon, avec Me Pierre de la Rue, publiquement et sur le pont S. Michel à Paris, avoient fendu et mis en pièces pendant la Ligue, sans espargner le crucifix ni la vierge, encore qu'ils ne fussent ni politiques ni hérétiques. Ce qui le fist tremper assés longtemps en prison, d'où peu s'en fallust qu'il ne fust eslargi pour estre pendu comme il l'avoit bien mérité.

Le mercredi VIIe octobre, un voleur de nuict avec une femme receleuse furent pendus et estranglés à la Croix du Tirouer, à Paris; et y avoit en leurs escriteaux : Voleur de nuict. Receleuse.

Le jeudi VIIIe de ce mois, le Roy estant à Monsseaux, se trouva saisi de la fiebvre pour s'estre eschauffé à jouer au Palemail, et après lui survinst une inflamma-

tion de verge pour laquelle il le fallust saigner du pied en l'eau, ce qui l'allegea [1].

Le lundi xxvi[e] de ce mois, Messieurs d'Esparnon et Rosni eurent une prise sur Mons[r]. le Chancelier dans la Chambre du conseil. Le subject de leur querelle et les propos qu'ils eurent ensemble ont esté fidèlement recueillis de leurs bouches en la forme et manière qui s'ensuit [2] :

Mons[r]. d'Esparnon aiant eu commandement du Roy de l'aller trouver à Monsseaux, voulant partir ce jour xxvi[e] Octobre, vinst voir Mons[r]. le Chancelier sur les neuf à dix heures du matin, tant pour lui dire à Dieu que pour lui parler d'un advis qu'on lui avoit donné qu'on avoit fait plainte au conseil, qu'il avoit ordonné des finances du Roy, dans l'estendue de son gouvernement, contre l'intention et l'estat de Sa Majesté, et mesme qu'il avoit fait levée de deniers par ses commissions particulières sur les subjects de Sa Majesté, pour s'en prévaloir en son particulier.

Estant arrivé sur ledit sieur Chancelier, il le trouva accompagné de Messieurs d'Estrées et Belièvre, et en le saluant lui dit qu'il estoit venu pour lui baiser les mains avant que d'aller trouver Sa Majesté, et pour le supplier sur la plainte susdite qui avoit esté faite de lui,

1. Voy. Sully, *Mémoires*, t. I, p. 298.

2. Voy. Sully, *Mémoires*, p. 298, et B. I., fonds Dupuy, n° 140, f° 104 : *Discours de ce qui se passa lundi* 29 *octobre* 1598, *au logis de M. le Chancelier, entre M. d'Espernon et le sieur de Rosny*. Il y a quelques différences avec le texte de Lestoile.

savoir la vérité de la chose, affin que si elle estoit trouvée telle qu'on lui avoit rapportée, qu'il fut jugé comme coulpable; que si aussi elle ne l'estoit pas, Sa Majesté et ceux de son Conseil le congneussent innocent. A quoi M. le Chancelier respondit ne sçavoir bonnement ce que c'estoit, et que le Seigneur Dincarville en pourroit dire des nouvelles. Ces propos finis, il en fust entamé d'autres du tout eslongnés du subject de ceux là; sur lesquels les Seigneurs de Sanssi, de Messe et de Rosni entrèrent dans led. Conseil, ce qui donna subject à M. Desparnon, les voiant arriver tous trois, les prier d'approcher, comme ils firent.

Lors Monsr. Desparnon commença de réitérer les mesmes propos qu'il avoit tenus, au milieu desquels Monsr. de Rosni se prist à dire assés haut et comme par desdain, que c'estoit lui qui en avoit fait la plainte sur un estat que les trésoriers de France de Limoges lui avoient envoié. Il lui fut respondu par Monsr. Desparnon. Je ne sçavois pas que ce fust vous, mais s'il vous eust pleu l'apprendre de moy, vous en eussiés sceu la vérité; et ne pense pas qu'il soit raisonnable d'ajouster plustost foy aux paroles de ces gens là, desquels j'ai veu faire tous les jours des plaintes au Conseil, qu'à mes actions qui ne sont et ne seront jamais autres que d'un homme de bien. A quoi Monsr. de Rosni respondit qu'il n'estoit tenu d'en parler qu'au Roy et à son Conseil, et que si Monsr. Desparnon lui fust venu demander, il lui eust dit. Monsr. Desparnon lui respondit en ces mots. Monsr, quand il vous plaira de considérer que

ma condition n'est pas si abjecte qu'elle m'oblige d'aller chez vous, si bon ne me semble, vous ne me tiendrés pas ce langage. Auquel Mons[r]. de Rosni repliqua fort hautement qu'il estoit gentilhomme et fort homme de bien, et qu'il ne le cédoit à homme de France qui ne portast aultre tiltre. Voire qu'il estoit des plus anciennes maisons de ce Roiaume. Ce qu'il répéta trois ou quatre fois avec des gestes fort bravaches, qui fust cause que Mons[r]. Desparnon lui dit : Si advouerés vous qu'il y a de la différence entre vous et moi. Il ni en a point, lui respondit il, que celle que les Roys y ont mise. Si y a il avec celle là (dit Mons[r]. Desparnon) celle que mon espée y a mise ou y pourra mettre.

Sur ces propos, Mess. le Chancelier et Belièvre se mirent entre les deux débattans, craingnans que les choses passassent plus avant qu'en paroles. Lors led. sieur de Rosni réitéra encores qu'il estoit Gentilhomme, voire Gentilhomme des meilleures maisons de la France, qu'il ne le quittoit à homme du monde qui ne portast que ce tiltre, et qu'il avoit une fort bonne espée. Il lui fust dit par Mons[r]. Desparnon qu'il ne débattoit point cela avec lui. Alors Mons[r]. le Chancelier et Mons[r]. de Belièvre leur dirent à tous deux qu'ils n'avoient point de subject de rentrer en dispute. A quoi Monsieur de Rosni respondit qu'il n'avoit rien à démesler avec Mons[r]. Desparnon, que c'estoit les affaires du Roy qu'il débattoit. Mons[r]. Desparnon lui respondit qu'il n'estoit besoing qu'il se servist de ce prétexte, que cela n'avoit rien de commung avec le service de Sa Majesté; qu'il

avoit fait toute sa vie et faisoit encores profession d'aimer passionnément l'un et l'autre et d'honorer ceux qui avoient sa bonne grâce; que bien pouvoit il faillir par ignorance, mais que de malice il ne le pouvoit pas faire. Monsr. de Rosni lui respondit : Vous ne faudrés jamais par là, et ne scauriés croire ce que je vous estime en esprit et en courage. Monsr. Desparnon lui respondit en ces termes : Sauf vostre grâce, Monsr., j'avoue d'estre imparfait plus que tous les autres hommes, et par conséquent je puis faillir plustost. Le sieur de Rosni lui dit : Vous avés parlé à moi comme si j'estois quelque petit financier. Non ay, lui respondit Monsr. Desparnon, vous ne trouverés point que je sois venu à vous à pouilles ni à injures. Monsr. de Rosni repliqua, Je ne suis pas aussi homme de pouilles et injures, et ne les souffrirois d'homme qui vive. Je ne vous dis pas cela, dit Monsr. Desparnon, mais je vous dis que je ne suis point venu à vous aveq des injures. Lors led. sieur Rosni lui dit : Monsr, vous n'avés pas possible bien considéré avec quel mespris vous m'avés parlé, la passion vous en a empesché. Je n'ai pas eu autant de passion, lui dit Monsr. Desparnon, qu'elle m'ait fait oublier une seule parole de celles que je vous ai dit, ni de celles que vous avés proférées. Je pense que de vostre costé vous n'en perdrés pas le souvenir. Non, dit Monsr. de Rosni, je m'en souviendrai tousjours très bien, et suis bien aise que ne m'avés point offensé. Je n'offense personne (lui dit Monsr. Desparnon), et quand cela m'adviendroit, je porte de quoi contenter ceux qui

sont de ma condition, et satisfaire les autres selon ce qu'ils sont.

Voilà au vrai les principaux points du discours qui se passa en ceste affaire, et les mesmes parolles qu'ils eurent ensemble; desquelles on disoit que Monsr. Desparnon s'estoit trouvé fort offensé, jusques à avoir dit que le seul respect du Roy, et non la bonne espée de Rosni, de laquelle il l'avoit tant menassé, l'avoit rendu sans action en ce subject.

Le mardi XXVIIe Octobre, mourust à Paris Monsr. Emeret, sieur de Veluize, maistre des comptes, doien de ceste compagnie, homme violent (ainsi qu'on disoit) et grand blasphémateur du nom de Dieu. Lesquels vices nous devons désirer, comme les nostres, estre couverts de la miséricorde de Dieu.

Le vendredi XXXe de ce mois, la Cour estant à Monsseau, la ville de Paris fust fort troublée des nouvelles qu'on y apporta de l'extrémité de la maladie du Roy, qui estoit une carnosité provenant d'une chaudepisse, laquelle pour avoir esté négligée, lui causa une retention d'urine qui le cuida envoier en l'autre monde. Accident autant craint des bons comme il estoit désiré des meschans. Les médecins de Paris les plus experts y furent mandés dès la nuict, entre les autres Marescot et Martin [1]. Monsr. de Montpensier, le Duc de Joieuse et le Comte de S. Pol, avec plusieurs autres Seigneurs et Gentilshommes, montèrent aussitost à cheval et sortirent

1. Rosset et Regnault, chirurgiens. Voy. Sully, *Mém.*, p. 288.

de Paris ceste nuict pour aller trouver Sa Majesté, comme aussi se retirèrent les Gouverneurs en leurs gouvernemens.

L'effroy fust grand à Paris (où on le fist mort) jusques au soir bien tard de ce jour, que Monsr. de Montpensier arriva, qui asseura la ville de la disposition de Sa Majesté beaucoup meilleure, mais qui avoit esté si malade qu'elle avoit esté deux heures sans parler ne mouvoir. Monsr. Rouillé, mon nepveu, Auditeur des Comptes, auquel le Prévost des marchans avoit baillé les clefs, ouvrit la porte audit Sieur de Montpensier, qui arresta Madame à Paris, preste de partir pour s'y en aller.

Quand Marescot prist congé de Sa Majesté, elle lui dit qu'il sçavoit que beaucoup avoient basti sur sa mort tout plain de beaux chasteaux, mais qu'on leur dit hardiment qu'ils les allassent bastir en Hespagne, car il n'estoit encores mort et si n'avoit envie de mourir. Qu'on lui avoit dit qu'à Paris on avoit murmuré de ce qu'il y faisoit venir Cazaubon pour ce qu'il estoit huguenot; mais qu'il n'avoit eu esgard en cela qu'à faire florir son Université. A quoi led. Marescot respondit qu'il n'en avoit point ouï parler, et qu'à Paris on ne s'y battoit plus qu'à coups d'Évangile, à qui feroit le mieux. Ce que le Roy lui dit qu'il trouvoit très bon, et que c'estoit son intention que celle là. Le médecin Martin, sur la maladie qu'il avoit eue, l'exhorta de se mieux garder, et qu'il estoit d'une très bonne disposition pour vivre longtemps s'il vouloit un peu

mesnager sa vie qui estoit la vie de son peuple, auquel le Roy ne respondit que par gosserie, estant d'une humeur toute contraire à cela.

Ce jour, les portes de Paris demeurèrent fermées jusques à dix heures du matin, ce qui augmenta l'effroy entre le peuple qui se persuada incontinent qu'il y avoit pis du Roy qu'on ne disoit, encores que la vérité fust qu'on avoit fermé lesdites portes pour se saisir de la personne du Gouverneur de Cran en Bretagne, la ville ayant eu mandement du Roy de ce faire.

Le samedi, veuille de la Toussaints, mourust à Paris le fils de la marquise de Menelet, aagé de neuf ans, avec un indicible regret de la mère et de tous les siens, comme estant demeuré seul de ceste maison.

En ce mois, le Roy estant à Monsseaux, fist prendre prisonnier un nommé Le Thuilier, fils du Procureur du Roy de Gien, qu'on disoit estre de ces fols qui se meslent de parler au grimoire, lequel après avoir amusé quelque temps le Roy de son vain babil, s'adressa à madame la Duchesse, et entre autres goguenettes, lui dit : Qu'il y avoit danger que le Roy la laissast quelque jour. Mais si elle se vouloit aider, il lui bailleroit de l'eau d'une phiole que son père lui avoit laissé pour tout bien, de laquelle s'estant frotté les lèvres et baisé le Roy après, elle en feroit tout ce qu'elle voudroit et jamais ne se pourroit desfaire d'elle. Ce que le Roy ayant sceu, fist emprisonner ce charlatan avec son eau, sa phiole et ses receptes.

En ce mois, on faisoit à Paris un plaisant compte du

Roy et d'un bastelier, lequel du commencement fust réputé pour fable, et enfin avéré pour histoire. C'estoit un pauvre homme de bastelier et fort simple, qui un des jours de ce mois passa l'eau au Roy au port Malaquest, lequel revenant de la chasse mal accompagné, et à ceste occasion n'estant point congneu du bastelier, se mist à arraisonner ce bon homme et lui demander ce qu'on disoit de la paix. Je ne sçai quelle paix (va il dire) nous avons plus de mal que devant et paions plus d'imposts que durant la guerre, il n'y a pas jusques à ce meschant basteau que je meine qui ne paie impost, et si j'ay assés de peine à vivre sans cela. Et que dit le Roy là dessus (va respondre le Roy lui mesme), ne parle il point d'y donner ordre? Le Roy est assés bon homme (dit le bastelier), je croi que cela ne vient pas de lui; mais il a une meschante p..... qu'il entretient qui nous ruine tous. Car sous ombres des belles robbes et affiquets qu'il lui donne toute jour, le pauvre peuple en patist, car il paie tout. Encores si elle estoit à lui seul, ce seroit quelque chose, mais on dit qu'il y en a bien d'autres qui y ont part. Le Roy voiant la naifveté du bonhomme, se prend à rire et sort du basteau sans paier. Mon bastelier crie après et les donne tous au diable. Le Roy riant plus fort que devant commence à dire : Retirons nous, nous avons nostre charge. Et le lendemain manda son bastelier, qui aiant sceu que c'estoit le Roy, estoit pire que mort. Sa Majesté, en présence de Madame la Duchesse, lui fist dire tout ce qu'il avoit dit. De quoi, elle fort irritée, dit au Roy qu'il le

falloit pendre. Non, non, ma maistresse, dit le Roy, au contraire, c'est un bon homme qui y est allé tout à la bonne foy et n'a dit que ce qu'il a ouï dire. Je lui pardonne et si ne veux plus qu'il paie l'impost de son basteau, car c'est de là qu'est venue toute la querelle. Et de fait, après lui avoir remis ledit impost, renvoia son bastelier de ceste façon, qui en fut quitte pour la peur de laquelle il cuida mourir.

En ce mois d'Octobre moururent à Paris, Monsr. Parent, Conseiller en la cour, jeune homme en la fleur de son aage, et le greffier le Sueur, secrétaire du Roy, homme jà décrépit et fort aagé. Ainsi se joue la mort des jeunes et des vieux.

Le dernier jour du présent mois d'Octobre, ung de mes amis me communiqua une lettre qu'on lui avoit escrite de Strasbourg en date du mercredi XXIe de ce mois, de laquelle je fis le suivant extrait pour quelque particularité de nouvelles qu'elle contenoit.

« Monsieur, je reprends la plume pour vous entretenir des nouvelles de ce pays, desquelles je vous prie faire part aux amis qui sont curieux.

« Vous sçaurés le retour du Transylvain en son pays. Il a envoié son Père confesseur Jésuite au Pape. Cependant il s'est establi moictié de gré, moictié de force, à la barbe de Maximilian qui se commence à remuer.

« Les Turqs, à ce qu'on dit, vont fondre sur son pays, et ont pris quelques places à leur chemin. Les dernières nouvelles, mais moins asseurées, disent que led. Transylvain s'est mis au devant et les a repoussés.

L'armée de l'Empereur s'est enfin remuée et semble tirer vers Bude. La peste est à Prage. L'Empereur s'en est retiré. On tient que les affaires du Roy de Pologne, en Suède, sont en mauvais état [1]. Les vents ont combattu son armée, et son Oncle le Duc Charles, qui demandoit sauf conduit pour l'heure et de traicter, l'a acculé et assiégé. Le pauvre Roy ne se trouve guères bien du conseil des jésuites.

« On nous vient d'asseurer ici, à propos des jésuites, qu'un des plus suffisans des leurs, demeurant à Pontamousson, s'est desjésuité et retiré à Lausanne.

« Qui est tout ce que, etc.

« De Strasbourg, ce XXI Octobre. »

NOVEMBRE

Le lundi IXe de ce mois, fust mis en terre à Paris, l'Evesque de Chartres [2], aagé de 75 ans, homme bien entendu en sa charge et docte assés pour un Evesque de ce temps.

Il fust porté avec grande pompe et cérémonie dans l'église S. André des Arts, où il fust enterré avec ses

1. Voy. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 38; de Thou, l. CXXI, t. XIII, p. 311.

2. Nicolas de Thou, fils d'Augustin de Thou et de Claude de Marle, frère de Christophe de Thou, premier président au Parlement de Paris.

prédécesseurs. . Tout vieil qu'estoit ce bon prélat, il avoit une si grande appréhension de la mort, qu'il se destournoit toujours pour ne point passer devant l'église S. André, sachant qu'il y devoit estre nterré.

Monsieur le Chancelier hérita de la pluspart de ses bénéfices, lesquels il mist *in corbonam* avec les autres. A quoi il s'est tousjours monstré très habile homme et très entendu.

Le mardi XXIVe de ce mois, fust pendu à Paris, en la place de Grève, un jeune garçon qui, estant à la taverne, avoit tué un homme sur la dispute d'ung œuf que l'ung et l'autre vouloit avoir.

En ce mois, fust amené des prisons d'Angers à Paris, un pauvre misérable appellant de la sentence du Lieutenant Criminel d'Angers, par laquelle il avoit esté condamné d'estre bruslé, pour se transformer en loup, et avoir par sa confession propre mangé là autour tout plain d'enfans et autres personnes, mesmes les bras et les mains à quelques pauvres femmes. Laquelle transformation toutesfois S. Augustin tient pour fausse et imaginaire, disant qu'il ne faut pas croire que par art magique le corps de l'homme puisse estre converti en beste, trop bien changer et altérer nos sens et la phantasie par l'émotion des humeurs, qui est aussi l'opinion de la Sorbonne et des principaux docteurs.

Ce loup garou qu'on appeloit fust mis aux cachots noirs de la Conciergerie, après avoir esté rasé, lequel je fus voir.

Il portoit les cheveux pendants jusques aux talons,

4

la barbe de mesme et les ongles aussi longs que les mains.

Monsr. Le Congneus, Conseiller en la Cour, estoit son rapporteur, qui m'a dit que par ses interrogatoires il en confessoit plus qu'on ne lui en demandoit. Enfin par ses propos extravagans, la Cour le jugea aliéné de son esprit et le renvoia et confina.

En ce mois mourust en sa maison Dallincourt près Ponthoise, le bonhomme de Villeroy, aagé de soixante et dix huit ans, homme de grands biens et moyens, desquels il s'est donné pendant sa vie beaucoup de plaisir. En quoi il a continué jusques à la fin, aiant sa musique comme le Roy, et ne refusant rien à son cœur des plus exquises délices et vanités du monde. Son grand père (selon le bruit commun) estoit vendeur de marée.

Monsieur de Victri, aiant pris querelle en ce mois à Monsr. de Rosni, le fist appeler. De quoi adverti, le Roy envoia querir Victri, auquel il dist qu'il se pourveust d'un bon second, et que de lui il vouloit seconder Rosni. Ce qui appaisa en peu de mots la colère de Victri.

Sur la fin de ce mois, le Roy vinst secrettement à Paris pour voir madame la Duchesse, qui s'estoit trouvée un peu mal et avoit eu une foiblesse, et après s'en retourna à S. Germain avec elle dans sa litière.

La Toussaints de ceste année fust la plus belle qu'on eust veu depuis 50 ans; mais trois jours après on l'acheta bien cher par les continuelles pluies qui sur-

vindrent et rendirent le temps si fort mélancolique et maussade qu'il causa force rougeolles autant aux grands qu'aux petits, et beaucoup d'autres maladies, principalement de petites vérolles aux enfans, desquelles il en mourust à Paris grande quantité en peu de temps.

Le Lundi dernier de ce mois de Novembre, Monsr. Guittard, Secrétaire de la Chambre du Roy, qui a ordinairement advis certain de tous pays, pour avoir autant voyagé qu'homme du monde, m'en communiqua un qu'on lui avoit envoié de Constantinople, daté du xve Septembre dernier, duquel j'ai fait le suivant extrait :

« Seulement je vous dirai que Monseigneur gouverne plus paisiblement ces barbares qu'il n'a fait par le passé, d'autant que l'*Hoga-Effendi*, c'estoit le précepteur du Grand Seigneur, son grand ami, a esté fait grand *Moufti* (Moufti signifie le Pape), et vous asseure, Monsieur, qu'il a esté bon besoin que la faveur de mondit Seigneur ait eu lieu auprès dudit Hoga, à cause d'un accident survenu aux frères de St. François la Madone et St. Pierre, pour avoir retiré trois Reniés, appartenans audit Moufti, qui se vouloit sauver pour aller en chrestienté, qui furent trouvés cachés dans ladite église St. François. Ce qui auroit provoqué ledit Moufti à une telle colère que le Bassa et janissaire Aga estoient sur le point de passer en Galata, tant pour ruiner et exterminer lesdites églises que pour faire mourir les religieus. De quoi mondit Seigneur estant averti, prévenant un si grand malheur, s'achemina devers le Moufti, envers lequel il peust tant qu'il pacifia toutes

choses, ce qui se peult nommer un œuvre très signalé pour le grand malheur qui s'en pouvoit ensuivre et qui estoit très éminent.

« Le Grand Seigneur a reçu un grand desplaisir de la prise de Javarin et de la paix faite entre Sa Majesté et le Roy d'Hespagne. Il envoie un grand peuple en Hongrie, et ne se dit point qu'il y doive aller. Il ne se fait point d'insolence par telles gens suivant l'accoustumée, d'autant qu'ils s'en vont à la file se rendre à Andrinople. Depuis six mois il y a un grand changement en ceste cour *Porte*. Abrahim-Bassa, beau frère du Grand Seigneur, a esté fait Manzul. Assam-Bassa, qui estoit premier *Visier* (*connestable*), a esté estranglé, c'est à dire dégradé d'office aux sept tours par le Boustangé Bassi. Gera Mehemet Bassa, qui estoit Général en Hongrie, est premier Visier à présent, et s'acquitte fort bien de sa charge.

« Gigalle a esté rappellé et fait Capitaine de la Mer au lieu Daly Bassa, beau frère du Grand Seigneur, qui a esté fait Manzul.

« Nous avons ici la peste très grande, Dieu nous en veuille préserver. Attendant quelque autre subject, je demeure tousjours, Monsieur, etc.

« De Constantinople, ce xve Septembre 1598. »

DECEMBRE

Le Dimanche xiii[e] de ce mois, jour Ste Luce, fust fait à St. Germain en Laye le baptesme du fils de Madame la Duchesse de Beaufort [1], avec les pompes et cérémonies accoustumées. Le Roy, pour gratifier le Comte de Soissons, le fist son Compère avec Madame d'Angoulesme, seur bastarde du feu Roy Henri II, qui en fust la Commère avec led. Comte de Soissons. Messire Pierre de Gondi, Cardinal, le baptiza. Au sortir d'icelui, on fist le festin magnifique et l'on joua devant le Roy un balet qu'on appelloit des Cinq Nations, desquels les principaulx chefs estoient, Mons[r]. de Rohan, Mons[r]. de Nemours, le Comte d'Auvergne, Mons[r]. le Grand et le Marquis de Cœuvre. Il y eust aussi un jeune homme natif des fauxbourgs St. Germain, fort habile et des plus soupples et adroits qui se soient veus de nostre temps, qui donna plaisir au Roy de danser sur une corde, voltiger, voler et faire autres tours de souplesse et gaillardise, que Sa Majesté admira et y prist plaisir, comme aussi firent tous ceux de sa Cour.

Le Lundi xiii[e] de ce mois, fust jugé à la Tournelle un pauvre misérable, tailleur de son mestier, demeurant à St. Remi près Chaalons, appellant de la mort, à laquelle il avoit esté condamné comme hérétique très abomi-

1. Alexandre, dit le chevalier de Vendôme.

nable, aiant soustenu entre autres propos que Jésus Christ n'avoit point souffert (comme on disoit) la mort pour les hommes, et qu'il estoit en un certain lieu où il faisoit bonne chère, et besongnoit cependant par une vertu invisible, et autres sots propos qu'on eust jugé d'un esprit égaré et troublé de son sens, n'eust esté qu'il feust deument prouvé et vériffié qu'il ne l'estoit nullement, mais meschant tout outre, voire des plus meschans que la terre ait jamais porté. Car il fust avéré (ce qu'il confessa à la fin en pleine Cour) qu'il avoit mangé quatre enfans à belles carbonnades, lesquels tous quatre il avoit assommés avec des maillets, après les avoir fait coucher avec lui. Ne croioit ne Paradis ni Enfer. Disant à Messieurs, que Paradis estoit partout où on estoit bien à son aise, et Enfer où on estoit mal, comme vous, Mons[r]. le Juge, dit il, qui estes là assis bien à vostre aise, vous estes véritablement en Paradis, et moi qui ay les fers aux pieds, suis bien en Enfer. Fust la sentence confirmée et ce misérable renvoié sur les lieus pour estre exécuté.

En ce temps et pendant ce mois, à la suscitation et par l'exhortement de quelques prédicateurs de Paris et du Capussin Brulart entre les autres, qui preschoit les Advents à St. Estienne du Mont, fust proposé de porter le St. Sacrement par les rues, sous un Poisle (à la mode d'Espagne), avec pareille pompe et cérémonie que le jour de la feste Dieu, et que quand on oïroit sonner la cloche de la paroisse, que les paroissiens seroient advertis de sortir pour le venir accompagner et lui faire

l'honneur qui lui estoit deu. Aussi que devant les maisons par où il passeroit, il y auroit toujours quelcun à la porte, qui se tiendroit là avec une torche ardente à la main pour l'esclairer. Ceste nouvelle façon et cérémomonie fust autorisée par le nouveau Évesque de Paris, encores qu'eu égard au temps où nous vivons, elle fust jugée par tous les hommes d'esprit, quelque grands catholiques qu'ils fussent, une cérémonie de sédition plus que de dévotion. Et ainsi fut elle jugée par la Cour assemblée en corps qui arresta que Mr. de Paris seroit admonesté de se contenter de faire observer les anciennes traditions et cérémonies de l'Église sans y rien innover ni changer, mesmement en celle ci, autrement que la Cour y pourvoirroit. Non obstant lequel arrest, aux paroisses de St. Severin et de St. Estienne, St. Benoist et quelques autres (mais peu), on ne laissa de pratiquer ceste nouvelle cérémonie et porter en pompe led. St. Sacrement, dont il advinst à Paris en ce mois un scandale, qui fust que le valet d'un gentilhomme, passant par la rue de la Harpe comme on le portoit, pour n'estre descendu de son cheval, faillist d'estre saccagé, encores qu'il eust osté son chapeau et se dit estre catholique, car non obstant cela ils le firent descendre de son cheval, et lui portans les torches au nés, après l'avoir fait mettre à genouil, lui donnèrent force gourmades et horions.

Aussi toutes les prédications de ce temps n'estoient que contre les huguenos et leur édit, par lequel ils donnoient à entendre au peuple qu'il y avoit temples

accordés à Paris pour y prescher, avec deux colléges pour instruire les enfans à la Religion, et là dessus esmouvoient le peuple contre eux, jusques à parler de saingnées qu'il estoit besoin de renouveller en France de 25 ans en 25 ans; et que tant qu'on y souffriroit deux religions, qu'on auroit jamais que mal. Taxoient le Roy mesmes en paroles couvertes, et disoient que la caque sentoit tousjours le haranc, tellement qu'on murmuroit sourdement d'une St. Barthelemy, de plus hors de Paris que dedans. Car en beaucoup de villes ils s'enquestoient, de ceux qui venoient de Paris, s'il estoit vrai le bruit qu'on faisoit courir que ceux de Paris estoient prests à jouer des cousteaux. Ce qui se faisoit exprès pour empescher la publication et exécution de l'Édit, contre lequel il y avoit tous les jours des oppositions nouvelles qui venoient de tous les quartiers et endroits de la France, ausquelles le Roy se trouvoit bien empesché, estant des uns poursuivi aussi instamment comme il estoit traversé par les autres. Enfin Sa Majesté envoia l'Édit à ceux de la Sorbonne, pour leur monstrer que c'estoit celui mesme du feu Roy de l'an 1577, comme c'estoit à la vérité excepté fort peu de chose, ce qu'ils sçavoient bien, craingnant la réalité de l'exécution de cestuici, au lieu que celle de l'autre n'avoit esté qu'en papier, ce qu'il faisoit qu'ils ne se pouvoient appaiser. Et là dessus n'osant pas s'en attaquer au Roy, donnoient sur Me Jean et Me Théodore, pour rendre tellement odieuse leur Doctrine, qu'on ne la vouloit jamais approcher ni sentir, comme aussi ils in-

terdisoient toute communication avec eux, comme avec hérétiques très abominables.

Le Curé de St. Benoist ne failloit point tous les Dimanches à son prosne de prescher qu'il les falloit traîner à la voirie, et quelque Édit qu'il y eust, qu'il n'en souffriroit point en sa paroisse.

Le Mercredi XXIIIe de ce mois, le Roy et toute la cour revinst de St. Germain en Laye en ceste ville, où Madame, dès le lendemain, fist prescher à huis ouverts, et s'y trouva tant de peuple qu'il y en avoit plus dehors que dedans.

Le jour de Noël on y célébra la Cène, où il y eust quatre presches avec si grande affluence de peuple, que pour la multitude des communians on fust contraint la continuer le lendemain, ce qu'on fist exprès pour monstrer qu'on ne soucioit guères des crieries des Curés et prédicateurs de Paris, qui cependant qu'il ne se faisoit ni Cène, ni presche à Paris, ne cessoient de crier et tumultuer, et le voiant à leurs portes n'en disoient mot, non plus qu'ils n'en eussent bonne envie, mais estant retenus de la présence de Leurs Majestés, sous l'aveu desquels ils voioient bien que tout cela se faisoit, se modéroient de ce costé là. Et néanmoins ne laissoient de continuer sous main leurs coups et leurs trames plus fort que devant, se servant des confessions de Noël à cest effect, s'enquerrant de ceux qui y alloient, s'ils n'avoient point esté par curiosité ouïr le presche chés Madame, s'ils ne hantoient point avec ceux qui y alloient, s'ils n'avoient point de livres défendus, entre

autres celui du Plessis Mornay contre la Messe, et ceux qui leur en confessoient quelque chose, les renvoioient sans leur vouloir donner l'Absolution.

Ils passèrent encores plus outre, car en quelques paroisses ils voulurent renouer la Ligue sous le prétexte de ces confessions, demandans à ceux qui s'y présentoient s'ils ne se vouloient pas opposer à l'Édit avec tous les bons catholiques, les exhortans de ce faire et en prenant le serment d'eux, devant que leur donner l'absolution, la refusoient aux autres qui se trouvoient d'avis contraire, comme ils firent à un apoticaire de la paroisse St. Sevrin, qui me l'a conté lui mesme.

Un Capitaineau de Paris fust bien si osé, à leur instigation, d'aller trouver le duc de Mayenne pour sentir de lui s'il se fust bien voulu déclarer chef de tels opposans, qui les renvoia fort vertueusement et sagement, de quoi le Roy fust adverti.

Madame la Duchesse mesme y fust emploiée et supplier d'en parler au Roy, à ce qu'il pleust à Sa Majesté que l'Édit n'eust point de lieu, à tout le moins pour le regard des charges et admission aux Estats de ceux de la Religion en ce Roiaume, et fust le président Séguier qui lui en porta la parole, dont elle l'esconduit et lui fist response qu'elle sçavoit fort bien quelle estoit la volonté du Roy pour ce regard, et qu'il n'en feroit autre chose, aussi ne voioit elle pas grande raison pour vouloir empescher ceux de la Religion qui avoient esté bons serviteurs du Roy d'entrer aux Estats, veu qu'ils l'avoient

trouvé bon des ligueurs qui toutesfois avoient porté les armes contre Sa Majesté.

Monsieur de Bouillon aiant seu ceste response l'alla voir pour l'en remercier.

Le Dimanche xxviie de ce mois, feste de St. Jean, le prédicateur de St. Leu et St. Gilles dit en son sermon que nous avions peu de Saints Jeans en France, mais que les Hérodes estoient bien multipliés. Chavagnac qui preschoit à St. André dit sur ce subject que c'estoit un dangereux monstre qu'une paillarde en la Cour d'un Roy, et qui y causoit beaucoup de maux, principalement quand on lui soustenoit le menton.

Mons[r]. de Valegrand, nouveau Évesque d'Aix, prescha ce jour à St. Eustace, au sermon duquel le Roy assista tout du long et en revinst fort content. Ceux de la religion disoient qu'il ne leur avoit rien gasté.

Le Jeudi, dernier de ce mois et an 1598, le Roy séant en son conseil, fist opiner en sa présence sur l'Édit, lequel fust trouvé bon de recevoir purement et simplement. Chomberg, entre les autres, dit que ceux de la Religion estoient bons serviteurs du Roy, et que l'entrée aux Estats ne pouvoit ni ne devoit leur estre déniée.

Le Connestable et le Chancelier furent bien de cest advis, mais que le Roy pour contenter sa Cour devoit aller en personne au Parlement pour l'y faire publier. Ce que Sa Majesté ne trouva bon; dit qu'il n'innovoit rien en cela de ce que le feu Roy, son prédécesseur, avoit fait. Que c'estoit le mesme Edit.

Pour le regard des Estats, il ne se devoit trouver plus estrange que les huguenots y fussent admis que ceux de la Ligue, qui lui avoient fait la guerre, et toutesfois il avoit honoré les principaux d'entre eux de plusieurs charges et dignités, voire des principales et plus grandes de son roiaume (cela dit 'il en présence du Duc de Mayenne). Au reste qu'il estoit las de la guerre, qu'il avoit porté les armes avec les huguenots XVIII ans; que c'estoient gens qui n'estoient si aisés à battre comme beaucoup pensoient, et qu'on en demandast à son cousin le Comte de Soissons, qui les avoit veus en besongne; qu'il s'asseuroit que trois ne quatre batailles ne les desferoient point. Il y avoit plus, c'est qu'ils l'avoient toujours fort bien assisté, et leur diroit librement que quand il les avoit eus auprès de lui, il s'estoit tenu comme invincible. C'estoit pourquoi il désiroit et vouloit que leur Edit eust lieu. A quoi chascun baissa la teste.

En ce mois mourust en sa maison de la Brétesche aux Champs le trésorier Pommereus, aagé de soixante et dix huit ans, un des plus vieux officiers et serviteurs de la maison de Navarre, et des plus hommes de bien que le Roy eust point, de laquelle preudhommie il a esté enfin récompensé (comme beaucoup d'autres) de la ruine de sa maison, laquelle il a laissée misérable, et vériffié en elle ce dicton autant véritable que commung : que le service des Princes est un mauvais héritage.

Mourust en ce mesme mois à Paris, Madamoiselle

Gervais, aagée de 70 ans ou environ, mon ancienne hostesse, femme sage et vertueuse.

Point de fruicts en ceste année, peu de vins, toutes choses chères à Paris, fors le pain. La constitution du temps humide et fort pluvieuse mesme le dernier jour de cest an, auquel il pleust tout du long du jour. Ce qui causa coqueluches et cathairres presques à tout le monde. Force ballets à Paris qui dès deux heures après disner estoient esclairés de flambeaux comme chapelles ardentes, mais où on faisoit des prières à autres saintes qu'à celles du Kalendrier.

Le Comte d'Auvergne d'autre costé gouvernoit le quartier de St. Pol à Paris avec telle modestie, que pour les excès et ravages qu'y commettoient ses gens et lui, les bourgeois dud. quartier se voulurent cottiser et lui faire la somme de 500 escus pour en sortir.

Monsieur le Lieutenant Civil, revenant de soupper de la ville, fust un soir par ces nouveaux officiers de police, encores qu'il fust esclairé de deux flambeaux, renvoié en pourpoint en sa maison, et contraint de leur quitter non seulement le manteau, mais aussi la grande casaque de damas. On disoit que c'estoient les jeux des jours gras, et que tout estoit de Quaresme prenant.

Sur la fin de cest an 1598, il couroit à Paris un tumbeau du Roy d'Espagne qu'un de mes amis me donna, et estoit tel :

Il est donc mort ce grand, ce tiran, ce monarque,
Ce marrau bravedieu, ce monstre ambitieux,
Qui pensoit cuitant l'ordonnance des Cieux,

Braver Pluton, la mort, les destins et la Parque,
Mais Carron l'a passé, qui avec lui embarque
Ceste inquisition dont le feu furieux
A si longtemps bruslé les hommes généreux.
Conduisant aux Enfers ce triomphe en sa barque.
Il fist mourir sa femme, et tua son enfant,
Il pilla Portugal, injuste, triomphant
Des Roiaumes d'autrui, et puis insatiable,
Pauvre en son abondance, il brouilla les François,
Fist mettre à mort le Roy, viola toutes lois,
Ores jouet des morts, et des vivants la fable.

En septembre 1598.





1599

JANVIER

Le Dimanche IIIe de ce mois, se fist aux Augustins la Cérémonie des Chevaliers du St. Esprit, différée à ce jour pour le mauvais temps qu'il faisoit à Paris où il pleuvoit continuellement il y avoit huit jours. Le Roy créa dix Chevaliers [1], entre autres le Duc de Ventadour [2] et le Comte de Choisi [3]. Les pages et laquais y jouèrent leurs jeux accoustumés, mais extraordinaires, car leur insolence passa si avant que le Roy fust contraint d'envoier ses gardes sur le pont St. Michel, à cause du peuple qui commençoit de s'esmouvoir et crier qu'on vouloit

1. Voy. cette promotion, P. Anselme, t. IX, p. 125.

2. Anne de Levis, gouverneur du Limousin, lieutenant général au gouvernement de Languedoc, mort le 3 décembre 1622.

3. Jacques de L'Hospital, comte, puis marquis de Choisy, chevalier d'honneur de la reine Marguerite.

oster la liberté aux bourgeois, car ils voloient manteaux et chapeaux, coupoient les bourses aux Dames et Damoiselles, et en fust veu ung qui en faisoit monstre de trois qu'il avoit couppées, et un autre qui fust bien si hardi d'oster le chapeau à un Me des Requestes qui estoit tout contre le Roy.

La veuille de ceste cérémonie, le baron de La Chastre et Breautté[1], gendre de Monsr. de Sanssi, se battirent sur une querelle qu'ils prirent ensemble; et fust le baron de La Chastre fort blessé d'un coup d'espée que lui donna Breautté au ventre, duquel coup il tumba et le tinst on pour mort. Toutesfois il en relevast et en guérist. Sur quoi les bons compagnons firent le quatrain suivant, duquel on trouvoit la rencontre assés bonne, et la response encores meilleure.

La Chastre a esprouvé le péril des combas,
En voulant imiter la valeur de son père :
Mais il a bien monstré qu'il tenoit de sa mère,
D'estre frappé au ventre et de n'en mourir pas.

R.

La Chastre a bien montré qu'il tenoit de sa mère,
D'estre frappe au ventre et de n'en mourir pas;

1. Pierre Breauté, fils d'Adrien II, sire de Breauté, et de Suzanne de Monchi, capitaine de cinq compagnies de cavalerie légère. Il épousa, le 17 décembre 1596, Charlotte de Harlay, fille de Nicolas, baron de Sancy, et fut tué le 5 février 1600, à Visch, près Bois-le-Duc, dans un combat de vingt et un contre vingt et un. C'est à tort que de Thou lui donne le prénom de Charles. Voy. de Thou, l. CXXIV, t. XIII, p. 462, et Moreri, vo *Breauté*, où se trouve une généalogie intéressante de cette famille.

Mais il tumba du coup, et sa mère au contraire
Donne deux coups pour ung quand on la met à bas.

Fust aussi fait le suivant quatrain par les mesmes médisans qui disoient le Comte de Choisi avoir receu double Chevalerie ce jour aux Augustins.

Choisi ne fust pas des plus fins
Qui vestu de sa belle robbe,
Alla choisir les Augustins
Pour en faire sa garderobbe [1].

Ce jour de Dimanche IIIe du mois, furent publiées les premières annonces du mariage d'entre Madame, seur du Roy [2], et le Marquis du Pont [3], fils aisné de Monsr. de Lorraine.

Pour Madame, elles furent faictes en sa maison qui estoit sa paroisse. Pour le Prince de Lorraine, dans l'Eglise St. Germain de l'Auxerrois.

Le Mercredi VIe de ce mois, jour des Rois, le Capussin Brulart [4], qui preschoit à St. André, dit que tous les Juges qui consentiroient la publication de l'Edit estoient damnés, et qu'ils respondroient de toutes les âmes qui

---

1. Ce quatrain est raturé dans le manuscrit.

2. Catherine de Bourbon, née le 7 février 1558, morte le 13 février 1604. Le contrat de mariage est dans le fonds Dupuy, 404, f° 132.

3. Henry de Lorraine, duc de Bar.

4. Jean Brulart, fils de Pierre Brulart troisième du nom, président aux enquêtes, et de Marie Cauchon, dame de Silleri et de Puissieux. Il était frère cadet de Nicolas Brulart de Silleri, chancelier.

à ceste occasion se convertiroient à l'hérésie. Monsr. le Procureur général y estoit à l'œuvre vis à vis de sa chaise.

Le Jeudi VIIe de ce mois, le Roy manda ses gens du Parlement [1] au Louvre pour la vérification de l'Edit de ceux de la Religion, ausquels il parla en Roy et en termes exquis et choisis qui depuis ont esté imprimés, hormis le commencement qui fust tel [2] :

« Devant que vous parler de ce pourquoi je vous ai mandés, je vous veux dire une histoire que je viens de ramentevoir au Mareschal de La Chastre.

« Incontinent après la St. Barthelemi, quatre qui jouions aux dés sur une table, vismes paroistre des gouttes de sang, et voiant, qu'estant essuiées par deux fois, elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouerois plus et que c'estoit un augure contre ceux qui l'avoient respandu. Monsieur de Guise estoit de la trouppe. » — Ce propos fini, Sa Majesté leur dit ce qui s'ensuit [3] :

« Vous me voiés en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit roial, comme mes prédécesseurs, ni avec l'espée et la cappe, ni comme un Prince

1. Ce discours, imprimé en partie en 1741 et tout entier par M. B. de Xiv., t. V, p. 891, est ici avec quelques différences dans les mots et l'arrangement des phrases. Le texte de L'Estoile est bien plus dans le style de Henri IV et dans le sentiment de l'improvisation.

2. Voy. de Thou, l. CXXII, t. XIII, p. 375.

3. Ce discours tout entier est biffé sur le manuscrit.

qui vient parler aux Ambassadeurs estrangers, mais vestu comme un père de famille en pourpoint pour parler franchement à ses enfans.

« Ce que j'ay à vous dire est que je vous prie de vériffier l'Edit que j'ay accordé à ceux de la Religion. Ce que j'en ay fait est pour le bien de la paix. Je l'ay faite au dehors, je la veux au dedans. Vous me devés obéir, quand il ni auroit autre considération que de ma qualité et de l'obligation que m'ont tous mes subjects, et particulièrement vous tous de mon Parlement. J'ay remis les uns en leurs maisons, dont ils estoient bannis; les autres en la foy qu'ils n'avoient plus. Si l'obéissance estoit deue à mes prédécesseurs, il m'est deu autant ou plus de dévotion, d'autant que j'ay establi l'Estat, Dieu m'aiant choisi pour me mettre au Roiaume qui est mien par héritage et par acquisition. Les gens de mon Parlement ne seroient en leurs siéges sans moi. Je ne me veux vanter, mais si veux je bien dire que je n'ay exemple d'autre à imiter que de moi mesme. Je sçai bien qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bien ordre contre ces gens là et ne m'en attendrai pas à vous. C'est le chemin qu'on prist pour faire les barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu Roy. Je me garderai bien de tout cela. Je coupperai la racine à toutes factions, à toutes prédications séditieuses, et ferai accourcir tous ceux qui les susciteront. J'ay sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades qui ne sont pas si hautes.

« Ne m'allégués point la Religion Catholique; je l'aime plus que vous, je suis plus Catholique que vous, je suis fils aisné de l'Eglise. Vous vous abusés si vous pensés estre bien avec le Pape. J'y suis mieux que vous. Vous avés beau faire, je sçai tout ce que vous faites. Je sçai tout ce que vous dites. J'ay un petit dæmon qui me le révèle. Ceux qui ne vouldront que mon Edit passe veulent la guerre. Je la déclarerai demain à ceux de la Religion. Mais je ne la ferai pas. Vous irés la faire avec vos robbes, et ressemblerés la procession des Capussins qui portoient le mosquet sur leurs habits. Il vous fera bon voir. Quand vous ne voudrés passer l'Edit, vous me ferés aller au Parlement. Vous serés ingrats quand vous m'aurés crée ceste enuie [1]. J'appellerai à tesmoin ceux de mon Conseil qui ont trouvé bon l'Edit et nécessaire pour l'Estat de mes affaires : Monsr. le Connestable, Monsr. le Chancelier, Messrs de Belièvre, Sanci et Silleri. Je l'ai fait par leur advis, et des Ducs et Pairs. Il ni a pas un seul d'eux qui s'osast dire protecteur de la Religion Catholique, ne qui osast nier qu'il m'ait donné cest advis. Je suis le seul conservateur de la religion. Je dissiperai bien les bruits qu'on fait semer. On s'est plaint, à Paris, que je voulois faire des levées de Suisses,

1. On lit dans le texte des *Lettres missives,* envie pour enuie, ce qui rend la phrase inintelligible. Voy. *Lettres missives,* t. V, p. 91. — Cette ancienne forme du mot ennui avait déjà causé une méprise à l'occasion de la devise de Louis d'Orléans. Voy. Note de M. Viriville, *Biographie* Didot, t. XXXVIII, p. 803. L'Estoile écrit *ennuie* ou *enuie* indifféremment.

ou autres amas de trouppes. Si je le faisois, il en faudroit bien juger, et ce seroit pour bon effect par la raison de tous mes déportemens passés, tesmoin ce que j'ay fait pour la reconqueste d'Amiens, où j'ay employé l'argent des Edits que n'eussiés passé si je ne fusse allé en Parlement. La nécessité me fist faire cest Edit; par la mesme nécessité j'ay fait autresfois le soldat. On en a parlé, et n'en ay pas fait le semblant. Je suis Roy maintenant, et parle en Roy et veus estre obéi. A la vérité la justice est mon bras droict, mais si la gangrène s'y prend, le gauche le doit couper. Quand mes régimens ne me servent pas, je les casse. Que gagnerés vous quand vous voudrés vérifier l'Edit? Aussi bien le ferai-je passer. Les prédicateurs ont beau crier, comme a fait le frère de Monsr. de Silleri [1] à qui je veux parler en ceste compagnie. Sur ce, aiant appellé led. sieur de Silleri, lui dit : « Je vous avois bien adverti, qu'on m'avoit fait plainte de vostre frère, et vous avois commandé de l'advertir qu'il se retinst et qu'il fust sage. J'avois creu du commencement qu'il n'estoit rien de ce qu'on disoit qu'il avoit presché contre l'Edit, pour ce qu'il ne s'en trouvoit point de preuves. Mais il est vrai, et enfin s'est eschappé à St. André, où mon Procureur Général l'a ouï prescher séditieusement contre l'Edit; et cela n'a esté relevé comme il falloit. On le veult excuser qu'il est emporté de zèle et sans dessain, mais soit par occasion ou autrement,

---

1. Jean Brulart, capucin. Voy. p. 65.

c'est toujours mal, et ce zèle inconsidéré mérite un chastiment. »

Ceste plainte finie, Sa Majesté se retourna vers les gens de son Parlement. « Il n'y a pas un de vous, dist il, qui ne me trouve bien quand il a affaire de moi, et ni en a point qui n'en ait à faire une fois l'an.

« Et toutesfois, à moi qui suis si bon, vous estes mauvais. Si les autres Parlemens, pour avoir résisté à ma volonté, ont esté cause que ceux de la Religion ont demandé choses nouvelles, je ne veus pas que soiés cause d'autres nouveautés par vostre refus. L'an 94 et 95, quand je vous envoiai une déclaration sur l'Edit de l'an 77 pour la provision des offices, j'avois promis que je ne pourvoirrois aucun de la Religion des Estats en la Cour de Parlement. Depuis le temps a changé les affaires, et toutesfois j'aurai bonne asseurance de ceux que je mettrai à ces Charges, qu'ils s'y gouverneront comme ils doivent. Il ni a point tant de Religion Catholique à tous ces grands criards Catholiques et Ecclésiastiques ; que je leur donne à l'un deux mil escus en bénéfices, à l'autre quatre mil livres de rente, ils ne diront plus mot. Le Juge de mesme, et ainsi de tous les autres qui voudroient parler contre l'Edit. Il y a des meschans qui monstrent haïr le pecché, mais c'est par crainte de la peine, au lieu que les autres le haïssent pour l'amour de la vertu.

Oderunt peccâre mali formidine
Oderunt peccâre boni virtutis amôre.

« Il y a plus de 20 ans que je ne les ai redit qu'à ceste heure. Pour dire que je connoisse ceux de vous qui haïssent le pecché pour l'amour de la vertu, je ne les connois pas. Mais sçaurai-je chastier ceux qui le haïront pour la peur de la peine. Et après ils me remercieront du chastiment comme un fils fait son père. Je n'avois pensé à vous mander qu'hier bien tard. Considérés que l'Edit dont je vous prie est l'Edit du feu Roy et le mien aussi, car il a esté fait avec moi, et aujourd'hui je le confirme.

« Je ne trouve pas bon d'avoir une chose en l'intention et escrire l'autre, et si quelques autres l'ont fait, je ne veux pas faire comme eux.

« La dernière parole que vous aurés de moi sera, que suiviés l'exemple de Mons[r]. de Maienne. On l'a incité de faire des menées contre ma volonté. Il a respondu m'estre trop obligé et tous mes subjects aussi, par ce que j'ay restabli la France maugré ceux qui l'ont voulu ruiner, entre lesquels il sera tousjours de ceux qui exposeront leur vie pour me complaire, au lieu que par le passé il avoit fait tous ses efforts pour ruiner l'Estat. Et si le Chef de la Ligue a parlé ainsi, combien plus vous que j'ay restablis, tant ceux qui m'ont esté fidèles que ceux que j'ay remis en foy, que doivent ils faire au prix?

« Donnés à mes prières ce que ne voudriés donner aux menaces, vous n'en aurés point de moi. Faites seulement ce que je vous commande ou plustost dont je vous prie. Vous ne ferés pas seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la Paix. »

Le Dimanche x^e de ce mois, le Roy envoia au Prévost des Marchands lui dire qu'il eust à faire faire recherche à Paris d'un Capussin Lorrain déguisé, qui estoit venu exprès de Lorraine ici pour le tuer, lui desseignant l'habit, le visage et façon dud. Capussin. Ce qui fust fait le lendemain avec une exacte recherche et diligence, si qu'on trouva qu'il estoit venu voirement à Paris et avoit logé sur un boulanger son parent, mais qu'il s'en estoit allé, et avoit dit qu'il s'en alloit en voiage à Nostre Dame de Lorette. Il s'appelloit en son nom Langlet, dit le Poirier [1], lequel craingnant d'estre recherché de sodomie, et d'avoir gasté un enfant de bonne maison de Lorraine, s'en estoit allé à son prieur et lui avoit dit : qu'il estoit possédé du Diable et qu'il avoit en dessein et fantasie de tuer le Roy, et là dessus seroit parti pour aller à Paris. De quoi son prieur adverti, l'auroit dit à Monsr. de Lorraine, qui avoit dépesché incontinent vers le Roy pour lui en donner advis [2].

Le Mercredi XIIe du présent mois de Janvier, l'Accord de Monsr. de St. Phalle et de Monsr. du Plessis Mornay, fut fait, conclu et arresté en ces termes dans le Chasteau du Louvre à Paris [3] :

1. Du couvent de Saint-Michel, dans le diocèse de Toul.

2. Ce moine fut exécuté le 3 avril. Voy. de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 423.

3. Voy. fonds Dupuy, 110, f° 99, B. I., *Satisfaction de M. de Saint-Phalle à M. du Plessis*. Elle est imprimée au t. IV des *Mémoires d'État*, à la suite de ceux de Villeroy. Voy. P. Lelong,

« Monsr. le Connestable avec Messieurs les Mareschaux de France s'en iront trouver le Roy pour lui dire comme ils ont entendu ce qui s'est passé entre le sieur du Plessis et de St. Phalle. Qu'ils ont trouvé que le sieur de St. Phalle a grandement offensé Sa Majesté, dont il mériteroit punition, et qu'il ne pouvoit venir au Combat avec le sieur du Plessis pour la qualité de l'Offense qui l'en a rendu incapable.

« Et aians ci devant les parens dudit St. Phalle supplié Sa Majesté de lui pardonner l'offense qu'il lui avoit faite.

« Monsieur le Connestable dira qu'ils l'en ont supplié de nouveau, et qu'avec eux il en supplie Sa Majesté de trouver bon qu'il lui présente led. de St. Phalle pour se jecter à ses pieds et lui en demander pardon.

« Lors ledit sieur de St. Phalle se présentera devant Sa Majesté, et mectant un genouil en terre, la suppliera très humblement lui pardonner la faute qu'il lui a faite, et trouver bon qu'en sa présence il satisface Monsr. du Plessis. Puis il se lèvera et dira audit Sieur du Plessis :

« Monsr, aiant creu que vous aviés fait quelque Rapport au Roy qui pouvoit révoquer en doute la fidélité que je lui dois, comme son très fidèle subjet, cela a esté cause qu'estant à Angers, aians disné ensemble au logis de Monsr. de Rochepot, vous voiant sortir du

---

t. II, 19758, et Duplessis Mornay, *Mémoires*, in-8, éd. 1824, t. I, p. 317, 331 et 337.

logis accompagné de quatre hommes, je sortis peu après vous, plus accompagné que vous, et en trouvai encores qui se joignirent avec moi. Vous aiant rattaint, je voulus m'esclaircir de ceste doute avec vous. Sur quoi vous me dites honnestes langages, m'offrant me faire telles raisons qu'on a accoustumé entre gens d'honneur, chose suffisante pour me contenter. Mais la créance de ceste offense avoit peu tellement sur moi qu'elle m'osta la Raison. Prenant un baston que j'avois derrière mon dos, sans que vous le peussiés prévoir, et vous en donné un coup qui vous porta par terre. Soudain j'allai à mon cheval, quoique les miens eussent l'espée à la main, et donnèrent quelques coups aux vostres, qui vouloient vous garantir des miens. Je reconnois vous avoir fait ceste offense de propos délibéré et avec tel avantage qu'il n'y a homme d'honneur à qui l'on ne puisse faire le semblable. Qui me fait vous supplier me le pardonner, et me soubmets de recevoir de vostre main un pareil coup que vous receustes. Vous suppliant intercéder vers le Roy à ce qu'il face arrester le coup de la Justice pour les punitions que j'ai méritées, d'avoir si indignement offensé un gentilhomme de vostre qualité, Conseiller d'Estat, et qui exerçoit une Commission de si grande importance, et demeurerai en Récompense toute ma vie votre Ami et Serviteur, vous asseurant que si pareille chose m'estoit arrivée, je me contenterois d'une telle Satisfaction.

« Monsr. du Plessis dira au Roy qu'il le supplie très humblement de pardonner son offense aud. sieur de

St. Phalle, et pour le Regard de la sienne qu'il eust bien désiré d'en tirer sa Raison par autre voie.

« Le Roy fera lors cest honneur aud. sieur du Plessis de lui dire qu'il avoit jugé l'autre tel qu'il ne devoit estre recherché par la voie des armes, et au reste qu'il reconnoist la soubmission de St. Phalle suffisante pour réparer l'injure qu'il a receue, et qu'il s'en doit contenter, mesmes pour ce qu'il y va de son service de voir assoupir les querelles entre ses serviteurs et de telle qualité, et qu'elle lui commande le faire. Et pour ce qui est de l'offense de Sa Majesté, qu'elle y pourvoirra selon qu'il verra estre à faire.

« Le sieur du Plessis dira lors aud. sieur de St. Phalle, que puisqu'il plaist à Sa Majesté et que Mess[rs]. le Connestable et Mareschaux de France trouvent qu'il y a occasion de Satisfaction, qu'il lui pardonne par son Commandement.

« Le Roy fera lors cest honneur aud. de St. Phalle de lui dire qu'il lui pardonne à la prière dud. sieur du Plessis, et lui remonstrera sa faute, lui commandant de se garder à l'avenir retourner en semblable.

« Signé : H. de Montmoranci, de La Tour, Brissac, Lavardin, d'Ornano, de Laval. »

Ce jour s'esleva sur le soir, à Paris, un bruict d'une St. Barthelemi de huguenots qu'on vouloit faire, bruict aposté par quelques séditieux, et du tout hors de propos. Pour y donner couleur, on disoit que Mons[r]. de Bouillon et le Sieur du Plessis Mornay en avoient eu advis, ce qu'ils désavouèrent tous deux. Ceux de la

Ligue disoient que c'estoient les huguenots qui la vouloient faire sur les Catholiques.

Les mesmes firent courir un faux bruict que Messeigneurs de Montpensier, Joieuse et d'Esparnon avoient fait ligue ensemble pour s'opposer à l'Edit, dont on disoit que le Roy avoit esté adverti et qu'il avoit fait response qu'il n'en croioit rien, mais..... tant estoit, qu'on le pourroit nommer le triumvirat du fol, du sot et d'un magicien.

Le Samedi XVI[e] de ce mois, fust par M[r]. le Procureur Général présentée à la Cour la suivante requeste, qui lui fut respondue sur le champ :

« Supplie le Procureur Général du Roy, disant qu'il a esté adverti qu'un nommé Robert de Hangest, dit le Capitaine la Forest, avoit eu volonté de tuer et assassiner le Roy, et pour ce faire, se seroit voulu aider d'un certain poignard, lequel il auroit fait empoisonner, afin que la plaie en fust mortelle. Et d'autant que ce fait est de dangereuse conséquence, et grandement dommageable au publiq et qui mérite une punition très exemplaire, le Suppliant requiert Commission lui estre délivrée, adressante aux plus prochains Juges des lieux et domiciles des tesmoins qui en peuvent parler du fait, qui sont le Baillivf de Senlis ou son Lieutenant, à Compiégne et Villers Costerets. Pour ladite information faite, communiquer au suppliant, prendre par lui telles conclusions que de raison, et vous ferés bien.

« Signé : de la Guesle. »

Ait Commission. Collationé. Voisin. Duplicata.

Ce jour fust pendu, à la Croix du Tirouer, un petit laquais de XIII ans qui avoit dérobbé 300 escus à son maistre.

Le Mardi XVI[e] de ce mois, Lugoli, Prévost de l'Hostel, alla prendre prisonnier dans le couvent des Cordeliers de Paris, un Cordelier, chargé par un tavernier, nommé Macé Roger, d'avoir voulu tuer le Roy avec une espée et une pistolle. Le Cordelier coucha la nuit au petit Chastelet, mais il en sortist incontinent, et le tavernier fust mis en sa place, pour avoir esté avéré qu'il avoit faussement chargé le Cordelier de ce crime, pour de l'argent qu'il lui devoit, dont mesmes il avoit fait arrester ses vins. Joinct que la pistolle fust trouvée n'avoir point de rouet, et l'espée toute rouillée qui tenoit pour gage au Cordelier de six escus.

Le Mercredi XXVII[e], ung nommé le Mesle, dit la Roguinière, natif de la ville du Mans, et Clerc du greffe de lad. ville, eust la langue percée d'un fer chaud, et les deux lèvres couppées, pour avoir proféré des blasphêmes exécrables contre Jésus-Christ, fist amande honorable la corde au col et fust banni à perpétuité du Roiaume de France, et à lui enjoint d'en vider dans XV jours, lesquels passés s'il y estoit trouvé, seroit pendu et estranglé sans forme ne figure de procès.

Le Samedi XXX[e], un paveur fust pendu à la porte de Paris, pour avoir dérobbé deux assiettes d'estain en une taverne. Il avoit eu la fleur de lis autresfois pour avoir dérobbé le plomb des fontaines, ce qui fust cause de le faire pendre.

Ce jour, deux gentilshommes aians esté menés prisonniers par Rappin, pour avoir dit quelques paroles contre le Roy, après que Sa Majesté eust commandé à Rappin de les mettre dehors, prirent à partie led. Rappin, qui leur envoia six hommes masqués qui les aiants conduits hors la ville, leur baillerent à chacun un bulletin portant deffense à eux d'approcher la Cour du Roy de 50 lieues.

Le Dimanche, dernier de ce mois, Madame, seur du Roy, fust mariée dans le cabinet de Sa Majesté, à St. Germain en Laye, avec le Marquis de Pont, qu'on nommoit le Duc de Bar, fils aisné du Duc de Lorraine, par Monsr. de Rouen [1], frère bastard du Roy, lequel conduit le nouveau marié à la messe, comme aussi fist la nouvelle mariée, conduitte au presche par Monsr. de Bouillon et autres Seigneurs et Gentilshommes de la Religion en grand nombre [2].

Peu de jours auparavant s'estoit retiré de la Cour Monsr. le Comte de Soissons, qui dit qu'il s'en alloit pour ne point voir ni l'Edit, ni le mariage, au reste fort content de la bonne chère et réception que lui avoit fait le Roy, et de l'honneur qu'il avoit eu d'estre son Compère, mais un peu marri de ce qu'on ne lui avoit

1. Charles de Bourbon, fils d'Antoine de Bourbon et de Louise de la Beraudière, évêque de Lectoure en 1590, archevêque de Rouen le 5 novembre 1594, se démit de cet archevêché en 1606, mourut en 1610, après le roi son frère.

2. Voy. Sully, *Mémoires*, t. I, p. 306; Palma Cayet, *Chron. sept.*, p. 44.

rien donné, car il eust bien estimé cest honneur autant ou davantage que l'autre.

Ce jour, dernier du mois, comme on devisoit du mariage de Madame, et d'un autre encore de plus grande conséquence, qui estoit le mariage de madame la Duchesse et du Roy, que beaucoup de gens craingnoient et croiioient, ung nommé Risacassa, Piedmontois, qui a esté des moins trompés en ses prédictions, dit à un mien ami, qui me le redit le lendemain, qu'il l'asseuroit sur sa vie que jamais ce mariage ne se feroit, voire plus, que la Duchesse ne verroit point le jour de Pasques, et qu'il se souvinst qu'il lui avoit dit [1].

En ce mois de Janvier et le IXe d'icelui, mourust à Lyon Pierre de Pinac [2], Primat de France et Archevesque dud. Lyon, en l'aage de 59 ans. Se sentant proche de sa fin, il fist venir à lui un homme d'Eglise des siens, qu'il aimoit et estimoit, et le pria et conjura fort de lui dire ce qu'il sentoit de Dieu, comme s'il n'eust pas esté fort asseuré de ce qu'il en devoit croire. On en a brouillé et escrit autrement, mesmes un historien de ce temps sien ami. Mais la vérité est celle que j'escris.

---

1. Note de L'Estoile. « Si Madame eust eu l'asseurance de cest accident que prédisoit Rizacasza, jamais n'eust esté mariée à Lorrain ni en Lorraine. »

2. Pierre d'Espinac. Voy. de Thou, l. CXXII, t. XIII, p. 366.

FEVRIER

Le Samedi vi[e] de ce mois, un gentilhomme de la Ligue, nommé de Bretteau, Lieutenant de Mons[r]. de Bois Dauphin au pays du Maine, fust décapité en Grève à Paris, pour un nombre infini de voleries, concussions, violemens et autres excès et cruautés perpétrés par lui, et entre les autres, une horrible et remarquable, d'un vieil gentilhomme de la Religion, aagé de quatre vingt et trois ans, lequel après avoir tenu dans l'eau longtemps jusques à la ceinture, lui donna le fronteau de telle façon qu'il y mourust entre ses mains.

Le Roy, à la requeste de Mons[r]. le Mareschal de Bois Dauphin, lui avoit donné sa grâce, mais il la révoqua à la remonstrance de Messieurs Séguier et de Thou, Présidens, mais principalement pour une parole libre qu'ung de ses gardes lui dit, comme il s'alloit mettre à table, laquelle l'en garda de disner : Qu'a, dit il, Votre Majesté, Sire.... .. face hardiment justice de ce meschant acte, sinon vous pouvés... asseuré que Dieu en prendra le fait en mains contre [1]........ Ce qui toucha tellement le Cœur au Roy qu'à l'instant qu'il vist Messieurs les Présidens, leur aiant conté ce que son archer lui avoit dit, et comme il s'en estoit trouvé esmeu, leur

1. Ces paroles du garde, mises en marge du manuscrit, ont été rognées par le relieur.

dit qu'il estoit bien aise de ce que sa cour avoit député par vers lui pour cest effect. Qu'ils fissent justice et qu'il ne les en empescheroit jamais. Dont Sa Majesté fust fort louée.

Le Gentilhomme auquel ledit Bretteau avoit donné le fronteau, et icelui fait mourir, se nommoit Courteuvre, gentilhomme aimé en tout le pays, et tenu pour fort homme de bien. Et toutefois en haine de la Religion de laquelle il estoit, un Jacobin, nommé Ragot, preschoit dans la ville de Laval, excusoit ce fait en plaine chaize et publioit les vertus de Bretteau comme d'un vrai protecteur de la Religion Catholique.

Ung des soldats dudit de Bretteau fust pendu avec lui.

La nuict du Mardi IXe advint à Paris un grand inconvénient sur le Sire de La Haye, Maistre de la Monnoie, demeurant sur le Pont au Change, au logis duquel furent trouvés morts et estouffés dans leurs lits deux pauvres garsons, estouffés de la fumée du charbon qu'ils avoient allumé le soir. L'un estoit frère du fermier de feue ma mère à Vaugirard, l'autre un pauvre Flammand, bon ouvrier, que La Haye, le jour de devant avoit loué.

Le Jeudi XIe du mois, le Capussin dont Monsr. de Lorraine avoit donné advis au Roy de se garder, pour avoir ung mauvais dessein contre sa personne, fust pris à Paris au quarrefour du logis de Monsr. le Chancelier, près la Croix du Tirouer, aiant esté suivi du logis de l'Escouvette en la rue St. Honoré dont on l'avoit veu sortir. Il avoit ung habillement de couleur de Roy et

un grand poingnart, dont il se vouloit revencher, mais lui aiant esté osté, il fust mesné à l'hostelerie de l'Estoille où estoit logé le train de Monsr. de Lorraine, où je l'allai voir, estant pour lors en ce quartier, et le vis sur un lit sur lequel il s'estoit jetté, et force gens autour de lui qui l'interrogeoient de diverses choses, et entre autres s'il estoit bien possible qu'il lui fust tumbé en l'esprit de tuer le Roy, auxquels il respondit qu'il n'estoit là pour leur en rendre conte. Là dessus un gentilhomme l'appella mastin, et lui dist qu'il en mourroit. Il lui respondit résolument que c'estoit tout le moins qu'il craingnoit, et que ce n'estoit que le passe temps d'une demie heure.

Au sortir de là il fust mis entre les mains de Lugoli, et aiant esté fouillé, lui furent trouvés sur lui cent doubles ducats.

Le Roy estoit lors à Fontainebleau.

Le Samedi XIIIe de ce mois, la Dame du Barillet, demeurant au coing de la rue de Heulleu à Paris, fust pendue et estranglée en la place de Grève, comme réceleuse, avec deux jeunes voleurs de soldats; et furent tous trois pendus à une mesme potence.

A la porte de Paris fust ce même jour pendue une garse pour avoir jetté son fruict dans les privés.

Le Mardi XVIIe, ung qui en son dicton portoit le tiltre de Capitaine des voleurs de nuict, fust pendu en la place de Grève à Paris.

Ce jour le Roy aiant mandé ceux de sa Cour de Parlement pour la vérification de son Edit de pacification,

leur tinst les propos suivans, recueillis fidèlement de la bouche de Sa Majesté peu..... divulgués et toutefois très notables [1].

Le Mardi XXIIIe, jour de Quaresme prenant, en la rue St. Jacques, à Paris, une fille qui alloit puiser de l'eau tua avec sa courge ung laquais qui l'avoit barbouillée.

Le Jeudi XXVe, Madame sortist de Paris pour aller en Lorraine.

Ce jour, après plusieurs débats et altercations, fust publié au Parlement l'Edit de ceux de la Religion, remis du Mardi, qui estoit le jour du Quaresme prenant, au Jeudi, de peur (disoit l'on), qu'on ne dist : Que c'estoit l'Edit de Quaresme prenant.

Le Dimanche XXVIIIe, un docteur nommé Gremer, qui preschoit à St. Nicolas des Champs, dit en son sermon : Que pour avoir de la faveur à la Cour, il falloit avoir celle des p....., que tout passoit par leurs mains et par celles des m....., et que telles gens pouvoient tout aujourd'hui; pour lesquelles paroles ainsi dites, lui fust interdit de prescher.

---

1. L'Estoile n'a pas donné ce discours dans notre manuscrit.

MARS

Le Lundi premier de ce mois, sur le bruict qui couroit partout que le Roy espouseroit la Duchesse de Beaufort sa maistresse, les mesdisans de la Cour, où on ne bruioit d'autre chose que de ce mariage, semèrent les vers suivans :

Mariés vous de par Dieu, Sire,
Vostre lignage est bien certain,
Car un peu de plomb et de cire
Légitiment un fils de p.....
P..... dont les seurs sont putantes
Comme fust la mère jadis
Et les cousines et les tantes,
Hors mis madame de Sourdis.
Il vaudroit mieux que la Lorraine
Vostre roiaume eust envahi,
Qu'un fils bastard de la Varaine
Ou fils bastard de Stavahi.

Le Roy estant à St. Germain en Laye, visitant ses orangers, trouva entés sur le pied d'un, les vers susdits, qu'on y avoit mis exprès, sachant que Sa Majesté ne faudroit à les y trouver. Le Roy les aiant leus dit : Ventre saint gris! si j'en tenois l'auteur je ne le ferois pas enter sur un oranger mais sur un chesne.

Le Vendredi v^e^ de ce mois, un marchand de vins de Paris, nommé Jean Antoine, demeurant près St. Nicolas du Chardronnet, aiant esté trouvé mort et assassiné en la vallée de Villejuifve, comme il revenoit de sa

maison de place près Corbeil. Le coup aiant esté fait par un nommé Claude Jumeau, qui avoit le bruict d'entretenir sa femme fort belle, mais de mauvais gouvernement, et qui s'entendoit pour ce meurtre avec son ruffien, fust pris prisonnier au logis de du Fresnoi, son procureur, et la Dame Antoine chés elle, après qu'on lui eust monstré le corps mort de son mari, auquel on avoit laissé son argent et ses anneaux.

Estans convaincus l'un et l'autre de ce malheureux assassinat, furent exécutés à la place Maubert, le Mercredi x^e de ce mois. La femme, qui se nommoit Marguerite Dauge, fust pendue, et enterrée à six heures du soir à St. Cosme, avec six torches. Son Ruffien, combien qu'il fust condamné à estre roué tout vif, ne le fust toutesfois que mort, par grâce de la Cour, et enterré à St. Innocent. Son père se tenoit à la Rochelle et estoit de la Religion, comme aussi cestuici en avoit esté, mais ne l'estoit plus, au contraire s'estoit rendu ennemi formel de ceux qui en estoient.

Leur dicton portoit : pour avoir commis adultère ensemble bien un an et demi durant, et avoir ensemble participé au malheureux et cruel assassinat de Jean Antoine.

Le Lundi VIIIe de ce mois, le Duc de Joieuse reprist l'habit de Capussin aux Capussins de Paris, à sept heures du soir [1]. Ce que le lendemain prescha le Ca-

---

1. Voy. de Thou, l. CXXII, t. XIII, p. 367; P. Cayet, *Chron. sept.*, p. 52.

pussin Bruslart à St. Germain, avec un magnifique éloge d'honneur à la piété de ce bon Seingneur.

Le Roy l'alla voir peu après aux Capussins, auquel le Prieur, à l'entrée de l'Eglise, fist une si belle et sainte exhortation qu'elle lui tira les larmes des yeux. Entre autres propos notables, il lui dit : Que Dieu l'avoit tiré des montagnes de Béart pour le faire Roy d'un grand peuple, mais à ceste charge de le reconnoistre et lui en faire hommage, faisant régner ses loix et se monstrant vrai défenseur et protecteur de son Eglise. Sinon que le mesme bras qui l'avoit eslevé le pouvoit abaisser. Car c'estoit ce grand Dieu seul qui faisoit et défaisoit les Rois comme bon lui sembloit.

Le Mercredi x[e], Mons[r]. le Lieutenant Civil, adverti que le Capussin, à St. Germain, preschoit un peu trop violemment contre ceux de la Religion, principalement contre le livre de du Plessis, qu'il appelloit le grand Rabbin, lui envoia dire qu'il preschast plus modestement, auquel le Capussin fist response qu'il fist sa Charge et qu'il feroit la sienne, et qu'il falloit que chacun se meslast de faire son mestier.

Le Dimanche xiiii[e], le Roy le voulut ouïr et fust à son sermon à St. Germain, où il mena Mons[r]. de Bouillon et M[r]. de Rosni. Il ne cria jamais tant, principalement contre le livre de du Plessis, qu'il dit estre le plus meschant et abominable livre de tous les livres; maintenant de faux les passages des Pères qui y estoient allégués, et exhortant le Roy là présent de le faire brusler publiquement à la Grève. Puis, se modérant, dit qu'il

n'entendoit pas de l'auteur, duquel il demandoit la Conversion; mais quant au livre, que les Catholiques à Paris ne devoient pas avoir moins de priviléges pour ce regard qu'avoient les Huguenots dans les villes où ils estoient les plus forts, qui n'eussent jamais souffert un livre semblable contre leur religion.

Au sortir du sermon, le Roy dit qu'il vouloit qu'on dist à Mr. de Paris qu'on eust à défendre ce livre, et qu'on ne le vendist plus; et à un sien valet de chambre qui lui dit que ce Capussin estoit un séditieux, il lui fist response : Que pour un qui le disoit il s'en trouveroit dix mil autres qui soustiendroient le contraire. De lui, qu'il l'avoit ouï et qu'il trouvoit qu'il preschoit bien.

Le Mardi xvie Mars, Monsr. de Chomberg [1], revenant de Conflans à Paris, mourust tout saoul dans son coche, d'où estant tiré mort, fut mis au Pot d'Estain, en la rue St. Antoine, où Madame la Duchesse l'alla voir et y mena son petit Cæsar, qui le voiant mort, dit qu'il estoit bien laid et qu'il ne le vouloit point regarder. Monsieur de Villeroy avoit festoié ce jour le Roy à Conflans, où led. Comte de Chomberg s'estant trouvé,

1. Gaspard de Schomberg, gentilhomme allemand, colonel des reîtres, obtient ses lettres de naturalité en 1570; gouverneur de la haute et basse Marche, conseiller d'État par brevet du 5 décembre 1573, confirmé dans ses charges par Henri III en 1580 et par Henri IV en 1594; prit possession du comté de Nanteuil en 1578. Le P. Anselme fixe sa mort au 17 mars, t. IV, p. 334.

avoit donné sur le bon vin et mangé un peu trop d'ung poisson qu'on appelle le Flettan [1].

Le Samedi xxe, ung jeune garson du Perche fust pendu à Paris, en Grève, pour avoir assisté au meurtre de deux gentilshommes, et pour ce qu'il estoit de la Religion, demanda un Ministre, qui lui fust accordé pour en la prison l'aller consoler en une chambre, et non autrement.

Le Vendredi xxvie, le fils d'un Conseiller présidial de Nismes fust pendu aux Halles, et puis bruslé pour la fausse monnoie, y aiant esté surpris le jour de devant par le Prévost de l'Isle de France, qui luy fist son procès en vingt quatre heures, et fust décélé par une femme de laquelle il avoit acheté du vif argent, laquelle il avoit paiiée pour la seconde fois en douzains faux. Aussi en portoit il le collier. Il voulust mourir en la Religion prétendue réformée qu'il avoit abjurée. Et dit depuis le renoncement de la profession d'icelle tout malheur l'avoit suivi, et que finalement il s'estoit adonné à ce beau mestier.

Le Samedi xxviie, fust pendue en Grève une Damoiselle qui avoit tué son enfant.

Le Lundi xxixe, furent roués à la Grève deux hommes qui avoient volé le Cabinet du Cardinal de Gondi.

Le Mardi xxxe de ce mois, une fille aagée de 26 ans, qu'on nommoit Marthe [2], qui avoit le Diable au corps,

1. Voy. de Thou, l. CXXII, t. XIII, p. 387.

2. Voy., sur cette célèbre Marthe Brossier, prétendue démo-

ainsi qu'on disoit, fust amenée de Loches en ceste ville de Paris et mise près Ste Geneviève, où chacun, par admiration et curiosité l'alloit voir. Elle disoit merveilles contre les huguenots, et son Diable alloit querir tous les jours quelque âme nouvelle à la Rochelle et ailleurs pour mettre en sa chaudière, disant que tous les huguenots estoient à lui; et estoit hérétique à Paris qui ne le croioit et qui doutoit que Marthe fust vraiment possédée du Diable. Mais pour ce que non obstant tous ces artifices, il se descouvroit de la pipperie en ce fait en beaucoup de sortes, et que mesme la mère avoit eu le bruict de se mesler de sorcellerie, et la fille de l'amour, cinq médecins de Paris furent nommés et députés pour la revisiter qui estoient Marescot [1], Hautin, de Helm, Duret et Riolant, qui tous dirent que, selon leur art, elle n'avoit point de Diable. Enfin toutesfois Duret revinst et dit qu'il y en avoit un, s'estant trouvé le seul des cinq de ceste opinion, encores avec variations.

Finalement le Roy adverti de tout, et que par ses contes elle esmouvoit son peuple et donnoit pied à quelques Ecclésiastiques de nouveaux remuemens, envoia Lettres à Monsieur d'Estrées, par lesquelles il lui enjoignoit de la tirer de là où elle estoit et de la mettre entre les mains de sa justice. Ce qui fust fait, et mise entre les mains de Rappin, qui la mena au Chastelet. Dont

niaque, de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 392; P. Cayet, *Chron. sept.*, p. 61.

1. *Le Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier*, in-8, Paris 1599, est attribué à Marescot.

les prédicateurs crièrent fort, principalement le Capussin qui taxant ceux de la Justice en ses sermons, prescha que ce n'estoit à eux à faire, que telles matières n'estoient de leur gibier, et qu'il eust mieux valu que la ville de Paris et tous les ponts eussent esté abismés, qu'une âme eust esté perdue. De quoi Mons[r]. le Premier Président adverti, réprima led. Capussin, l'aiant envoié quérir pour cest effect.

Sur ceste prétendue démoniaque, furent semés et divulgués, à Paris, les poëmes suivans :

De Martha Dæmoniaca.

Martha malo dum correptam a Dæmone fingit,
Figmentoque adhibet credula turba fidem.
Fœmineos sensere dolos, fraudemque supinam,
Mens quibus et quibus est nasus odore sagax.
Restabat res mira, novum cœlo addere civem
Hoc unum est, ut veri Dæmonis esset opus.

De la prétendue Démoniaque.

On ne verra point le miracle
Que Messieurs avoient prétendu ;
La Justice y a mis obstacle,
Et leur Diable a esté tondu.
Si leur dessein eust respondu,
C'eust esté chose bien estrange
Qu'un pauvre diable morfondu
Eust fait un nouveau saint d'un ange.

De ses médecins.

Quoi qu'il en soit, ces médecins,
Furent impiteux et mutins

D'avoir chassé ce pauvre Diable,
Et est bien à craindre pour eux
Qu'un matin ce Diable impiteux
Sans verd les prenne et les accable.
Et pourquoi aussi n'ont-ils craint
De desdire ce Peuple saint,
Qui a du Diable connoissance !
Faloit il descouvrir le pot
De ce pauvre Diable trop sot
Qui ne les fist de l'intelligence !
C'est mal fait, et je crains pour eux,
Quoiqu'ils soient fins et cauteleux,
Que le Diable ne les esbarbe,
Et croi que cela fust ja fait
Si ce diablotin contrefait
Ne les sentoit à la rheubarbe.

En ce mois, du Luat [1], qui avoit fait un discours au Roi, intitulé *le Confident*, qu'il avoit fait imprimer par Mr. Patisson (qui m'en donna ung), où il y avoit dedans quelque traict contre la maison du Connestable (toutesfois de si peu de recherche qu'il ni a historien qui n'en ait dit davantage), aiant esté emprisonné à ceste occasion et condamné par sentence de Chastellet à faire amande honorable la corde au col, banni à perpétuité de la Cour, et de la Prévosté et Vicomté de Paris pour dix ans. Ceste sentence estant modérée par la Cour de Parlement, fust dit qu'il s'abstiendroit seulement pour un an de venir à Paris et à la Cour, seroit blasmé et son

1. Ange Cappel, sieur du Luat. Voy. Tallemant, t. I, p. 3 et 121, éd. Paulin Paris; *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 27; et Marbault, coll. Michaud et Pouj., série 2e, t. III, p. 35.

livre lacéré. L'imprimeur, aimé et favorisé de tous les hommes de lettres et d'honneur, en fust quitte pour rien, comme eust pu estre l'aucteur du livre, si ce n'eust esté qu'on vouloit contenter Mr. le Connestable. Ceste sentence est du ve Mars 1599.

En ce mois de Mars, mourust Monsr. le Congneus, Me des Comptes à Paris, et La Rivière, Trésorier de France, qui mourust d'une apoplexie, maladie qui pour lors régnoit à Paris.

AVRIL

Le Samedi iiie de ce mois, le Capussin Langlet, dit le Poirier, Lorrain, avec un Jacobin Flammant [1], se disant prestre de l'ordre St. Dominique de Gand, furent roués en la place de Grève, à Paris, tous deux chargés et convaincus d'attentat contre la personne et Estat du Roy.

Le Mardi vie, à l'instigation principalement du Capussin, qui avoit prié le premier Président de faire brusler le livre du Plessis, puisque l'Edit empeschoit qu'on en bruslast l'auteur, furent saisis, sur le Père de Varannes et autres, plusieurs desdits livres, et défenses faites d'en vendre. Ils en avoient esté avertis de les destourner plus d'un mois auparavant, mesmes par

---

1. Charles Ridicoux dit d'Avènes. Voy. la relation de ce complot dans de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 417.

Mons[r]. Servin et Villemontée, et ne s'en pouvoient prendre qu'à eux mesmes. Ce que le lendemain le Capussin prescha, et pour ce que du Plessis, quelques jours auparavant, s'en estoit allé, il dit en plaine chaise qu'il n'estoit que sage, pour ce qu'on lui eust fait un affront, et lui tout le premier.

Le Samedi x[e] de ce mois, à six heures du matin, mourust à Paris la Duchesse de Beaufort. Mort miraculeuse et de conséquence pour la France, de laquelle elle estoit désignée Roine, comme elle mesme, peu auparavant, disoit tout haut: Qu'il ni avoit que Dieu et la mort qui l'en pust empescher [1].

Sa Majesté (qui la révéroit plus que Dieu, l'aiant tousjours dans la bouche et devant les yeux) aiant eu advis de l'extrémité de sa maladie, partist en diligence de Fontainebleau pour la voir, mais aiant sceu l'estat où elle estoit, s'en retourna et levant ses yeux en haut, dit : C'est encore ici un coup du Ciel (comme c'estoit la vérité et un des plus grands), s'en monstrant fort attristé et mélancolique, sans toutesfois perdre la souvenance du Cabinet de ladite Dame, pour la conservation duquel, et de ce qu'il y avoit dedans de précieux, il donna ordre incontinent.

Quelques jours auparavant le Roy et elle, estans couchés ensemble, firent un songe chacun fort remar-

---

1. Voy. de Thou, l. CXXII, t. XIII, p. 388; P.-Cayet, *Chron. sept*, p. 53; et surtout Sully, *Mémoires*, t. I, p. 311; Bassompierre, p. 21.

quable pour ce qui survinst depuis, et qui se rapportoit l'un à l'autre. Ce fust que lad. Duchesse songea qu'elle voioit un grand feu qui la gagnoit et ne le pouvoit empescher sur quoi s'estant esveillée en sursault et grand effroi, voulut aussi esveiller le Roy, qui estant las de la chasse, lui dist qu'elle le laissast, comme elle fist, et se levant tout doucement d'auprès de lui, s'en alla pleurer en sa garderobbe à une de ses femmes de chambre qu'elle aimoit fort. S'estant puis après retournée coucher près Sa Majesté, le Roy songea qu'il la voioit mourir, et estant éveillé lui conta son songe, et elle le sien au Roy. Longtemps auparavant, aiant esté persuadée par des Nécromantiens qu'elle ne vivroit guères, se retiroit souvent à part pour pleurer. Ung entre les autres lui dit : qu'elle toucheroit du haut du doigt à son desseing, mais qu'un petit enfant l'en garderoit d'y parvenir. Ce qui la navra jusqu'au profond du Cœur, car tout son désir estoit de mourir au moins Roine de France. Mais Dieu en avoit ordonné autrement, qui lui donna une fin semblable à sa vie.

Le jour de devant, Madame de Martigues, qui lui assistoit fort, et lui parlant de se vouer à tous les Saints et Saintes dont elle se pouvoit adviser, lui tiroit cependant ses beaux anneaux des doigts, et si subitement qu'elle les avoit ja accommodés au bout de son Chapelet. Aiant esté veue et décélée par une Damoiselle de la Religion, qui s'estoit glissée dans la chambre, fust contrainte les rendre, pour ce qu'on lui dist qu'il en falloit rendre comte au Roy.

Le petit Prince [1] receust des premiers la nouvelle de ceste mort, et la sceust avant sa mère, qui l'aiant trouvé pleurant ou au moins en faisant dextrement le semblant et se couvrant les yeux et le visage de son manteau, Sa Majesté lui aiant demandé ce qu'il avoit et le pressant fort de le lui dire, se démasquant à la fin lui va répondre tout en riant: Madame la Duchesse est morte. Et cependant à tous les autres faisoit une mine du contraire, et pour y agréer au Roy contrefaisoit naïfvement le fasché. Traict d'esprit qu'on admira en ce Prince, qui n'avoit encore attaint l'aage d'onze ans.

La Duchesse estant morte, fust mise deux jours en son lit de parade, où chacun estoit bien aise de l'aller voir. Les Princesses y furent lui donner de l'eau bénite de bon cœur. Puis fust portée à St. Denis, où on lui fist un service, et de là à Maubuisson, où elle est enterrée.

Quand on en dit les nouvelles à Mr. le Chancelier, il dit ces mots, frappant de la main sur sa table : Ha! bon homme, que tu auras d'affaires, ne pensant toutesfois à la plus grande et plus fascheuse qui lui survinst bientost après, qui le déchargea de toutes les autres.

Et ici faut monstrer les Epitaphes latins qui furent faits sur la mort de lad. Dame avec sa vie sans rien....... que j'ay entre mes papiers [2].

---

1. Henri de Bourbon, prince de Condé, fils posthume de Henri, prince de Condé, mort à Saint-Jean-d'Angely en 1588.

2. Cette phrase en marge du manuscrit a été rognée par le relieur.

Le Vendredi XVI[e] de ce mois, la femme d'ung pauvre garson qui servoit les moines de St. Martin des Champs, accoucha à Paris de quatre filles, qui toutes quatre eurent baptesme et furent baptisées dans l'Eglise St. Nicolas des Champs.

En ce mois d'Avril, mourust Mons[r]. Verdin, Secrétaire du Roy, aagé de LXVII à LXVIII ans, homme de bien et craignant Dieu. Mourust aussi un nommé Poncet, conseiller en la Cour des Aydes.

MAY

Le Lundi X[e] de ce mois, le Capussin [1] qui avoit presché le Quaresme à St. Germain fust mis prisonnier avec quelques autres qui avoient, comme lui, parlé séditieusement. Ils ne vouloient du commencement reconnoistre la Cour de Parlement pour leur Juge; mais enfin, aians mis de l'eau en leur vin, ils se desdirent de ceste proposition et furent mis dehors avec défenses au Capussin de prescher de six mois [2].

Le Samedi XXII[e] de ce mois, une jeune Damoiselle Percheronne, fort belle, aagée de 21 à 22 ans, fust décapitée en la place de Grève à Paris, et son corps réduit

1. Le P. Archange Dupuys.

2. Voy. de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 402, la relation de la procédure contre les prédicateurs. L'arrêt est indiqué au 6 mai.

en cendres, pour avoir fait tuer son mari afin de jouir plus à son aise de ses amours avec ung prestre qui l'entretenoit. Elle estoit aussi chargée d'avoir fait mourir sa mère. Elle nia toujours l'ung et l'autre fort constamment, mais dit qu'on se contentast qu'elle avoit bien mérité la mort d'ailleurs.

Le Lundi xxive de ce mois, furent pendus à Paris, à la Croix du Tirouer, deux laquais, pour avoir forcé aux champs, près la ville, une honneste Damoiselle. Ils estoient à ung Gentilhomme nommé Marillac, qui fust cause de faire publier ce jour à Paris une défense à tous laquais de porter aucune Espée ou dague, sur peine de la hart à eux et de grosse amande à leurs maistres.

En ce mois fust establi le presche à Grigni, contre lequel les prédicateurs crient, par dessus les autres le Capussin Joieuse, qu'on nommoit frère Ange, à St. Jacques de la Boucherie, où le Prévost de l'hostel le voulut empescher de prescher. Mais il en eust enfin permission de Monsr. le Lieutenant Civil.

JUING

Le Samedi v^e de ce mois, par ordonnance de la Justice, émanée du Commandement du Roy, furent mises des potences à la Grève et à la Tournelle, contre ceux qui outrageroient de fait ou de paroles ceux qui iroient au presche à Grigni.

Ce jour, une m..... nommée du Moulin fust fouettée et fustigée à Paris par les quarrefours.

Le Samedi XII[e] de ce mois, trois jeunes hommes dont y en avoit deux qui estoient fils de Conseillers de Bordeaux, furent pendus à la place Maubert, pour avoir volé un Secrétaire du Roy nommé Huant, et un autre homme valet de Perrot, Secrétaire du Roy, qu'il y avoit douze ans qu'il estoit à lui, le voulust tuer la nuict, et lui arracha presque le bout du nez, si que pour se sauver fust contraint se jetter par une fenestre. Il disoit qu'un homme noir le poussoit à ce faire.

Le Mercredi XVI[e] de ce mois, fust fait dans la grande Eglise Nostre Dame de Paris, le Service solennel de défunct Philippes, Roy des Hespagnes, auquel assista la Cour de Parlement et les autres Compagnies en bon et bel ordre.

Des Princes s'y trouvèrent, Messieurs de Montpensier et Nemours, et le petit Prince qui marcha le premier à l'Offrande.

M. le Prince de Conti ne s'y voulust trouver.

Sur ces services furent publiés les vers suivans [1].

Monsieur de Dudicourt, Intendant des finances, mourust en ce mois à Paris, et pour ce que son apotiquaire le mesme jour se noya, les bons compagnons demandoient lequel des deux estoit le plus tost arrivé en Enfer, ou son apoticaire ou de lui.

Monsieur de Saldagne mourust aussi au même temps.

1. Ces vers manquent dans le manuscrit.

JUILLET

Le Jeudi premier de ce mois, se plaida à l'audience une cause pour le duc de Mercœur. Son advocat estoit Robert, qui l'aiant appelé en plaidant plusieurs fois Prince, l'advocat du Roy Servin se levant lui dit : Que la Cour ne reconnaissoit pour Princes que ceux du sang de France. A quoi Madame de Mercœur, qui estoit là présente, respondit : Que le Roy ne leur dénioit point ceste qualité et qu'il leur faisoit bien cest honneur de les y nommer et tenir pour tels. A quoi led. Servin ne repliqua rien. Mais le Duc de Mercœur en aiant esté adverti par sa femme, alla trouver l'après disnée led. Servin en sa maison, et l'appellant petit galand et petit maraud, le menassa des estrivierres sans le respect du Roy son Maistre, duquel il se disoit meilleur serviteur que lui. Dont Servin aiant le lendemain fait sa plainte à la Cour, fust décerné ajournement personnel contre le Duc de Mercœur, pour comparoistre en personne à la Cour, le Lundi suivant. Mais le Roy en estant averti évoqua le tout à soi, affin qu'il n'en fust parlé davantage, combien que l'injure eust plus esté faite à Sa Majesté qu'à Servin [1].

Le Vendredi XVI[e] de ce mois, mourust à Paris Monsieur Dinquerville, Intendant des finances.

1. Voy. P. Anselme, t. III, p. 791, l'extrait de la harangue du premier président au Roi, et la réponse du Roi.

Sur la fin de ce mois de Juillet, mourust en sa maison et Comté de Chiverni, Messire Philippe Hurault, Chancelier de France, grand homme d'Estat, plain d'aage et de biens, au reste parfait courtisan et sage mondain, c'est à dire assés mauvais chrestien, et duquel la fin fust semblable à la vie, parlant d'aller à la Cour quand on lui parloit d'aller en Paradis, n'aiant voulu voir à sa mort ne prestres ne médecins. Ses œuvres se trouveront chez les notaires (disoit du Haillan), comme celles de L'Hospital, son prédécesseur, se voient sur les libraires [1].

En sa place succéda Messire Pomponne de Belièvre [2], Conseiller d'Estat et bon serviteur de Sa Majesté, laquelle à l'instant qu'on lui apporta les nouvelles de la mort de de Chiverni, dit tout aussitost : Belièvre donc est Chancelier.

Il fut pasquillé par les vers suivans que j'ay recueillis entre beaucoup d'autres [3].

En ce mois fust publié en France le Jubilé pour l'année suivante 1600.

1. Le récit de la mort du Chancelier de Chiverny se trouve dans les *Mémoires* de Ph. de Chiverny, p. 370, in-4, 1636, Paris. (P. L. III, 31512.) Il a été supprimé dans l'édition Michaud.

2. Seigneur de Grignon, conseiller d'État en 1570, surintendant des finances en 1575, président du Parlement de Paris en 1576, résigna en 1580, mort le 9 septembre 1607.

3. Ces vers ne sont pas dans le manuscrit.

AOUST

Le Jeudi v[e] de ce mois, le Roy estant à Paris à l'hostel de Lion, avec Madamoiselle d'Entragues, à laquelle il faisoit l'amour, comme il lui voulust faire présent d'ung colier fort riche et beau, ladite Damoiselle l'aiant refusé, faisant la renchérie, Sa Majesté après l'avoir fort bien resserré et emporté quant et soi au Louvre, le lendemain au lieu d'icelui lui envoia un beau cent d'abricots.

Sur ces nouvelles amours furent publiés les vers suivans, intitulés *les Manes de la Duchesse de Beaufort au Roy* [1].

En ce mois, le Prince de Gainville, au sortir du coucher du Roy, qui estoit logé sur Zamet, eust paroles avec Monsieur le Grand, et l'aiant attaqué l'offensa de son espée sans que le Grand en eust une ni autres armes pour se défendre. Ce que le Roy trouva fort mauvais et s'en offensa tellement que le Prince de Gainville fust contraint de s'absenter [2].

Et pour ce que ce coup que lui donna led. Prince de Gainville porta sur son derrière, l'aiant trouvé couvert et armé ailleurs, et que le Grand porta aussitost la main, on en sema ce vilain quatrain, fait par quelque sien en-

1. Cette pièce n'est pas dans le manuscrit.
2. Voy. *Mémoires de Bassompierre*, p. 22.

vieux et ennemi, comme il en avoit beaucoup, principalement de ceux de ceste maison.

Le Grand en vain d'un lasche effort
Mist sur son cul sa main meurtrière,
S'il eust deu mourir par derrière
Longtemps y a qu'il en fust mort.

En ce mois fust présentée Requeste au Roy pour faire revenir les Jésuistes ausquels le Roy se monstra favorable, comme aussi fist Monsr. de Rosni contre l'opinion de beaucoup.

Le dernier de ce mois, un de mes amis me fist voir la lettre suivante, escrite par Monsr. d'Evreux à Monsr. le nouveau Chancelier, du xxve de ce mois.

« Monsr., encore que je sois des derniers à vous tesmoigner la joie que j'ay receue du bien qui est arrivé à toute la France par l'inspiration que Dieu a donnée au Roy d'honorer de vostre personne la dignité de Chancelier, néantmoins je ne doute point que vous ne croiés que j'ay esté des premiers et plus ardants à la ressentir. Deux causes ont retardé l'intention que j'avois de m'acquitter plustost de ce devoir, l'une que je sçai combien vostre esprit, qui void toutes sortes de vrais honneurs au dessous de son mérite, est peu ambitieux de tels applaudissemens externes; l'autre que je prévoyois qu'à la nouveauté de ceste resjouissance publique, vous seriés salué, voire importuné d'infinis semblables offices. J'ay donc voulu différer jusques à ce que la première foule se soit escoulée, afin que ceste mesme congratu-

lation, qui se fust perdue en la presse, puisse sinon mériter, pour le moins obtenir une particulière audiance de vous. En quoi j'ay encore recueilli le fruit de l'usure de mon retardement, qu'au lieu que ceux qui m'ont prévenu vous ont seulement représenté l'espérance du bien que la France attendoit de vostre promotion. Je puis desjà passer plus outre et me resjouir avec vous du succès de leur attente, car la commune renommée m'en vient dire des nouvelles jusques au lieu de ma solitude, et de toutes parts je n'entends autre chose que satisfaction et contentement de la façon dont vous procédés en l'administration de vostre nouvelle dignité. *Et tacitum pertentant gaudia pectus*. Car que me pouvoit il arriver de plus cher que de voir la résolution que j'ay prise de tout temps de vous honorer plus que personne du monde, confirmée non seulement par l'Election du Roy, mais par le Jugement de Dieu et la voix et approbation de tout le peuple. Poursuivés donc, Monseigneur, et continuez de faire reluire sur ce beau théâtre, esclairé des yeux de toute l'Europe, la mesme prudence, intégrité, fermeté et sévérité qui vous ont eslevé. Vous avés donné jusques ici tant de gages et d'hostages de l'asseurance qu'on doit avoir pour jamais de tous vos déportemens, que ce seroit sacrilége d'en douter. Mais l'intérest que je prétends à la part de vostre gloire me contraint de vous conjurer de ne vous lasser point de la voir croistre et augmenter de jour en jour. Mais au contraire de vous fortifier contre l'appréhension du faix des affaires, lequel ne peult à la vérité qu'il

ne semble du premier coup insuportable à un esprit qui veult combattre et arrester le cours de la corruption en un siècle entièrement dépravé comme est le nostre; mais si vous ne vous ennuiés point de ce glorieux labeur, Dieu espandra sa bénédiction dessus, comme sur toutes vos autres actions, et vous en fera recueillir des fruits plus prompts et plus grands que vous n'osés espérer. Vous verrés par vos commandemens et par vos exemples, qui serviront de vive voix de réformation à tout le monde, refleurir la piété envers Dieu, l'obéissance envers le Roy, la Justice, Concorde et Amitié entre le Peuple, renaistre les lettres et les disciplines, périr l'ignorance et la barbarie qui les estouffent, et brief, tout ce Roiaume recouvrer sa vraie dignité et splendeur, œuvre qu'il faut croire que Dieu veut accomplir en nos jours, puisqu'il a choisi pour en estre l'instrument celui que les veus et les souhaits de tout le monde y destinoient. Et moi, outre le contentement que les autres en recueilleront, j'aurai encore ce particulier subject de joie de penser que tel bien soit arrivé à ma Patrie par le mérite d'une personne avec qui je suis lié de tant d'estroicts liens d'obligation, familiarité et servitude, qu'il me semble que ma condition est inséparable de la sienne. Voilà, Monseigneur, ce que la licence de mon affection, mal séante peult estre à mon aage et à mon peu d'expérience, mais non du tout eslongnée de la liberté de ma profession, me conjure de vous dire. Vous n'attribuerés, s'il vous plaist, ces paroles ni à présomption ni à flatterie, choses desquelles

la sévérité de vos mœurs et la pudeur des miennes sont du tout incapables, mais à leur vraie cause et racine, qui est une âme toute plaine de l'estime de votre vertu et du contentement de la voir eslevée comme une parfaite image de suffisance et d'intégrité sur la base qu'elle mérite il y a si longtemps. *Ut luceat omnibus qui in domo sunt.* Je prie Dieu [1], » etc.

SEPTEMBRE

Le Dimanche v[e] Septembre, aux huguenos revenans du presche de Grigni, furent faits plusieurs affronts par un tas de populasse ramassée, dont il y en eust quelques uns d'emprisonnés, et aussitost eslargis, pour ce que ce n'estoit que paroles, il y eust seulement une garse qui eust le fouet sous la coustode, au petit Chastelet, pour avoir rué une pierre.

Un bon garson de libertin qui mesmes autres fois en avoit esté, et n'en estoit plus, s'estant rencontré avec d'autres à la porte St.-Victor, qui broccardoient ceux qui revenoient du presche, ne voulant estre des derniers, demanda à ung en riant, comme se portoit le petit troupeau de Grigni, et quel pseaume on y avoit chanté. L'autre sans s'estonner, promtement et fort à

---

1. Cette lettre est raturée dans le manuscrit de L'Estoile.

propos lui respondit : On y a chanté le vostre et de ceux qui vous ressemblent.

Le fol malin en son cœur dit et croid
Que Dieu n'est point ce.....

OCTOBRE

Le Mercredi XIIIe de ce mois, la Damoiselle Baptiste, Italienne, femme ainsi qu'on disoit de mauvais gouvernement, fust esgorgée la nuit par sa chambrière, en son logis des fauxbourgs St. Germain des Prés, à Paris, près la porte Bussy. Elle se doutoit dès longtemps de ceste chambrière, en avoit eu des songes et l'avoit mesme dit à son Procureur, et toutes fois ne peult fuir à son malheur.

En ce mois, l'accord du Prince de Gainville et de Monsr. le Grand fust fait de l'exprès commandement de Sa Majesté, conclud et couché en ces termes :

« Monsr. le Prince de Gainville dira à M^r. le Grand :

« Monsieur, il y a quelque temps que le Roy logeant chez le Seigneur Zamet, il me fust dit que l'on m'avoit brouillé avec le Roy et que cela venoit de vous. Nous retirans après le coucher du Roy, au sortir du logis, je voulus m'esclaircir de ce, et eusmes quelques propos. Enfin poussé de desplaisir de me voir brouillé avec le Roy, je mis la main à l'espée, et sans que vous en eus-

siez une, je vous ai frappé. Ce m'est un extrême regret de vous avoir blessé avec cest avantage. Je voudrois avoir donné de mon sang, et que je ne l'eusse fait, croiant que si eussiés eu une espée, que m'eussiés fait courir autant de fortune comme vous en courustes. Je vous prie donc oublier et excuser cest affaire et que nous vivions amis. Que si pareille chose m'estoit advenue, je me contenterois de ceste Satisfaction.

Monsr. le Grand lors lui dira : « Monsr., puisque reconnoissés que me blessastes, et que Monsr. le Connestable et Messieurs les Mareschaux de France trouvent ceste Satisfaction suffisante, je la reçois et vous demeurerai ami et serviteur [1]. »

Autre accord fust fait en ce mois de Madamoiselle d'Entragues et du Roy, mais qui cousta autre chose à faire que des paroles [2]. On dit que M. de Rosni en délivrant l'argent, disoit : Que la marchandise estoit bien chère. Ce qu'on disoit aussi que le Roy quelque temps après, en s'en gossant lui mesme avoit advoué. Car en marchandant une bague pour elle sur le pont au Change, après qu'il eust arresté le prix, dit qu'il la veulut encores faire voir avant que la paier, de peur d'estre trompé. Car ces jours passés, dit il, on m'en a

---

1. Voy. *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 177, l'accord rédigé par le roi, p. 178, *l'Ordre et formalité qui s'observera à l'entrevue et accord de Messieurs le Prince de Joinville et le Grand;* et B. I., fonds Dupuy, 110, f° 106.

2. Mademoiselle d'Entraigues obtint cent mille écus et une promesse de mariage. Voy. Sully, *Mémoires*, t. I, p. 319.

vendu une cinquante mil escus qui n'en vault pas la moictié.

NOVEMBRE

En ce mois, mourust à Paris le trésorier Dolu, le lendemain du mariage de sa fille avec Mons[r]. Olier, Conseiller en la Cour de Parlement.

DECEMBRE

Le Samedi IV[e] de ce mois, le frère du Commissaire Colletet fust tiré à quatre chevaux en la place de Grève à Paris, pour avoir tué son frère en sa maison.

Le Lundi VI[e], Monsieur de la Trimouille [1] fust receu Pair de France et vinst au Palais accompagné d'environ quatrevingts housses, où en la grand Chambre dorée il presta le serment à la Cour de bien et fidellement servir le Roy et ne point descouvrir ses conseils. Mons[r]. de Blancmesnil, Président en la grand Chambre, receust de lui le susdit Serment, après qu'Antoine Arnaud, Advocat en Parlement, eut, par une belle et longue

1. Voy. P. Anselme, t. IV, p. 168. L'arrêt est daté du 7 décembre, mais L'Estoile donne le jour, et le 6 est effectivement le lundi.

harangue, déclaré la grandeur, l'ancienneté et les mérites de ses Ancestres, et singulièrement les siens, qui avoient meu et incité le Roy à le décorer de ce tiltre d'honneur.

Les Ducs de Guise et de Monbazon, les Seigneurs de Souvrai et le Grand, qui l'avoient accompagné, séoient du costé des Seigneurs laics, et se mit led. Sr. de la Trimouille au milieu d'eux quatre après le serment presté.

Le Jeudi IXe de ce mois, le Président Forget fist en la grand Chambre l'oraison funèbre du feu Chancelier de Cheverni, lequel il décora de grandes louanges, plus en considération (comme il se fait souvent) du grade qu'il avoit tenu que non pas de ses mérites. Il invita la Cour d'assister à son service qui lui fust fait aux Augustins avec grandes cérémonies [1].

Le Mardi XXIe de ce mois, arriva de Fontainebleau à Paris le Duc de Savoie, qui vinst descendre avec le Roy à l'hostel de Zamet, le lendemain à celui de Gondi, les jours subséquents à celui de Nemours, jusques au XXVIIIe du mois, que le Roy le logea dans le Louvre, d'où il sortist aussi au bout de dix jours, et vinst prendre son logis à l'hostel de Navarre [2].

Le Mercredi XXIIe de ce mois, la dissolution du mariage du Roy, émologuée par la Cour de Parlement, fust publiée solennellement et publiquement, à huis

1. Voy. pour les détails de la cérémonie, Ph. Hurault, p. 585, coll. Michaud et Poujoulat, série 1re, t. X.

2. Voy. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 66; Ph. Hurault, p. 586.

ouverts, dans l'Eglise St. Germain de l'Auxerrois. Ceste pauvre Roine, qu'on commença d'appeller la Roine Marguerite, escrivit sur ce subject une lettre au Roy qui lui tira les larmes des yeux, si que Sa Majesté après l'avoir leue dit tout haut : Elle se plaint que je suis cause de son malheur, mais il n'y en a point d'autres qu'elle mesmes. Dieu m'en est témoing [1].

J'ay a..... papiers la sentence de la dissolution avec un advis..... notable du cardinal Dossat sur icelle [2].

La teneur de la lettre estoit telle, extraite fidèlement de l'original.

« Monseigneur, puisqu'il faut déférer à Dieu la gloire des heureux événemens, comme à l'Aucteur de tous biens, je le loue de ce qu'au plus fort de mes desplaisirs, et lorsque mon repos estoit désespéré, il m'envoie sa bénédiction en me donnant vostre paix, en laquelle Vostre Majesté fait reluire sa clémence. C'est un vrai office de frère, et pardonnés moi si j'use de ce mot, vostre faveur m'y aiant transportée par le comble de tant de félicités. Le coup qui vient de vous mesmes estonne mon malheur et asseure ma tranquillité, que je n'eusse jamais recouverte si vous ne m'eussiés remise en l'honneur de vos bonnes grâces. Je les ay espérées tant que cest espoir a peu accompagner mon désir, et ne les ay désirées lorsque vous avés voulu que j'en

1. Voy. *Lettres de Marguerite de Valois*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par M. Guessard, p. 340.

2. Cette note en marge a été rognée par le relieur.

fusse privée, aiant tousjours creu que ce m'estoit une espèce d'honneur de m'accommoder à vos desseins, bien qu'ils feussent contraires à mon contentement, et que vostre belle âme pouvoit estre autant contrainte en ses passions que la mienne tourmentée en son obéissance.

« Si vous avés autresfois consenti à mes afflictions, ce sont plustost des excès du temps que des effects de vostre humeur qui répare à présent le tort qu'elle avoit fait à ma qualité, en me gratifiant de vostre protection, à l'object de laquelle je mets le reste de ma vie. Il est vrai qu'en ce gain je perds beaucoup, et le contre poids du mal que je trouve en la Conqueste affoibliroit ma consolation et me feroit mesconnoistre le changement de ma fortune, si je ne considérois que ce sont vos volontés, et que vous croiés que mon dommage réussit au bien du Publiq. Je me range donc à ceste loy, non pour vous contenter, mais pour vous obéir. Et changeant mes plaintes à louanges, je glorifierai Dieu comme vostre Roy, et vous louerai comme le mien de la grâce qu'il m'a faite de celle que je reçoi de vos Roialles et fraternelles offres, et prie sa divine Majesté de maintenir la vostre en sa grandeur, et me conserver la bienveillance que vous promettés à vostre très humble, très fidèle et très affectionnée seur, servante et subjecte [1]. »

1. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 65, a tronqué cette lettre. M. Guessard la donne comme elle est ici, mais à la date du 27 avril 1600.

Le Mercredi xxixe de ce mois, le fils du Président Chârron fust tué en duel au Pré aux Clercs par un autre Gentilhomme nommé Gouré, parent du Président Blancmesnil, qui estant blessé de trois grands coups d'espée et comme mort, tua ledit Chârou qui, par grand hazard, se laissa tumber n'estant aucunement blessé ni offensé, tellement qu'en ce combat le mort tua le vif.

En ce mois, Monsr. de Champigni, Conseiller d'Estat, très homme de bien et craignant Dieu, Monsr. de la Bournalière, beau frère du feu Lieutenant Civil Séguier, et Sangnin, Chanoine de N. Dame, bon ligueur, selon le bruict commun, passèrent de ce monde en l'autre.

Sur la fin de cest an 1599, Monsr. de Bauves [1], fils de Monsr. du Plessis Mornay, jeune Gentilhomme, un des plus doctes et accomplis pour son aage qu'il y eust en France, eust envie, comme beaucoup d'autres de la Religion, de voir Romme et le Pape. De fait il s'y en alla desguisé, et y fust quelque temps à s'y promener tout à son aise; mais enfin y aiant esté descouvert, sans le prompt advertissement que lui donna inopinément par rencontre ung de Paris qui le recogneust, et la prompte diligence de laquelle il usa à se sauver, couroit fortune de la vie et du feu, tant pour le nom de son

---

Notre manuscrit confirme l'opinion de Dupleix, et nous pensons que cette lettre doit être datée de la fin de décembre 1599.

1. Philippe de Mornay, seigneur de Boves, tué le 23 octobre 1605 d'un coup de canon devant Gueldres.

père, odieus à Romme plus que tous les hommes de la terre, que pour la profession de sa religion. Le jour qu'il sortist de Romme pour se sauver, il avoit disné avec Monsr. le Cardinal Dossat, qui lui avoit fait fort bonne chère, ne le connoissant point, et toutefois se doutant qu'il estoit autre qui ne se disoit, tellement qu'il le pressa fort de le lui dire, mais il ne voulust jamais, encores qu'il seust peu bien fier dud. Cardinal, envers lequel estoient bien venus tous les hommes doctes et d'esprit, de quelque Religion et profession qu'ils fussent, comme aussi particulièrement il lui en avoit rendu bon tesmoignage par une infinité de faveurs et de courtoisies, faisant cas de son esprit et de sa doctrine. Qui fust cause que ledit S^{r}. des Bauves, aussi tost qu'il se vid en lieu de seureté, escrivit une fort honneste lettre audit Cardinal Dossat pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait en sa maison et de la bonne chère et faveur qu'il y avoit receue, s'offrant à lui et au surplus se descouvrant fils de Monsr. du Plessis Mornay, qu'il le serviroit partout où il auroit l'honneur de recevoir ses commandemens, s'excusant sur le lieu où il estoit, de lui avoir desguisé son nom trop odieux à la pluspart de ceux de sa profession.

Auxquelles lettres Monsr. le Cardinal Dossat fist response par d'autres qu'il lui escrivit, autant honnestes et gracieuses qui s'en puisse voir, et par lesquelles il s'offroit fort à lui, honorant le nom de son père et louant grandement son sçavoir et bel esprit, comme aussi il faisoit le sien.

Je tiens ce discours d'un mien ami fort ami dud. Seigneur des Bauves, duquel il l'a appris, et monstré les lettres du Cardinal Dossat.

Au mesme temps, Monsieur de Rohan, soubs le passeport du Pape (qu'on disoit estre le premier Pape qui avoit donné des passeports aux huguenots), passa à Romme et y fust onze jours, et pour ce qu'il sembloit se desfier aucunement de son passeport, le Cardinal Gaietan, Cardinal de l'Inquisition, l'alla voir et lui dit que s'il ne se tenoit assés asseuré dans Romme pour le passeport que Sa Sainteté lui avoit baillé, qu'il lui mettroit entre les mains les sceaux de l'Inquisition, qu'il porteroit dans sa pochette partout où il iroit. Au reste que Sa Sainteté mesmes seroit fort aise de le voir, tant pour le respect de son grade et de sa maison, qu'il connoissoit et honoroit que pour estre bien et deument informée de sa sagesse et modestie, et qu'il n'estoit de ces turbulens et médisans comme beaucoup de la religion, tellement qu'il le pouvoit bien asseurer de la bonne grâce du Pape, et qu'il avoit toute occasion de se louer de la bonne chère et réception que lui feroit Sa Sainteté. Monsr. de Rohan le remercia fort, et cependant s'excusa de ceste vue, toutes fois il fust tenté d'y aller pour le saluer, non en qualité de Pape, mais comme Prince de la Romanie, mais il lui fust remonstré qu'il ne pouvoit y estre receu qu'en faisant à Sa Sainteté les submissions ordinaires de tous les autres, et qu'il faudroit qu'il lui baisast les pieds et se prosternast là par forme d'Adoration, qui estoit une chose du tout directement con-

traire à la profession de sa Religion et expressément deffendue de Dieu. Tellement que ledit Seingneur prist sa résolution de ni point aller, et toutes fois pour contenter le Pape, et se délivrer de l'importunité de l'autre qui l'en pressoit fort, il s'avisa d'un expédient pour s'en excuser, la subtilité duquel fust louée mais non creue du Pape ni de son Cardinal, auquel il fist entendre pour toute résolution, qu'il y fust allé très volontiers, mais qu'il avoit pensé qu'il feroit autant de tort au Pape, duquel on ne faudroit de dire quand on auroit sceu la bonne Reception qu'il lui auroit faite, qu'il favorisoit les huguenos de France, ce qui lui concilieroit une enuie attendu la profession de religion que chacun sçavoit qu'il faisoit. S'en estant de ceste façon depestré, il reprist le chemin de France quelques jours après, aiant veu Romme tout à son aise, et y aiant fait fort bonne chère, et en partist bien content du Pape, et le Pape de lui, sans toutes fois lui avoir rendu les foys et hommages qu'il prétend lui estre deus par les plus grands Rois et Princes de la terre.

Le Ministre dud. Seingneur de Rohan, qui sous la faveur du passeport de son maistre, qui comprenoit les Officiers de sa maison, s'estoit en ceste qualité glissé jusques dans Romme, y aiant esté descouvert, fust contraint d'en sortir bien viste, de peur d'y estre attrappé et bruslé, comme on croid infailliblement qu'il eust esté; car tant s'en fault que le Pape eust entendu le comprendre en son Passeport, qu'il en eust plustost accordé un au diable qu'à lui, sçachant bien qu'à Romme, il eust esté mieux receu que le Ministre.





1600

JANVIER

Le premier jour de cest an 1600, commença un Samedi matin, tout lequel jour ne fist que venter et pleuvoir.

Les cinq autres jours continuèrent en pluies, et fust le temps très doux; et y eust pendant iceux tant en duels qu'en meurtres, sept hommes tués en ceste ville de Paris.

Le Dimanche IIe de ce mois, mourust à Paris Monsr. du Plessis de Thou.

Le Vendredi VIIe, ung des fils de Monsr. Réné Choppin, advocat en la Cour, tua à Paris son frère aisné dans la maison de son père d'ung coup d'espée qui lui donna dont il mourust deux heures après.

C'estoit le deuxiesme fratricide qui estoit arrivé à Paris depuis ung mois.

Le Lundi XVII[e] de ce mois, le Roy vinst au Palais accompagné de plusieurs Seingneurs, et entre autres du Duc de Savoie, auquel il voulust monstrer la grandeur de sa Cour de Parlement.

Aimé Robert, et Antoine Arnaud, Avocats très célèbres, plaidèrent devant Sa Majesté la cause d'un boulanger de Paris, qui avoit esté accusé d'avoir couppé la gorge et puis bruslé dans son four, ung jeune garson son hoste pour avoir son argent.

M[e] Loys Servin, advocat général, plaida après les dessusdits, et firent tous de belles digressions en l'honneur de Sa Majesté là présente, qui estoit dans l'un des tambourins. Monsieur de Harlay premier président prononça l'arrest, chès lequel Sa Majesté disna [1].

Ce jour y eust une telle batterie au Palais entre les clercs et les laquais, qu'il y en eust bien une douzaine de blessés, d'une part et d'autre, et ung laquais tué sur la place.

Les 19, 20, 21 et 22[e] jours de ce mois furent consécutivement des bourses couppées en l'audiance de la grand Chambre à Paris à trois pas de Messieurs les gens du Roy.

Le Jeudi XX[e] de ce mois, ceux de la Religion en nombre de six ou sept vingts accompagnèrent le corps d'un nommé Balda de la Religion, et l'enterrèrent à leur mode au dessus du pré aux Clercs, au mesme endroit,

---

1. Voy. de Thou, l. CXXIII, t XIII, p. 440; Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 74.

auquel l'esté passé avoit aussi esté enterré un des leurs nommé des Prises.

Ce jour, la Chambrière qui aux fauxbourgs St-Germain des Près à Paris, avoit esgorgé la nuict la Damoiselle Baptiste sa maistresse, après avoir esté tenaillée devant le logis, fust pendue au bout du pont St-Michel et son corps réduit en cendres.

Le Dimanche XXIII[e] de ce mois, fust baptisé au presche à Ablon, un jeune homme aagé de 25 à 26 ans qui n'avoit encores esté baptisé, pour ce que son père et sa mère estoient anabaptistes.

Le Mercredi XXVI[e] de ce mois, la cause d'un Chartreus, nommé Nicolas du Rouvre, qui s'estoit fait de la Religion, et qui aiant quitté les Chartreus et l'habit, demandoit de revenir à partage avec ses frères, fust jugée en la Chambre de l'Édit, et l'arrest prononcé par le Président Forget, par lequel l'arrest du grand Conseil fust confirmé, et ordonné qu'il ne pourroit revenir à partage. J'en ai le plaidoier entre mes papiers, fait par M[e] Isaac Arnould qui est beau et notable.

Ung des jours de ce mois, le Roy prenant plaisir de faire voir ses gardes au duc de Savoie lui demanda ce qui lui en sembloit, auquel Son Altesse respondit, qu'ils lui paroissoient tous honnestes hommes et braves. Ce n'est rien, dit le Roy, de les voir ici, car en la campagne, ce sont tous dragons et lyons : Et sur ce que le Roy lui dit qu'il leur donnoit de paie 4 escus par mois, le Duc lui respondit, que c'estoit trop peu, et là dessus prist occasion de demander à Sa Majesté, s'il ne lui des-

plairoit point qu'il leur fist à chacun la libéralité d'un mois de leur paie. Auquel le Roy fist response, qu'il fist ce qu'il lui plairoit, mais qu'il n'avoit pas ung d'eux qu'il ne fist pendre en sa présence s'il lui estoit avenu d'avoir pris ung sol de Son Altesse.

Le Dimanche xxxe de ce mois, on me fist voir une femme Anglaise haute d'une coudée, aagée d'environ quarante ans, qui n'avoit point de bras, ains seulement deux pieds, de l'un desquels encores ne se pouvoit-elle aider, qui estoit le droit, pour ce qu'il estoit immobile et roide comme un baston, de façon qu'elle ne s'aidoit que du gauche, duquel elle jouoit aux cartes et aux dés, enfiloit de très-petites aiguilles, et s'en servoit à tous autres usages nécessaires.

En ce mois se firent force festins et ballets à Paris, et plus qu'on avoit accoustumé à cause de la venue du Duc de Savoie, auquel le Roy estoit bien aise de faire monstre de la grandeur et magnificence de la ville de Paris [1]. Entre les autres s'en fist un fort beau sur la présidente de Bouinville, où Sa Majesté se trouva avec Son Altesse. Et là advinst que le Roy aiant près de lui une Dame ou Damoiselle à qui il parloit, ung jeune Conseiller de sa Cour qui estoit en masque, fust si mal advisé qu'il alla prendre ceste Damoiselle d'entre les mains du Roy, afin de la mener danser. Auquel Sa Majesté à l'instant demanda qui il estoit, et lui aiant fait response, qu'il avoit cest honneur d'estre ung des Con-

1. Voy. *Mémoires de Bassompierre*, p. 22

seillers de Sa Majesté en Sa Cour de Parlement. Ventre Saint-Gris! lui dit le Roy, si les autres Conseillers de ma Cour vous ressemblent, j'ay une Cour bien sotte. Et en demanda led. Conseiller pardon à genoux au Roy, sans lequel on lui eust fait un grand affront.

Au commencement de ce mois et an, Monsr. de Rosni retrancha deux plats du service ordinaire de la table du Roy, et en ce faisant lui espargnoit, ainsi qu'on disoit, XXXVI mil escus tous les ans.

FEBVRIER

Le Mercredi XXIIIe de ce mois, ung nommé Limeres fust pendu en la Grève à Paris, pour la fausse monnoie.

Une jeune Dame nommée la Robichon, qui le Jeudi XXIVe de ce mois, estoit accouchée dans les prisons de la Conciergerie, aiant esté condamnée par arrest de la Cour du Parlement de Paris à estre pendue et estranglée, pour le crime d'adultère perpétré par elle avec le commis de son mari, avec lequel elle avoit complotté mesme la mort de sondit mari, et dont ledit commis avoit esté exécuté à mort dedans Paris, obtinst en ce mois sa grâce du Roy, à la requeste du Duc de Savoie, qui la demanda à Sa Majesté, et le prinst (comme on dit à bonne heure) jouant à la prime et gangnant, tellement qu'il lui octroya sa demande, à la charge que

ladite Robichon seroit mise entre quatre murailles pour y faire pénitence et finir ses jours [1].

Son Altesse en avoit esté priée par une Dame sa parente à la recommandation de Madame de Sourdis, qui, pour ladite Robichon qu'elle aimoit, avoit conduit ceste menée; digne d'elle et de sa qualité.

Le mari de ladite Robichon estoit receveur de Tours, homme mal famé qui pour ses malversations fust mis aussi prisonnier.

En ce mois mourust à Paris, en sa maison le Président Ammelot, d'une colère (ainsi qu'on disoit) que lui avoit donnée sa femme. Accidens toutefois qui surviennent assés souvent aux mesnages de Paris, sans que pour cela la mort s'en ensuive.

En ce mois courust une lettre de Monsr. l'Évesque d'Évreux, sur le fait de la Religion, à Monsr. de Rosni et qu'on trouva bien faite, la response de Monsr. de Rosni aussi bien et mieux, mais pour ce que l'un et l'autre sont suspects de suppositions, je les ai voulu acouster ici.

Lettre de Monsr. d'Evreux à M^r. de Rosny.

« Monsr. Je ferois conscience de vous divertir de tant de grands affaires que vous avés tous les jours sur les bras, pour lire une fascheuse et inutile lettre, si l'honneur que mon frère m'a mandé que vous me faites, de

---

1. Voy. Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 74.

demander à tous propos de mes nouvelles, ne me forçoit d'interrompre mon silence et vos occupations. Et à la vérité, Mons[r]., comme vous avez plus juste droit que personne du monde de me demander compte des fruicts de mon loisir, aiant esté celui seul après Dieu et le Roy, qui me l'avés acquis et procuré, aussi ay-je une plus particulière obligation de vous respondre de l'exercice à quoi je l'emploie. Je vous ramenteverai donc, Mons[r]., que sur la fin de l'année dernière, vous me communiquastes un livre de M. Du Plessis, dans lequel je vous promis faire voir plusieurs choses où il s'estoit abusé. Depuis, estant de retour en ce Diocèse, et aiant donné encores quelques mois à la poursuite d'un petit œuvre que j'avois commencé, je me suis résolu finalement de m'acquitter de ceste promesse, et tracer une forme d'indice de ses fautes plus notables et apparentes; mais comme un abisme appelle un autre abisme, j'ay trouvé en mettant la main à l'œuvre, que les erreurs et faussetés s'y suivent de si près, qu'il eust esté besoin d'une Censure perpétuelle. Non que je veuille accuser la foy de Mons[r]. Du Plessis, que j'estime et honore pour son particulier, comme il le mérite, mais bien plains-je son malheur de s'estre fié sur la rapsodie de certains compilateurs, qui l'ont servi infidèlement, et n'avoir pas considéré combien la Théologie est une profession qui requiert la vie d'un homme à soi, et deschargée de toutes autres affaires. Cela m'a fait excéder les limites et proportions de mon premier dessein et a empesché que vous n'aiés eu de mes nouvelles aussi tost ni si

souvent que je le désirois, pour ne me présenter devant vous les mains vides. Or, quoiqu'en ceste entreprise j'aye eu pour but général la deffense de la Religion Catholique, néantmoins mes yeux ont tousjours esté particulièrement tournés vers vous, comme vers celui qui en a esté le premier subject. Et à la mienne volonté, Mons[r]., que vous en recueilliés aussi la première utilité, qui vous est deue par tant de justes tiltres, et que comme Dieu s'est voulu servir de vous pour me faire ung des pasteurs de son Église, aussi il daingne réciproquement se servir de moi, pour vous en faire une des ouailles.

« Ce sera lors que la consolation que je reçois des succès qui vous arrivent de jour en jour sera parfaite. Car encores que je me resjouisse grandement de vos prospérités humaines, de l'intégrité, prudence et vigilance que vous apportés à vostre charge; de la satisfaction que le Roy tesmoigne en avoir, et des honneurs et dignités qu'il vous confère à ceste occasion, toutesfois le comble de mon contentement sera lors qu'il plaira à Dieu couronner les faveurs temporelles qu'il vous départ, de ses grâces et bénédictions spirituelles. Et la joie que je reçois de vous voir commander maintenant aux canons de la France sera plainement accomplie quand je vous verrai obéir aux canons de l'Église.

« Voilà, Mons[r]., puisqu'il vous plaist m'obliger tant, que de demander des nouvelles de ma solitude, à quoi j'emploie le repos que m'avés procuré, à sçavoir, au labeur que j'ay entrepris à vostre occasion; je prie Dieu

vous en faire recueillir les premiers fruits et vous conserver la créance que je suis et serai éternellement, Monsr.,

« Vostre très humble et obligé serviteur, etc.... »

Response de Monsr. de Rosny.

« Monsr., j'aurai tousjours très cher le tesmoignage que vos lettres me rendront de la continuation de vostre souvenance et bonne volonté en mon endroit, et ne tiendrai jamais heures mieux emploiées, que celles où le moien me sera donné de vous honnorer et servir selon vostre mérite et mon affection.

« Les fautes que vous commettés en me divertissant par la lecture de vos lettres sont autant d'œuvres de supererogation qui vous rendront le feu de purgatoire froid comme glace, puisque pour icelles, vous relevés entièrement mon pauvre et foible esprit, accablé de tant d'affaires d'importance. Je n'ay jamais douté de vos belles et sérieuses occupations. Je sçai que vos loisirs sont autant de labeurs, et pleust à Dieu qu'ils fussent pour surmonter les Monstres de l'Église, et non pour leur donner vie. Quoi que c'en soit, j'aimerai tousjours et chérirai ce qui viendra de vous. Je croy qu'il sera utile à vous et à vos amis, qui attendent avec impatience l'effect de vos promesses, tant sur le traicté de l'Église, que sur le dernier livre que je vous baillai il y a quelque temps. J'ay toujours estimé que pour bien faire, il y falloit bien penser. Cela m'avoit facilement persuadé,

que dans de gros volumes faits en si peu de temps, il s'y pourroit trouver quelque peccadille, mais que ce soit un Abisme d'erreur, il y faudroit de fortes raisons pour me le faire croire. Tant y a que ces advis ne chastient point l'Auteur, car soit que la vérité soit facile à défendre, soit la bonne opinion qu'il a de soi, il maintient qu'il n'y a rien à répondre. Et, qui plus est, un mois après vos repréhensions mises en lumières, vous y aurés response. J'ay peur, tant je vous aime, que vous défendiés une mauvaise cause, qui à vrai dire, a besoin d'un si fort rempart, que celui de vostre bel esprit. Les louanges que vous me donnés sans subject, je vous les renvoie avec mérite. Elles vous sont deues de tout le monde. J'espère que vos désirs en mon endroit seront accomplis aux siècles à venir, comme au présent que vous estonnés du chemin que je prends contraire au vostre. J'ai rencontré un guide qui ne me laissera esgarer, et suis enseingné d'un Évesque qui a fait la leçon aux autres. Tout mon regret est que vous laissiés la source pour boire aux ruisseaux que la multitude des passans a troublée les voulant gaier. Je munis mon magasin et mes arsenals de doubles canons, les uns de bronze, pour estonner les ennemis de la France, et les autres de papier pour combattre ceux de l'Église. La dernière bataille sera sans feu et sans flamme, s'il vous plaist, autrement je m'en excuse. Mes devanciers s'en sont mal trouvés. J'aime mieus que nous beuvions ensemble, ce qui n'arrivera jamais sitost que je le désire. Venés donc voir mon nouveau mes-

nage, je vous en conjure, et prenés asseurance que vous n'aurés jamais une brebis (sans vous croire) qui vous soit plus dévotieuse que je vous serai toute ma vie.

« Sur ceste vérité, je vous baise très humblement les mains. Priant Dieu, etc.[1] »

Il fist froid en ce mois et gela depuis la Chandeleur jusques à Quaresme prenant.

MARS

Le Mercredi, premier de ce mois, le Duc de Savoie qui le XVIIe du mois de Décembre dernier, estant arrivé à la Cour qui estoit à Fontainebleau, et le XXIe, à Paris, prist congé de Sa Majesté, et reprist le chemin de son pays.

Le Jeudi, IIe de ce mois, Monsr. d'Aiguillon[2], fils aisné du Duc de Maienne, fist le serment à la Cour de Duc et Pair de France[3], où il receust grand honneur, avec tous ceux de sa maison, car leurs mérites furent publiés et exaltés jusques au tiers ciel[4].

---

1. Ces deux lettres sont raturées dans le manuscrit.

2. Henry de Lorraine.

3. Voy. P. Anselme, t. IV, p. 199, l'acte d'érection d'août 1599, et l'arrêt.

4. Voy. de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 445.

Sur quoi un médisant composa le huitain suivant, qui fust trouvé semé dans le Palais.

Puisqu'on publie en l'audiance
Des Lorrains la fidélité,
Il faudra mettre en la balance
Des trésoriers la loyauté,
Et de Ballagni la vaillance,
Et de Sourdis la chasteté,
De Martingan [1] la sapience,
Et de Rosni l'humilité.

Le Dimanche, XIIe de ce mois, le Roy vinst ouïr à St.-André Monsr. de Joieuse, qu'on nommoit frère Ange, qui avoit toute la presse de Paris, et y mena quant et lui Monsr de Rosni.

Au sortir de ce sermon, se vinst présenter à lui un gentilhomme, que Sa Majesté connaissoit dès longtemps pour un de ses plus vieux et fidèles serviteurs. Mais pour ce que c'estoit un demandeur qui importunoit le Roy de quelque récompense, n'y prenant plaisir, lui fist assés mauvais visage et froide response. De quoi le gentilhomme indigné ne se peut contenir de lui dire : Sire, je vois bien qu'à l'endroit de Vostre Majesté, les premiers de vos serviteurs seront à la fin les derniers, et les derniers premiers. Ventre St.-Gris, respondit promptement le Roy, aussi est ce le texte de l'Évangile, je le viens d'ouïr prescher tout à ceste heure. *Et erunt primi novissimi, et novissimi primi.*

---

1. C'était un fou qui courait les rues de Paris. Voy. p. 166.

Quelque temps auparavant, comme il estoit à St.-Germain, le Président Fauchet[1] y estant allé trouvé Sa Majesté, pour lui présenter un de ses livres et lui demander quelque récompense de ses labeurs (comme il méritoit bien), le paia semblablement d'une gausserie; car aiant dit au Duc de Bon...[2] qu'il s'estoit souvenu de lui, lui alla monstrer dans le coing d'une grotte ledit Président, qui estoit ung des quatre vents représenté là pour souffler en enflant les joues, dont le pauvre président s'en revenchant sur le papier, fist les vers suivants, qui ont esté assés communs à Paris et partout :

J'ay trouvé à St. Germain
De mes grands labeurs le salaire,
Le Roy de Pierre m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain.
S'il me préservoit de la faim
Aussi bien que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voiage!
Je y retournerois dès demain.
Corneille Tacite, Salluste et toi,
Qui as tant honoré Padoue,
Venés ici faire la moue
En quelque coing ainsi que moi.

Le Lundi, xx[e] de ce mois, fust publiée à Paris une sommation de Mons[r] du Plessis pour la défense de son

1. Claude Fauchet, né le 3 juillet 1530, premier président de la Cour des Monnaies, mort en 1601.

2. La fin de ce nom mis en marge a été rognée par le relieur.

livre à Mons[r] l'Évesque d'Évreux, qui y fist response incontinent et fust criée à Paris par les quarrefours le Vendredi xxiv[e] de ce mois[1].

Ce jour, Mons[r] Guillaume Rose, Évesque de Senlis, qui preschoit le Quaresme à St.-Honoré, estant tumbé sur les desbordemens et superfluités de la Cour, dit qu'il y avoit à la Cour un Gentilhomme qui avoit fait faire ung manteau qui lui revenoit à xii cens escus.

Frère Ange, ce jour transporté d'un trop grand zèle en son sermon, après avoir monstré un Crucifix qu'il avoit apporté, se mist devant tout le monde la corde au col. Ce qui fut assés mal receu de beaucoup, et diversement interprété selon les divers jugemens et esprits des hommes de ce siècle.

En ce mois, à cause du mauvais temps et pluvieus qu'il faisoit, régnèrent force maladies à Paris, principalement des pleurésies, dont il en mourust beaucoup.

Paumier, Secrétaire du Roy, en mourust, et le jeune Molevault, qu'on appelloit le Comte Guillaume, qui mourust fort chrestiennement et en Dieu, lequel pendant sa vie, il n'avoit guères recongneu.

Trois enfantemens prodigieux remarqués à Paris en ce mois.

Le dernier jour dudit mois, qui estoit le Vendredi *oré*, ung Seigneur signalé de Normandie, qu'on appelloit Ste. Marie du Mont, aiant abjuré la Religion prétendue de laquelle il avoit tousjours fait ouverte et

1. Voy. Palma-Cayet, *Chron sept.*, p. 84.

signalée profession, et s'estant fait Catholique, pour ung tesmoignage publiq de sa conversion, et pour pénitence et détestation de son hérésie (ainsi qu'il disoit) s'en alloit se fouettant par toutes les rues et églises de Paris. Ce que les uns admiroient, les autres le louoient et beaucoup s'en moquoient [1].

En ce mois courust une lettre du Pape Clément VIII[e] à Madame Sœur du Roy sur le fait de sa conversion, laquelle pour estre commune et longue, et que j'ay entre mes papiers, n'ay voulu insérer ici...... Les 2 sonnets suivants qu'elle fist [2] elle mesme pour response à ceste lettre, et sont tels.

En mesme temps on publia une lettre du Pape Clément VIII[e] à Madame Sœur du Roy pour le fait de sa conversion, laquelle estant toutesfois pour..... Paris que j'ay entre mes papiers, encore qu'elle estoit longue et commune je l'insérerai,..... les deux suivants sonnets que ladite Dame elle mesme y avoit fait pour response et qu'un de ses gentilshommes me donna.

En ce mois se vid à Paris une lettre du Pape à Madame la Duchesse de Bar, Sœur unique du Roy, en dacte du XXVI[e] Janvier de cest an 1600. La teneur de laquelle s'ensuit extrait de l'original [3].

« Clément VIII[e], P. P.

« Noble femme, reconnoissés le Salut et la désirée

---

1. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay*, t. I, p 362.
2. Ce paragraphe mis en marge est rogné par le relieur.
3. Ces deux paragraphes sont raturés dans le manuscrit.

lumière, et la grâce divine, et la recevés d'un bon cœur ouvert à toute humilité. Car vous savés bien que despuis assez longtemps, celui qui est riche en miséricorde, est à la porte de vostre cœur, et y frappe. Et que des ténèbres d'hérésies, et des espais brouillards d'erreur où vous estes, il vous appelle à son nom admirable, c'est-à dire à la connoissance de la vraie foy et de la vérité Catholique.

«Et affin que nous passions sous silence que le souvenir de vos Ancestres vous appelle à l'Église Catholique, laquelle seule ils ont recongneue et respectée, et dont le Souverain Pontife de Romme est le Chef. Dieu vous y a naguères appellée par l'exemple domestique d'un personnage de singulière prudence, qui vous attouche de fort près, qui est le Roy très-chrestien Henri IVe vostre frère. Duquel la Conversion entreprise, non avec légèreté, mais avec grand jugement et délibération, approuvée de Dieu et de tous les gens de bien, sera célébrée par l'éternelle mémoire de la postérité. Il vous y a aussi appellée par le soin et bons offices de nostre cher fils Alexandre Cardinal de Florence, personnage comblé de toute vertu, fort affectionné au Roy vostre frère, et très-désireus de vostre Salut, lorsqu'il estoit en France Légat du St. Siége Apostolique, auquel, bien qu'indigne par la grâce de Dieu nous présidons. Il vous y a appellé par plusieurs discours et conférences de l'Evesque Prélat nostre domestique lorsqu'il estoit en France avec led. Légat Cardinal. Homme excellent en zèle de Dieu, et en doctrine, lequel vous affectionnoit

infiniment, et qui naguères est mort heureusement en Nostre Seigneur. Lequel par commandement dud. Légat, vous le désirant, vous est plusieurs fois allé trouver pour le salut de vostre conversion. Enfin, Dieu vous y a appellée par le ministère de nostre humilité, qui bien que très-indigne, suis son Lieutenant en terre. Car nous ne pensons pas que vous aiés oublié les lettres que vous escrivismes il y a quelques mois, combien elles estoient paternelles et procédantes du cœur, par lesquelles vous invitions si amiablement de toute nostre affection d'entrer au sein de l'Église Catholique et Apostolique, en laquelle sont-nais les princes très-Chrestiens, vos prédécesseurs. Et encores maintenant vous y convions par une semblable affection d'amour en Christ, parce que la charité et le zèle éternel de vostre âme nous presse. Et combien qu'il semble que nos Remonstrances vous aient jusques ici peu profité, toutesfois la Sollicitude de nostre charge de pasteur ne nous permet pas d'en demeurer là, et l'espérance ne nous abandonne point, car Dieu est puissant d'amollir vostre Cœur, et d'oster le voile qui est dessus. Par quoi, il nous a semblé bon de vous escrire derechef ceste ci, en tesmoingnage de nostre volonté et désir, par laquelle derechef nous vous exhortons et prions par les entrailles de la Miséricorde de Dieu, qui vous a parée de tant d'ornemens et comblée de tant de dons et graces extérieures, que vous ne bouchiés point vos aureilles à sa voix et vocation, et que vous ne mettiés point vostre Cœur endurci pour obstacle de sa divine grâce, mais qu'en toute

vérité et simplicité de Cœur et candeur d'esprit, vous vous prosterniés devant lui, qui est droit et juste, et qui void les secrets de nos Cœurs plus clair qu'en plain midi, et que vous le priés d'un vrai et ardant désir qu'il vous monstre la voie de vérité, et la voie de Salut. Car si bien vous considérés toute chose, si vous ne mettés au loing toutes les raisons du monde, et perturbations d'esprit, et vous ne voulés vous tromper vous mesmes, et vous offusquer de ténèbres, certainement vous appercevrés et entendrés que vous n'estes point en l'Église de Dieu. Mais entièrement hors d'icelle, qui est la plus lamentable et malheureuse chose qui puisse estre ni ditte, ni pensée, car en nul autre lieu, la vérité, le Salut, la grâce ni la gloire ne se trouvent qu'en l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, de laquelle est le Chef, la Ste. Église Romaine, mère et maistresse de toutes les Églises. Laquelle Église Catholique, colonne et fondement de vérité, n'est pas d'hier ou avant-hier seulement, mais a esté instituée par l'Aucteur mesme de vie, le Sgr Jésus-Christ. Et lui qui est le très-haut, l'a fondée sur lui mesme qui est la maistresse pierre du coing, et sur le très-Saint Prince des Apostres, Pierre, auquel Dieu mesme, et nostre Sr qui peult toutes choses, a donné ceste fermeté par la vertu de sa parole, qu'il fust la pierre de foy, et comme la très ferme et immobile roche, sur laquelle Jésus-Christ (sur lequel tout bastiment fondé s'élève) a édifié et édifie son Église jusques à la consommation des Siècles, par la suitte des Aages et la Succession continuelle des

Papes de Romme. Car tous les Catholiques et Évesques ont adhéré au père des pères, et au pasteur des pasteurs, comme membre à leur Chef, savoir le Pape Successeur de St. Pierre, car de toute Antiquite, comme encores à présent ils y adhèrent, et sont unis avec nostre humilité tous les fidèles et Catholiques qui reconnoissent et confessent en nous bien qu'indignes, les mesmes Clefs du Ciel, la foy qui ne défaudra jamais la mesme Auctorité de confirmer nos frères et Évesques, de paistre les brebis et agneaus de Christ, et la mesme souveraine puissance de lier et deslier que fust donnée par le Seing[r]. Jésus Christ à l'Apostre St. Pierre, duquel la dignité et hérédité ne défaut point, mesmes à celui qui en seroit indigne. C'est à ceste Sainte, Une, Église Catholique, Apostolique, que nous vous convions de toute l'affection de nostre charité. Là est la vraie foy et impollue qu'a tousjours enseingné ceste Ste. Église Catholique Romaine, bonne mère de tous les fidèles. Laquelle foy, droite, stable, et tousjours accordante avec soi-mesme, a esté annoncée dès le commencement, l'est, et le sera tousjours par tout le monde, non pas comme les sectes des hérétiques, misérablement divisées, qui depuis peu de temps eslevées d'eux mesmes et de leur propre Orgueil, n'ont ni l'antiquité, ni la succession, ni une mesme foy, mais comme petits enfans qui flottent et sont emportés de tout vent et doctrine, errans et faisans errer l'imprudente crédulité de plusieurs, desquels ils amènent les Ames en la captivité du Diable, et les engloutissent en dannation éternelle.

Mais en ceste Église, Une, Catholique, Apostolique, ont esté couronnés les courageus martyrs, ont flori les très Saints Évesques et les très sages pasteurs et docteurs. En ceste Église tant de Sacrés et Célèbres Conciles Œcuméniques, où présidoit le St. Esprit, ont esté tenus ausquels toutes les hérésies qui sont en vigueur en ce temps misérable, ont esté condamnées par de très graves décrets, tous les Monstres des erreurs tués par le glaive de l'Esprit, et renversés par un souverain consentement de la mesme Église universelle. En ceste Église sont les fidèles Chrestiens, régénérés en Christ, en nourris du lait de piété, sont parvenus en gloire par la vive foy qui opère par la dilection, aydée de la grâce divine. Enfin en ceste Sainte et Catholique Église, les Rois de France très Chrestiens, vos prédécesseurs, qui ont obtenu ce nom illustre de défenseurs de la foy Catholique, sont morts au Seingneur, et principalement cestui là duquel la mémoire est en bénédiction, le Roi St. Lois duquel vous avés tiré une extraction, a combattu le bon combat en ceste Église, a consommé sa course, a gardé sa foy afin qu'il méritast de recevoir au ciel par le juste Juge la Couronne de Justice. Et en somme, s'est retiré à ceste mesme Église, par un don singulier de Dieu, comme en un port tranquille et seur, le Roy très Chrestien Henri IIII[e] vostre frère et nostre fils qu'à bon droit nous appellons très Cher, lequel derechef nous avons engendré à Christ. Lequel comme frère, Roy, homme courageus et prudent, doit estre suivi et imité de vous qui estes sa Sœur, et ne craindre pas ce qui a

esté si glorieux à un si grand Roy, soit mal séant à une femme.

« Au surplus tous les Princes Lorrains, en la maison desquels vous avés pris alliance, ont esté Catholiques, et ont esté appellés fils de ceste Église Catholique, et n'ont estimé plus grand honneur, et n'ont esté célébrés d'illustres *Los* par toutes les nations pour aucune chose que pour la défense de la foy Catholique. Et est estrange que vous refusiés l'alliance de la foy de ceux dont vous avés désiré celle du mariage. C'est pourquoi d'autant que nous aimons au Seigneur le Roy vostre frère, la maison de Lorraine et vous mesmes, nous sommes esmeus du malheureux estat de vos affaires, lequel si vous ne reconnoissés estre tel, tant plus estes vous malheureuse. Car nous vous mandons, que vous estes hors de l'Église Catholique, vous estes sans Dieu, et sans espérance de Salut, détenue prisonnière sous le joug du diable. Mais que peult il estre plus malheureux à une femme de tel lieu que d'estre femme non légitime d'un sien garant. Car jusques à ce que vous aiés obtenu de nous, et de ce St.-Siége, la permission et dispense d'avoir peu estre légitimement mariés ensemble, laquelle toutesfois nous avons protesté de n'accorder qu'après que vous aurés répudié l'hérésie, et les erreurs, et fait profession de la foi Catholique, il n'y a point de mariage entre vous, or d'autant que des nopces illégitimes, il ne peut naître des Enfans légitimes, vous feriés un tort signalé aux vostres, si vous en aviés. Car ils ne seroient pas vraiment de la Race des Lorrains et

n'en pourront estre Successeurs ni héritiers. Et à peine pouvons nous croire que vouliés de gaiété de Cœur vous exposer à une si grande calamité et trouble de toutes choses, avec la perte de vostre âme propre. L'unique, bon et fidèle remède à tous ces maux est, si vous obeissés à Dieu qui vous appelle par nostre voix, si vous retournés à l'Église Catholique et d'un vrai Cœur, faites confession de la foy Catholique. Aiés donc pitié de vos enfans, aiés pitié de vostre Ame mesme. Car que vous servira si vous sauvés tout le monde, et que vous perdiés vostre Ame? Et que pourriés vous bailler pour la racheter? Escoutés donc, ma fille, et voiés et enclinés vostre aureille, oubliés et détestés vos vieilles erreurs, et venés à vostre Seingneur qui désire le Salut de vostre Ame. Rejettés bien loin de vous les ministres de Satan, les ministres de perdition, les Enfans des ténèbres, encor qu'ils vous soient intimes et que vous les aimiés comme vos mains et vos yeux, couppés les et les arrachés de peur que pour le proufit particulier ils ne vous empeschent la lumière de vérité, et ne vous tirent en la Gehenne. Au reste, escoutés les docteurs Catholiques, eschauffés de l'Amour de Dieu, et du Zèle de vostre Salut. Escoutés nous mesmes, qui d'une souveraine affection d'Amour paternelle vous désirons ces choses, estans avec vous présens d'esprit, et qui prions continuellement Dieu que nous puissions voir le jour très désiré auquel nous vous puissions recevoir au giron de l'Église Catholique, et en icelle vous embrasser comme nostre fille en Christ, et qu'ainsi nostre joie et celle de

l'Église universelle soit plaine et accomplie par la Conversion du frère et de la sœur. Voiés donc à bon escient de ne refuser ce don de Dieu, et ne mespriser les richesses de sa bonté, et que par la dureté et impénitence de vostre Cœur, vous ne faciés un trésor d'Ire au jour de l'ire de la révélation du Juste Jugement de Dieu. Car nous avons fait nostre devoir envers vous, amiablement et suffisamment, et n'avons rien obmis pour vous annoncer la volonté de Dieu et la voie de Salut. Partant, nous protestons devant Dieu et les hommes que nous sommes nets de vostre Sang.

« Donné à Romme à St.-Pierre soubs le cachet du pescheur le xxvie Janvier 1600. L'an du Jubilé et de Nostre Pontificat le viiie.

« Signé : Sylvius Antomanus, Cardinalis. »

A ceste lettre qui n'a esté imprimée, ung de la religion fist au nom de Madame les deux sonnets suivans en forme de response et protestation.

Vivre et mourir je veux en ceste Catholique,
Non celle qui se dit, mais qui l'est vraiment,
N'aiant autre que Christ pour chef, pour fondement,
Eglise Ste et vraie, Eglise Apostolique.

Je ne voi rien de saint en ceste Papistique
Que de nom, où tout est pollu non seulement
En mœurs, mais en doctrine universellement,
Qu'à bon droit on peut dire Eglise Apostolique.

On a beau donc crier, Temple, Temple de Dieu,
Si l'homme, homme maudit qui la tenir le lieu
De Dieu s'ose vanter par là se manifeste.

Il m'y attire en vain, Dieu, mon Dieu, mon Sauveur
M'en tire et garde, et fait par sa grâce et faveur
Qu'en son Eglise et vivre et mourir je proteste.

Sur ce que le Pape par ceste lettre se dit Arrogamment et en toute humilité le chef de l'Église et le Lieutenant de Dieu en terre.

Ce Lieutenant de Dieu, ce vice dieu en terre
Bien qu'indigne, dit il, de ceste dignité,
Ne parle en son orgueil, sinon d'humilité
Se vestant en pasteur du manteau de St. Pierre,
N'est ce point un des loups dont est dit, si je n'erre,
Qu'il faut se donner garde, et dont admonesté
On est d'estre prudent en la simplicité.
Mais c'est par ses propos que soi mesme il s'enferre,
Quand ce loup desguisé, quand ce vrai imposteur
Se dit Chef de l'Eglise et des Pasteurs Pasteur.
N'est ce pas dire assés pour se faire congnoistre
Cest homme de Péché, en somme l'Antechrist
S'attribuant l'office et tiltre d'un seul Christ,
Qui, quoique serviteur, se die fait du Maistre.

Servus Servorum Dei, ce, dit il, mais de faict est.
Dominus Dominantium.

AVRIL

Le jour de Pasques de cest an 1600 fust le IIe de ce mois, auquel il pleust et neigea tout du long du jour avec un vent de bise très froid, qui causa une gelée la nuit, dont le lendemain et tout le reste de la semaine,

il fist plus froid qu'il n'avoit fait en tout le mois de Janvier.

A ceste bonne feste, y eust deux Conversions des deux religions, l'une du Sr de Ste.-Marie de Normandie, converti à la Religion Catholique. L'autre de Maupeou Intendant des finances qui fist profession à Ablon. Sur quoi le Mareschal de Brissac faisant une rencontre, dit au Roy, que Sa Majesté avoit joué aux eschects, et que pour un fol qu'il avoit perdu, il avoit gagné un brave cavalier.

Le Lundi XIIIe de ce mois, Monsr. de Rosni disna aux Celestins, où il disputa de la Religion toute l'après disnée trois heures entières contre le général des Cordeliers et le docteur du Val. Le lendemain il envoia ausdits Celestins un Mandement de quatre vingts escus, adressant à l'espargne, pour refaire leurs verrières que le son de ses canons avoit rompues.

Le Lundi XXIVe de ce mois, fust pendu en Grève à Paris, le Prévost de Sens. Son cri (que j'ouïs) portoit, pour vols, meurtres, ravissemens de femmes et filles, et autres forfaits exécrables et excès en grand nombre perpétrés par lui. Il estoit aussi chargé d'avoir volé le frère du premier président, ce qu'il nioit si assurément et avec telle impudence, qu'entrant en la charrette, maudissoit là dessus le premier président, le donnant tout haut au Diable avec ceste vilaine adjonction et indigne d'un Chrestien qui s'en va mourir : f... pour lui. Ce qu'il répéta plusieurs fois.

Le Mardi, XXVe jour St. Marc, la nuict en la rue de la

Huchette Aux Trois Chandeliers, le feu se prist en une chambre, où il y eust un pauvre garsou bruslé dans son lit jusques à ses entrailles qu'on les voioit sortir. La chambre fut entièrement bruslée, et la maison presque toute volée par de meschans garnemens qui se fourrèrent avec le grand nombre de personnes qui y accoururent de tous costés pour la secourir au son du toquesain.

Ce jour la conférence fust accordée entre Mons[r]. d'Évreux et le S[r] Du Plessis Mornay, et fust semé à Paris le suivant Sonnet adressé à Mons[r]. des Portes.

Des Portes, ceste Cour ne nous seroit pas bonne,
Les Pages et les Laquais parlent du Sacrement.
Ce discours n'appartient qu'aux doctes seulement.
Si je voulois douter, j'irois à la Sorbonne.
Mais on dit cependant que du Plessis s'estonne.
Si Luther et Calvin sortoient du monument,
Je croi qu'ils parleroient un peu plus hardiment.
Ils n'en sortiront pas, il ne revient personne.
L'on n'ouït jamais parlé si ce n'est par destin
Qu'un brave cavalier sache St. Augustin.
C'est pourquoi je m'en vois avec mes nouvelles.
Aussi bien ces discours n'accroîtroient point ma foy ;
Il y a ja longtemps qu'en l'Eglise je croy.
En amour seulement je suis des plus rebelles.

MAY

Le Jeudi quatriëme jour du présent mois de May, la conférence accordée par le Roy entre Monsr. l'Évesque d'Évreux et Monsr. du Plessis Mornay fust faite à Fontainebleau, Sa Majesté y séant en personne et y assistant [1], de laquelle la victoire fut adjugée à Monsr. d'Évreux par le Roy mesmes qui en prononça le Jugement contre Monsr. du Plessis; lequel s'estonna, et pour le dire en un mot, ne fist rien qui vaille. Tellement qu'il s'en retourna chés soi malade de despit et de fascherie; s'avisant (mais bien tard) de la faute où sa présomption l'avoit conduit, pour n'avoir voulu suivre le Conseil de ses amis qui tous l'avoient desconseillé d'entrer en ceste Conférence, prévoians le mal qui en aviendroit encores par la desfaite ne fust si grande qu'on la crioit partout et principalement à Paris ou pour neuf passages de quatre mil qu'il y avoit dans un livre qu'on avoit examinés et réfutés, on publioit la réfutation de toute la religion des Huguenos, qui de leur part eussent volontiers fait gloire d'avoir esté battus et vaincus.

Le Roy a dit depuis à Monsr. Casaubon que la femme du Sr. du Plessis, femme fière, présomptueuse, et haulte à la main estoit cause du malheur de son mari, et qu'elle

1. Voy. de Thou, l. CXXIII, t. XIII, p. 445; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 88.

lui avoit fait faire un faux pas de son ambition. Ce qui estoit bien vrai.

Mais la lettre qu'en escrivist Sa Majesté à Monsr. d'Esparnon à Paris, où tout aussi tost elle fust imprimée, donna le grand branle au bruict qui en fust espandu partout jusques dans Romme, où Sa Majesté estoit bien aise de donner ce contentement au Pape, de pouvoir dire que du Plessis avoit esté vaincu [1].

Puis (comme les Princes advisés ont accoustumés de faire) voiant que les Catholiques se prévaloient un peu beaucoup de l'avantage qu'il leur avoit donné, et que le fait tiroit en conséquence fist le hola entre les parties, qui ne laissèrent pourtant de brouiller le papier, et faire rouler sur la presse force beaux et vains discours plus passionnés que vrais, sans une infinité d'autres broccards et gosseries piquantes qui furent semées et dites contre Monsr. du Plessis. Ausquelles le Roy (encore qu'on ne s'en deust prévaloir) avoit comme donné entrée, mesmes par ce dicton que Sa Majesté proféra tout hault :

Qu'un Ajax ne fut jamais bon St. Augustin.

Ung quidam fist contre lui le sixain suivant :

St. Phal et du Perron ont la gloire abattu
De ce Mornay docteur et soldat tout ensemble ;
St. Phal par le baston, Perron par sa vertu
Sous lesquels sa vaillance et sa science tremble,

---

1. Voy. cette lettre en date du 5 mai et la note de M. B. de Xivrey; *Lettres missives*, t. V, p. 231.

Se monstrant aux effects de ce double combat
Aussi mauvais docteur qu'il est brave soldat.

Le médecin qui estoit à la conférence le voiant malade d'un vomissement dit ces mots :

Caveat sibi ab exitu Arrii.

La rencontre du Roy n'est ici à oublier à celui qui lui dit qu'il n'estoit besoin que ses quatre Secrétaires d'Estat se trouvassent à la conférence pour ce qu'ils n'entendoient pas les langues, et qu'ils y seroient inutiles. Auquel le Roy répartist sur le champ que s'il le prenoit là, qu'il ni avoit gens qui y deust plus tost estre appelés qu'eux, car il ne se trouvera possible (dit le Roy) encores en tout mon Roiaume autres quatre hommes qui entendent mieux les langues qu'eux. Premièrement j'en ay ung qui est bon hebrieu, l'autre est grand grœq, l'autre bon françois, et le quart parle et entend fort bien toutes langues, mesmes l'estrangère.

Le Vendredi v[e], on sema les suivants contre Mons[r]. du Plessis.

Si tu n'es pas mieux entendu
A garder une bonne place
Qu'à ta nouvelle loy de grace,
Saumur sera bientost rendu.
Ne parlons plus de Conférence,
Car du Plessis se trouve mal.
Il faut ressusciter St. Phal
Pour recueillir sa conscience.

Le Samedi vi[e] de ce mois, une femme poictevine, aagée de 50 ans, fust pendue en la grève à Paris, attainte

et convaincue d'avoir faict mourir son fruict dans son ventre, par un breuvage qu'elle avoit pris. Ce qu'elle toutesfois ne voulut jamais confesser. Et pour ce qu'elle ne vouloit baiser la croix, ni escouter ung prestre qu'on lui avoit baillé, à cause de la religion dont elle estoit, le peuple la fist depescher promtement, criant qu'on la pendist au premier eschelon.

Sur la fin de ce mois [1] Monsr. le Febvre [2], S^r^. Dormesson et Deaubonne, président en la Chambre des comptes à Paris, fust tué par son mulet comme il revenoit de s'esbattre de son lieu Deaubonne, et y passer le temps avec les Dames, comme il faisoit souvent.

Estant arrivé près la porte St. Martin, il lui prist fantaisie d'aller voir le gibet de St. Martin, où estant seul, les grands chiens de la voirie se ruèrent sur son mulet, et attaquèrent ses jambes de si près, qu'enfin par ses sauts et ruades il jeta son pauvre maistre par terre, qui en tumbant rencontra une pierre qui lui offensa le tais et la cervelle, et sans une bonne femme des champs qui passant son chemin le reconneust et en advertist aussi tost ceux de sa Maison à Paris, estoit en danger de mourir en ce lieu et servir de pasture aux chiens de la voirie. Estant remporté en sa maison à Paris, il vescut environ ung jour ou deux, et mourust sans sentiment aucun, privé d'esprit et de parole. Il estoit aagé

---

1. Le 27.

2. Olivier Lefèvre, né le dernier novembre 1525, fils de Jean Lefèvre et de Madeleine Gaudart.

de 77 ans, aussi dispost et vigoureux que s'il n'en eust eu que 50[1].

En ce mois mourust, en sa maison de Goutaine aux Champs, le Lieutenant Lugoli, serviteur du Roy, et qui eust bien servi d'un Tristant l'hermitte à un mauvais Roy, comme estoit Lois XI qu'il servoit.

Le Vicomte Lalemant, aagé de quatre vingts ans, et Madamoiselle du Plessis le Grand, aussi fort aagée, moururent en ce mois à Paris, où il régnait force maladies. Car jusques au xxvi[e] il fist un temps de Toussaints, et depuis le temps se tourna à un chaud très grand et trop pour la saison.

La nuit du Dimanche de la Trinité le tonnerre tumba sur N. Dame de Paris.

JUING

La nuict du Vendredi II[e] de ce mois, il fist un grand tonnerre à Paris qui continua sans lascher depuis les IX heures du soir, jusques aux quatre du matin. Il tumba en quatre ou cinq endroits, mesmes sur le clocher de l'Église St. Germain de l'Auxerrois où il brisa la moitié de la pomme, puis tumba dans l'Église sur une

---

1. Voy. la Biographie d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, par André Lefèvre d'Ormesson, son fils, publiée par M. Chéruel dans l'*Histoire de l'Administration en France*, t. 1, p. 218, in-8, 1855.

image de la Vierge qu'il brusla avec sa chemise et celle de son petit enfant.

En ce mois [1], une femme nommée Nicole Mignon, Dame de la Corne de Cerf à St. Denis, fust pendue en la place de Grève à Paris, et son corps réduit en cendres, pour avoir voulu attenter à la personne du Roy.

Plusieurs faussaires furent exécutés à mort à Paris en ce mois, et entre les autres ung notaire de la religion de la Rochelle, qui fust pendu à la Croix du Tirouer.

Monsieur le Chancelier avec Messieurs du Conseil partirent de ceste ville de Paris pour aller à Lyon le mardi VIe de ce mois.

Monsieur du Plessis Mornay, retiré en son gouvernement, escrivit de Saumur quelques lettres en ce mois, par lesquelles il se complaingnoit de sa fortune et de son désastre.

Les trois suivantes tombèrent entre mes mains, dont je pris copie.

A Monsieur de Loménie.

« Monsieur, je me suis retiré par l'avis de mes amis, par ce que la procédure qu'on a tenue envers moi m'a fait croire que l'on en avoit envie. Si on en parle autre-

---

1. Le 14. Le comte de Soissons avait averti le Roi. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay*, in-8, 1824, t. I, p. 382; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 94.

ment, vous sçaurés assés en bon ami en faire comprendre la raison, et de quel visage on peult prendre congé d'un Roy après un tel vacarme. Je passerai donc ici mon amertume le plus doucement que je pourrai, et comme j'espère, ne manquerai point de consolation contre ceste cheute, certes qui ne peult estre honteuse pour la deffense de la vérité qu'il est toujours aise de relever, et qui se relève assés toute seule. Périlleuse aussi peu, estant demeuré si humble en mon naturel par la grâce de Dieu, et si bas en ma condition, puisqu'il a pleu au Roy que je ne puis au pis aller estre tumbé que de mon hault, sans estonnement et sans froissure. Mon mal est, qu'és exemples de tant de grands serviteurs de Dieu qui ont esprouvé semblables desfaveurs, je me trouve en un point sans exemple; que ce qui leur restoit de bon de leur faveur leur rendoit leur défaveur plus supportable, dont nous avons ce mot du mareschal de Gié. Qu'à bonne heure lui prist la pluie, au lieu que vous sçavés qu'au bout de 25 ans je me retire sans acquisition, sans bastiment, sans office ni bénéfice, comme si c'estoit le Jubilé de mes services. Désespoir à qui n'auroit servi qu'aux hommes, mais j'ay servi à Dieu, et son loier ne manque point. Aussi ne lairrai-je de servir et souhaitter tousjours toute prospérité à mon Roy; car encores que le soleil nous hasle quelquefois et nous enteste, nous ne laissons pas de reconnoistre que sa chaleur nous est nécessaire. Ainsi à tous est salutaire la vie et la prospérité du Roy, laquelle avec le commung j'aurai à chercher le repos de

la mienne. Mais certes, il me pardonnera, si je dis et sans présomption qu'entre ceste influence générale, je pensois avoir mérité quelque aspect particulier de sa bénignité, au moins non si rigoureuse de sa colère. Je m'arreste là, car je craindrois d'esmouvoir la mienne, et ne me reste que vous prier que vous continués à m'aimer, quelquefois aussi à me départir de vos nouvelles. Faisant estat de moi comme de etc..., de Saumur, ce xve. May [1].

« Les lettres que le Roy a escrites à Monsieur d'Esparnon ont esté imprimées à Tours, et esmeuvent les peuples partout, et vous sçavés que le feu une fois allumé ne s'arreste pas à point nommé là où l'on veult [2]. »

A Monsieur de Maupeou.

« Monsr., j'ay receu avec beaucoup de plaisir vostre lettre du xxixe. May. Le coup de Fontainebleau a semblé quelque chose en l'opinion du vulgaire, mais c'est une illusion qui passe, qui, tous les jours à l'endroit des esprits solides, rabattra des prétentions de l'imposture et ajoustera au crédit de la vérité. Pour ce qui regarde ma vie, j'ay assés monstré que les plus rares chemins ne m'estonnent point, quand j'ay servi les adversités de ce Prince tant d'années. Restoit à estre esprouvé par les prospérités, ausquelles le commung

1. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay*, t. IX, p. 370.
2. Ce paragraphe manque dans les mémoires de Duplessis.

bruict jugeoit que je devois participer. Dieu ne l'a pas voulu, ains le contraire, pour ce que j'eusse esté pour y succomber. Je m'en remets donc à sa volonté, et plustost avec plaisir qu'avec patience, par ce que je m'asseure que les gens d'honneur ne jugeront point de mon mérite par le succès, par ce aussi qu'il est malaizé que le Roy m'oublie, quand il se souviendra de soi mesme. Or, faites tousjours estat que je suis à vostre service; je salue, Monsieur, humblement vos bonnes grâces, et prie Dieu vous avoir en sa Ste. garde. De Saumur, ce IIIe Juing[1]. »

A MADAME.

« Madame, Vostre Altesse aura ouï parler de ce qui s'est passé à Fontainebleau. Quelques respects m'ont empesché un temps de vous en escrire, mais si on vous a voulu faire croire, que j'aye esté atteré en ceste luicte, trop dure à la vérité contre l'intérest d'un si grand maistre, je me confie que vous m'en aurés veu vigoureusement résoudre par la force de la vérité, plus puissante toute nue au dessus des rois, pour relever les siens, que ne sont les rois au-dessus du reste des hommes pour l'affaiblir en leur faiblesse.

« En somme, Madame, de cinq mil passages, allégués en ce livre, accusés de faux, on en a choisi 500, des 500

1. Cette lettre n'a pas été comprise dans la correspondance de Duplessis. Nous la croyons inédite.

on en a tiré 60, et des 60 examiné 9, et cependant, sans vous en dire la forme, tous ces passages s'y trouvent, et en termes très clairs et très concluans. Comme vous avés veu, qu'il ni a que l'illusion volontaire qui les puisse révoquer en doute; tellement que, puisque ce qu'ils prétendent le plus fort se trouve le plus vain et foible, que sera le reste du livre que solidité très esprouvée, et le reste de leurs accusations conséquemment que calomnie toute jugée.

« Or, Madame, je prends par la grâce de Dieu cest opprobre en patience, pour ce que de la main d'où il vient tout est supportable, par ce principalement que c'est l'opprobre du Christ. Peult estre mesme ni apprehendrai-je pas ma condition particulière pour ce que je me confie que Dieu est mon héritage, et ay tousjours estimé que bien heureux est qui peult édiffier quelque coing de sa maison de la sienne. Ce qui me deult au fonds de l'âme, c'est Madame que chacun connoist par là ce que je n'osois croire, ce qu'encor je veux tascher de disputer contre moi, aussi que je ne puis certes escrire à Vostre Altesse sans souspirs, ni Vostre Altesse lire sans larmes.

« Il faut, Madame, généreusement achever ceste course, en laquelle nous louons Dieu, que vous nous estes à tous ung très illustre exemple, pour combattre à l'envi, de douleurs et de douceurs, et qui, au milieu de tout cela, prouverés par vos actions à toute la Chrestienté, que vous préférés les afflictions du Peuple de Dieu aux délices de ce Siècle, résolue (et je n'en doute

point) que si vous souffrés ici avec Christ, vous régnerés là haut avec lui. Mais moi, certes, asseuré de plus qu'il vous fera triompher dès ici bas de toutes ces difficultés. Espérance, à la vérité, contre apparance, mais Dieu est fidèle et rémunérateur, et la piété a des promesses de la vie présente, et de la vie à venir. Aussi la nature mesme veult, que ce qui est semé avec peine soit enfin moissonné en joye.

« Or, Madame, nos Églises sont en prières assiduelles, qu'il plaise à Dieu magnifier ses bontés en vostre conduite, et pour moi je le prie ardammant qu'il vous comble de ses grâces temporelles et spirituelles, vous console contre tous ces prétendus maux, vous fortifie contre tous ces faux biens, et vous doint,

« Madame, après tant d'épreuves. en plaine prospérité, longue et heureuse vie. De Saumur, ce XVIIIe Juin 1600[1]. »

Sur la fin de ce mois de Juing le Roy partist pour s'en aller à Lyon, tant pour la guerre qu'il s'estoit résolu de déclarer et faire au Duc de Savoye, au cas qu'il ne satisfist à sa promesse, que pour l'accomplissement de son mariage avec la Sérénissime Marie de Médicis, niaice de Dom Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Toscane.

Madamoiselle d'Entragues, quand elle en parloit au Roy, ne l'appelloit que sa banquière, trop effrontément à la vérité et trop impudemment. De quoi Sa Majesté n'estoit contente, et jà par deux et trois fois l'avoit re-

1. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay,* t. IX, p. 374.

prise de son impudence qu'il chastia enfin d'une rencontre fort à propos. Car lui aiant demandé un jour quand viendroit sa banquière : Aussi tost (lui respondit le Roy) que j'aurai chassé de ma Cour toutes les p.....

En ce mois, Monsr. Chevalier, M^{e} des requestes, s'alloit esbattre à Gentilli, estant avec sa femme dans son carrosse, fust sur le chemin surpris par un Gentilhomme nommé Marcilli, armé et accompagné, auquel il avoit fait demander quelque argent qui lui devoit. Qui l'aiant fait descendre de son carrosse, le traicta indignement à coups d'espée et de baston, sans que led. Chevalier eust espée ni armes aucunes. Après cela le voulust contraindre de se mettre à genoux devant lui. Ce qu'il refusa généreusement, encores qu'il menassast de le tuer. Priant seulement led. Sr de Marcilli de lui faire prester par un de ses gens une espée avec laquelle il lui feroit raison sur le champ de ce qu'il lui pouvoit demander. Ce que l'autre avec reniemens et menasses estranges accompagnées d'injures lui dénia, le renvoiant de ceste façon, et le laissant là après l'avoir traicté en faquin, sans aucun subject, n'aiant esté en rien offensé par led. Sr Chevalier qui en demanda la justice au Roy, à son Conseil et à sa Cour, comme d'un publiq attentat, capital par toutes les lois du royaume, ou bien qu'il lui fust permis de le demesler par les armes avec led. Marcilli. Ce qu'il offroit, et de quitter pour cela son bonnet et sa robbe. Le dernier lui fust refusé, et le premier accordé comme l'injure estant faite à tout le corps de la justice de France.

En ce mois de Juing, mourust à Paris, en son Couvent des Augustins, l'Augustin Montânus, le jour de la feste Dieu, qui estoit le jour qu'il avoit tousjours en la bouche pour désigner une bonne chère. Ce sera (disoit-il) à Jeudi, jour de la feste Dieu. Au reste, un vrai moine de Rabelais, clerc jusques aux dents en matière de bréviaire, qui lui servoit de tirouer pour l'appétit qu'il avoit tousjours ouvert comme la gibecière d'un avocat : principalement à la bouteille.

JUILLET

Le Mardi xie de ce mois, ung jeune Gentilhomme, nommé du Bois, eust la teste tranchée en la place de Grève à Paris, pour avoir tué un Gentilhomme de la religion nommé S. Hermine, qui estoit son fillol. Il n'avait attaint encore l'aage de 20 ans, et n'en avoit que dix-sept quand il tua l'autre.

Le Samedi, xxiie de ce mois, arriva M. de Rosni à Paris pour donner ordre à la guerre de Savoie, faire traîner le canon et attirail, et faire levée de soldats [1].

Le Samedi, xxixe de ce mois, fust pendu en effigie, en un tableau devant la maison de M^r. Chevalier à Paris, le S^r. de Marcilli, avec deux autres qui lui avoient assisté contre led. Chevalier.

---

1. Voy. P.-Cayet, *Chron. sept.*, p 108.

Une nommée la Scote, magicienne, et qui faisoit profession publique de Magie et de Sorcellerie, mourut aux fauxbourgs St.-Germain à Paris en ce mois. Et ne voulust permettre Monsr. de Chavagnac, curé de l'Église St.-Supplice à Paris, qu'on l'enterrast dans son Église, de laquelle il lui avoit défendu l'entrée longtemps auparavant, aiant esté adverti de sa vie et profession infâme.

En ce mois fust receu au Parlement de Paris le premier Conseiller se disant de la religion, et faisant publique profession d'icelle, qui estoit un nommé Garraut, qui avoit autresfois esté conseiller du grand Conseil.

Quelque temps après y fust receu ung autre nommé Berger de mesme profession et religion.

AOUST

Le Mercredi IIe de ce mois, sur les six heures du soir, le tonnerre tumba à Fontainebleau sur une des galeries, où il abbattist et gasta tous les chiffres de feue Madame la Duchesse et du Roy [1].

La nuict du Jeudi x^{e} de ce mois, laquelle finissoit le jour limité au Duc de Savoie pour l'effect de ses tant réitérées promesses, la ville de Bourg, Capitale du pays Bressan, fust réduite en l'obéissance du Roy, sans autre

---

1. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay,* t. I, p. 383.

perte que d'un soldat, resserant destrement et par forme d'asseuré blocus les retirés dedans le fort, si qu'ils n'eussent moins d'en sortir qu'à leur désavantage. Aiant trouvé bon de patienter et mesnager le temps, l'argent et l'armée qu'il fallait pour gangner et battre une si forte place [1].

Le lendemain, qui estoit le Vendredi xi[e] du présent mois, l'ouverture de la guerre contre le Duc de Savoie fust criée et publiée à Lyon, et la nuict mesme Sa Majesté fist entrer son armée en la Savoie pour la surprise de Mommélian, le voulant entamer par la principale et plus importante place de toute la Province [2]. Dont le Duc de Savoie adverti, en dissimulant son maltalent, et faisant, comme on dit, bonne mine en mauvais jeu, dit qu'il feroit encore longtemps porter la cuirasse au Roy [3]. Ce qu'aiant esté rapporté à Sa Majesté, repartist incontinent qu'il lui feroit à lui porter la besace. Sur quoi fust divulgué le quatrain suivant :

Il vous fera porter la Cuirace
Ce Duc ambitieux et vain;
Faites lui porter la besace,
L'Espagnol lui donnera du pain.

Le Mercredi xxiii[e] de ce mois, la ville de Chambéry,

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 520; Sully, *Mémoires*, t. I, ch. cxvi; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 108.

2. Voy. Sully, *Mémoires*, t. I, p. 339; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 109.

3. Voy. P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 115; de Thou, t. XIII, p. 518.

Parlement de la Savoie et siége du dernier ressort de la Province, fust réduite au Roy sans résistance et par composition [1]. Où le Roy entra et vérifia le dire des devins du Duc de Savoie : Qu'au mois d'Aoust de ceste année, il n'y aurait point de Roy en France.

SEPTEMBRE

Le Dimanche x[e] de ce mois, le fort de Charbonnières en Savoie fust réduit au Roy par capitulation, que les Assiégés sortirent sans drapeaux, mesches esteintes, et bagues sauves, ce qui fust exécuté [2].

En ce mois, on receust à Paris nouvelles de l'estrange tragædie jouée en Escosse par le comte de Gaurie, Escossois, qui voulant tuer le Roy d'Escosse fust lui mesme miraculeusement, et par ung juste jugement et permission de Dieu, tué par un page dudit Roy, nommé Rampsay [3].

Mons[r]. Cazaubon, homme singulier en doctrine et en la connoissance des langues, principalement de la Græque, arriva à Paris par commandement du Roy qui l'y

---

1. Voy. de Thou, t. XIII, p. 523; Sully, *Mémoires*, t. I, p. 333; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 110.

2. Voy. de Thou, p. 524; Sully, *Mémoires*, p. 335; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 110.

3. Voy. de Thou, l. CXXIV, t. XIII, p. 490, le récit de ce singulier complot, et P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 103.

avoit mandé, pour estre son professeur Roial en la langue græque. Ce qu'il ne peust à cause de la religion [1].

Mourust en ce mois à Paris Monsr. Brisart, conseiller en la grand Chambre, homme de bien, mais si long en l'expédition des procès des pauvres parties, qu'ils n'en pouvoient sortir. Tellement qu'un jour une pauvre femme, du procès de laquelle il estoit rapporteur, n'en pouvant cheoir, comme elle en eust fait plainte à son procureur de sa longueur, et qu'elle lui avait jà baillé plus de cinquante placets. Le procureur, sans y penser autrement, lui fist response qu'elle en fist faire deux cents, et qu'elle les luis baillast, ce que la bonne femme entendant à la bonne foy, va faire depescher tout à la haste cent placets, et les aiant enfilés trèstous ensemble, alla les présenter de ceste façon à Monsr. son rapporteur, lui disant que son procureur lui avoit conseillé, pour estre plustost depeschée, de lui présenter deux cents placets, dont elle en avoit fait faire ces cent tout à la haste et qu'elle lui apporteroit bien tost les cent autres. Lors, Monsr. Brisart, se prenant bien fort à rire, voiant la naifveté de ceste bonne femme, la depescha tost après. Sa simplicité lui aiant plus servi que la courtizerie de beaucoup d'autres, qui y eussent inutilement despendu et leur temps et leur peine.

En ce mois, les vents à Paris furent si violens et impétueux, qu'ils déracinèrent en une nuict le May placé

---

1. Voy, *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 80. Casaubon était appelé à Paris par lettre de Henri IV du 3 janvier 1599.

devent les grands degrés du Palais, et le jettèrent à bas de telle impétuosité qu'il rompist tous les ovans de là autour, et gastèrent une boutique de là auprès.

OCTOBRE

Le mariage du Roy et de Sérénissime Marie de Médicis fust fait et célébré dans la ville de Florence [1], selon la procuration qu'en avoit envoié Sa Majesté au grand Duc pour cest effect, le Vendredi VI[e] jour du présent mois d'Octobre, en la forme et manière contenue en une lettre (qui n'a esté imprimée) escrite de Florence le VII[e] de ce mois, qui contient aussi les festins et magnificences qui y furent faites. De laquelle lettre un mien Ami me donna la copie suivante :

Le mariage du Roy se fist hier en ceste ville. Le maistre des Postes de Romme en va advertir le Roy. Il ni eust rien d'extraordinaire en ceste cérémonie. Le Légat dit la messe. A main droite y avoit un Poisle de drap d'or, rehaussé de trois degrés, tapissé en bas de velours cramoisi où monta Mons[r]. le Légat, et s'assist en une chaize. La Roine et Mons[r]. le Grand Duc estoient sous un autre à main gauche. Ils se levèrent tous deux. La Roine conduite par Mons[r]. le Grand, grand escuyer de

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 552; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 115.

France, s'alla mettre à main droitte du Légat, Mons[r]. le Grand Duc à gauche. Après, Mons[r]. le Grand Duc présenta la procuration qu'il avoit pour espouser la Roine au nom du Roy. Elle fust leue par deux prélats; puis celle que le Légat avoit du Pape pour faire cest office. Cela fait, les espousailles se firent, et le canon tira de tous costés. La Messe finie, on baptiza une fille du Grand Duc que les Ambassadeurs de Venise portèrent au nom d'icelle, puis on se retira [1]. La nuict venue, il fust préparé un festin Roial à toutes les Dames de qualité. Il y eust bal avant cela, où l'on dansa à la mode du pays. Là Roine voulust qu'on dansast des courantes et des bransles, et que Mons[r]. le Grand commencast, lequel Sigongne et Chalart suivèrent. La feste n'a esté belle qu'au riche appareil du festin. Il y fust préparé une grande salle, où à main droite et à main gauche y avoit deux tables, où s'assirent les Dames, et estoient posées au bout de celle de la Roine qui traversoit toute la salle haute eslevée de quatre degrés. Tout vis à vis, à l'autre bout de la salle, il y avoit une crédance ou buffet en fleurs de lis, qui montoit jusques au plancher, garni tout de vases d'or et d'argent, de porcelaines, d'Agathes, d'Esmeraudes, rubis, sapphirs et diamans par dedans, de la valeur de dix huit cent mil escus.

La table de la Roine fust couverte d'une chasse de tous animaux, avec de grands arbres, partie faits de

---

1. Palma-Cayet reproduit textuellement cette partie de la lettre, *Chron. sept.*, p, 116.

sucre et partie de linge ploié. La Roine s'assist au milieu. A sa main droite estoit la Duchesse de Mantoue sa sœur, la grande Duchesse et la Duchesse de Bressiane; à la gauche, le Légat et le Duc de Mantoue; le grand Duc Dom Virginio Ursin la servist d'Escuier, et Dom Jean, frère du grand Duc, d'Eschansson. Le premier service levé, la table se sépara et disparut, une partie d'un costé, et l'autre de l'autre; et à l'instant en vinst une autre du bas, toute couverte de confitures; après celle là une autre, qui estoit un pré vert, garni d'arbres et de fleurs, avec une fontaine à chaque bout, et infinis petits oiseaux qui voloient par la salle.

Les tables des Dames furent aussi levées, et s'y trouva dessous une table, couverte de confitures. Puis des deux bouts de la salle vinst une nuée, dedans laquelle, à un des costés, y avoit une femme, assise dans un chariot, tiré par des Paons, représentant Juno; a l'autre, une dans un autre chariot, tiré par des chevaux représentant Minerve, qui toutes deux chantoient des hymnes à la louange de la Roine.

Dimanche il se doit faire une superbe comédie, et Lundi une Pastorelle, dont la despense coustera plus de soixante mil escus [1].

Le Mardi XVIIe du présent mois d'Octobre, Madame la Duchesse d'Eguillon [2] mourust à Paris en la fleur de

---

1. Voy. l'analyse de cette comédie par Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 117.

2. Henriette de Gonzague Clèves, fille de Louis de Gonzague,

son aage, et en sa première couche d'un enfant mort qu'on lui tira de son ventre. Elle estoit de la maison de Nevers.

NOVEMBRE

Le Vendredi IIIe de ce mois, la Roine arriva à Marseille, de laquelle arrivée un mien ami me presta le discours suivant (qui n'a esté imprimé) escrit particulièrement à un grand Seingneur de la Cour, contenant des particularités véritables et remarquables[1].

Monsr. de Guise, estant adverti de l'arrivée de la Roine proche de Marseille, et aiant sceu qu'il n'avoit eu la nomination du Roy pour l'y recevoir, ains Messieurs les Cardinaux (combien qu'il prétendist que cela lui appartenoit comme gouverneur et Prince en son gouvernement), s'embarqua dès le matin en une galère, et alla à trois mille au devant d'elle, accompagné d'une infinie noblesse du pays, qui lui firent la révérence au Chasteau d'If, où elle disna.

Les maistres d'hostel et officiers du Roy en firent de mesme.

---

prince de Mantoue, et d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, mariée en 1599 à Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon. C'est par erreur que sa mort est indiquée en 1601. P. Anselme, t. III, p. 491.

1. Voy. Palma-Çayet, *Chron. sept.*, p. 118, la relation du voyage de la reine.

Ladite Dame arriva sur les entre quatre et cinq heures du soir, accompagnée de cinq galères de nostre St. Père, cinq gallères de Malte et six gallères de Florence, et celle où elle estoit, nommée la Réalle, toutes fort bien et magnifiquement accommodées. Au port de Marseille y aiant ung pont de bois qui alloit du logis de lad. Dame à la Galléne, où elle mist pied à terre, et là estoit attendue avec le Poisle qui fust porté par quatre Consuls de la ville qui avoient le genouil en terre. Deux desquels, les plus anciens, présentèrent deux grands clefs d'or à Sa Majesté, qu'elle prinst et les donna à Mons[r]. de Lussan, capitaine des gardes Escossaises, et fust reçeue par Messieurs les Cardinaux et Officiers de la Couronne, et grand nombre d'autres Seigneurs, Princes, Princesses, Duchesses et infinies d'autres Dames. Lad. Dame estant accompagnée de Mesdames la Grande Duchesse de Toscane et de Mantoue, et de trois Princes, deux de la maison de Médicis, et un de celle d'Ursini; de plusieurs autres Seigneurs et de quatre vingt et dix Dames. Elle estoit vestue d'une robbe de drap d'or, coiffée haut à l'Italienne. Ses nœuds justes avec les cheveux sans poudre, le visage sans fard, sa gorge un peu ouverte, avec un rang de grosses perles dedans.

Estant lassée de la mer, se retira de bonne heure avec les Princes et Princesses de sa suite sans estre veue jusques au lendemain, qu'elle ouïst la messe en son logis, et disna en publiq, et après disner vinst à vespres en l'Église proche de son logis, et lors commença à paroistre en Cour, elle vestue d'une robbe de drap d'or à

fonds colombin à grande queue, aiant sa teste accoustrée comme le jour de devant, et sans masque, suivie de quinze carrosses. Ses Pages et Estafiers en grand nombre tous vestus de toile d'or imprimée avec force passemens d'argent, larges de deux doigts. Ses filles, Dames d'honneur et Damoiselles vestues à l'Italienne, toutes d'une couleur et parure de toile d'or et d'argent, accompagnées d'un grand nombre de gentilshommes tous revestus de toile d'or et d'argent, suivis de leurs Serviteurs, Pages et Laquais, accoustrés somptueusement des couleurs des maistresses de leurs maistres, rendoient une lueur et esclat si beau et si grand qu'il faut confesser que la suite des Princes et Princesses de la France ne parust rien auprès de cela.

Sa Majesté est de fort riche taille, grasse et en bon point, a l'œil fort beau et le teint aussi, mais un peu grossier; au reste sans fard, poudre ni autre vilanie. Monsr. le Grand et ceux qui l'ont accompagnée ne se louent pas fort des Florentins, et y a des querelles ordinaires non-seulement entre les laquais et estafiers du Roy et de la Roine, mais mesmes entre les Seigneurs et gentilshommes, jusques au sang répandu, et est la nuict qui ruent les grands coups.

Il faudroit beaucoup de papier pour particulariser le tout. Quoique c'en soit, on y fait bonne chère pour son argent, mais le Roy s'en lassera bien tost. Car il desfraie tout, et fait son Estat de trois mil cinq cens escus qu'il lui en couste par jour. Il n'y a pas jusques aux forçats des gallères qu'il ne nourrisse. D'une chose

se plaignent fort les François, c'est que ceux que le Roy avoit envoiés un mois devant pour attendre la Roine et la servir ont tousjours vescu sur leur bourse, et ne seront sans emprunt de moiens pour s'en retourner. Car à la mode de Florence, le donner est perdu, et le tout y est fait chiche.

L'humeur de la Roine plaira fort au Roy, car elle est prompte et gaye, porte une grandeur au front assez modérée, toutesfois altière et accorte, aime fort la chasse aussi bien que le Roy, et la musique aussi ; qui a esté cause que Sa Majesté lui a envoié la sienne avec tous ses violons et joueurs d'instrumens, que la Roine et tous les Seingneurs et Dames de sa suite ont loué et admiré tout ensemble.

Le Mardi xxie de ce mois arriva à Paris le Seingneur Bordeox qui apporta lettres du Roy à Monsr. le Premier Président de la reddition du Chasteau de Montmeillan, place imprenable (disoit-on) à tout autre guerrier fors qu'au Roy.

Ce jour un pauvre fol nommé Martingan, qui couroit les rues de Paris, et alloit criant au Palais et partout, Vive le Roy ! donnant pour compagnons à ce vivat tous ceux qui le faisoient boire, et lui donnoient de quoi disner, se noia en passant l'eau près les Augustins, sans qu'on le peut sauver. Il crioit en se nayant Vive le Roy ! et fust porté mort dans le Couvent des Augustins, où il avoit autrefois esté moine.

Le Jeudi xxiiie de ce mois, Monsieur de Montenay,

cousin germain de Monsieur de Longueville, Seingneur de 50 mil livres de rente, fust décapité dans Rouen pour avoir suborné sept faux tesmoins, ausquels il avoit fait déposer qu'un gentilhomme de la femme duquel il avoit longtemps abusé et abusoit encores, lui avoit derobbé deux mil escus, à cause de laquelle fausse accusation, il l'avoit fait emprisonner et condamner. Mais l'innocence du Gentilhomme avérée et descouverte, ledit de Montenay estant en la prison pour faire récoler et confronter les tesmoings, y fust retenu lui mesmes et à quatre jours de là exécuté à mort nonobstant les prières et intercessions de Madame de Longueville sa parente, laquelle, accompagnée de bien 200 gentilshommes, sollicitoit pour lui. Estant partie de Paris le Dimanche au soir, et arrivée dès le Lundi au matin à Rouan pour cest effect. Bonne justice et rare, et pourtant remarquable.

Le Vendredi XXIVe de ce mois, Veille Ste. Catherine, le maistre de l'Image St. Pierre aux fauxbourgs St. Germain des Prés près le Pilori, s'estant levé dès le matin et aiant dit à sa femme qu'il s'en alloit à la messe, s'alla se noier à la nouvelle tuilerie, et s'estant de propos délibéré précipité dans l'eau, finist ainsi sa misérable vie. Misérable en toutes sortes, pour estre estimé homme de mauvaise vie, ligueur, seditieus, grand putier et blasphémateur, n'estant aagé que de 35 ans ou environ, et toutesfois ne pouvant plus cheminer qu'avec un baston (avec lequel mesme il s'alla noier) pour une espèce de goutte qu'il avoit.

Sur la fin de ce mois, le fort Ste. Catherine à deux lieus de Genève, basti sur un haut tertre relevé de cinq bastions, dans lequel le Savoiart tenoit en garnison six cens hommes de guerre, fust assiégé par le Roy et peu après rendu au grand contentement des Genevois, qui regardoient d'un mauvais œil ce fort, comme une citadelle de leur ville, et la mort à la longue de leur liberté [1].

Pendant ce siége, bon nombre de Seingneurs (et entre iceux le duc d'Aiguillon et de Nevers), Officiers, Gentilshommes, Soldats, Capitaines et autres François, tant d'une que d'autre religion, furent à Genève, aucuns pour s'accommoder, autres par curiosité, mesmes plusieurs catholiques Rommains furent au presche. Les uns pour y apprendre, les autres pour reprendre, et la pluspart pour rapporter matière d'entretien commun [2].

Le Roy envoia quérir Monsr. de Besse [3] par Monsr. de la Forse, Capitaine de ses gardes, pour le voir et lui parler, et lui fist mener une des meilleures montures de ses escuries et des plus douces. Estant arrivé, Sa Majesté l'embrassa fort et le caressa, jusques à l'appeler son père, parla bien deux heures à lui, à la veue de tous

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t XIII, p. 540 et 562; Sully, *Mémoires*, t. I, p. 344.

2. Voy. *Mémoires de P. Hurault*, coll. Michaud et Pouj., p. 602.

3. Théodore de Bèze. Il avait prié le duc de la Force de le présenter à Henri IV. Voy. *Mémoires du duc de la Force*, publiés par le marquis de la Grange, in-8, 1843, Paris, t. I, p. 134. Voy. Sully, *Mémoires*, t. I, p. 345.

ceux qui voulurent entrer dans sa chambre, car le Roy commanda qu'on eust à y laisser tout le monde. Voulust qu'il s'assist en parlant, à cause de son aage qui passoit quatre-vingts ans. Puis aiant commandé pour s'en retourner qu'on lui accoustrast le carrosse de son fils de Vendosme, de Besse supplia Sa Majesté qu'il lui pleust lui permettre de s'en retourner sur la mesme monture qu'il estoit venu pour ce qu'il s'y estoit trouvé fort à son aise. Ce que le Roy lui accorda.

Quand il vinst à partir et monster à cheval pour l'amour de la chère et bon visage que lui avoit fait le Roy il y avoit presse entre les courtisans à s'offrir à lui, et lui dire à Dieu, et l'eussent volontiers adoré et baisé la pantoufflie comme au Pape.

On a eu opinion que son voiage avoit moienné envers le Roy, la desmolition du Fort Ste. Catherine, moiennant bonne quittance de l'argent que Sa Majesté devoit à ceux de Genève, qui firent grande chère et réception à tous les François qui les voulurent aller voir.

Monsr de Nevers fust voir Monsr de Besse jusques en sa maison, lequel après il traita avec le Duc d'Aiguillon, et lui donnèrent à disner.

Ce que dessus est extrait d'une lettre escrite de Genève à un mien ami par un des familiers de Besse[1].

---

1. Ce paragraphe est raturé dans le manuscrit.

DECEMBRE

Le Lundi IV[e] de ce mois, fust décapité en la place de Grève à Paris un Gentilhomme nommé Fremincourt d'auprès de Montdidier en Picardie, attaint et convaincu d'avoir participé au meurtre de sa mère.

Le Samedi IX[e] de ce mois le Roy espousa à Lyon Marie de Médicis, Princesse de Florence [1].

Les cérémonies se firent le lendemain X[e] de ce mois, qui estoit le dimanche, avec le festin et magnificence en la forme et manière que s'ensuit; extraictes fidèlement de la lettre non imprimée d'un courtisan, à un sien ami de Paris, Conseiller, qui contient à la fin quelques nouvelletés du temps.

Je vous dirai que sur le midi le Legat est entré dans l'Église pour se préparer à dire la messe devant le Roy et la Roine, mais Leurs Majestés n'y sont arrivées qu'à deux heures après midi. L'ordre qui y esté gardé à l'entrée a esté comme aux autres cérémonies. Les trompettes sont entrées les premières dans le cœur, suivis de quelques gentilshommes parés; puis marchoient les Chevaliers du St. Esprit, et après les Princes qui alloient devant le Roy, hors mis Mons[r] le Prince de Conti, qui menoit la Roine du costé droit, et Mons[r] de Montpensier

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 560; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 123; P. Hurault, p. 605.

de l'autre costé. Madame de Nemours portoit la queue de la Roine du costé droit, et Madame de Guise de l'autre costé. Après marchoient Madamoiselle de Guise, et les autres Dames qui estoient parées.

Arrivés qu'ont esté Leurs Majestés, ils se sont agenouillés fort près du grand hostel, le Roy sur un tapis violet, et la Roine à sa gauche, sur un tapis rouge, et ont receu la bénédiction du Légat, et ouï sa messe qu'il a dite basse et a fort peu duré; durant laquelle tous les Princes ont tousjours esté debout derrière leurs Majestés.

Lorsque le Roy est allé à l'Offrande, Mons[r] le Prince de Conti a porté l'escu. Le Legat, au lieu de la Paix, a présenté sa main à baiser au Roy et à la Roine.

Après la Messe Leurs Majestés se sont agenouillés devant le Légat, lequel a leu quelque temps dans un livre, et puis leur a donné sa bénédiction. Après laquelle, Leurs Majestés se sont levées et s'en sont retournés au mesme ordre qu'ils estoient entrés.

Estant arrivées, le Roy a commandé tout aussi tost qu'on servist, et s'est mis à table au droit du milieu, la Roine à sa main droite, et le Légat à sa gauche, auprès duquel estoit le Cardinal de Joieuse, puis le Cardinal de Gondi, le Cardinal de Givri, le Patriarche, les Ambassadeurs d'Espagne et de Venise.

Du costé de la Roine estoit Mons[r] de Vendosme, Mesdames de Nemours, de Guise, et Madamoiselle de Guise, et vis-à-vis d'elle Madame la Princesse d'Auvergne.

A la table des Dames qui estoit au bas de l'eschaffaut à la main gauche du Roy, il y avoit madame de Fresne au bout de la table; Madame de Rosni à sa main droite, et au dessoubs Madame de Carnavalet, et Madame de Beauregard, et auprès d'elle, une que je ne connois point. De l'autre costé estoit Madame de Guercheville et Madame de la Guische, Madame la vicomtesse de Lire, Mad^e^ Mandelot et sa fille avec celle de Mad^e^ de Beauregard et quelques autres. Somme, elles estoient seize à ceste table.

L'autre table estoit celle des filles, où estoit la maistresse de Monsr de Heilli, laquelle a tousjours esté assistée, durant toute la cérémonie, de sa personne, qui mesme estoit à la table.

Je vous en dirai davantage par celle qui suivra ceste ci.

Pour revenir à Leurs Majestés, le Roy a esté servi par Monsr le Prince de Conti qui a fait la charge de grand pannetier, Monsr le Comte de St. Pol de grand maistre, Monsr de Montpensier d'Eschanson, et Monsr de Guise d'escuier tranchant.

Monsr de Nevers pour la Roine a fait la charge de grand Pannetier et marchoit sur la main gauche du Prince de Conti, Monsr d'Elbœuf lui a servi d'eschanson, et Monsr de Joinville d'escuyer tranchant.

Il estoit six heures après-midi quand Leurs Majestés ont eu disné, et se sont levées de table. Une heure après le Roy a commencé le grand bal et a mené la Roine, laquelle avoit un grand manteau roiial, tout semé de

fleurs de lis, qu'elle avoit aussi à la messe, avec une couronne de pierreries et une infinité d'autres riches carquans et enseingnes.

Le Roy avoit peu de pierreries, sinon à son bonnet.

Après le Roy Mr le Prince de Conti menoit Madamoiselle de Guise, Monsr de Montpensier Madame de la Guische, Mr le Comte de St. Pol Made de Ventadour, Monsr de Guise Made la Comtesse d'Auvergne, Monsr le Comte d'Auvergne la petite Sagonne, Monsr d'Esparnon Made de Fresne, Monsieur de Nevers une petite Italienne des filles de la Roine, Monsr le Grand Made de Rosni, Monsr de Termes Made de Guercheville, Ruffec la vicomtesse de Lire, le vidame du Mans la fille aisnée de Monsr de Gondi. Le sr de Nantouillet son autre sœur, maistresse de Monsr de Heilli, Monsr de St. Luc une des filles de la Roine, et le fils de Monsr de la Force la fille de Made de Beauregard.

Voilà la suite du grand bal.

Je ne vous escrits point encore la façon des habits, le réservant à la première, pour ce que je n'en ai pas le loisir; et toutes fois pour ne rien oublier des joies de ceste cour, je finirai par une nouvelle qui s'y dit, c'est que Monsr le Légat est si fort amoureux de Madamoiselle de Guise, et tant friand de son beau sein, que quand il y peust couler la main, on l'en void lecher ses doigts trois heures après.

On en conte une autre de la rencontre de Monsr de Rocquelaure et la Varanne, le lendemain du mariage de Leurs Majestés, qui est que ledit Seingneur de Rauque-

laure estant dès le matin allé donner le bonjour à Leurs Majestés, estant encore au lit comme la Varanne y estant, entretenoit la Roine de propos d'un lendemain de nopces, la Roine, n'entendant pas bien ce que La Varanne lui disoit, va dire : je ne puis entendre le langage de la Varanne. Par Dieu, Madame, répliqua Rauquelaure, vous seriés la première femme de bien qui l'auroit entendu. Ce qui fist rire Sa Majesté bien fort.

Comme j'allois fermer celle ci, on m'a envoié en poste une despesche de l'armée, dans le paquet de laquelle s'est trouvé un discours savoiart d'un médecin du Duc de Savoie, emprisonné pour avoir donné advis à son maistre de ne croire son devin, avec le sonnet suivant que je vous envoie, accompagné d'un petit mémoire et d'une couple de prophéties. Je vous garderai le discours pour mon retour, qui est imprimé. Des autres pour contenter vostre curiosité, de peur qu'elles ne s'esgarent, je vous ay fait ceste copie tout à la haste.

Sonnet sur la Vaillance des Hespagnols.

Par Dieu je n'y vas pas, je ne suis pas si grue,
De me mesler jamais parmi ces rodomons
De qui les coups de pied sont des coups de canons,
Leur regard, une mort, leur point, une massue.
Qui tuent les soldats eslongnés d'une lieue
Du vent de leur espée, ou bien de leurs talons,
Les envoiant si haut qu'aux petits moucherons
Avant qu'estre tombés ils servent de repeue ;
Qui font mourir les gens avant que d'estre nés,
Et qui portent tousjours le bonnet sur le nés ;.

Que en cent mil corps ont leurs lames trempées.
Et que feray-je donc? Par Dieu je n'y vas pas.
Si ferai, si ferai, j'y vas tout de ce pas;
Ils tuent de la langue et non pas de l'espée.

Mémoire de la rodomontade d'un Espagnol, qui crachoit sur le bout de son espée, de peur, disoit-il, qu'en se battant, le feu s'y venant à prendre, il ne bruslast la moustache du François.

Prophétie.

L'an deux cinq cens, avecques deux fois trois
Que le grand Coq ira pondre à Marseilles,
Oyseau plumé pour la dernière fois,
Ne vaudra rien qu'à prendre des Corneilles.

2.

Quand le soleil quatre fois reluisant
Pour quelque temps s'eslongnera des Gaules,
L'oyseau bossu d'un revers foudroiant
Verra plumer un mont sur ses espaules.

Le Mardi, XIIe. de ce mois, de l'exprès commandement de Sa Majesté, l'accord de Monsr. Chevalier, M^e^. des requestes, et du seingneur de Marcilli, fust fait à Lyon et conclud en ces termes [1] :

Monsieur de Montpensier aiant par commandement du Roy ouï les seingneurs Chevalier et de Marsilli, et entendu par leurs bouches la vérité du discord qui est entre eux, et depuis aiant fait voir par escript tout le narré de la cause dud. différend, confessé au vrai par

1. Voy. fonds Dupuy, 140, f° 104.

led. Sr. de Marsilli, avec la soubmission et satisfaction qu'en offre faire led. Marsilli au Sr. Chevalier, en présence de telles personnes qu'il voudra nommer et à la manière qu'il dira avoir pour agréable.

Sa Majesté aiant le tout considéré et jugeant la soubmission et satisfaction qu'offre led. Marsilli suffisante, et telle que ledit Chevalier s'en doit contenter. Aiant fait appeller devant soi ledit Chevalier, et lui aiant expressément commandé de ce faire, nonobstant ses remonstrances, a ordonné à Monsr. de Montpensier d'assembler lesd. Srs. Chevalier et Marsilli pour effectuer lad. soubmission et satisfaction, conformément à sa volonté qu'offre led. Sr. de Marsilli, et le commandement exprès fait par sadite Majesté au Sr. Chevalier de la recevoir.

Sur quoi, mondit Sr. de Montpensier aiant mandé lesdits Chevalier et Marsilli, et particulièrement fait entendre au Sr. Chevalier la volonté expresse de Sa Majesté, mesmes son jugement et celui des mareschaux de France, chevaliers du St. Esprit et autres seingneurs et gentilshommes qui y assistèrent, ausquels ladite soubmission et satisfaction avoit esté communiquée, et qui estoient lors présens pour l'effect d'icelle, telle qu'il s'en devoit contenter.

Ledit Sr. de Marsilli, en présence dudit seingneur de Montpensier et autres seingneurs, auroient, la teste nue, confessé et dit au Sr. Chevalier ce qui s'ensuit :

Monsieur, il y a quelque temps qu'estant sur le chemin de Gentilli, où je vous attendois de propos délibéré,

accompagné de plusieurs des miens, qui estoient comme moi à cheval avec armes et tous avantages, je courus à vous qui estiés dans vostre carrosse en pourpoint sans armes avec madame vostre femme et ses servantes seulement. Et vous outrageammes moi et les miens par mon commandement de paroles et de coups d'espée. Et outre ce, je vous frappai d'un baston sans que m'en eussiés donné aucun subject, n'aiant pour lors aucun moien de vous revencher, et vous m'aiant prié vous faire donner au moins l'espée d'un des miens pour me faire raison de ce que je prétendois avoir à vous demander, vous refusai, et mesme vous voulus contraindre de vous mettre à genouil. Ce que ne voulus faire, ains me dites, que je vous pouvois bien tuer avec l'avantage que j'avois sur vous, mais non pas vous faire mettre à genouil; comme, à la vérité, il ni a homme de bien au monde qui, estant en l'estat où vous estiés, ne puisse recevoir tel outrage.

Je reconnois vous avoir fait ceste offense de propos délibéré contre toute raison, la façon de procéder des gens de bien et l'honneur qui est deu à ceux de vostre qualité et mérite. Je voudrois sçavoir par quels moiens je vous en pourrois faire satisfaction suffisante. Si je le sçavois, je le ferois, quand il iroit de ma vie; mesmes n'estoit l'arrest que je connois avoir esté donné contre moi au Parlement, et l'exécution ignominieuse d'icelui qui s'en est ensuivie. Je me soubmettrois de recevoir de vous à vostre discrétion pareils coups que je vous ay donnés. Je vous supplie me pardonner et inter-

céder pour moi envers le Roy et Messrs. du Parlement pour faire arrester le cours des punitions que j'ai mérité. Et je demeurerai en récompense vostre ami et serviteur. Vous asseurant que si pareille chose m'estoit arrivée, je me contenterois d'une satisfaction semblable à celle que je vous fais présentement. Laquelle recevant, j'advoue que vous me donnés la vie.

Le Sr. Chevalier respondit en ces termes :

Monsieur, puisque le Roy a trouvé la soubmission et satisfaction que vous me faites suffisante, et que vous, Monseigneur et Messieurs, qui sont ici près de vous, le jugés tel, et que Sa Majesté me commande si expressément de m'en contenter. Je veux bien vous pardonner.

Après cela Monsr. de Montpensier remonstra audit Sr. de Marcilli sa faute, et l'exhorta de se mieux comporter à l'avenir.

Au dessus est escript : je confesse à tous qu'il appartiendra, avoir fait la soubmission et satisfaction susdite à Monsr. Chevalier en la forme et en présence que dessus. Ce XIIe jour de Décembre 1600. Signé Jean des Champs Marsilli.

Et a esté encores dressé un autre acte signé de Monsr. de Montpensier, Mess. les Mareschaux de France, Chevaliers du St. Esprit, et autres Seingneurs et gentilshommes qui y assistèrent.

Sur la fin de ce mois et an 1600, par l'entremise du Cardinal Aldobrandini, nepveu et Légat du Pape, fust

traictée la paix entre Sa Majesté Très Chrestienne et le Duc de Savoie[1].

Lomélino, Italien, secrétaire du Pape, estant allé voir Genève, y mourust le XXIVe. de ce mois d'une apoplexie. Crainte qu'on eust que ce fust de poison, son corps fust ouvert par le commandement du Roy, qui le fist rapporter en l'armée.

Ce nom de Lomélino, symbolizant au nom de Loménie, fist courir un bruict que Loménie, secrétaire du cabinet, estoit mort à Genève. Laquelle nouvelle estoit commune et creue à Paris le Dimanche, dernier de cet an 1600.

Sur la fin de cest an 1600, le Jubilé fust mis à Orléans, où il y vinst tant de peuple de toutes parts, que plusieurs, par faute de logis, couchèrent emmi les rues et estoient logés à l'enseigne de l'Estoille[2].

Le Théologal administroit dans l'église Ste. Croix où se célébroit le Jubilé, magnifiquement revestu, dont beaucoup de gens qui y affluoient de tous les environs de la ville, qui estoient bonnes gens des champs fort simples et ignorans pour la plus part, et ce pendans

---

1. Voy. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 347; Palma-Cayet, *Chron. sept.*, p. 133; de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 565.

2. On peut juger de l'affluence par ce fait rapporté par de Thou, t. XIII, p. 573, qu'il y eut dix mille personnes qui s'accusèrent de faux.

meus d'une bonne dévotion, voians ce Monsr. le Théologal si brave, se disoient l'un à l'autre par grande admiration : Voilà Monsr. le Jubilé.

Plusieurs particularités se passèrent en la célébration de ce Jubilé où les plus meschans avoient l'avantage, ny aiant si énorme ne détestable pecché qu'il n'effaçast, desquelles entre s'est remarquée la suivante bien avérée :

Trois frères qui avoient fait chacun un enfant à trois de leurs sœurs, et puis les avoient tuées, aiant confessé le fait, en eurent l'absolution, et gangnèrent le Jubilé.

Aussi fist un autre qui confessa avoir tué son père fort vieil, pour ce qu'il vivoit trop à son gré.

Le tour subtil d'un prestre joué à une femme fort à propos, et qui méritoit bien ce qu'elle eust, n'est ici à oublier.

Un quidam d'Orléans estant venu à révélation à un prestre auquel il se confessoit de cent escus qu'il avoit dérobbés à une femme bourgeoise d'Orléans; en aiant fait restitution au prestre pour les rendre à la femme, mais à ceste charge qu'il ne le nommeroit point, et qu'elle ne sçauroit qui il estoit. Le prestre en aiant adverti la femme, et lui voulant remettre entre ses mains les cent escus, ne les voulust recevoir que préalablement il ne lui dit qui estoit le larron. Sur quoi, le prestre lui aiant remonstré qu'il ne le pouvoit faire, que c'estoit un secret de confession, et aussi qu'il lui devoit suffire de ravoir son argent; cette femme, nonobstant toutes ces raisons, et après plusieurs prières et impor-

tunités, demeurant opiniâtre de ne les point recevoir qu'elle ne sceust qui les lui avoit pris, le prestre en sa présence prist les cent escus et les mist dans le tronc, en en demeurant justement frustrée, à quoi la bonne dame ne s'attendoit pas, car selon que je congnois l'humeur des femmes d'Orléans, elle eust aimé autant son argent entre les mains du larron que dans le tronc.

Les deux suivans actes perpétrés pendant ce Jubilé sont prodigieux et remarquables :

Ung petit garsonnet, aagé de cinq à six ans, fust dérobbé à sa mère, à Chartres, et enlevé par des gueus, qui lui tordirent les bras et les jambes, et en cest estat portèrent ceste pauvre petite créature innocente au Jubilé à Orléans, le tenant devant la porte Ste. Croix afin de tirer argent du peuple.

Advinst par une juste permission de Dieu que la pauvre mère comme désespérée, cherchant son enfant partout, s'en alla à Orléans pour gagner le Jubilé, et comme elle passoit pour entrer dans l'Eglise Ste. Croix, le petit enfant, qu'un de ces gueux tenoit entre ses bras à la porte, recongneust sa mère et l'appellant piteusement, la pauvre mère encore plus piteuse et esplorée le prist entre ses bras, ou en le baisant et serrant fort, rendit incontinent l'esprit. Les gueus aians esté saisis et appréhandés, après avoir confessé le fait, furent bruslés tout vifs à Orléans.

En ce mesme temps un gentilhomme de la forest d'Orléans tua, dans ung chasteau d'ung sien voisin, dix-sept personnes, n'y aiant laissé qu'un sien chien qui

l'accusa par un juste jugement de Dieu, car peu après qu'on fust entré en ce chasteau, et qu'on y eust trouvé ce chien seul mourant de faim, on s'avisa, en le mettant dehors, de le suivre. Ce qu'on fist, et s'en alla ledit chien droit en la maison du gentilhomme, son maistre, auquel un autre gentilhomme, son voisin, suscité et prié par la justice de ce faire pour descouvrir les aucteurs de ce monstrueus et prodigieus assassinat, faingnist d'avoir perdu son chien, et lui envoia demander disant qu'on l'avoit veu chés lui. A quoi le gentilhomme respondit qu'il n'avoit point de chien en sa maison qui ne fust à lui, et s'il lui plaisoit d'y venir qu'il les lui monstreroit tous. Sur quoi, ce gentilhomme aiant trouvé moien d'y aller, et y faire couler quelques uns de la Justice qui recongneurent le chien qu'ils avoient trouvé au chasteau des assassinés, se saisirent par soubçon du gentilhomme meurtrier et de ses gens, pour en faire faire une justice exemplaire, d'ung si barbare et cruel assassinat, avéré enfin par un juste jugement de Dieu.





1601

JANVIER

Le premier de ce mois commença un lundi, très froid et obscur, auquel il y eust grande quantité de neiges et verglas.

Le Mardi IIe, moutust à Paris soudainement le Comte, receveur de l'Élection des Aydes; il estoit fils du Sire le Comte marchand de bois, duquel la femme qui estoit fille d'un vinaigrier avoit (ainsi qu'on disoit) quatre vingt dix neuf maisons à Paris.

Le Mercredi IIIe de ce mois, mourust à Paris Monsr. Rubentel, Conseiller en la grande Chambre, homme qui aimoit la Justice et encore plus le bon vin.—On lui donna quatre vers pour tumbeau.

N'inhumés point dans la terre
Ce beuveur demi pourri,
Car desja dedans le verre
Il s'est tout vif enseveli.

En sa place entra Monsr. Fedeau, sur lequel et son prédécesseur on sema le quolibet suivant au Palais.

A la grand Chambre monte un Conseiller fait d'eau,
Au lieu d'un que le vin a conduit au tombeau.

Et sur son fils qui lui succédoit les drolles du Palais firent ainsi parler les...... de la Cour.

Nous devons bien nous resjouir
Et beaucoup plus que l'on ne pense,
Rubentel s'est laissé mourir,
Nous n'aurons plus peur de sa panse.
Mais nous craingnons bien qu'après lui
Il ne nous vienne encore pis,
Car il nous a laissé son fils
Qui ne boit pas moins que lui.

Le Mardi IXe de ce mois, la Cour se leva à neuf heures, et alla en corps en l'Église N. Dame, où fust chanté le *Te Deum* en resjouissance du mariage du Roy. Après lequel Monsr. de Paris fist la prière à ce qu'il pleust à Dieu bénir tousjours le Roy, confondre ses ennemis et lui donner bientost une heureuse lignée; et le soir sur les six heures y eust force feus de joie par les Rues de Paris, et un général en la place de Grève, où on lascha force coups de canon avec une belle et brave scopeterie.

Le Mercredi X^e de ce mois, la Chambre de l'Édit fust renouvellée. On y mist pour Président Monsr. de Thou, et pour conseillers, Messieurs Molé, Sanguin, Bragelonne, Larcher, Viole, Pontcarré, Mesnard, Scarron le jeune et Bulion. Pour les vieux qui y demeurèrent, nonobstant qu'ils eussent esté de l'autre, Messieurs

Turin, Fedeau, le Grand, Godard, Petau, Perrot, Garreau. Ceux qui en sortirent, furent Messieurs Catinat, Turnœbus, Villemereau, Palluau, Lavau, Ribier, Bouchet et Jourdain.

Le Samedi XIIIe de ce mois, le Roy adverti de l'extrémité de maladie où estoit madame la Duchesse de Bar sa sœur, depescha en diligence en Lorraine, un de ses médecins nommé du Laurens, pour lui donner selon son art tout le soulagement qu'il pourroit. On disoit que la cause de son mal procédoit d'un desdain qu'elle avoit conceu de ce qu'on ne lui avoit voulu permettre de faire enterrer un de ses officiers à raison de la religion en laquelle il estoit mort.

Le Lundi XVe de ce mois, le trésorier Parfait apporta les nouvelles au premier Président du fort Ste. Catherine desmoli, et tellement ruiné qu'il n'y avoit huguenot dans Genève qui n'en eust emporté sa pièce avec les dents. Ce qui cuida estre cause de faire rompre l'accord arresté entre le Roy et le Duc de Savoie qui fust enfin renoué par Monsr. de Rosni, qui, comme il avoit esté conseiller et comme principal aucteur au Roy de ceste guerre, le fust aussi de la Paix [1]. Laquelle fust resolue, conclue et arrestée le mercredi XVIIe du présent mois de Janvier. Auquel jour le Comte de Soissons arriva à Paris de l'armée, où il avoit esté Lieutenant de Sa Majesté.

1. Voy. de Thou, l. XXV, t. XIII, p. 562, et Sully, t. I, chap. XCVIII.

Le Mercredi xxive de ce mois, le Roy disna à Villejuifves, puis sans entrer en la ville, aiant passé l'eau, vinst se proumener aux Thuilleries, où il fust deux heures, de là s'en alla coucher au Louvre et le lendemain à Verneuil.

Ce jour la coche d'Orléans fust volée près de Chastres sous Montlehéri, par deux hommes de cheval seulement qui avec la pistole à la main firent rendré la bourse à tous ceux qui estoient dedans.

Le Jeudi xxve de ce mois, fust chanté le *Te Deum* de la Paix dans la grande Église N. Dame, où la Cour de Parlement se trouva en corps avec les autres compagnies à l'accoustumé.

Le Dimanche xxviiie, mourust à Paris madame Frelux, mère de madame d'Espesse, aagée de quatre vingts ans.

Ce jour fust arresté que la foire St. Germain seroit différée, pour la venue de la Roine, nonobstant les remonstrances qui en furent faites par Monsr. le premier Président et le Prevost des marchands au Roy qui le voulust absolument. Ce qu'on disoit n'avoir jamais esté veu.

Le Mercredi dernier de ce mois, Messieurs de la Cour allèrent saluer le Roy au Louvre. Lequel leur fist bon visage, sans toutesfois laisser de leur dire, que journellement il recevoit plaintes de la mauvaise justice qu'ils faisoient, de la longueur qu'on y tenoit, et de tout plain de petits je ne sçai quels officiers et greffiers qu'ils avoient sous eux qui ne faisoient que exiger et

piller les parties, entre autres ung nommé Voisin, petit larron de greffier qui de son commencement n'avoit rien et estoit aujourd'hui riche de 20 mil livres de rente, et toutesfois le souffroient parmi eux. Qu'on parloit de ses trésoriers, mais qu'ils ne l'avoient pas plus dérobbé que cela. Aussi vouloit il prendre la moictié de son bien dont il avoit plus affaire que lui.

Au prévost des marchans, qui après avoir salué Sa Majesté lui parla pour faire une entrée à Paris à la Roine, lui fist response qu'il ne le vouloit pas, et qu'il faisoit plus d'estat de ses sorties qu'il ne faisoit compte de leurs entrées.

Ce jour ung mien ami receust une lettre d'ung ministre [1] escripte à St. Gervais, du xxve de ce mois, sur les affaires de ce temps, de laquelle je pris la copie suivante :

« La guerre de Savoie nous bailloit beaucoup à penser ; la Paix nous précipite en un nouvel esmoi. Il me faudroit des rames de papier pour vous représenter les divers discours d'un si grand changement.

« Vous ne croiriés combien les Savoiars mesprisent maintenant la France, combien ils louent la prudence du Duc et du Legat qui (*cunctando* (disent ils) *restituit rem*) et un instant renvoient les François chés eux. Le fort proche de nous est tellement ruiné que près

1. Nous pensons que ce ministre est le célèbre Simon Goulart. Il avait l'habitude de dater ses lettres de Saint-Gervais, nom d'un quartier de Genève dont il était pasteur. Voy. p. 237.

d'icelui sont demeurés trois ou quatre chasteaux, jà désignés pour nouvelles forteresses contre nous. Brief, l'air de Savoie retentist de risées contre la France et de menasses contre Genève. Les autres disent que le vainqueur pleure et le vaincu lamente; que si le Duc gangne d'un costé, il perd deux fois autant de l'autre, et de se plusieurs se forgent de belles espérances; je ne répons que trois mots à tous ceux qui m'en parlent: *Credo in Deum*. Les Jésuites logés à Tonon commencent à siffler et vomir le venin de leurs outrages contre nous. Ils s'asseurent que leurs Patriarches rentreront bien tost à Lyon, Dijon, Paris et autres lieux dont ils ont esté chassés. Que le Concile de Trente y sera bien tost receu. Qu'en un Concile national les Ministres seront condamnés, puis chassés, somme que les Jésuistes régneront dans peu de temps plus qu'ils n'ont encores fait. Mais tout ce que le fol propose n'avient pas, et quand tout ce que dessus adviendroit, le Ciel pourtant ne tumbera pas. Encores moins la vérité de Dieu. »

De St. Gervais, ce xxve Janvier 1601.

Aux Fauxbourgs St. Germain de Prés à Paris, fust trouvé et vérifié en ce mois, qu'un jeune garsonnet de dix ans avoit engrossi une petite fille de l'aage de neuf ans.

FEBVRIER

Le Vendredi IIe de ce mois, feste de la Chandeleur, il fist une si forte gelée et un froid si trésaspre que s'il eust continué encores deux jours, la rivière s'en alloit prise, car n'aiant commencé que de ce jour, elle charioit desjà bien fort. On trouva entre Paris et Cranne une pauvre femme dans des prés, morte toute roide de froid, et auprès de la Ferté Besnard deux hommes morts et gelés à ung quart de lieue l'un de l'autre, tant la froidure estoit extrésme.

Le Jeudi VIIIe, la foire St. Germain commença, et y vinst le Roy sur les quatre heures, qui leur dit que la Roine les venoit voir, et qu'elle les feroit tous riches, pour ce qu'elle avoit de l'argent frais.

Le Vendredi IXe de ce mois, la Roine arriva aux fauxbourgs St. Germain des Prés à l'hostel de Gondi, qu'on avoit dès longtemps préparé pour l'y recevoir [1]. Elle vinst par dessus les rempars des fossés depuis la porte St. Victor jusques en son logis sans passer par la ville. Elle estoit dans une litière toute seule avec le petit Cœsar, et avoit une robbe de drap d'or. Quatre

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 573. La Reine logea chez Zamet et, après plusieurs visites, alla au Louvre où elle se trouva très-mal reçue. Voy. Hurault, collect. Mich. et Pouj., p. 608.

carrosses suivoient et deux litières, au reste fort mal accompagnée de noblesse, car elle n'avoit point six gentilshommes de suite, et le plus apparent estoit le petit d'Elbene qui parloit à elle à la portière de sa litière. Le lendemain, le Roy la mena par la main par toute la foire, où il y eust si grande foule de peuple pour la voir, que Leurs Majestés mesmes y furent fort pressées, nonobstant la place que leur faisoit faire de bonne façon leurs archers, des gardes et soldats. Le Roy y marchanda assés mais n'acheta rien. Comme aussi ne gagnèrent guères les marchans à ceste première veue de la Roine.

Le Mardi XIIIe de ce mois, Maximilan de Bethune Seingneur de Rosni, assisté de Monsr. le Prince de Jainville (qui paroissoit sur tous bravement monté, revestu d'un habilement d'escarlate accoustré d'or, et la housse de son cheval toute bandée d'or) des Ducs de Nevers et de Montbazon, Comte de St. Pol, Marquis de Cœuvre, des Chevaliers de Ragni, Palaiseau, la Chapelle aux Ursins, Roquelaure et plusieurs autres seingneurs et gentilshommes jusques à cent chevaux, vinst au palais, où il presta le serment à la Cour de l'Estat de grand maistre de l'artillerie de France, qui fust en sa faveur (et spéciale) érigé par le Roy en tiltre d'officier ordinaire de la Couronne [1]. Ses lettres en furent leues, enregistrées

1. Sully était pourvu de la charge de grand maître de l'artillerie depuis le 13 novembre 1599. Voy. P. Anselme, t. VIII, p. 186; de Thou, t. XIII, p. 573.

et publiées ; ce consentant Monsr. le Procureur général du Roy.

Monsr. le premier Président receut son serment. Antoine Arnauld, son advocat, fist sa harangue à la Cour, en laquelle il fist un long discours des machines de guerre, des engins de l'artillerie, de l'invention d'icelle, et de l'honneur de ceux qui y estoient anciennement commis, puis des occasions qui avoient meu le Roy d'ériger l'estat de grand maistre en office ordinaire de la Couronne, et en pourvoir led. S^r^. de Rosni, de la généalogie duquel il fist un long narré, exaltant avec paroles exquises et fort éloquentes le mérite du personnage, et sa maison de Bethune, yssue des Comtes de Flandres ses prédécesseurs qui avoient planté les estendars de la foy jusques en Hiérusalem.

Monsr. Servin advocat du Roy, parla pour le Procureur général : insista sur l'antiquité de cest estat, et sur les honneurs, priviléges et prérogatives qu'il avoit jadis chés les Grœqs, Rommains, vieux Gaulois et autres peuples.

Ces choses achevées, led. S^r^. de Rosni, monté sur un fort beau coursier d'Hespagne, aiant ung collet parfumé tout boutonné de diamans, et un habillement de satin noir, avec une aigrette en pierreries à son chapeau, qu'on estimoit à plus de dix mil escus, s'en retourna en sa maison, accompagné comme devant de toute ceste brave noblesse, à laquelle il donna magnifiquement à disner. Le Roy et la Roine y avoient souppé le jour de devant.

Le Mercredi xiv[e] de ce mois, le Roy et la Roine disnèrent au logis de Monsr. le premier Président, et le présenta le Roy lui mesme à la Roine, lui disant ces mots : que c'estoit ung de ses bons serviteurs, lequel il aimoit, et la prioit de l'aimer aussi pour l'amour de lui. Qu'à le voir pour le commencement, elle ne le connoistroit pas, mais quand elle l'auroit congneu qu'elle l'aimeroit à cette heure là, et en feroit estat.

Il les traicta fort magnifiquement, et fust tousjours, ledit premier Président appuié derrière la chaise du Roy pendant qu'il disna.

Au sortir, Sa Majesté dit ces mots : « C'est un bon homme que mon premier Président, il nous traicte tousjours bien. »

Le Lundi xxii[e] de ce mois, mourust à Paris Mons[r]. le président le Maistre [1]. Bon serviteur du Roy, mais bien récompensé de ses services derniers, ce qu'on ne peut pas dire de beaucoup. Car les premiers de la Ligue de laquelle il avoit esté des plus avant et des plus mauvais, ne méritoient pas ceste récompense. Au reste personnage regrettable pour la probité et pour la doctrine [2].

Le Dimanche xxv[e] de ce mois, Messieurs de Rohan,

1. Le Roi lui avait donné la présidence de la septième chambre, créée pour lui en 1594. Il est l'auteur du fameux arrêt du 28 juin 1593, qui empêcha les États de donner la couronne de France à l'Espagne. M. Poirson, dans sa belle *Histoire de Henri IV*, t. I, p. 209, montre l'importance du service qu'il rendit au Roi.

2. Cette dernière phrase est raturée sur le manuscrit.

après avoir voiagés par divers provinces de l'Europe, arrivèrent à Paris, où ils apportèrent les premiers les nouvelles d'un très grand remuement en Angleterre par le Comte Dessexe.

MARS

Au commencement de ce mois, arrivèrent à Paris les Ambassadeurs de l'Archiduc et de l'Archiduchesse pour congratuler le Roy de l'heureux mariage de Sa Majesté, à laquelle ils firent de beaux présens de très riches tapisseries. On disoit à la Cour que ce n'estoit qu'un accessoire de leur voiage et qu'ils venoient pour traicter avec Sa Majesté sur quelques terres enclavées dans l'Artois qui avoient autrefois esté engagées pour 300 mil escus, que Sa Majesté vouloit retirer en paiant ceste somme. Le principal de ces Ambassadeurs se nommoit dom Roderiguo di Lasso, capitaine des gardes de l'Archiduc, et l'autre estoit un Hespagnol qu'on lui avoit donné pour adjoint. Ils furent logés à l'Hostel de la Roine et desfraiés par Sa Majesté les treize jours durant qu'ils séjournèrent à Paris.

Le vi[e] Mars, jour de Quaresme prenant, quelques Princes et Seingneurs, en nombre de 22, tirèrent la quintaine sur le pont Nostre Dame à Paris en présence du Roy, de la Roine et de toute la Cour. Ils estoient tous masqués et vestus diversement, montés sur de très

beaux chevaux, fort à leur avantage. Il y eust des coups de lance tirés, et des combats à l'espée blanche : les cavaliers estant armés de toutes pièces.

Les principaux d'entre eux estoient, Messieurs le Duc de Nevers et d'Aiguillon, le Prince de Jainville, Messieurs de Rohan, de Soubise, Le Grand, de Termes, Moret, Marillac, Traneli et quelques autres. Il y eust si grande affluence de peuple à voir ces beaux mistères, qu'un homme y fust estouffé et mourust en la presse, et plusieurs autres furent blessés. Mais tout estoit de Quaresme prenant.

Au sortir de là le Roy s'en alla souper chés Gondi, où après souper y eust ung long ballet que Messieurs les Princes firent en l'Abbaye St. Germain, auquel estoient représentées les quatre Saisons de l'année.

Le Samedi x[e] de ce mois, à une heure après minuit, arriva un courrier qui apporta nouvelles que le Duc de Savoie après beaucoup de délais et remises, avoit signé la Paix, et que les gens du Roy estoient entrés dans Bourg [1].

Le Mercredi xiv[e] de ce mois, fust publiée une déclaration sur le traicté de paix qui portoit en somme : que le Pape, par l'entremise du Cardinal Aldrobrandin son nepveu et légat, avoit composé tous les différends motifs de la guerre, commencée l'an dernier entre Sa Majesté et le Duc de Savoie, et qu'elle vouloit à l'avenir vivre en bonne paix et amitié avec lui suivant le traicté

1. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 568 et 572.

faict à Vervins le II[e] May 1598 entre Sa Majesté et le Roy d'Espagne.

Le Jeudi XV[e] de ce mois, Mons[r]. de Rohan receust lettres de Mons[r]. de Thumeri, Ambassadeur pour le Roy en Angleterre, portantes certain advis de l'arrest de mort donné contre le Comte Dessexe et des procédures qu'on avoit tenu en lui faisant son procès et à ses complices. Ensemble son exécution et les propos qu'il avoit tenus au supplice [1].

Desquelles procédures, arrest et exécution pour estre fort notables et non imprimées, je tirai la copie suivante d'ung mien ami auquel Mons[r]. de Rohan (qu'il gouvernoit fort) l'avoit prestée.

Desquelles qui sont notables coururent force copies à Paris et partout. Mais qui depuis ont esté imprimées, au moins pour la pluspart. Le reste est dans mes papiers.

Les Comtes Dessexe et de Sudhainton furent devant hier condamnés à la mort. L'ordre du jugement fust tel [2].

Il y avoit dans la grande salle de Wesmancter un parquet, environné de barrières, dans lequel estoient des siéges dressés de tous costés, et un au milieu plus eslevé que les autres avec un dais au dessus. Sur les

---

1. Voy. la relation de ce procès dans de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 574.

2. Voy. de Thou, l. CXXV, t. XIII, p. 583.

huit heures du matin, arrivèrent en ce lieu le Milhord Bucchurst, grand trésorier d'Angleterre, commis par la Roine pour présider au jugement comme grand Seneschal. Devant lui marchoient six huissiers, portant les masses roiales, les héraux d'armes, et le clerc de la Couronne. Après venoient neuf Comtes, un Vicomte, et quatorze Barons, qu'ils appellent ici Pairs, les huict Juges ordinaires d'Angleterre. Le Conseil de la Roine qu'on appelle Sages, composé de six hommes, versés és loix du pays. Le sergent qui est nommé Soliciteur, et l'Atourné, comme procureur général de la Roine, avec plusieurs Chevaliers et Gentilshommes de la Cour.

Le Seneschal prinst sa place sous le dais, et les Comtes et Barons à ses deux costés. Le reste en divers autres lieus. Peu de temps après les prisonniers furent amenés par le Millhord Howard *lur* Connestable, c'est à dire garde de la Tour depuis leur emprisonnement, et marchoit un pas devant le Comte Dessex, lui et un homme portant une hache dont le dos estoit tourné vers le Comte.

Estant entré dans la salle, ledit Howard fust appellé par un héraud qui lui dit : Qu'il représentast en ceste assemblée les prisonniers qu'il avoit en garde. Ce qu'il fist, et les mist vis à vis du Seneschal hors ledit parquet, estant tousjours près du Comte Dessexe celui qui tenoit la hache. Ce fait, le clerc de la Couronne leut la commission que la Roine donnoit ausdits Comtes et Barons d'examiner et juger la cause des dits prisonniers, et audit Burchust d'y présider.

Puis le clerc demanda ausdits prisonniers, de qui ils vouloient estre jugés. Qui respondirent, de Dieu et de leurs Pairs. Lors il commença à faire lecture des chefs d'accusations, et dépositions des tesmoins. Le premier estoit que depuis trois mois le Comte Dessexe avoit donné charge comme il apparoissoit par escrit de sa propre main, à cinq de ses plus intimes amis à savoir, le Comte de Soudhainton, aux Srs. Christophle Blond, beau père dud. Comte Dessexe, Jean Danne, Charles Dauvers, et Ferdinand George d'aviser et consulter entre eux, lequel seroit plus expédient pour l'avancement du dessein qu'ils avoient de se saisir de la Tour, ou se rendre maistre de la ville, ou aller droit trouver la Roine. Et que suivant cela, les susdits s'estoient assemblés en la maison appellée Divri, et traicté longtemps ceste affaire.

La seconde accusation estoit, d'avoir retenu prisonnier en sa maison quatre Seigneurs du Conseil d'Estat à lui envoiés de la Roine, et d'avoir commandé qu'ils fussent tués.

Pour le troisiesme chef d'accusation, l'on disoit qu'il estoit sorti de sa maison, accompagné de plusieurs hommes armés, et auroit marché par la ville, esmouvant le peuple à sédition.

Le quatriesme, qu'il avoit empesché de faire la proclamation commandée par la Roine, courant sus aux officiers qui en avoient la charge.

En cinquiesme lieu, que depuis ladite proclamation faite, il auroit continué sa rebellion et seroit allé en la

maison d'un Chérif (c'est un officier de la ville) pour l'induire à faire prendre les armes au peuple.

En sixiesme lieu, qu'il avoit voulu forcer une des portes de la ville, où lui aiant esté fait résistance, il avoit commandé à ses gens de charger, où plusieurs subjects de la Roine avoient esté tués.

Et pour le dernier, qu'il avoit tenu fort en sa maison contre les commandemens de la Roine.

Le Comte Dessexe avant que respondre, demanda aux Juges, si ce qui estoit loisible aux moindres d'Angleterre, lui seroit pas permis aussi. A sçavoir de rejetter du moins des Juges ceux qui lui estoient suspects, pour ce que la plus grand part de ceux qu'ils voioient assis pour le juger, estoient ses ennemis. Sur quoi le grand Sénéchal demanda l'avis des juges ordinaires, qui respondirent : Qu'attendu la qualité du fait, et que les Comtes et Barons disans leurs opinions, avoient accoustumés de jurer sur leur honneur (qui estoit ce qu'ils avoient de plus cher), il ni avoit lieu de les récuser. Et sur ce le Comte Dessexe entra en deffense, déniant tout à plat le premier fait. Et combien que l'Atourné en deust avoir preuve par escrit, elle ne fust produite. Ains on fist lecture des dépositions desdits Seingneurs Blond, Danne et autres que l'on prétendoit avoir conféré ensemble par le commandement du Comte, et de Soudhainton, qui fust aussi interrogé là dessus qui dirent tous avoir bien entre eux devisé de ladite entreprise, mais non pas en intention d'en rien exécuter, et qu'il n'en avoit esté pris aucune résolution. Au 2e point le

Comte disoit, que pour la seureté desdits Srs. du Conseil, il les avoit fait entrer en une chambre, voians ses gens esmeus par l'avis qu'il avoit receu que ses ennemis le vouloient venir assaillir, et que peu de temps après il les avoit fait délivrer. Sur ce le premier juge, que l'on nomme chef de justice, lui dit et soutinst d'avoir esté retenu, avec les autres Seingneurs du Conseil comme prisonnier, et gardé par des soldats; et qu'il entendist quelque voix qui disoit : Qu'il les faloit tuer, mais ne vouloir asseurer que ce fust la voix dudit Comte Dessexe. A tout le reste il respondit : Qu'estant adverti de bonne part que Cobham et Raleq avoient entrepris de le tuer, et qu'ils estoient beaucoup plus accompagnés que lui, fust contraint de sortir de sa maison, pour se mettre en plus grande seureté, et alla chés le Maire de Londres pour le prier de le prendre en sa garde. Ce qu'il refusa, puis s'adressa au Chérif, qui en fist de mesme. Et voulust retourner en sa maison, rencontra quelques uns, n'aians aucune marque de ministres de justice, qui le proclamèrent traistre par la ville, ce qu'il ne peust endurer, ne se sentant coupable d'aucune trahison, et sur ce qu'il eust advis que le Comte de Comberland estoit à la porte de Lurquet pour parler à lui de la part de la Roine, il s'y achemina, dont il fust repoussé à coups d'harquebouzes : et pourtant se retira par eau dans sa maison, où il ne s'est point deffendu, mais bien ne s'est voulu rendre à ses ennemis et à gens qui ne fussent de sa qualité. Remonstrant au reste que la façon dont il avoit usé marchant par la ville sans que

lui ni ceux de sa suite eussent autres armes que leurs espées, justifioit assés qu'il n'avoit aucune mauvaise entreprise. Après cela, le Sergent, et l'Atourné de la Roine, et un nommé Baccon qui est du sage Conseil, accusèrent l'un après l'autre ledit Comte Dessexe, ampliflans les chefs d'accusations de raisons, et d'exemples, en y adjoustans plusieurs autres faits dont ils le chargèrent, mesmes l'Atourné qui l'accusa d'avoir affecté la Couronne d'Angleterre et d'intelligence avec le Tiran d'Irlande, les Hespagnols, le Roy d'Escosse, les Puritains, les Jésuistes, les Catholiques, calomnié les actions des fidèles Ministres de la Roine, flatté le peuple et recherché sa bonne grace, le tout au préjudice de l'Estat. Ce que le Comte réfuta fort, et s'en purgea assés suffisamment. Puis led. Latourné lui demanda : Quand il fust venu à bout de son entreprise, et qu'il eust occupé le logis de la Roine (ce qui ne se pouvoit faire sans espandre beaucoup de sang), quel estoit son desseing? Il respondit : de se jetter aux pieds de la Roine, pour lui faire entendre plusieurs choses très importantes à son estat et honneur, particulièrement les desservices que lui faisoit Corbham, Raleq et Secile, lui desguisans toutes les affaires, et ne permettans qu'aucun approchast d'elle qui ne fust à leur dévotion. Sur ce, ledit Corbham demanda que ledit Comte eust à déclarer particulièrement en quoi il prétendoit, qu'il eust offensé le publiq, ou seulement son particulier, dont ledit Comte estant sommé par le Seneschal dit : Qu'il n'estoit en estat d'accuser personne. Ledit Raleq en

fist de mesme. Et pour ce que led. Comte lui soustenoit qu'il avoit entrepris de le tuer, ledit Raleq s'en rapporta au tesmoignage de Ferdinand Georges qui dit : que le jour de l'esmotion il avoit trouvé led. Raleq le matin en son logis, peu accompagné qui l'avertist de quitter le Comte Dessexe pour ce que son entreprise estoit descouverte, et lui conseilla qu'il s'en vinst à la Cour avec lui. Ledit Cécile aussi se présenta qui se plaingnoit d'estre faussement accusé par le Comte, contre lequel il parla longuement, l'appellant plusieurs fois traistre, à quoi ledit Comte respondit qu'il triomphoit de lui, et qu'il y avoit longtemps que par ses faux rapports, il s'estoit essayé de l'emmener en ce lieu où il le voioit. Et d'autant que ledit Cécile pressoit le Comte des intelligences qu'il prétendoit qu'il eust avec le Tiran d'Irlande et les Catholiques du pays pour s'emparer de l'Estat, le Comte lui dit, que c'estoit lui mesme qui vouloit establir l'infante, et qu'il l'avoit dit à un des Seingneurs du Conseil ; que son droit estoit le meilleur. De ces paroles ledit Cécile s'esmeust fort et dit : qu'il ne feroit jamais service à la Roine en sa charge, que la vérité n'en fust congneue, requist que ledit Comte nommast celui duquel il le tenoit, dont ledit Comte fist difficulté, disant, que le Comte Soudhainton en avait bien ouï parler. Lequel interrogé dit, que le Comte Dessexe lui avoit dit, et que c'estoit le Sr. Buelles, son oncle, qui lui avoit tenu ces propos.

On fist incontinent venir ledit Buelles, qui dit qu'autres fois, ledit Cécile lui avoit dit, que les bannis d'An-

gleterre escrivoient des livres touchant les droits de ceux qui prétendoient succéder à la Couronne et les envoioit en ce pays, et qu'il en estoit tumbé plusieurs entre ses mains qui préféroient le droit de l'infante aux autres. Led. Cécile avoua qu'il pouvoit avoir tenu ce langage, comme il estoit notoire à tous que tels moiens couroient en ce pays, et qu'à cause de sa charge il en avoit tousjours des premiers, mais tant s'en falloit qu'il eust jamais parlé en faveur de l'infante, qu'il abhorroit et détestoit ceste nation Espagnole plus que les diables mesmes, et s'estendit avec tant de véhémence sur ce subject que quelques uns des députés de la Paix ont dit qu'ils craingnoient que cela préjudiciast à leur traicté.

Ce fait l'Atourné et Baccon reprindrent leurs accusations, comparans le Comte Dessexe au feu Duc de Guise, et que s'il eust pu s'emparer de la personne de la Roine, il l'eust conservée tant qu'il en eust eu besoing pour son establissement, puis se fust mis en sa place.

Après, ledit Comte parla d'oraison continue, et rendist compte de toutes ses actions passées, mettant en avant les grands services qu'il avoit faits à la Roine, et à l'Estat, qui méritoient bien que ses déportemens fussent autrement interprétés que ne prétendoient ses ennemis, qui le vouloient opprimer sous l'apparence des loix et de la Justice. Et fust remarqué qu'en tout ce qu'il avoit dit, il ne s'estoit point soubmis à la miséricorde de la Roine.

Le Comte Soudhainton parla fort bien aussi, et meust

à pitié quelques-uns des Juges, dont n'est besoin faire mention particulière, pour ce que cela résulte des deffenses du comte Dessexe.

Et après le Conseil leur demanda s'ils avoient autre chose à dire. Aians respondu que non, le grand Seneschal commanda aux Comtes et Barons de se retirer, et juger la cause, selon qu'ils verroient estre bon. Ce qu'ils firent et estans assemblés en une chambre proche de là, mandèrent les juges ordinaires d'Angleterre, pour estre instruits de ce que les loix du pays ordonnoient en telles affaires. Et après avoir conféré tous ensemble l'espace d'une heure, retournèrent en leurs places.

Lors un héraud les appella les uns après les autres par leurs noms, et comme chacun d'eux estoient nommés, ils se levèrent, et faisans une grande révérence au Seneschal, disoient ces mots, « Guiltei usson mi konner, »—c'est à dire—Il est coupable sur mon honneur. Les voix ainsi données, le Seneschal parlant au Comte Dessexe, dit : Vous voiés que vos Pairs vous condamnent, et sur ce, lui prononça le jugement de mort, lequel fini, le Comte dit : « Amen. » Et pour ce que le jugement portoit, que son corps seroit mis en quartiers, le Comte dit, que si on les eust laissés ensemble, ils eussent peu faire quelque service à l'Angleterre. Que sur son salut, il ne lui estoit jamais tumbé au cœur d'attenter à la personne de la Roine ni de l'Estat, mais bien d'empescher ses ennemis qu'ils ne le ruinassent, comme ils avoient délibéré; qu'il prioit aussi qu'il fust rapporté à la Roine, qu'il la supplioit de n'imputer à désobéissance,

s'il n'imploroit sa miséricorde ni sa grâce, pour ce qu'il estoit las de vivre, et désiroit, comme il avoit souvent exposé sa vie pour son service, la sacrifier à ce coup pour tesmoignage de sa fidélité et obéissance.

Mesme jugement fust prononcé au Comte Soudhainton, sur quoi le Comte Dessexe supplia les juges d'y adviser mieux, et qu'il n'estoit aucunement digne de mort et dit tout ce qu'il peut à sa descharge et de ceux qui l'avoient suivi.

Les condamnés furent ramenés à la Tour par le S^r. Howard, aiant celui qui portoit la hache devant le Comte Dessexe, le tranchant d'icelle tourné vers sa face, en signe de condamnation.

La contenance dudit Comte a esté merveilleuse, n'aiant en toute cette action qui dura huict heures monstré aucun estonnement ni trouble quelconque d'esprit, ains tousjours parlé avec une grande asseurance et disertement. Et ouï son jugement, sans qu'on ait apperceu ni en son visage, ni en sa contenance aucune altération, et disoient aucuns que s'il eust esté aussi résolu à mal faire, comme il a esté à bien dire, qu'il n'en fust jamais venu là.

Retournant à la Tour, le peuple ne se pouvoit tenir d'en dire du bien et de le plaindre. Aussi y eu il bien d'avantage à Londres de ceux qui se sont offensés de ce jugement que non pas des autres qui l'ont approuvé. Mais quoi? Ce sont partialités qui sont tousjours dommageables à ung Estat.

Le Comte de Rutland n'est point encores jugé et tient

on qu'il sera doucement traicté tant pour sa jeunesse que pour ce que ses biens sont substitués. Il y a trois jours qu'un Gentilhomme nommé Thomas Lés a esté exécuté à mort en ceste ville pour avoir dit entre ses amis, que s'il eust peu trouver six hommes seulement aussi résolus que lui, qu'ils eussent fait entendre à la Roine l'innocence de ces pauvres Seingneurs, et la grande perte qu'elle feroit en leur mort. Et quand il en eust deu mourir, qu'il estoit deliberé de le dire à Sa Majesté. Comme de fait il fust prist un soir assés tard près la chambre de la Roine, et disoit qu'il lui vouloit présenter une requeste. L'aiant entrepris de son propre mouvement, et n'aiant esté en aucune sorte trouvé compris au fait du Comte Dessexe ni prouvé contre lui aucune chose que ce que dessus, aussi ne l'a il jamais dénié, mais librement confessé et en la prison et au supplice.

Noms des Juges qui ont assisté au jugement des Comtes Dessexe et Soudhainton.

Le milhord Boucchuost, grand trésorier d'Angleterre, ordonné par la Roine pour y présider comme grand Seneschal d'Angleterre.

Les Comtes et Barons :

Offord, Darby, Cherosberi, Vuoccherster, Grey, Compton, Stafford, Lumley, Sussex, Comberland, Hartford, Lincoln, Nottingham, Bindon (Vicomte), Morlez, Burgley, Hunsdon, Ritche, Chaudes, La Vuaye, Daray, Cobhan, Vuindsori, Hovard.

Outre les susnommés, seuls juges en ceste cause, y estoient les hauts juges ordinaires d'Angleterre, pour leur servir de Conseil en ce qui touchoit les loix du pays, à sçavoir, le Chef de Justice, le Chef des Communs plaids, le Chef Baron de l'Eschiquier et cinq autres.

Pour la Roine y estoient : le sage Conseil composé de six hommes de Loix;—le Sergent et Latourné de ladite Dame, le clerc de la Couronne.

Six huissiers portans les masses roiales devant le grand Séneschal et les Hérauds en armes.

Jugement prononcé par le grand Conseil.

Puisque vos Pairs vous condamnent, je prononce que vous estes traître, et comme tel, vous serés traîné sur une claye, jusques au lieu de l'exécution, où vous serés pendu jusques à demi mort, et la corde couppée, vous verrés vos membres divisés en quatre parts, et vostre teste sera mise sur un Pau, en tel lieu qu'il plaira à la Roine.

L'Exécution.

Le Mercredi xxv[e] Février 1601, sur les huict heures du matin fust exécutée la sentence de mort donnée contre le Comte Dessexe dans la Tour de Londres, ou aiant esté dressé un eschaffaut au milieu de la cour, et près d'icelui ung banc, où s'assirent les Comtes de Comberland et de Haieford, le S[r]. Thomas Hauvart, Connestable, ou

gouverneur de la Tour, le Vicomte de Vaindon, le Sr. Darsy, le Sr. Campton et le Sr. Paieton, lieutenant de lad. Cour accompagné de seize hommes de la garde. On envoya querir ledit Comte Dessexe qui vinst vestu d'une robbe de veloux figuré, et d'un habit de satin, avec un chapeau de feutre, le tout noir et une petite fraize.

Estant arrivé près de l'eschaffaut avec trois ministres sçavoir le docteur Mainford, le docteur Mainloint et le Sr. Dainscheton, ostant son chapeau, salua lesdits Seingneurs et leur dit ce qui s'ensuit :

« Messieurs, et vous mes frères en Jésus Christ, qui estes tesmoins de ce mien juste supplice, je confesse à la gloire de Dieu, que mes pecchés sont en plus grand nombre que ne sont les cheveux de ma teste, que j'ay employé ma jeunesse en folie, luxure et toute impureté et que je suis un misérable peccheur; que j'ay esté enflé de vaine gloire, et de l'amour des plaisirs, et que nonobstant plusieurs bonnes inspirations que l'esprit de Dieu mettoit en moi, je n'ay fait le bien que j'ay deu et voulu; mais le mal que je ne devois ni ne voulois. Pour lesquelles causes je te supplie, ô Christ, mon Sauveur, d'estre mon médiateur envers la Majesté éternelle, pour impétrer mon pardon, spécialement pour ce mien dernier pecché, auquel pour l'amour de moi tant de gens se sont abandonnés à offenser Dieu, le monde et leur Souveraine. Je vous supplie, mon Dieu, nous le vouloir pardonner à tous, et à moi sur tous le plus coupable. J'en supplie aussi Sa Majesté, son Estat

et tous les ministres d'icelui. Je prie Dieu donner à la Roine un règne heureux si telle est sa volonté. O Seigneur! bénis la, et sa noblesse, tous ses ministres et officiers de son Estat. O Seingneur Dieu! octroie lui un esprit de sagesse et d'intelligence, que le monde ait une charitable opinion de mes desseins et intentions envers elle, à la mort de laquelle je proteste que je n'ay jamais pensé ni à faire aucune violence à sa personne. Je prie aussi tout le monde me pardonner, comme franchement et de bon cœur je pardonne à tout le monde. Je n'ay, grâces à Dieu, jamais esté Athéiste pour n'avoir creu à sa parole, ni Papiste pour mettre ma fiance en mes œuvres, mais j'ay attendu mon salut de Dieu seul par la grâce et les mérites de Jésus Christ mon Sauveur. J'ay esté nourri en ceste foy, et j'ay vescu et maintenant suis prest d'y mourir, vous suppliant tous de disposer vos âmes en prières avec moi, à ce que mon âme, lorsque je prierai, puisse estre enlevée par dessus toutes choses terriennes, car je m'en vais maintenant prier à part moi. Toutes fois pour que je désire que vous priés aussi avec moi, je crierai haut, à ce que me puissiés entendre. »

Lors, il mist bas sa robbe, son chappeau et sa fraise, et se présentant devant le bloc, un desdits ministres s'approcha pour l'encourager ce sembloit, contre la crainte de la mort, auquel il respondit : Qu'ayant esté plusieurs fois en lieu de danger, où toutesfois la mort n'avoit jamais été si présente, ni si certaine, il avoit senti la foiblesse de sa chair, et pourtant main-

tenant en ce grand combat, il prioit Dieu de le fortifier.

Lors l'exécuteur s'enclinant, lui demanda pardon, auquel il dit : Je te pardonne, tu es ministre de la justice. Ainsi s'estant mis à genoux, commença sa prière en disant : O Dieu, Créateur de toutes choses, et juge des hommes, tu m'as fait sçavoir par ta parole que lorsque nostre fin est plus prochaine, c'est lors que Sathan veille le plus, et que si on lui résiste, il s'enfuit. Je te supplie, Monseingneur mon Dieu, de m'assister en ceste dernière complainte, et puisque tu acceptes nos désirs, aussi bien que nos œuvres, accepte le désir que j'ay de lui résister, comme si je lui avois deuement résisté, et supplée ta grace, ce que tu vois dans ma chair de fresle et d'imbécile. Donne moi patience, mon Dieu, pour supporter comme il convient ceste juste punition qui m'a esté imposée en un jugement si favorable. Octroie moi la résolution intérieure de ton esprit parfait. Que ton esprit selle en mon âme l'asseurance de ta vérité, eslève mon âme par dessus toutes terrestres cogitations. Et quand ma vie et mon corps viendront à se séparer, envoie ton bon ange qui puisse recevoir mon âme, et la porte aux joies de Paradis.

Après, aiant prononcé la prière du Seingneur et Sa créance, il réitera ceste requeste : Seingneur Jésus pardonne nous nos offenses, pardonne Jésus, reçoi mon âme en tes mains. O Seingneur Jésus ! je te remets mon esprit. Et ainsi après avoir demandé à l'exécuteur ce qu'il falloit qu'il fist, son pourpoint estant bas, et ne lui

restant sur son dos qu'une camisole d'escarlatte, il se disposa vers le bloc, et avertit l'exécuteur qu'il lui feroit signe en estendant les bras. Puis s'inclinant vers le bloc, il dit : En humilité, et en obéissant à ton ordonnance, à ton bon plaisir, ô Dieu ! je me prosterne à ma peine méritée. Ce disant il s'estendit sur l'eschaffaut avec sa teste sur le bloc, et estendant ses bras, dit ces derniers mots : Jésus reçoi mon âme. Et à l'instant la teste se vid séparée du corps, et du premier coup de hache, fust privé de vie et de tout mouvement [1].

Le Dimanche xxv[e] de ce mois, advinst à St. Germain en Laye, où estoit le Roy, qu'un Gentilhomme gascon nommé Dantiran, voulant entrer avec ses galoches contre les défenses qu'en avoit fait le Roy, dans la chambre de Sa Majesté, fut repoussé par un des gardes, en sorte qu'il fust contraint de laisser ses galoches à la porte. De quoi le gentilhomme se sentant offensé, aiant rencontré deux heures après son archer des gardes, lui donna deux soufflets, lequel sans autrement s'en revencher, en alla faire sa plainte au Roy. Lequel aiant fait venir tout aussi tost le gentilhomme, lui dit, que s'il ne l'eust recongneu pour ung enragé, il lui eust fait tout à l'heure couper la teste. Au reste qu'il ne se trouvast jamais devant lui, s'il ne vouloit estre incontinent pendu, et le bannist de sa cour à perpétuité. Et quant à celui des gardes, pour ce qu'il n'avoit tué le Gentilhomme,

---

1. Tout ce procès est rayé sur le manuscrit.

comme il pouvoit et devoit faire, Sa Majesté après l'en avoir rudement tansé et baffoué, lui en fist faire amende honorable les genouils en terre.

Le Mercredi XXVIIIe de ce mois, sur les sept heures du matin, un nommé du Breuil Chalinot, faisant profession de la Religion, et pour cest effect nommé par la province de Poictou, fust receu en la Cour de Parlement de Paris, sans autre examen que d'un long discours qu'il fist sur sa loy, qui estoit la première du tiltre de Pignoratitia Actione au Code, et ce pour avoir esté bien quarante ans advocat plaidant et consultant, avec preuve notable de sa suffisance, et entra dès ce jour dans la seconde Chambre des Enquestes.

Ce jour, une grande maison de pierres de taille, située près la porte St-Jacques, fondit; en ses ruines furent ensevelies trois personnes, l'une desquelles y demeura morte, et les autres fort blessées, en furent tirées vifves.

En ce mois de Mars, se voioit un cheval à Paris, qui estoit à ung Escossois qui lui avoit appris une infinité de tours de passe-passe, au grand estonnement de tous les spectateurs. Le cheval estoit de moienne taille, de couleur baye, Guilledin d'Angleterre, aagé d'environ 12 ans. Il l'appelloit Moraco. Il alloit quérir tout ce qu'on lui jettoit en la place, et l'apportoit tout ainsi qu'eust fait un barbet. Il sautoit tout ainsi qu'un singe, se tenant tantost sur les deux pieds, sur lesquels il marchoit, tantost en avant, tantost à recullons, cheminant aussi à genouils, ayant néantmoins les deux pieds de derrière tous droits.

Or, voici une partie de ses souplesses, tesmoingnée par une infinité de gens d'honneur qui les lui ont veu faire, et entre autres par un mien ami qui les lui vid faire le Jeudi XXIIe de ce mois, au Lyon d'Argent en la rue St. Jacques.

Son maistre lui commanda d'aller amasser un gand qu'il avoit jetté en la place et le porter à celui de la compagnie qui avoit des lunettes, ce que le cheval fist tout aussitost, s'adressant sans se tromper à un jeune homme de la compagnie qui les avoit devant les yeux. Il lui commanda après de porter le mesme gand à ung de la compagnie qui avoit un manteau de peluche, ce qu'il fist.

Pour tesmoingnage aussi que ce cheval connoissoit les couleurs par la dextérité de l'art de son maistre, qu'on n'a jamais peu déscouvrir, il lui dit qu'il portast le gand à une damoiselle de la trouppe qui avoit un manchon de veloux vert, ce qu'il fist sans faillir, encores qu'elle fust tout au bout de la salle, après lui envoia porter à un autre qui en avoit un violet, et ainsi de plusieurs autres auquel il ne faillist jamais.

Après cela son maistre lui ayant couvert les yeux d'un manteau, demanda à trois de la compagnie trois pièces d'argent ou d'or. On lui bailla un sol, un quart d'escu, et un escu; ayant mis ces pièces dans un gand, il osta le manteau de devant les yeux de son cheval, et lui demanda combien il y avoit de pièces en ce gand là. Le cheval frappa trois coups de pied en terre, pour

monstrer qu'il y en avoit trois. Il lui demanda combien il y en avoit d'or. Il frappa seulement un coup, pour monstrer qu'il n'y en avoit qu'une, et deux de l'autre pied pour dire qu'il y en avoit deux d'argent. Il l'interrogea encores pour savoir combien de francs valoit l'escu, ledit cheval frappa trois coups de pied en terre, mais pour ce que c'estoit un escu d'or, lequel estoit le poids, il lui demanda combien entre les trois francs, il valoit de sols. Le cheval frappa encore quatre coups, denotant les quatre sols, ce que l'escu valoit lors à Paris. Pour un teston il frappa quatorze coups, et pour monstrer le demi, leva à demi le pied. Pour le quart d'escu, frappa quinze coups en terre.

Son maistre, après fist apporter un jeu de cartes, lequel après avoir bien remué, il présenta à un de la compagnie pour tirer une carte. Il tira un cinq de piques noir. Il commanda à son cheval de donner autant de coups en terre qu'il y avoit de points en la carte, et si elle estoit rouge de frapper du pied droit, si noire du pied gauche. Le cheval incontinent sans hésiter frappa cinq coups du pied gauche en terre.

Il lui dist après, qu'il eust à marcher comme pour mener une Damoiselle. Alors le cheval fist deux ou trois tours par la salle, allant tout doucement l'Amble. Cela fait il lui commanda de marcher, comme s'il eust mené un valet. Ce cheval commença lors d'aller un trot rude et fascheus. Il lui demanda par après, comme il feroit si un escuyer estoit monté sur lui. Il commença lors à faire courbettes aussi justes qu'un cheval eust

sceu faire, et à faire bons, passades et autres tels sauts qu'on fait faire aux chevaux de manége.

Puis son maistre le rudoiant, par ce (lui disoit il) qu'il ne vouloit rien faire, le menassa de le donner à un chartier qui le feroit travailler et si le battroit tout son saoul. Cest animal monstra par ses gestes, qu'il ne le vouloit point, et se laissa tumber en terre, comme s'il eust esté bien malade. Il fust longtemps aiant les jambes toutes roides si qu'on l'eust pris pour estre mort, tant il le contrefaisoit bien. Son maistre qui le fouloit aux pieds, dit, qu'il lui pardonneroit, pourveu que quelqu'un de la compagnie demandast pardon pour lui. Il y eust un jeune homme rousseau qui estoit au bout de la salle qui le pria de lui pardonner. Le maistre fist lors lever son cheval, et lui enjoignist d'aller remercier ceste barbe rousse, qui avoit obtenu son pardon, ce que le cheval fist incontinent, mettant la teste en son manteau, dont tous furent estonnés, croians la pluspart que c'estoit par magie.

Après, il lui dit, qu'il le vouloit mettre à la poste, à fin de lui desgourdir les jambes, puisqu'il ne vouloit rien faire.

Le cheval pour monstrer qu'il ne pouvoit y servir, leva une jambe en haut, et feignant avoir mal ne marchoit que de trois pieds.

Il lui commanda d'esternuer trois fois. Ce qu'il fist, il lui dist après qu'il eust à rire, ce qu'il fist en monstrant les dents et chauvissant des oreilles.

Aiant donné un gand à un homme de la trouppe, il

lui commanda de le lui amener par son manteau. Ce que le cheval fist, et encores que l'autre n'y voulust aller, il l'estreignist si fort avec les dents qu'il l'amena à son maistre, comme il faisoit tous les autres que son maistre lui commandoit, les lui désignant par quelque marque, comme de pennaches de couleur, mesme par des sacs de papier, que ce cheval alloit chercher jusques sous leurs manteaux.

Après une infinité de semblables tours de passe-passe, il lui fist danser les canaries avec beaucoup d'art et dextérité. Et pour le dernier, aiant fait un huict en chiffre sur un gand avec une espingle, il l'envoia chercher à celui qui l'avoit, lequel il trouva incontinent; et lui commandant de frapper autant de coups en terre que le chiffre valoit, il frappa justement huict coups, comme s'il eust veu le chiffre, et en eust entendu la valeur.

Le magistrat, estimant que les tours de ce cheval ne se pouvoit faire que par magie, avoit quelque temps auparavant emprisonné le maistre et sequestré le cheval, mais aiant depuis conneu que ce n'estoit qu'art et industrie, le fist eslargir, avec permission de le monstrer où il voudroit. Cest Escossois asseuroit qu'il ni avoit cheval auquel en un an, il n'en apprist autant.

Le Jeudi xxixe de ce mois, ung nommé Accacioli, qui avoit esté à madame du Maine fust pris pour avoir voulu attenter à la personne du Roy, et envoié prisonnier à la Bastille.

AVRIL

Le Lundi IIe de ce mois, mourust à Paris un clerc du greffe nommé Bélanger, que j'avois veu au Palais le Samedi de devant.

Le Jeudi ve de ce mois, Messire Henri de Bourbon, Prince de Condé, avec madame Catherine de la Trimouille sa mère, se trouvèrent en l'audience en la grand Chambre, où Me Loys Dollé leur advocat plaida une cause pour eux contre madame de Caumont, fille de feue madame la Mareschale de St. André, qui vouloit faire casser et révoquer une donation de la terre de Valeri qu'en l'an 1563 ladite Mareschale avoit faite à feu Messire Loys de Bourbon son grand-père.

Au commencement de l'audience, Monsr. le Prince s'assist sur les fleurs de lis, tenant son premier lieu de Pair, jusques à ce que sept ou huict causes du Rolle ayant esté appellées, il descendit en bas quand on voulut plaider la sienne, après avoir fait cinq révérences, une au premier Président, l'autre, aux deux autres Présidens, la troisiesme à Messieurs les Evesques de Noion et de Beauvais, Pairs de France, la quatriesme aux Conseillers d'Église, et la dernière aux Conseillers Laics.

Le Samedi VIIe de ce mois, madame de Longueville [1],

1. Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, veuve de 1° Jean de Bourbon, duc d'Enghien; 2° François II de Clèves, duc de Ne-

aagée de 63 ans, mourust à trois heures après-midi dans la ville de Pointoise, après y avoir gangné le Jubilé. On disoit que l'ennui qu'elle avoit pris de la mort d'un gentilhomme nommé Monchevreuil, qu'elle aimoit fort, décédé trois semenes auparavant, lui avoit avancé ses jours [1].

Le Lundi IXe, on célébra dans la grande Eglise Nostre Dame de Paris les Vigiles de la feue Roine douairière, Loyse de Vaudemont, veufve du feu Roy Henri IIIe décédée à Moulins, le lundi 29 Janvier, où la Roine et toutes les Princesses assistèrent, avec la Cour de Parlement et les autres compagnies. Et le lendemain y fust fait le service solennel avec l'oraison funèbre par M^e. René Benoist qu'on disoit y avoir fait rire les femmes au lieu de les faire pleurer.

Le Mardi X^e de ce mois, M^e. Canaie, Seingneur de Fresnes [2], Conseiller d'Estat, fist abjuration publique dans l'Eglise des Capussins à Paris, de la religion en laquelle il avoit esté eslevé, nourri et vescu, et pour la

---

vers; 3° Léonor d'Orléans, duc de Longueville. Elle était fille de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, et d'Adrienne d'Estouteville.

1. La date de la mort de cette princesse, indiquée au 7, au 19 ou au 28 avril, étoit inconnue. Voy. *Mémoires de Lestoile*, édit. Mich. et Pouj., p. 325, note de M. Champollion.

2. Philippe Canaye, sieur du Fresne, né en 1551, fils de Jacques Canaye, célèbre avocat. Il remplit plusieurs missions en Suisse, en Angleterre, à Venise, et mourut le 25 février 1610. Voy. Lestoile à cette date, p. 559, et le jugement qu'il en porte.

profession de laquelle il avoit enduré et souffert beaucoup. Au reste, homme qui avoit grande créance entre ceux de ce parti qui le tenoient pour habile homme, et desquels il tiroit bons appointemens et pensions, dont (ainsi qu'on disoit) il avoit bien affaire. Estant plus ambitieus que riche. Ce qui le faisoit tourner du costé où il voioit que le vent donnoit plus à propos pour la commodité de ses affaires.

L'après disnée de ce jour, il alla voir Monsr. le Mareschal de Bouillon, lequel sur le fait de sa nouvelle conversion qu'il lui vouloit justifier, et faire trouver bonne lui dit : qu'il ne croyoit point que les mouvemens d'ung St. Pol encores moins les eslans du St. Esprit l'eust poussé à faire ce qu'il avoit fait, mais bien la commodité particulière de ses affaires. Sur lesquelles toutesfois, voire sur lui mesme, et sur tous ses desseins, en tant que la parole de Dieu estoit tousjours une et véritable, et qu'elle ne pouvoit tromper ne mentir, il lui osoit bien prédire, encores qu'il ne fust prophète, ni fils de prophète, un jugement de Dieu terrible et espouvantable comme il estoit à tous ses ennemis. Ausquelles paroles ledit de Fresnes ne répliqua rien, et prenant congé de lui s'en alla.

Il alla voir après Monsr. le Président de Calignon, qui estoit un de ses meilleurs amis, auquel il dit qu'à grand regret il les avoit quittés. A quoi l'autre repartist sur le champ : Qu'il ne trouvoit point cela estrange, pour ce que celui qui quittoit Dieu pouvoit bien quitter ses amis. Il en alla voir tout plain d'autres qui le payèrent

de mesme monnaie. Ung advocat du palais, à qui on vouloit persuader d'en faire autant, dit : Que Canaie estoit descendu des tainturiers et qu'il prenoit toutes couleurs.

Le Dimanche auparavant, le Roy avait dit à Monsr. le Chancelier qu'il vouloit rappeller de Venise le Président de Villiers, et y envoyer en sa place de Fresnes, qui estoit Conseiller d'Estat de Sa Majesté, et qu'il eust à lui en expédier promptement la Commission. Auquel Monsr. le Chancelier respondit qu'il n'avoit encores fait sa profession (de la religion catholique), et qu'il y avoit longtemps qu'il la marchandoit. Que cela ne vous en empesche point, dit le Roy, car cela vaut fait. Il est catholique dès ceste heure que je parle, je le sçai bien.

Le Mercredi xı^{e} de ce mois, furent pendus et estranglés, en la place de Grève, trois larrons de nuict qui avoient volé tout plain de maisons à Paris, entre les autres, celle de Monsr. de S^{e}. Marthe, Avocat en la Cour. Ils furent jugés par Monsr. Lalemant, Lieutenant criminel, et portant en leurs escriteaux : Larrons de Nuict. Il y avoit une recelleuse de leur bande qui eust le fouet au pied de l'eschelle, qu'on eust bien de la peine à sauver des mains du peuple qui la vouloit assommer. Finablement elle se sauva dans la maison du Lieutenant criminel, la femme duquel la fist évader par une porte.

Le Jeudi xıı^{e} de ce mois, ung gentilhomme nommé le baron de Roquetaillade, catholique, envoia, sur de fort légères paroles, ung outrageus desfy à un gentil-

homme de la Religion nommé Vignoles, qui estoit à Monsr. de Bouillon, et l'assigna pour se trouver au Marché aux Pourceaux. Lequel estant empesché avec Monsr. de Bouillon, son frère, qu'on nommoit la Nauve, qui estoit aussi de la Religion, s'y voulust trouver pour lui : et de fait s'y estant rendu sur les neuf heures du matin avec une petite espée fort courte, voiant que Roquetaillade en avoit une fort longue, lui dit que les armes n'estoient pareilles, mais s'il le vouloit accommoder d'un poingnard, qu'il se battroit tout à l'heure. Sur quoi aiant jetté ung escu à un laquais pour en aller querir un, l'aiant receu; s'estans commencés à battre, après que la Nauve eust receu une petite estafilade au visage, se rua d'une telle impétuosité sur son ennemi qu'il lui planta son espée et son poingnard dans le ventre et le laissa mort sur la place, et incontinent après s'en alla avec Monsr. de Lussans trouver Sa Majesté, armé de l'outrageus desfy que l'autre avoit envoyé à son frère, lui demandant sa grace. Laquelle il obtinst, pour ce que le Roy connoissoit ledit Roquetaillade pour un fol et un querelleur.

Le Samedi XIIIIe, une jeune garse aagée d'environ 25 ans ou environ, nativfve de Trois en Champagne, fust pendue et estranglée en Grève pour avoir tué de ses deux mains deux de ses enfans.

En ce temps le Roy passant, etc. [1].

Le Lundi Absolut XIXe de ce mois, Me Réné Benoist,

1. Il y a un blanc dans le manuscrit.

curé de St. Eustace à Paris, estant à Orléans où se célébroit le Jubilé, et où leurs Majestés estoient allées pour le gangner, fist en leur présence un sermon dans l'Eglise Ste Croix, auquel il donna à entendre que le vrai Purgatoire estoit le sang de Jésus Christ, qu'il ne faloit attribuer mérite aux pélérinages, mais se reposer entièrement sur la parfaite justice et obéissance du Fils de Dieu, qui par sa mort nous avoit délivré de tous nos pecchés, et que c'estoit par lui seul que nous estions justifiés; qu'il ne faloit adorer la Croix mais le Crucifié, mettre son espérance en lui et non au Crucifix. Que le Jubilé ne signifioit ni mérite ni pardon, ni satisfaction, mais seulement une resjouissance. De quoi estant repris de quelques uns en particulier, il soutinst courageusement son dire; bien marri (disoit il) de n'en avoir dit davantage; et que les vicaires de Dieu faisoient beaucoup de choses dont ils seroient possible un jour désavoués de lui.

La rumeur en fust grande à Orléans, mesme la Roine s'en scandalisa et s'en plaingnist au Roy, tellement que le lendemain on mist un autre docteur en sa place, nommé Grenier, qui prescha tout le contraire.

Ceste nouvelle entendue à Paris scandalisa beaucoup de gens, principalement ceux de l'Eglise, tellement qu'il se fist incontinent une assemblée en Sorbonne pour y donner ordre. De fait elle lui envoia six députés de son Corps, pour savoir de lui comment c'est qu'il entendoit ce qu'il avoit presché et s'il le vouloit point rétracter.

Cest homme craintif à merveilles, et fort avaricieux, considérant que s'il persévéroit à soustenir cela il perdroit et sa cure St. Eustace, qui lui vault de six à sept mil livres tous les ans, et ne pourroit jamais obtenir en la Cour de Romme, ses expéditions et bulles pour l'Evesché de Troies, auquel le Roy l'avoit nommé, fist aussitost imprimer à Paris un sermon de la disposition requise pour le lavement des pieds, et pour l'adoration de la Croix qui se fait le Vendredi Saint, aussi pour gagner le Jubilé et pour reconnoistre et appréhender l'auctorité du Pape en la concession desdites Indulgences et Pardons.

Ce sermon est si mal tissu et composé pour une palinodie, telle que ce bon homme a pensé faire pour se justiffier, qu'elle ressemble à ces oiseaux englués, lesquels tant plus ils taschent à se dépestrer des glus, d'autant plus ils s'engluent [1].

En ceste semaine peneuse mourust en sa maison à Paris, Mons[r]. L'Huillier [2], Président des Comptes; son estat fut perdu, duquel il avoit refusé peu auparavant 22 mil escus. Quand on en parla au Roy, il respondit qu'il n'avoit rien perdu puisqu'il ne lui avoit rien cousté, car il en avoit eu don de Sa Majesté pour récom-

1. Voy. *Mémoires de Ph. Hurault,* p. 610.

2. Jean Lhuillier, seigneur d'Orville, maître des comptes, prévôt des marchands en 1592, fils de Christophe Lhuillier, seigneur de la Malemaison. Il avait, au péril de sa vie, facilité l'entrée de Paris au Roi, le 22 mars 1594.

pense du service qu'il lui avoit fait en la réduction de Paris.

A ceste bonne feste, le Roy estant à Orléans, y toucha les malades, qui se trouvèrent en nombre quatre cens quatre vingts, dont il ni en avoit d'estrangers que quatre vingt, les autres quatre cens estoient François.

MAY

Le Vendredi xi[e] de ce mois fust présentée à la Chambre de l'Edit une petite fille aagée d'environ sept ans, que ses parents conduisoient, demandant justice pour elle d'ung prestre, chés lequel on l'envoioit à l'escole, qui l'avoit quelques mois auparavant meschamment violée.

Le Lundi xiiii[e] de ce mois fust continuée en la grand Chambre une cause qui avoit tenu l'audiance entière le Jeudi auparavant entre Dom Cæsar Deste, Duc de Modène, et Anne Deste, Duchesse de Nemoux, sa cousine.

Ce dom Cæsar, qui estoit estranger et bastard, vouloit exclure ladite Duchesse sous l'ombre qu'Alphonse deuxiesme, duc de Ferrare, l'avoit institué son héritier de tous ses biens situés tant en France qu'en Italie. David Arnauld, advocat du Duc, monstroit qu'il estoit Prince Souverain, que le testateur l'avoit voulu, que c'estoient engagemens pour de l'argent que son prédécesseur avoit paié au Roy François premier.

Antoine Arnauld, son frère, qui plaida d'apparat deux heures durant, soutinst tout le contraire et déduisit une infinité de belles raisons du droit civil et des loix d'Estat, pour monstrer comme ces biens ne pouvoient en façon quelconque appartenir au Duc, veu sa qualité d'estranger et de bastard. Joint de très dangereuses conséquences, lesquelles s'en pourroient ensuivre, et que lesdits biens de France estans venus de Madame Renée de France, petite fille du Roy Louis XIIe, mariée à Hercules Deste, ils devoient aussi appartenir à Madame la Duchesse de Nemours, leur fille, et non à Cæsar, qui n'estoit que leur nepveu, et encore bastard, quoiqu'institué héritier par testament d'Alphonse IIe, frère de Madame de Nemours.

Le lendemain Monsr. Servin, avocat du Roy, plaida une heure durant sur ce subject et conclud à la faveur de ladite défenderesse. Les deux avocats frères furent ouïs fort longtemps en répliques. Mais enfin la Cour aiant esté longuement aux opinions, l'arrest fust prononcé sur le champ par Monsr. le Premier Président, qui pour le regard de l'appellation mist les parties hors de Cour et de procès, et faisant droit sur la requeste, deboutta le demandeur de ses fins et conclusions sans despens.

Madame de Nemours, présente à l'audiance, gangna ainsi sa cause.

Le Vendredi XVIIIe de ce mois, ung nommé du Coudray fust examiné en la Cour de Parlement, et receu en icelle au nombre des Conseillers, après avoir fort

contenté ses Juges et donné par ses responses ung singulier tesmoingnage de sa suffisance. On lui fist en mesme temps prester le serment à ladite Cour, et fust envoié en la 3e Chambre des Enquestes. Il faisoit le cinquiesme des Conseillers de la Religion qu'on avoit receu au Parlement selon l'Edit.

Le Mardi XXIIe de ce mois, une femme de Villeneufve le Roy, près de Sens en Bourgongne, vinst expressément en ceste ville de Paris donner avis à Monsr. le Chancelier d'un dessein que son mari, nommé Yvert, avocat de profession, avoit sur la personne du Roy. Le mauvais mesnage qui estoit entre eux deux à cause des desbauches dudit mari, qui lui mangeoit tout son bien, lui fist obtenir une séparation de biens d'avec lui, depuis lequel temps il se monstra plus humain en son endroit, pour ce qu'il n'avoit autres moiens pour vivre que ceux de sa femme. Au bout de quelques mois, il se descouvrit à elle de son dessein, l'asseurant de lui faire bientost porter le chaperon de veloux, et gangner XX mil escus en peu de temps, qui estoit de tuer le Roy, et qu'il sçavoit le moien de se sauver après avoir fait le coup, vomissant paroles outrageuses contre Sa Majesté, dont ceste femme bien estonnée tascha l'en divertir. Mais le voiant résolu et opiniastré, en advertist ses principaux parens et amis, qui lui conseillèrent d'aller à Paris et en advertir le Roy. Ce qu'elle fist, et fust son mari pris au collet par son moien, et tous deux estans fait venir par devers Monsr. le Chancelier, après avoir esté interrogés furent envoiés prisonniers.

Le Mercredi XXIII[e] de ce mois, l'arrest du Prévost de Bertigni fust prononcé par Mons[r]. le Président de Thou, en la Chambre de l'Edit, arrest qui regardoit Mons[r]. d'Esparnon, qui en faisoit le mal content; encores (qu'au dire de beaucoup) on eust eu plus d'esgard en le donnant, au grade et qualité dudit Seingneur qu'à la Justice. J'ay entre mes papiers les Factum qui en ont esté imprimés à Paris et publiés d'une part et d'autre.

Le Mercredi XXX[e] de ce mois, Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Pair de France, accompagné de quelques Mareschaux et d'un bon nombre de noblesse, alla au-devant de l'Ambassadeur de Venise et revinst passer par la rue St. Jaques entre les cinq et six heures du soir. Outre la cavalerie, il y avoit environ trente carrosses de suite [1].

Cest ambassadeur se nommoit Elphîni, homme fort illustre parmi les siens, tant pour son grand sens et expérience qu'à cause des belles charges qu'il avoit exercées. Quant au subject de sa légation, il y avoit prétextes et causes. Les prétextes estoient son heureux mariage, dont la Seingneurie de Venise se venoit conjouir avec Sa Majesté, et la grossesse de la Roine. Mais les causes estoient autres, à sçavoir de se tenir sur leurs gardes, à cause de l'armée du Roy d'Hespagne qui estoit en Italie il y avoit cinq mois passés, composée de plus de 20 mil hommes, ce qu'il ne pouvoit estre sans dessein, autant préjudiciable possible à l'Estat de France

1. Voy. *Mémoires de Sully*, t. I, p, 363.

qu'à leur Seingneurie, soit qu'ils eussent entreprise sur Genève (comme on en faisoit courir le bruit), soit qu'ils en voulussent à la Provence, selon le dire de beaucoup. En somme pour faire une ligue offensive et deffensive avec Sa Majesté contre tous ceux qui les voudroient attaquer. L'autre Ambassadeur donné pour adjoint à Elphîni avoit nom Prolîni.

En ce mois de May qui fut froid et seq, force pleurésies mauvaises régnèrent à Paris, qui emportèrent plusieurs personnes en moins de deux ou trois jours, comme aussi il en mourust un grand nombre de morts subites estranges et inopinées. Le xviii[e] May un homme tumba à Paris tout roide mort sur le pont Notre Dame. Ung vinaigrier mourust tout soudain en sortant de sa maison, et ung garson de passementier, comme il attachoit ses esguillettes, tumba tout roide mort en sa boutique, et quelques jours auparavant un prestre de St. Médard, qui venoit de dire sa messe. Brief, la mortalité fust si grande en ce mois à Paris, qu'on faisoit compte de cinq mil personnes qui y estoient mortes depuis le jour de Pasques jusques à la fin de ce mois. Le curé de St. Gervais asseura ung mien ami qu'il y avoit eu cent xv femmes enterrées en sa Paroisse depuis Pasques jusques au xvii[e] de ce mois.

L'Evesque du Mans, de la maison des Rambouillets[1],

---

1. Claude d'Angennes, né le 26 août 1538, président des enquêtes en 1577, évêque de Noyon en 1578, et du Mans en 1588, mort le 15 mai.

digne prélat docte et bien vivant (ce qu'on ne peut pas dire de beaucoup de ce temps), mourust en ce mois. Le Mareschal de Lavardin fust son héritier.

Nicolas Goulu, professeur du Roy en la langue Groeque, homme docte et bien versé en ladite langue, mourust aussi à Paris, septuagénaire, en ce mesme mois.

JUING

Le Mardi v^e^ de ce mois, mourut à Paris la mère de Monsr. le Grand Prévost, aagée de près de IIII XX ans.

Le Mercredi VIe fust pendu à Paris un Portehotte de cuisinier, qui avoit tué et embroché, le jour de devant, un sien compagnon qui l'avoit appellé vérolé.

Le Jeudi VIIe de ce mois, fust prononcé en la Grand Chambre, par Monsr. le Premier Président, un célèbre arrest contre les Pénitens blancs, bleus et autres de ceste secte, distingués par des couleurs diverses, par lequel, suivant les conclusions du Procureur général, pour lequel Monsr. Servin, avocat du Roy, parla fort longtemps et fort librement, deffenses furent faites ausdits Pénitens de plus s'assembler et faire secte, à peine d'estre déclarés attaints et convaincus du crime de lèze majesté; estant leur société déclarée illicite, mauvaise et factieuse.

Il se trouva ce jour là en l'audiance 28 Juges, chose

assés extraordinaire, veu qu'ils n'ont accoustumé d'y estre que seize ou dix sept, et quelquefois xx tout au plus. Monsr. le Premier Président de Rouen, qui estoit lors à Paris, s'y trouva ce jour, où il eust séance au dessus des Conseillers, et non au dessous du Premier Président, comme on disoit qu'il s'estoit promis.

A la sortie il précéda M^r^ l'Evesque de Noyon, Pair de France, ce que la Cour trouva estrange, et de quoi toutesfois personne ne s'empescha pour ce qu'il ne s'en empeschoit pas lui mesme; au contraire led. Sr Premier Président n'y passa qu'après une contention courtoise et officieuse, l'aiant led. Evesque fort prié et comme incité de ce faire.

La nuict de la Pentecoste, x^e^ [1] de ce mois, Marie d'Orléans [2] Princesse de Condé, veufve de Messyre Loys de Bourbon, Prince de Condé, qui fust tué en la journée de Bassac [3] 1569, le xiiie mars, et mère de Monsr. le Comte de Soissons, mourust à Paris aagée d'environ cinquante sept ans, dame de grand esprit et menée, et laquelle Monsr. le Comte de Soissons, son fils, ne vouloit qu'aucun de la Religion approchast pendant sa maladie. Mesme fist retirer Mad^e^ de Lezigni, de peur qu'elle ne luy en parlast et luy ramentast le temps passé.

---

1. Le P. Anselme, t. I, p. 335, donne la date du 11.

2. C'est une erreur de Lestoile; la princesse de Condé était Françoise d'Orléans.

3. C'est le nom d'un ruisseau près de Jarnac, dont le passage décida la victoire.

Le Samedi XVIe de ce mois, il y eust trois escoliers du collége de la Marche qui, par sentence de Monsr le Lieutenant Criminel, furent fouettés dans led. collége, en présence d'un Commissaire qu'il y envoya pour assister à lad. exécution, et ce pour avoir jetté de la boue au visage de quelques hommes et femmes revenans du presche d'Ablon, le jour de la Pentecoste, et entre les autres à un homme de qualité qui estoit dans ung carrosse, avec paroles injurieuses et scandaleuses tendantes à sédition.

Le Principal du collége fust suspendu pour ung an de sa charge, et enjoint à tous les régens dudict collége de contenir tellement leurs escolliers qu'il n'en advinst plus de scandale.

En conséquence de ceci, fust aussi publiée et attachée par tous les coings des rues de Paris une prohibition et défenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'ils peussent estre, de plus outrager de fait ou de paroles ceux de la Religion, sous peine de punition corporelle.

Le Dimanche XXIVe de ce mois, jour St. Jean, mourust d'une hydropisie à Paris, en son hostel de Nevers, Henriette de Clèves, Duchesse de Nevers [1], aagée de 59 ans, après avoir esté malade cinq mois, finissant en elle la race et maison de Clèves, qui estoit des plus illustres de la Chrestienté, estant ceste dame douée de

---

1. Fille de François de Clèves, premier du nom, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme, né le 31 octobre 1542, épousa, le 4 mars 1565, Louis de Gonzague, duc de Nevers.

beaucoup de graces et d'ung bel esprit que le Roy aimoit et en faisoit cas.

Ceste année fust fatale pour les Princesses de France, car en moins de sept mois il en mourut six, sçavoir : la Duchesse d'Aiguillon et sa fille, la Roine Blanche, Madame de Longueville, Madame la Princesse de Condé, et la susdite Dame Henriette de Nevers.

Ce jour mesme, on eust nouvelles asseurées d'Allemagne de la déclaration qu'avoient fait les Princes Protestans à l'Empereur, de ne le plus assister ni contribuer aucune chose pour la guerre de Hongrie, s'il ne mipartissoit son Conseil de Catholiques Romains et Protestans. L'Empereur aiant jusques ici esté abusé par ung nommé Rouf, homme de Néant, qui par sa dextérité s'estoit si avant insinué en ses bonnes graces qu'il gouvernoit toutes les affaires de l'Empire, le fist constituer prisonnier, aiant esté vérifié contre luy qu'il estoit plus serviteur de l'Espagnol que de son Maistre.

On sceust aussi par mesme moien comme le Roy d'Espagne avoit envoié l'Ordre de la Toison d'Or au Roy de Pologne par le Prince d'Espinoy, et que le Chancelier de Polongne, dit Zamoschi, homme grand et généreux, l'avoit bravement refusé quand on lui avoit présenté, disant qu'aiant fait serment d'estre serviteur à son maistre, il ne vouloit point devenir son compagnon, ce qu'il feroit s'il acceptoit l'Ordre de la Toison. Le feu Roy d'Espagne et son fils, à présent régnant, ont tousjours eu envie d'acquérir l'amitié de ce Seigneur, sachans que l'aiant une fois acquise, ils induiroient faci-

lement par son moien le Roy de Polongne à rompre la paix avec le Turq, et faire ligue ensemble. Mais ce Seingneur aiant claire connoissance de leurs desseins, leur a tousjours fermé l'aureille, joint le mal talent qu'il sçait bien que la maison d'Austriche lui porte à cause qu'il desconfist et prist prisonnier Maximilian, Archiduc, frère de Rodolphe, qui briguoit le Roiaume contre le Roy de Suède Sigismond, qui par sa faveur lui fust préféré.

D'ung advis envoié ici de Polongne en dacte du xxvi[e] May 1601.

En ce mois Mahomet III[e], Empereur des Turqs, envoia et fist présent au Roy d'une fort belle et riche enseigne de diamants avec un magnifique pennache et d'ung poignard dont la poignée et le fourreau estoient aussi couverts de diamants de grands prix[1]. L'agent qui lui présenta se nommoit Bartholomé Connesse[2], Provençal de nation, Médecin de profession et Crestien de religion, quoique serviteur de ce Prince Mahométan. Le subject de sa légation est entre mes papiers, que j'ay eu de M. D. P., ami de cest agent.

En ce mois de Juin, se voioit à Paris à l'hostel de Bourgongne où vivoit Arlequin, une chose autant rare et esmerveillable qui se puisse voir. C'estoit une fille Italienne aagée d'environ 13 ans, qui un gros quart

1. Voy. *Mémoires de Ph. Hurault*, p. 611.

1. Henri IV le nomme Barthélemy Cœurs. Voy. *Lettres missives*, t. V, p. 430.

d'heure durant, dansoit sur une corde (lad. corde de la grosseur du bras, tendue fort haut en l'air) tousjours à la cadence des violons, et en avant et à recullon, sans plus s'estonner que si elle eust esté au milieu d'une salle.

Cela fait, elle se faisoit apporter un aix de la longueur de XIII à VIII pieds, et de largeur d'environ demi pied, qu'à toute peine faisoit elle tenir sur la corde, puis marchoit en avant et à recullon dessus aussi asseurément qu'elle avoit fait sur la corde seule, bien qu'auparavant l'entreprendre, fust pour la crainte qu'elle eust, ou pour faire trouver meilleur son lieu, elle se fust munie par deux fois du signe de la Croix. Après qu'elle fust descendue de dessus ceste corde, deux autres hommes, l'un aagé d'environ 35 ans, l'autre de 25, y montoient aussi, où ils faisoient des sauts si périlleus et autres traits si espouvantables, voire en grand nombre, et plus qu'on ne sçauroit imaginer, que beaucoup de dames, mesmes des hommes tournoient le dos, de peur qu'ils avoient de leur voir rompre le côl. Ils marchoient tantost sans avoir aucun baston ni perche dans la main, tantost en aiant une fort grande et pesante, laquelle ils faisoient passer sur leurs espaules, dessous leurs jambes, mettant la teste entre deux, n'aians ores qu'ung pied sur la corde et l'autre sur l'espaule, ores se trouvant sur ung genouil, ou bien sur les deux comme bon leur sembloit. Ils dansoient force danses à la cadance des violons, y faisans des caprioles, des sauts et soubressauts, aussi hardiment que des basteleurs dans

une salle ou sur ung théatre, gravans tantost en haut sur ceste corde fort droicte en penchant et en retournant sans regarder derrière et souvent à recullon.

L'un d'eux n'aiant que le gros orteuil appuié sur la corde, et tout le reste de son corps pendu, la teste en bas, tira avec ung grand linceuil un garson plus haut qu'il n'estoit hault, puis mettant le bout du linceuil en sa bouche et le tenant avec les dents, le faisoit aller ça et là comme une cloche qu'on sonne. Après avoir resté plus d'une heure sur ceste corde, il se faisoit apporter des eschasses à trois estages d'une demie toise de longueur, avec lesquelles, estans attachées aux jambes, il ne laissoit de seurement marcher et à recullon et en avant sur ceste corde, encores que le pied d'icelles qui appuyoit sur la corde, ne fust si large que la paume de la main. Ils faisoient plusieurs autres choses effroiables, et incompréhensibles à ceux qui ne les ont veues.

En ce mesme mois, se faisoit voir, en la basse cour du Palais à Paris, un Italien nommé Hieronismo di Bologna, qui par quelques pierres, herbes et onguents de vertu singulière appaisoit les douleurs des dents, de migraine et maux de teste, aiant en outre une certaine huille qui guarissoit du jour au lendemain plusieurs playes, ainsi qu'il fist voir par expérience, premièrement sur sa personne, car s'estant donné ung coup d'espée dans le corps, et s'estant frotté de ceste huile. il se montra le lendemain aussi sain et entier qu'auparavant le coup, sans qu'il eust cicatrice aucune ni apparence de blessure. Et pour asseurer qu'il n'y avoit

en cela ni magie ni charlatannerie, il dit tout haut au peuple qui estoit en grande foule, que s'il y avoit quelqu'un parmi eux qui voulut endurer un coup d'espée semblable au sien qu'il le guariroit sur sa vie dès le lendemain et lui donneroit six escus. Un grand laquais Bourguignon désireus de gagner ce pris, s'offrit volontairement à ceste peine. Cest Italien lui aiant fait dépouiller son pourpoint, lui passa son espée au travers du cuir des costes, et après l'avoir fait bien seingner, le frotta de son huile, et le lendemain le montra sur son théâtre au peuple, sans qu'il y parust rien; outre cela il arracha fort subtilement des dents à beaucoup, sans grande douleur. Ce qui le mist en tel crédit, qu'il y avoit très grande presse à qui auroit de ses pierres et huiles. Lesquelles il donnoit a assés vil prix, veu le soulagement que chacun en recevoit et la vertu esprouvée d'icelles. Le prix des pierres n'estoit que de six blancs pièce, dix et quinze sols les boites et phioles de ses onguemens. Et ce néanmoins amassa une très grande quantité de demiers. Il se brusloit avec des torches ardantes, et en brusloit semblablement d'autres, qu'il guarissoit dans deux ou trois jours, tout ainsi que si on y eust point touché. Il se lavoit les mains et la face de plomb fondu, sans aucun danger ni dommage. Il allégeoit aussi la douleur des gouttes et de plusieurs autres maladies, au grand estonnement des médecins et chirurgiens de Paris, qui ne pouvoient comprendre son secret, encore moins l'apprendre de lui. Enfin ils le firent chasser de la basse cour du Palais, et retirer en

sa maison derrière l'hostel de Bourgongne, où grande quantité de malades de tous sexes, aage, condition et qualité l'alloient trouver pour recevoir allégement des maux qui les tourmentoient. Messieurs de la Thuillerie et de Ploin, tous deux de mes amis, l'allèrent voir par curiosité, et achetèrent pour 25 sols chacun de ses pierres, onguens et huilles. Les propriétés en estoient remarquées en deux feuillets de papier qu'il donnoit imprimés. Beaucoup de médecins mesmes, chirurgiens et apothicaires en achetoient par personnes interposées.

Or encores qu'on lui eust fait deffenses de se plus monstrer en la basse cour du Palais, si est ce que par tolérance ou autrement il y revinst encores. Vray est que ce fust à l'endroit de la Chambre des comptes, où il y accouroit autant de monde que devant.

En ce mois de Juing, une femme près l'Eschelle du Temple à Paris, accoucha à sept mois de sept enfans, dont le dernier qui estoit un fils, eust vie et fust baptisé, les autres six vinrent morts, n'estant bien formés, ains si mal qu'on en pouvoit discerner le sexe. On disoit qu'elle s'estoit blessée.

En ce mesme mois, le jour de la Feste Dieu qui estoit le xxie ung certain homme françois estant passé devant le Sacrement de la procession St-André sans se descouvrir aucunement, en aiant esté interpellé tout haut par Monsr. le curé, cuida causer une émotion sans la sage prévoiance de Messieurs les Présidens Séguier et de Thou qui assistoient à lad. procession avec Monsr. le Procureur général, qui firent le hola au curé et aux

autres qui se commençoient à remuer, prians qu'on le laissast aller, et que si ce n'eust esté le respect du lieu qu'ils l'eussent envoié en lieu où il méritoit. Impudence à la vérité, bien digne d'estre chastiée et réprimendée.

Depuis ce jour, jusques au dernier de ce mois que le temps tourna à la chaleur, il fist une saison de Toussaints, si froide qu'il sembloit que l'hyver fust de retour.

Tous les jours furent si ténébreus et pluvieux qu'on apperceust point le soleil, et si froids qu'il falloit avoir recours au feu et aux vestemens d'hiver. Chose extraordinaire en la saison, jusque là qu'il fallut mettre sur les lits autant de couvertures qu'on mettoit en hiver, tant les nuits estoient froides.

Le dernier de ce mois, un de mes amis que je fus voir, me communiqua la lettre suivante qu'il venoit de recevoir du Ministre Goulart dactée de St-Gervais du XXIe Juin.

« Monsieur, je viens de recevoir l'Histoire de Savoie escrite par la Popelinière, mais je n'ai eu encore loisir de la feuilleter. Ce ne peut estre rien qu'exquis partant de telle main. Je suis sur les annotations du Sénéque, et si j'avois du loisir on me mect en main de présent un Sénéque latin comme accompli à l'aide d'un million de diverses leçons de dix manuscripts. Je ne sçai encores ce que deviendra tout cela. C'est un trésor. *Et egenum me copia reddit.* Je désire mourir chés la Théologie où j'ay de beaux desseins. Je voulois vous tirer en ce Palais des Muses célestes, mais nos aages et appréhensions différent. Toutesfois quand vous aurés mangé d'avan-

tage des fruicts du monde, vous m'en dirés des nouvelles si j'y suis.

«On ne nous menace ici que des escrits de *l'Apostat de Fresne, au pris desquels les Perrons,* Spondes, et autres estaffiers de l'Ante Christ sont moins estimés que rien, c'est ce que je désire voir, encore plus l'*Index Expurgatorius* que Monsr. du Plessis a fait imprimer. Je n'ai rien digne de vous. Nous n'entendons que tambours sur ce passage d'Espagnols, au nombre de six à sept mil ramassés, allans au pas chercher malheur et mort au Pays-Bas. D'autre part, le Duc s'appreste pour nous venir molester; façon à lui accoustumée. Le Roy est nostre voisin à Gés, ainsi nous sommes aujourd'hui puissamment environnés de toutes parts. De moi, je demeure paisible à St-Gervais, et suis sur le point de marier ma seconde fille, me laissant conduire à la divine Providence, et n'oubliant pas ce dire du Seingneur. Qu'à chaque jour suffit sa misère. Nous sommes en un temps où il faut: *Firmare animum constantibus exemplis.* N'aiant appréhension que de la cheute du Ciel. *Ut impavidos feriant ruinæ.*

« Nous attendons nouvelles du siége de Berck sur le Rhin, près de Wesel, et n'en avons encore rien de certain. Si les Estats en viennent à bout, le Cardinal Archiduc sera un Prestre pour tout potage.

« Nostre Seingneur veuille confondre ses ennemis et vous maintenir,

« Monsieur, en longue prospérité pour servir à sa gloire. De St-Gervais, ce 21 Juin. »

JUILLET

Le Vendredi VIe de ce mois, mourust à Paris Monsr. de Gumeauville aagé de 63 ans, ung de mes amis, et le mesme jour, ma cousine l'auditeuse Buier, d'une maladie de poulmon en la fleur de son aage.

Le Samedi VIIe de ce mois, on célébra dans l'Église St-Germain des Prés le service de la feue douairière Princesse de Condé [1], qui ne fust achevé que bien tard pour l'absence de Monseingneur le Prince de Condé, qu'on eust beaucoup de peine à y faire venir, et falust que Messieurs du Conseil en corps, comme représentant la personne du Roy, lui en allassent faire la requeste; Monsr. de Montpensier ayant esté esconduit de lui, pour quelque mescontentement secret qui ne leur voulust déclarer, sinon qu'on disoit, qu'il s'estoit senti offensé en la personne de Madame sa mère qui n'avoit esté priée, et de laquelle on avoit tenu quelques propos.

Monsr. d'Angers [2] fist l'oraison funèbre.

Le Mardi Xe de ce mois, à quatre heures du matin, on fist aux Augustins sans aucune cérémonie le service

1. Françoise d'Orléans, seconde femme de Louis I de Bourbon, Prince de Condé, mariée par contrat du 8 novembre 1565, morte à Paris le 10 juin 1601. Voy. la relation des cérémonies de ses obsèques, f. Dupuy, nº 140, fº 141.

2. Charles Miron.

de feue madame de Nevers, le corps de laquelle fust transporté à Nevers.

Le mercredi XIe, Madame la Duchesse de Bar, seur unique du Roy, arriva à Paris accompagnée de Monsr. de Lorraine son beau père, et vinst descendre sur Zamet, où Sa Majesté lui avoit fait apprester à soupper dès le jour de devant [1]. Monsr. le Duc son mari n'y estoit point, aiant esté contraint de s'arrester à Toul pour une apoplexie qui l'avoit saisi.

Le lendemain, lad. Dame estant partie de son logis près les Filles Répenties pour aller trouver leurs Majestés à St Germain ; le feu se prist la nuict en sa maison qui fust grand tellement qu'il y eust grosse allarme en tout le quartier St. Honoré. Ce feu venoit d'avoir trop chauffé les cheminées, mais ce sot peuple disoit, que c'estoit qu'on y avoit fait ce jour là presche, ce qui estoit faux.

Le Dimanche XVe de ce mois, mourust à Paris Madamoiselle de Grandchamp aagée de 77 ans.

Ce jour le fils unique d'une des meilleures maisons d'Amsterdam aagé seulement de XIV à XV ans, qui avoit ung bel esprit et estoit jà fort docte aux mathématiques, se noya sous le pont du quay des Augustins.

Ce jour mesme arriva le Duc de Guise à Paris, auquel un mien ami ouist asseurer que dans la ville de Marseille, en moins de trois semaines ou un mois, il

---

1. Lestoile a mis et rayé : « Qu'il était arrivé de Monsseaux, où il était allé au devant d'elle. »

estoit mort plus de quatre mil enfans de la petite vérolle.

Le lundi XVI° de ce mois, ung mien ami me monstra des lettres de Strasbourg de Mons[r]. Bongars, agent du Roy en Allemagne, dactées du VII° de ce mois, par lesquelles il lui donnoit advis d'ung soldat de la compagnie du capitaine Suicchart de Liebneauu, qui aiant servi au Pays Bas, et estant de retour en sa maison au mois de May dernier, estant couché près de sa femme, avec laquelle il y avoit sept ans qu'il estoit marié, se sentist assailli d'une forte colique, et au bout d'une heure accoucha d'une fille Sa femme l'aiant déféré à la Justice il confesse qu'il avoit les deux sexes dès sa naissance, qu'il avoit esté baptisé garçon et nommé Daniel et qu'il avoit couché au Pays-Bas avec un Hespagnol une seule fois, et en estoit devenu gros. Son enfant fut baptisé et nommé Elisabeth. La cérémonie fut faite à la soldatesque, avec trompettes et tambours en compagnie de 500 soldats. Il alaictait son enfant à la mamelle droite et avoit la gauche masle, qui ne donnoit point de lait, aussi étoit-ce au costé gauche qu'il avoit les instruments de virilité, par lesquels il rendoit son eau comme un masle.

Le mercredi XXV°, Madame se préparant faire prescher au Louvre en grande assemblée, le Roi ne le trouvant bon, lui manda qu'elle le fist dire en son hostel, si bon lui sembloit, mais qu'au Louvre il ne le vouloit pas, ce qu'estant sceu la compagnie s'y transporta tout aussi tost et y eust deux chambres pleines.

Madame y vinst aussi, avec un grand nombre de Gentilshommes et Seingneurs de la Religion.

Le Jeudi xxvie, l'agent du Turq sortist de Paris pour s'en retourner prenant son chemin par Lyon, et de là à Marseille pour aller à Constantinople.

Le lundi xxxe, Monsr. de Verthamon, Secrétaire du Roy, estant en une sienne maison des champs près Paris, fust tué et assommé par les paysans.

En mesme temps, près la ville l'Evesque, un marchant de Paris demeurant en la rue des Lombars fust volé par des gardes du Roy, et à xx pas de la porte St. Honoré tué par eux, et un sien nepveu bien blessé.

Le mardi, dernier du mois, on trouva en ces masures d'entre la porte Bussi et St. Germain, la teste d'une femme, dans un coffre, fraischement tuée, avec ses jambes seulement, le reste du corps aiant été osté. On descouvrit qu'elle estoit servante d'Aubert advocat du Roy en la cour des Aydes, qui l'avoit accoustrée de ceste façon, après avoir abusé d'elle, et avoir eu (ainsi qu'on disoit) son pucelage.

En ce mois, ou la chaleur fust très grande se naiè-rent plus de gens à Paris en se baignant qu'on en avait oui parler en 50 ans.

AOUST

Le mercredi premier de ce mois, Monsr. de Chavagnac, curé de St. Supplice, homme docte et grand théologien, atténüé de longue maladie, mourust à Paris en son Presbitère de St. Supplice [1].

Le sire Carrel, marchant de Paris fust enterré ce jour magnifiquement, homme grandement riche, mais avare extrêmement, dont il fust surnommé le Roy des vilains. On disoit qu'il mouroit riche de 150 mil escus.

Le Samedi IVe de ce mois, sur les XI heures du matin, mourust à Paris Madame la Présidente de Thou [2], aagée de 34 ans seulement, après avoir esté malade XXXVI jours continus sans intermission. A cause de l'affliction de son mari qui estoit Président de l'Edit en ceste année, fut donné arrest par lequel il fust dit, que les Présidents Blancmesnil et Forget présideroient chacun en leur tour en lad. Chambre de l'Edit.

Le mercredi VIIIe de ce mois, le Duc de Lenos, fort bien accompagné arriva à Paris, où il estoit envoié en ambassade vers le Roy de la part du Roy d'Escosse. Le

1. Lestoile fixe la mort de Chavagnac qui, après avoir rempli un rôle important dans le temps de la Ligue, disparaît de l'histoire.

2. Marie de Barbançon, fille de François, seigneur de Caric, décédée sans enfant.

Comte de Soissons alla au devant de lui avec une belle troupe de noblesse.

Le Vendredi xe, je vis lettres escrittes de Spas par lesquelles on mandoit que le premier jour de ce mois, Guillot, qu'on nommoit le Bouffon, dansant en un pré avec des Dames, avoit esté tué d'un coup de tonnerre.

Le Samedi xie, on eust à Paris les nouvelles de la reddition de Berk entre les mains du Comte Maurice, place forte située sur le Rhin en Clèves. Led. Comte en envoia faire les feux de joie au fort de Lille, à une lieue d'Anvers et à Ostande, que l'Archiduc tenoit assiégée il y avoit bien deux mois. Laquelle on disoit que s'il ne prenoit, qu'il demeureroit à la fin un pauvre prestre.

Le lundi xiiie, fust publié à Paris un Edit, portant deffenses à toutes personnes, de quelque qualité qu'ils fussent de porter en leurs habillemens, aucuns draps ni toilles d'or ou d'argent, clinquans ou passemens sur peine de 500 escus d'amande. Le Roy en exempta seulement ses gardes, auxquels il donna permission d'user ceux qu'ils avoient.

Ce jour arrivèrent à St. Germain en Laye où la Cour estoit, les Evesques d'Embrun [1], d'Evreux [2] et de Clermont [3], avec le Capussin frère Ange, et quelques autres du clergé pour livrer tous ensemble un assault à Madame, seur du Roy, en intention de lui faire chan-

---

1. Honoré Dulaurens, frère du médecin du Roi.
2. Duperron.
3. François de La Rochefoucault.

ger sa religion. Mais nonobstant tout ce qu'ils y emploièrent, elle demeura ferme, et leur déclara par généreuses réparties qu'ils perdoient leur temps, et qu'elle estoit aussi bien et mieux qu'eux asseurée de son salut en la profession de la religion qu'elle faisoit, en laquelle comme estant la vraye, elle estoit bien résolue de vivre et de mourir.

Le lundi xxe de ce mois, mourust à Paris en l'aage de xix ans Madame de la Roque, petite fille du Président de la Place, mariée au Sénéchal Douis, d'une fiebvre quotidienne extrêmement chaude, de laquelle elle languist treize jours, pendant lesquels elle enfanta une infinité de beaux discours et mourut fort chrestiennement.

Le mardi xxie, Monsr. de la Rochechandieu fut reçeu Conseiller en la Cour du Parlement et envoié en la quatriesme chambre des Enquestes, selon que portoit l'Edit accordé à ceux de la Religion.

Le lundi xxviie, le roi partist en poste de Verneuil, et s'en alla à Calais, où il fust suivi de la pluspart de ses mareschaux et capitaines. On fist courir divers bruits sur ce voiage si prompt et inopiné, dont l'Archiduc mesme, qui assiégeoit Ostende fust en fort grand esmoi [1].

Le Dimanche xxvie Madamoiselle Bureau, aagée de 45 ans, riche ainsi qu'on disoit de dix à douze mil li-

1. Voy. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 362; *Mémoires de Ph. Hurault*, p. 612.

vres de rente, mourust à Paris en sa maison des faux-bourgs St. Germain. Elle estoit veufve d'un Auditeur des Comptes, n'avoit point d'enfans, se tuait cependant le cœur et le corps pour en amasser, ne sachant l'héritier qui les devoit avoir (vraie malédiction de Dieu), faisoit d'un œuf à deux fois, vendoit les fruits de son jardin, et donnoit à boire aux passans, estalant à sa maison comme à la taverne, tant elle estoit misérable.

En ce mois, le Roy receust lettres de la Rochepot, son ambassadeur en Espagne, par lesquelles il lui donnoit avis d'ung effort et violence qui contre le droit des gens lui avoit esté fait à Valladolid le XXVIIe du mois passé [1].

Comme les chôses se passèrent en ce fait ici, ung grand Seigneur l'escrivit à un homme de qualité de ceste ville qui me presta sa lettre, de laquelle j'ai fait l'extrait qui s'ensuit [2].

Nous avons nouvelles certaines et particulières de la Cour d'Espagne, d'ung que nous y avons desquelles je vous ai bien voulu faire part, pour ce que peult estre vous n'en avés point de plus seures. Il m'escrivit qu'en la querelle des gens de Monsr. l'Ambassadeur le XVIIe Juillet, il y eust ung prestre et ung gantier tués et deux Espagnols blessés. On fit entendre au Roy d'Espagne

1. Voy. P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 162; Sully, *Mémoires*, t. I, p. 362; Ph. Hurault, p. 612; *Lettres missives*, t. V, p. 447.
2. Voy. f. Dupuy, 110, f° 107.

qu'il y en avait dix ou douze de morts. Tellement qu'il commanda à l'Alcade de se saisir des François. Suivant quoi l'Alcade sur les trois heures du matin eschela la maison de l'Ambassadeur, et constitua prisonniers tous ceulx qu'il y trouva jusques au nombre de 22, prist 150 escus qui appartenoient au cuisinier, et pour environ six ou sept cents escus de vaisselle d'argent de Monsr. l'Ambassadeur, entra en sa chambre et fouilla son cabinet. Enquis dudit Ambassadeur qui le faisoit si hardi, respondit que c'estoit le commandement de son maistre. A quoi il répliqua que sans le respect de son maistre il lui eust couppé la teste. Le fier Alcade lui respondit, qu'il l'eust bientôt emmené avec les autres, si son maistre lui eust commandé. De quoi, l'Ambassadeur justement offensé se transporta vers le Roy d'Espagne pour lui en demander justice qui ne lui fust ni accordée ni refusée.

On dit que cela s'est fait par le conseil du Duc cy devant Gouverneur du Roy, et à présent de son Estat. Le Nonce du Pape est enfin intervenu en ces brouilleries, et a tout appaisé. Car le ve de ce mois il alla lui mesme à la prison quérir le nepveu de l'Ambassadeur, le mena au palais vers le Roy pour avoir sa grâce, laquelle lui fut octroiée moiennant xv cens escus pour les parties. Je m'oubliois de vous dire que lorsqu'on mist en liberté les François, le peuple crioit qu'il falloit tout tuer, et en furent en danger à ce qu'il m'en escrit. Le droit des gens est tousjours violé par ceste race Maranne, et si nous ne craignions pas tant l'Espagnol,

nous le valons assés. C'est un beau sujet pour en demander chaudement et vertement la raison. Mais j'ay bonne grâce d'interposer mon jugement ès actions des Princes. Aussi n'y entray-je pas plus avant.

En ce mois, Taxis, Ambassadeur d'Espagne, receust une lettre du Viceroi de Naples, que j'ay entre mes papiers, par laquelle il lui mandoit que le Duc de Florence, à l'instante poursuite du Roy d'Espagne, son maistre, lui avoit livré Don Sébastian, prétendu Roy de Portugal, lequel il avoit interrogé et confronté, et congneu que c'estoit un vrai imposteur Calabrois, bien que plusieurs disent que lui mesmes estoit un imposteur, qui faisoit dire tout ce qu'il vouloit à ses accusateurs pour estouffer la vérité de ceste histoire mémorable et extraordinaire. Les advis et lettres qui en ont esté escrites de Venise (que j'ay entre mes papiers) tesmoingnent le contraire [1].

En ce mesme mois, on eust ici nouvelles de quelques menées tracées par les Jésuistes à Bordeaux, dont le Mareschal d'Ornano adverti, assembla quelques-uns du Parlement et de la ville, où ils furent blasmés d'avoir fait imprimer ung meschant petit livret, avec injonction expresse à eux de le supprimer et en retirer les copies, en attendant sur ce plus au long la volonté du Roy. Ce livre estoit dédié au Cardinal de Sourdis, et concernoit une Congrégation érigée en leur collége,

1. Voy. P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 152, l'histoire curieuse de dom Sébastien.

dans lequel il se trouvoit des articles fort suspects, entre les autres que nul ne se pourroit confesser à autre qu'à ung de ladite Congrégation (qu'ils avoient composée d'un Recteur, d'un Président, de dix Conseillers et d'un Secrétaire) s'il n'estoit jugé nécessaire par ledit Recteur, ou que ce fut pour le bien et avantage de ladite Congrégation; et en un autre, que nul ne pourroit aller hors du Roiaume sans prendre congé dudit Recteur, et de toute la Congrégation, s'il estoit possible, afin de prendre lettres patentes pour estre receu ès autres Congrégations. Et estant dehors que l'on seroit tenu de mander des nouvelles de tout l'estat des affaires.

Les Jésuistes pour leurs excuses disoient qu'ils l'avoient fait imprimer sur la copie imprimée à Thoulouse, de l'auctorité du Cardinal de Joieuse, en l'an 1598, sans aucun sinistre dessein, rejettant le tout sur leur simplicité, et que l'article de la confession n'avoit esté fait que pour leurs petits escoliers, dont ladite Congrégation estoit en partie composée.

Sur la fin de ce mois fust fait commandement par le Roy à tous les Gouverneurs des havres, d'arrester tous les navires, et mesme les Hespagnols qui s'y trouveroient, ce qui fist courir des bruicts de guerre contre l'Espagnol, semblables à ceux du feu Roy d'Espagne avant la paix, qu'on faisoit mourir à Paris et ressusciter tous les ans trois ou quatre fois. Sa Majesté ce pendant visitoit les maisons de plaisir de Paris, et s'y faisoit traicter par les propriétaires; entre les autres l'Abbé

de Tiron le traicta en sa maison de Vanves, le Président Bragelonne en la sienne de Charonne, et Madame de Loménie à St. Ouin, où les Omelettes de Portugal et les Tourtes d'Ambre et de Muscq ne furent oubliées.

SEPTEMBRE

Le Mercredi XII[e] de ce mois, je fus voir une fille qu'on monstroit en la rue de la Harpe, près les gros tournois, qui estoit assés belle, aagée d'environ cinq ans, née en Frize l'an 1596, près Dembdenden, en ung village nommé Engherave, laquelle n'avoit point de bras, ains une jambe seulement, et au pied d'icelle que quatre doigts, dont elle prenoit son boire et son manger. Avoit l'ouïe fort bonne, parloit très bien et distinctement, voioit clairement, respondoit fort à propos pour son aage et paroissoit avoir ung très bel esprit. Chose rare et admirable [1].

Le Samedi XV[e] de ce mois, le Roy arriva de Calais a Paris où il ne fist que disner chés Mons[r]. de Maienne, à

---

1. Paul Contant, dans son poëme *le Jardin et Cabinet poétique* (in-8, Poitiers, 1608), fait l'éloge de cette fille qu'il vit en 1605. Elle parlait cinq langues et était belle en perfection. Voy. Dreux Duradier, édit. 1842; Niort, t. I, p. 414, où les vers de Contant sont cités.

l'hostel de Nevers, et de là s'en alla en poste coucher à Fontainebleau. Ce fut Sa Majesté mesme qui le premier dit avec regret les nouvelles de la mort de Monsr. de Chastillon [1], tué d'un coup de canon qui lui avoit emporté la teste sur le rampart d'Ostande, ainsi qu'il estoit allé considérer quel chemin il feroit tenir à six mil hommes divisés en deux bandes, avec lesquels il devoit aller emporter les tranchées de l'ennemi. Ce qu'il eust infailliblement exécuté selon toutes les apparences humaines, sans ce coup de boulet.

Ce jeune Seingneur, aagé de XVIII ans seulement, digne héritier des vertus de ses ancestres et de leur valeur, mourust de ceste mort après avoir acquis (par le tesmoingnage du Roy mesme) la meilleure part de l'honneur et de la gloire, à laquelle les vieux Capitaines aspirent tous les jours.

Le Jeudi XXVIIe de ce mois de Septembre, Feste de St. Cosme, la Roine accoucha à Fontainebleau d'un fils, à XI heures du soir [1]. La Varanne en apporta les premières nouvelles à Paris, où l'ordre de la resjouissance

---

1. Henri de Coligny, comte de Coligny, fils de François de Coligny, seigneur de Chastillon sur Coing, et de Marguerite d'Ailly, colonel général des gens de pied français en Hollande, amiral de Guienne, gouverneur de Montpellier, capitaine de 50 hommes d'armes. Il fut tué le 10 septembre. Voy. de Thou, l. CXXVI, t. XIII, p. 617, et *Lettres missives*, t. V, p. 470.

1. Voy. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 374; P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 165, et *Archives curieuses de Cimber*, t. XIV, p. 196 : *Récit de la naissance des enfants de France*, par Louise Bourdier.

ordonné par Mons[r]. le Chancelier, fust gardé comme s'ensuit :

Le Vendredi XXVIII[e], à deux heures après midi, la grosse Cloche du Palais commença à carillonner. A deux heures et demie, celle de Nostre Dame, qui donna le signal de toutes les Eglises de Paris de faire le semblable. A trois heures, le *Te Deum* fust chanté en la grande Eglise, où assistèrent les Cours souveraines en robbes rouges avec toutes les autres Compagnies, et en mesme instant en fust fait autant par toutes les paroisses, monastères et communautés de la ville. A l'issue de ces *Te Deum* fust allumé le feu de joie publiq en la place de Grève, où on tira le canon tant de la ville que de l'arsenal, et le soir furent faits feux particuliers par tous les quartiers de la ville, où le canon, tant de ladite ville que de l'arsenal, fust de rechef tiré. Et le lendemain, Feste St. Michel, se fist procession générale solemnelle à laquelle assistèrent Messieurs de la Cour de Parlement, Messieurs de la Ville et autres Compagnies.

On donna pour nourisse à Mons[r]. le Dauphin une nommée Poncet, fille d'une bonne mère dévote ligueuse, nommée Hottoman, qu'on appelloit la Mère des Seize, et femme d'ung mari qui ne valoit guères, mais pour son regard d'elle fort honneste femme, et la bonne façon de laquelle revenoit fort à Leurs Majestés, principalement au Roy, qui non obstant le dire de son médecin, qui y en vouloit mettre une autre, voulust absolument qu'elle le fust. Pour médecin de Mons[r]. le Dauphin on

y mist Erouard[1], à la faveur et recommandation de Monsr. de Bouillon. Et pour ce que ledit Erouard estoit de la Religion, on disoit qu'on avait voulu marier Père Eternel et Agimus ensemble.

Ce jour xxviie du mois, Monsr. de Ris, Conseiller d'Estat de Sa Majesté, mourust à Paris d'une mort subite et inopinée. Et pour ce que quelques jours auparavant il avoit mangé des prunes à son disner, au logis de Monsr. le Chancelier, où il disna avec Monsr. de Silleri, de Messe et du Tremblay, qui tous trois s'en trouvèrent mal, et Monsr. le Chancelier aussi qui en fust plus malade que les autres, on disoit à Paris qu'il avoit esté empoisonné, pour ce qu'aussi tost qu'il en eust mangé il se commença à se trouver mal, et les autres aussi. Toutesfois il ne trouva preuve ni apparance suffisante pour le faire croire.

Ung moine m'apporta chés moi ung mémoire pour conférer sur un passage qui disoit estre dans le second Tôme des *OEuvres de Luther*, au Tôme II. *ad duos Parrochos de Anabaptismo*, f° 267, par lequel on prétendoit que Luther avoit recongneu l'Eglise romaine pour la vraie Esglise. Mais avant que de sortir de mon estude justifiasmes le contraire par le passage du livre allégué[2].

---

1. Jean Héroard, né le 22 juillet 1551, mort le 8 février 1628, médecin célèbre, auteur de plusieurs ouvrages et, entre autres, du journal manuscrit de la santé du Roi Louis XIII, de sa naissance à la fin de janvier 1628. Ce curieux manuscrit est à la Bibliothèque impériale.

2. Ce paragraphe est raturé dans le manuscrit.

Madam[lle] Beauclerc, fille de Mons[r]. Dargouge, nouvellement mariée avec Beauclerc Conseiller en la Cour, mourust à Paris sur la fin de ce mois, de la vérole (ainsi qu'on disoit) que son mari lui avoit donnée. Accident possible qui n'estoit point, mais qui estoit aisément creu pour le peu de crainte de Dieu qu'on remarquoit aux jeunes hommes de Paris, qui de cest énorme vice en faisoient vertu et galanterie.

Le dernier de ce mesme mois, on receust ici nouvelles de la bataille de Sigismond Bathori avec Michel Vayvode de Valachie et Georges Laste, donnée le III[e] aoust de la présente année sur la frontière de Hongrie et Transylvanie; en laquelle ledit Bathori avec grande honte et perte de ses gens avoit esté desfait [1].

OCTOBRE

Le lundi XV[e] de ce mois fust donné à Paris en la Chambre des Vaccations ung arrest notable contre une femme qui avoit eu affaire à un chien; duquel j'eus avec peine le suivant extrait, pour ce que la Cour avoit deffendu de le libeller, et le recouvrai par le moien d'un mien ami qui estoit greffier.

---

1. Voy. P.-Cayet, *Chron. sept.*, p. 171; de Thou, t. XIII, p. 641.

Extrait des Registres de Parlement.

Veu par la Chambre des Vaccations le procès criminel fait par le baillivf du baliage et Seigneurie de St. Lubin de Crevant, à la requeste du Procureur fiscal demandeur contre Claude Culan nativfve de Rosay, en Brie, servante domestique du Prieur de Rumercourt, prisonnière ès prisons de la Conciergerie du Palais, appellante de la sentence contre elle donnée par ledit Baillivf ou son Lieutenant, par laquelle ladite Culan estoit deuement déclarée attaint et convaincue du crime de luxure abominable et brutalité. Pour réparation d'icelui, et d'avoir eu habitation avec un chien par abomination et comme contre nature, icelle de Culan auroit esté condamnée à estre pendue et estranglée à une potence, qui pour ce seroit dressée dans le carrefour et lieu publiq du lieu de St. Lubin de Crévant, à laquelle potence seroit pendu semblablement ledit chien avec lequel ladite Culan auroit fait et commis ladite abomination, tant que mort s'en ensuive, et ce par l'exécuteur de haulte justice. Ce fait les corps, tant de ladite Culan que dudit chien après bruslés et réduits en cendres pour exécration dudit crime. Les biens de ladite de Culan acquis et confisqués à qui il appartiendroit, sur iceux préalablement pris la somme de trente trois escus ung tiers d'amande envers justice. Et néantmoins avant l'exécution dudit jugement ordonné que ladite de Culan seroit mise et appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, afin de parler par sa bou-

che; ouïe et interrogée en ladite chambre ladite prisonnière, sur sa cause d'appel, et cas à elle imposés, et tout considéré; dit a esté, que ladite chambre, a mis et mect ladite appellation et sentence de laquelle a esté appellé au néant, sans amande, sauf en ce que par icelle est ordonné que ladite de Culan sera mise et appliquée à la question. Ladite sentence au résidu sortissant son effect. Ordonne en outre que ledit procès sera bruslé avec le corps de ladite Culan, et pour faire mettre ce présent arrest à exécution selon sa forme et teneur, lad. chambre a renvoié et renvoie lad. de Culan prisonnière par devant le baillivf de Rotigni ou son lieutenant. Fait en lad. chambre le xv[e] Octobre 1601.

Collation...

Ceste misérable femme avoit servi toute sa vie des proebstres. Confessa avant que mourir son abomination. Dit que pour la perpétrer plus aisément avec son chien (qui estoit un grand chien blanc fort haut à longue queue) elle se frottoit la nature des drogues qu'on a accoustumé de bailler aux chiennes chaudes.

Son rapporteur fust Mons[r]. Viole, Conseiller aux enquestes, au défaut de Mons[r]. de Heres absent.

En ce mois fust imprimée à Paris, l'histoire ou plus tost la fable d'ung Jésuiste sodomite bruslé à Anvers, lequel estoit mort en la Religion, détestant le célébat comme l'unique et principale cause de son énorme pecché.

Sur la fin de ce mois, on mit en avant une confé-

rence pour la conversion de Madame, laquelle avoit esté finalement accordée et comme résolue, n'eust point d'effect, pour les formalités desquelles ils ne se peurent accorder, chacun y cherchant ses avantages et rien autre chose.

Monsr. le Mareschal de Bouillon qui ne l'avoit trouvée bonne, se souvenant de la dernière de Monsr. du Plessis, dit à Madame (qu'il voioit comme esbranlée, aiant tousjours Monsr. d'Evreux à ses costés et à ses aureilles, sous un tacit consentement et commandement du Roy qui favorisoit manifestement et en apparence les moienneurs de ceste conversion) que si Son Altesse avoit bien envie de les quitter, qu'il ne falloit que faire instruire, et que pour cela il n'estoit besoin de conférence, laquelle ne pouvoit estre que préjudiciable à leurs Eglises. Madame, avec les larmes aux yeux répliqua que jamais ceste volonté ne lui estoit tombée au cœur, mais bien avoit elle à se plaindre d'eux, qu'estant poursuivie de tout le monde, elle n'estoit assistée de personne, et qu'ung seul ne parloit pour elle. Et à la vérité ceste dame avoit journellement de grands assauts et rudes à ceste occasion, principalement de son mari qui ne faisoit que crier qu'il estoit damné, et se mectant à genoux devant elle souvent, mesme la nuict sur son lict, la prioit à jointes mains d'avoir pitié de lui et de son âme, mectant en besongne de toutes parts ceux qui pensoit lui pouvoir aider et servir à sa conversion. Finalement le Roy à la sollicitation et prière de Monsr. le Duc de Lorraine tenta un dernier effort, venant des

prières aux menaces, et comme à la force, tellement que entre autres rudes propos que Sa Majesté lui tinst, il lui dit qu'il ne vouloit point estre appellé frère d'une répudiée, comme elle se pourroit asseurée de l'estre de son mari, si elle continuoit en son opiniastreté, et qu'il savoit bien qu'il estoit tout résolu de la quitter si elle ne se convertissoit bientost, et qu'il la délaisseroit. A quoi Madame respondit : qu'elle s'asseuroit tant de sa bienveillance et bonne amitié, que quand son mari la lairroit, il ne la délaisseroit point pour cela. A laquelle le Roy, jurant son Ventre St. Gris, dit que si, et qu'il n'y auroit point de lieu de retraicte pour elle en son roiaume. Lors, Madame généreusement répartist en ces mots : Monsieur, quand vous me délaisserés, Dieu ne me délaissera point ; c'est là où est ma fiance. J'aime mieux estre la plus misérable de la terre que de le quitter pour les hommes. Ceste parole tira les larmes des yeux du Roy (mais beaucoup de gens sont souvent trompés de ces larmes là) pour ce que les actions des Princes ne sont bien congneues qu'à eux mêmes.

Quoi que c'en soit, le Roy dès l'heure protesta à ceux de la Religion et à Monsieur de la Forse entre autres, qui lui en avoit parlé fort librement, qu'il ne la forceroit jamais en sa conscience, et qu'il ne lui en parleroit plus. Promesse aisée à Sa Majesté de faire, et encores plus (disoit l'on) de tenir.

Une répartie généreuse de Madame n'est ici à oublier, lorsque le Roy entre autres propos qu'il lui tinst lui dit : Qu'aiant un mari, un beau père, un frère

Roy de France, brief tous ses parens et amis catholiques; on ne la tiendroit que pour la garse d'un Duc de Bar. Elle lui répliqua sur le champ : Que le meilleur estoit que de ceste garse là, il se trouveroit qu'il en avoit été le M........

Le lundi XXIXe de ce mois, je receus de la Rocelle les advis suivants, par des lettres que m'en escrivist un mien ami de la Religion dactées du XIVe du présent mois.

Nos Rochelois retirent tous leurs moiens d'Hespagne au grand regret des Hespagnols, qui appréhendent extrêmement l'orage de la guerre. Il y a une telle consternation et un si grand esbahissement parmi eux, qu'ils ne scavent plus à quel saint se vouer. Vous en aurés plus appris par l'arrivée de Monsr. de la Rochepot, que je ne vous en scaurois escrire en trois feuilles de papier. Le Roy d'Hespagne fait couler tous ses meilleurs soldats ès quartiers de Navarre et des pays qui voisinent la France. On a contraint par force de pauvres Bisongnes à prendre les armes, quoique plus propres à mettre en ung hospital, qu'à prendre les armes, pour estre en garnison ou en une armée. Vous aurés par ci devant bien sceu, comme les Hollandois ont battu les navires des Indes, et comme les Hespagnols se voiant perdus, ont tous jetté leurs trésors en la mer, selon l'instruction que les Jésuistes leur avoient donnée sous de gros anathèmes s'ils faisoient autrement, plustost que leurs ennemis en jouissent. Il s'imprime ici quelques beaux livres et du tout excellens. Je vous

promets que vous en aurés des premiers aussi tost qu'on les aura tirés de dessous la presse qui ne peut encore de trois mois, tout lequel temps je séjournerai, comme je voy, en ceste ville.

Je vous envoie un assez bon Epigramme, qui me fust ces jours passés donné sur cest Atlas qui seul de ses espaules, semble soustenir les montagnes de Romme.

L'Eglise Romaine fait ventre,
D'un Perron on la tient debout,
Ce Perron ne vaut rien du tout,
Elle cherra donc en son centre.

NOVEMBRE

Le Dimanche IVe de ce mois, le Roy estant arrivé le jour de devant à Verneuil, Madame la Marquise y accoucha d'ung fils [1], que le Roy baise et mignarde fort, l'appellant son fils et le disant plus beau que celui de la Roine sa femme, qu'il disoit ressembler aux Médicis, estant noir et gros comme eux; de quoi on dit que la Roine estant advertie, pleura fort [2].

Le Mardi XIIIe, Aubert, avocat du Roy en la Cour des

1. Henry, nommé premièrement Gaston, duc de Verneuil. Le P. Anselme indique sa naissance au mois d'octobre sans date.

2. Le Roi voulait que l'enfant naturel fût traité comme le Dauhpin. Voy. Ph. Hurault, p. 614.

Aydes, fust crié à Paris à trois briefs jours pour sa brutale et inhumaine cruauté envers sa chambrière. Sa confiscation donnée à Monsr. de Bouillon.

Le Vendredi XVIe, le Roy courant un cerf dans la plaine d'Herbelay, après avoir pris son disner au logis de Monsr. Prévost Malassise, fut blessé d'ung coup de pied de cheval, duquel il eust couru fortune de sa vie, si Monsr. le Duc de Montbazon ne se fut jetté au devant. Aussi Sa Majesté dit tout haut : Qu'en quelque rencontre et bataille qu'il se fust trouvé, il n'avoit jamais eu tant de peur que de ce coup là.

Au mesme temps, et peu après, comme Sa Majesté tenant entre ses bras son Dauphin, s'amusoit à le faire sauter par plaisir, il lui eschappa des mains, et sans la nourisse, qui le receust habilement, il l'eust possible tué. Ce feust une seconde peur qu'il eust, qui lui fist protester de ne le plus manier de ceste façon. Protestation bien à propos, mais encores plus agréable à Dieu, d'où il faut croire que tels advertissemens et délivrances lui venoient, si elle eust esté pour ne le plus offenser.

Le voiage de Blois estoit en bruict en ce mois à la Cour, où on disoit que le roi faingnoit de vouloir aller, pour chasser Monsr. de Lorraine et son train de la Cour. Comme à la vérité le bruict en expira avec la sortie dudict Seigneur.

Force rougeolles et petites véroles à Paris en ce mois. Le jeune Couvé, avocat en la Cour, ung de nos voisins, aagé seulement de XVIII ans, en mourust, aiant tiré à la mort cinq jours entiers.

DECEMBRE

Le Lundi XVIIe de ce mois, Madame partist de la Cour qui estoit à Paris pour s'en aller en Lorraine. On disoit qu'on lui avoit promis de ne lui parler de six mois de sa religion. Mons[r]. d'Evreux prenant congé d'Elle, lui présenta le livre qu'il lui avoit promis, à la charge de le voir, et de ne le monstrer à personne; montant dans son carrosse elle le mist dans son manchon. Le Roy la reconduist jusques à Brieconterobert. Mons[r]. de Lorraine son beau père s'en alla tout fasché et mal content; son voiage ne lui avoit servi de ce qu'il pensoit, car de huict cens mil escus qu'on disoit qu'on lui devoit, et qu'il s'attendoit de recevoir, il n'en toucha que deux cens mil ou deux cens cinquante mil au plus.

Ce jour le Recteur de l'Université mourust à Paris dans le collége de Boncour.

Le Mardi XVIII[e] de ce mois, la Roine alla chés ung nommé Guittard, demeurant sur le quay des Augustins, voir son cabinet rempli d'une infinité de choses belles et rares qu'il avoit apporté et fait venir de la Turquie et autres pays du Levant, où il avoit longuement voiagé.

Il monstra à la Roine entre les autres singularités, ung vase qu'il lui dit avoir ceste propriété de n'y pouvoir tenir aucun poison qu'il ne se cassast incontinent,

tellement qu'on se pouvoit asseurer qu'en beuvant dedans, on ne pouvoit jamais estre empoisonné.

La Roine loua la singularité de son vaze, mais dit qu'elle en auroit estimé beaucoup plus ung qui en beuvant dedans eust peu oster la mélancolie, et que s'il en avoit quelqu'un en son Cabinet, qu'elle l'achetteroit ce qu'il voudroit, et si lui promettroit de boire tous les jours dedans. Laquelle parole ne tumba à terre [1].

Le Mercredi xxvi[e] de ce mois, le notaire Croizet, lequel la surveille de Noël m'avoit encores passé une quictance pour Mons[r]. de Ligni, mourust à Paris en sa maison, en réputation d'un très homme de bien comme il estoit, entier et fidèle en son estat, vertu d'autant plus recommandable qu'elle se trouve rare à Paris en la pluspart de ceux de cest estat.

Le Jeudi xxvii[e] de ce mois [2], Madame la Princesse de Conti [3] mourust à St. Arnoul, et le jour mesme Mons[r]. le Comte de Soissons espousa Madamoiselle de Lucé sa fille [4] qui ne savoit rien de ceste mort, selon la volonté mesme de ceste Princesse qui craingnoit que la mort ne le rompist si on différoit davantage. Elle avoit quatre

---

1. Ce paragraphe est rayé dans le manuscrit.

2 Le 26 selon le P. Anselme, t. I, p. 334.

3. Jeanne de Coême, dame de Bonnetable et de Lucé, fille de Coême, seigneur de Lucé, et d'Anne Pisseleu, veuve de Louis, comte de Montafié en Piémont, mariée en janvier 1582 à François de Bourbon, prince de Conti.

4. Anne, comtesse de Montafié, dame de Bonnetable et de Lucé, fille de Louis, comte de Montafié, morte le 17 juin 1644.

maladies, la petite vérole, la rougeolle, le pourpre et le flux de sang.

Le Dimanche xxxe, la Roine avec le petit Coesar, tinst le fils du Duc de Montbazon dans l'église de St. Germain de l'Auxerrois. L'Evesque d'Angers le baptiza.

Le lundi dernier de cest an 1601, fust mis en terre dans l'église St. Gervais à Paris, Monsr. Damours, Conseiller d'Estat.

En ce mois, Monsr. le Lieutenant Criminel alla au couvent des Carmes à Paris prendre prisonnier ung Carme nommé le Père Camus accusé de sodomie, avec ung jeune novice aagé seulement de xv à xvi ans accusé du mesme crime. Ce Père Camus estoit en réputation audit couvent d'un bon religieux, pie et dévot qui avoit fait le voiage de Hierusalem, et en avoit rapporté tout plain de petites singularités, homme desjà mûr aagé de 55 à 60 ans.

En mesme temps le Vicaire de Vaugirard accusé d'avoir forcé une petite fille de l'aage de neuf ans, adverti de la poursuite qu'on en faisoit contre lui, et que Monsr. le Prince de Conti lui vouloit faire mettre la main sur le colet, s'alla de lui mesme rendre prisonnier à l'Evesché, comme en un lieu de franchise où personne ne lui diroit plus mot.

Une nouvelle démoniacle fust amenée à Paris en ce mois, et se voioit en la rue de la Savatterie, gardée par un prestre, et avoit son père avec elle, qui dit à ung de mes amis qui l'estoit allé voir, que pour ce que sa fille estoit de Picardie du diocèse d'Amiens, qu'il l'y avoit

menée pour la faire voir à l'Evesque, mais qu'il lui avoit fait donner le fouet.

On n'ouist point parler des miracles de ce Diable pour ce qu'on y donna ordre de bonne heure de le mettre entre les mains de Monsr. de Bourges qui fist esvanouir toute ceste diablerie qu'on prétendoit faire jouer à Paris pour la fin et conclusion du Jubilé.

En ce mois, Montauban, Trésorier de l'Argenterie, tailleur de son premier mestier aiant dérobbé au Roy cinq cens escus sur la seule fourniture de martre d'un sien manteau, Sa Majesté en aiant vériffié en sa présence le larrecin tant par le marchant que par ses parties, le voulust envoyer au gibet, sans l'intercession de la Marquise qui supplia le Roy et Monsr. de Rosni de le lui vouloir donner pour ses étrennes, ce qui lui fust octroié, après que ledit Sr de Rosni lui eust remonstré qu'elle eust beaucoup mieux fait et plus sagement de le laisser pendre et demander sa confiscation, car elle en eust eu du bien à bon marché, avec force belles bagues, pierreries et joiaux, que ce petit larronneau avoit amassé en peu de temps, aiant fait sa main de toutes parts et à toutes restes.

En ce mesme mois, le Prince de Jainville pour des lettres supposées de Madame la Marquise de Verneuil qu'elle lui escrivoit plaines d'amour et d'affection, la lettre de laquelle il avoit fait dextrement contrefaire par un secrétaire qui en fust serré en la Bastille, aiant esté lesd. lettres mises entre les mains du Roy par Madame de Villars, à laquelle ledit Prince de Jainville qui

lui faisoit l'amour, les avoit baillées comme par galanterie et pour rire, cuida courir rixe et fortune de sa vie [1]. Sa Majesté aiant commandé en grande colère (voire plus grande qu'on ne l'avoit jamais veue) d'aller poignarder ledit S^r^. de Jainville, et à Monsr. de Rosni de donner congé à la Marquise, et lui oster tout ce qu'il lui avoit donné. Mais l'innocence enfin de la Marquise congneue et justifiée que le Prince de Jainville deschargea du tout et le fonds de la farce descouvert, qui estoit ung jeu qu'il avait joué (mais mal à propos) pour coucher avec sa maistresse. La paix de la Marquise fust faite, de laquelle beaucoup eussent moins plaint la fortune que de Montauban s'il eust esté pendu. Cependant le Prince de Jainville non obstant tout cela fust contraint de s'absenter, d'autant que le Roy dit qu'il ne le vouloit point voir, et la Marquise au contraire restablie triomphalement jusques à coucher dans le Louvre, fist le jour des Innocens en tesmoignage (disoit elle) de son innocence, ung magnifique festin aux Dames et Damoiselles de la Cour.

Nouvelles sur la fin de ce mois à Paris, d'Ostande rendu à l'Espagnol, vérifiées fausses par après par advis tout contraires et bien certains, qu'ils s'estoient moqués de l'Archiduc et des feux de l'Archiduchesse pendant lesquels leurs secours estoit entré dans la ville.

Bruict en mesme temps de l'Antéchrist né en Babi-

1. Voy. *Mémoires de Bassompierre*, p. 26.

lone, et que les Juifs le suivent, qui estoient baguenaudés pour amuser le peuple, mais non la plaisante farce et toutefois histoire de l'Antéchrist de Poictou qu'un de mes amis me fist tenir à Paris et estoit telle.

Au mesme temps arriva ici les nouvelles d'une grande desfaitte des Chrestiens par le Turq devant Canize, procédante manifestement du Ciel, et de laquelle Sa Majesté ne voulust qu'on fist plus grand bruict[1].

Au mesme temps les petites véroles, rougeoles, pleurésies et autres mauvaises maladies et mortelles à beaucoup, eurent cours à Paris, où il n'estent nouvelles que de malades; procédantes la pluspart de la presse qui estoit aux Eglises à gangner le Jubilé, et du long chemin qu'il falloit faire; car il n'y avoit fils ne fille de bonne mère à Paris qui n'en voulust faire le voiage à pied pour gangner le Paradis. En quoi ceux qui avoient bonnes jambes avoient l'avantage; et aussi ceux qui estoient dispensés d'aller en carosses qui le gangnoient encore plus vite que les gens de pied et plus à leur aise. Madame Dantri, veufve du Lieutenant civil Séguier, qui avoient gangné trois fois ledit Jubilé, asseura en bonne compagnie que son confesseur lui avoit dit, que si le Pape eust sceu le mal qui estoit avenu à Paris du Jubilé, que jamais il ne l'eust octroié, pour ce que entre beaucoup de personnes qu'il avoit fait mourir, il avoit fait avorter deux cens cinquante femmes grosses.

1. Voy. de Thou, l. CXXVI, t. XIII, p. 635.

Sur la fin de cest an 1601, M. de Rosni fist faire des gettons d'argent[1], où y avoit une aigle qui tenoit des fouldres, avec ce mot au dessous : *Quo jussa Jovis*. Sur quoi un envieux de son nom et de sa fortune (comme il ni en avoit point faute à Paris) composa le sonnet suivant, qui incontinent courust partout.

Cest Aigle courroucé qui tient et qui manie
Ces fouldres enflammés, l'univers menassant,
Et ces mots au dessous par lesquels il consent
A trop d'obéissance et par trop d'infamie,
C'est l'image, Rosni, de vostre tirannie
Qui blesse sans respect le foible et le puissant
Et monstre que vous estes un oiseau ravissant,
Seul instrument du mal dont la France est punie.
Mais le tableau me semble inutilement peint,
Car le cruel subject en est assés empraint.
Dans l'ame des François, si fièrement meurtrie,
Tout ce mystère y est entièrement pourtraict,
Et bien plus vivement que vos graveurs n'ont fait,
Car vostre cruaulté passe leur industrie.

Monsieur Estienne composa le suivant à la louange dudict Seigneur de Rosni sur le mesme subject.

Ce généreux oiseau qui, d'une forte serre,
Tient la fouldre olympique à trois pointes ardant,
Et diligent le porte où lui va commandant
Ce grand Dieu qui dispose à son gré du tonnerre,
C'est qui dignement mérités faire en terre
Ce que fait l'Aigle au ciel, et les armes gardant,

[1] Sully nous a conservé les devises de ses jetons. Voy. *Mémoires*, t. I, p. 259 et 389.

Du belliqueux Henri, vous montrés cependant
Non moins utile en paix que nécessaire en guerre.
Et comme on void que l'Aigle infatigable et prompt,
D'une aisle dont la force en volant ne se rompt,
Dans l'air plus eslevé sa roide course eslance,
Tel paroist vostre esprit qui magnanime et haut
Travaille sans repos pour le repos de France,
Et plus est occupé, moins sa vigueur défaut.

Courust en ce temps la suivante satire contre le trésorier Montauban fait par une femme de Paris qu'on appelloit la belle Tailleuse, pour ce qu'en première nopces elle avoit espousé un tailleur, et en secondes le Sr Daurilli qui l'avoit fait damoiselle, la sœur de laquelle qui estoit fort belle, led. de Montauban avoit fait tous ses efforts de gangner et corrompre pour les aider à faire sa paix avec le Roy, et disoit on qu'à cest effect il s'estoit promis de la mettre entre les mains de Monsr. de Rosni, et lui en faire un présent, sur laquelle indignité ceste femme outrée de dépit et colère débaccha les vers suivans contre Montauban qui pour estre de la façon d'une femme mise en colère ne semblent estre à rejetter.

Au Trésorier Montauban.

Suffire il se devoit, etc., etc.

Le sieur de Sigongne fist au mesme temps les vers suivans que le Roy mesme se fist lire et en rid bien fort, et estoient intitulés : ***Plainte d'un Cavalier mal logé***. Le subject desquels étoit que ledit Sigongne

estant disgracié de la Marquise, Sa Majesté pour faire sa paix la mena quant et lui à Verneuil, et le laissa en un cabaret des fauxbourgs, attendant que Sa Majesté eust parlé à elle pour lui; donnant à entendre aud. Sigongne qu'il ne demeureroit qu'une heure ou deux, mais il y passa la nuict entière, où estant mal logé et accommodé de toutes façons, il s'en deschargea sur le papier de ceste façon.

Plainte d'un Cavalier mal logé.

Entre la puce et la punaise, etc., etc.





1602

JANVIER

Le Mardi premier jour de cest an 1602, j'ay receu des lettres de Mons[r]. de Ploin de la Rochelle, dactées du xxiii[e] du mois passé, par lesquelles il me mande que par lettres qu'il venoit de recevoir d'un sien ami de Pau en Béarn, Messieurs de Ste Coulomme, Séneschal de Béarn, et le baron Darros partoient pour aller en Cour présenter à la Roine, au nom du pays, une vache d'or massif en un pré esmaillé de petites pierreries, le tout revenant à quatre mil escus. Elle avoit pour devise ce vers escrit au bord de son champ ou soubassement :

Et vacca extremis tandem dominabitur oris.

Et sur le milieu ces deux vers béarnais :

Betten vacque bearnese ab toute humilitat,
La Regine pregna guoardi ta libertat.

Sur lequel subject il m'envoie aussi l'épigramme inséré dans sa lettre, fait par un sien ami :

Roma bovis Capite invento, sperare triumphum
Ausa est in terris, omine fulta gravi.
Si fœlix faustumque Caput, nonne integra vacca
Promittit nobis dignius imperium.

Ce commencement d'année fust pluvieux, venteux, vain, chaud et mal sain, tout contraire à la Saison, tellement qu'on faisoit compte de malades à Paris jusques à 20 mille.

Advinst en ce mesme temps un prodigieux et estrange accident en Champagne, en la personne d'un S^r^. Signolé, nommé Piedpape, Lieutenant de Monsr. de Nevers, Gouverneur de lad. Province, lequel aiant encourru[1]. . . . .
. . . . pour savoir

qui lui avoit procuré ceste disgrace envers Sa Majesté, se donna au diable, et de fait il le sceut. Mais peu après, selon la convention faite et passée avec lui, le diable l'alla quérir en son chasteau, et après lui avoir tors le col le jetta dans les fossés de sond. chasteau, d'où aiant esté pesché pour l'enterrer, comme la compagnie conduisoit le cercueil, s'esleva un tel fouldre et tempeste qu'on a jamais sceu apprendre depuis que c'est que le corps ni le cercueil estoient devenus, si non qu'on tient

1. Ce paragraphe est sur la marge et il manque une ligne rognée par le relieur.

que le diable avoit tout emporté. Chose véritable, congneue par tout au pays, tesmoignée par la bouche de ses domestiques mesmes, qui avec regrets et pleurs ont raconté souvent ceste tragique histoire.

Le Jeudi IIIe de ce mois, deux Gentilshommes françois, l'ung appellé Villemor, natif de Berri, que le Roy aimoit, l'autre Dauphinois, qu'on appelloit La Fontaine, s'entretuèrent au Pré aux Clercs, pour une querelle qu'ils avaient prise le jour de devant au jeu de Paume. La Fontaine fust porté mort à l'Abbaye et Villemor au Louvre.

Avant que se battre, aians tiré chacun leurs espées, les mirent à terre, et s'estans tastés l'un l'autre pour voir s'ils n'estoient point armés, mirent leurs pourpoints bas, et puis se donnèrent la main avant que commencer. Il n'y avoit qu'un laquais monté sur un bon cheval qui les vid battre et les y accompagna, aians arresté cela entre eux, que celui qui demeureroit vainqueur monteroit sur le cheval et s'en iroit. Mais ne l'un ne l'autre n'en eurent affaire, pour ce qu'ils y demeurèrent tous deux par un juste jugement de Dieu, lequel faisans semblable à eux, ils prièrent devant que se battre, s'estans mis à genoux, se disans de la Religion, mais c'estoit de celle des meurtriers que Dieu a en abomination.

Le Samedi veuille des Rois, ung nommé Hubert, Receveur du domaine et Voier de la ville de Paris, par Commission de Messieurs de la Chambre Roiale, fust pris prisonnier en sa maison, où il avoit prié bonne compagnie à soupper pour y crier le Roy boit.

estant disgracié de la Marquise, Sa Majesté pour fair sa paix la mena quant et lui à Verneuil, et le laissa en un cabaret des fauxbourgs, attendant que Sa Majesté eust parlé à elle pour lui; donnant à entendre aud. Sigongne qu'il ne demeureroit qu'une heure ou deux, mais il y passa la nuict entière, où estant mal logé et accommodé de toutes façons, il s'en deschargea sur le papier de ceste façon.

Plainte d'un Cavalier mal logé.

Entre la puce et la punaise, etc., etc.





1601

JANVIER

Le Mardi premier jour de cest an [illegible]
lettres de Monsr. de Ploin [illegible]
XXIIIe du mois passé, par [illegible]
par lettres qu'il venoit de [illegible]
Pau en Béarn, Messieurs [illegible]
de Béarn, et le baron Bar[illegible]
Cour présenter à la Reine [illegible]
d'or massif en un pre[illegible]
tout revenant à quatre [illegible]
vise ce vers escrit a[illegible]
ment :

Et vacca ex[illegible]

Et sur le mesme [illegible]

Betten [illegible]
La Re[illegible]

De tant de fous qu'on void en France
Et de ceux qui font les prudens,
Il n'y a point de différence
Que de barbe et d'abhillemens,
Car chacun a sa maladie
Qui le possède et le manie.

Mais quels sont les plus fous ou sages,
Dites Messieurs les entendus,
Ou ces fous riants et volages,
Ou ceux qui les ont attendus?
Et qui, pour voir une folie,
Auront la toux et la Chassie?

Ces fous donc qu'on void à la dance
Ne sont pas des fous tout à fait;
Il sont plus sages qu'on ne pense,
Puisqu'ils sont fous quand il leur plaist,
Et la sagesse et la folie
Leur tiennent bonne compaynie.

La plus part du monde s'appreste
Pour se rire de son prochain,
Mais tel souvent est une beste
Qui fait bien le sage mondain.
Car chacun a sa maladie
Qui le possède et le manie.

Vous qui cherchés les lieux
Des bois plus agréables,
Et qui charmés vos jeux
Des beautés admirables,
Contemplés ce bois ci
Cause de mon souci.

Tout ce qu'on peult avoir
D'amour et de délice,

Que nature peut voir
De beau sans artifice,
Se loge en ce bois ci
Cause de mon souci.

Au bois si désiré
Nourrisson de ma vie,
Ne rend désespéré
Ung que l'amour convie
De graver son souci
Au Cœur de ce bois ci.

Deux soleils esclairans
Luisent sur son feuillage,
Et les rais transparans
Chassent l'obscur ombrage;
C'est pourquoi ce bois ci
Cause tout mon souci.

Ce mesme jour xve du présent mois de janvier, je receus les advis suivans de la Rochelle, par lettres d'un mien ami, dactées du vi^e^ de ce mois.

« Quoiqu'eslongné du monde Parisien, si ay-je sceu plusieurs grandes choses qui ne se peuvent escrire, et qui seront les passe temps de quelques après disnées à nostre première vue. Il n'est pas qu'en gros vous n'en aiés ouï parler, et que vous ne sachiés l'arrivée du nepveu du Cardinal Barronius, qui tiré des ténèbres d'Egipte, est maintenant au pays de Gossen, où il y a descouvert de très grandes menées, qui se tramoient et se trament encores contre tous les fidèles. *Sed de his alias.* Il y a naguères eu une esmotion fort grande en Gascongne. Le fait est qu'un Conseiller de Bordeaux, nommé Beau-

lieu, gendre du Président Cadillac, esperdûment ensorcellé de l'amour d'une belle Damoiselle nommée de Jesto, auroit tué sa femme afin de l'espouser. Le Président, averti de ce fait, prie quelques uns de ses amis de monter à cheval pour poursuivre ce meurtrier, ce qu'ils firent en très bon nombre et se divisans en plusieurs troupes, prirent divers chemins. Cela allarma si fort le peuple que sans la discrétion de quelques uns, qui lui remonstrèrent que c'estoit un criminel qu'on poursuivoit, il se fust fait un grand amas de gens. Quelques séditieux garnemens (car vous savez combien ce déplorable temps nous en a enfantés) désireus de remûmens et de troubles, pour exciter une sédition, firent courir le bruict que le Roy et Monseing^r. le Dauphin avoient esté tués, et selon la cabale de père en fils apprise, que les hugenots estoient en campagne et arboroient leurs enseignes, comme s'ils n'estoient nés au monde que pour servir de prétexte à leur rage, et de matière aux passions furieuses qui sans cesse les enflamment et les bruslent.

« On nous dit que Monsr. le Président Séguier a triomphé contre le Concile prétendu de Trente. Son nom est en très bonne odeur envers tous les gens de bien. Je suis fort estonné de ce que vous me mandés touchant les Jésuistes, comment ils sont si effrontés que d'aller la teste levée au théatre de ceste grande ville, où ces sanguinaires bouchers ont fait jouer de si cruelles tragoedies. Je désire fort savoir ce qui se passera en la Cour sur ce subject et sur l'autre, car ce sont

les pierres de touche qui nous descouvriront, et à la postérité, qui auront esté les fidèles et généreux officiers de cest estat en une affaire de grande importance. Ja je voy plus de péril pour eux et pour les leurs que pour ceux de la Religion, ausquels en apparence ils semblent en vouloir. Si vostre loisir vous permet d'esgaier la dessus la beauté de vostre plume, ce seroit œuvre de superérogation par lesquelles vous triompherés et mériterés éternellement, etc. »

La nuict du Mardi XXII[e] de ce mois, jour St. Vincent, il esclaira et tonna fort à Paris contre la saison, les nuicts estant chaudes comme en esté.

Le Dimanche XXVII[e] de ce mois, une jeune Damoiselle et honneste que je connoissois, nommée Madamoiselle de Plaìs, mourust à Paris en travail d'enfant, lequel on lui tira par pièces hors du corps. On n'oïoit parler d'autre chose que d'enfantemens semblables et de grossesses estranges; plusieurs femmes (contre nature) aians leurs purgations ordinaires pendant leur grossesse, et souvent de mauvais germes, non obstant lesquels elles ne laissoient de demeurer grosses.

Une femme, mesnagère de ceste ville, nommée Marie Cordon, accoucha sur la fin de ce mois d'ung beau garson et d'un mauvais germe après, encores que pendant les IX mois de sa grossesse, elle eust eu souvent ses purgations, voire mesme qu'il ne se passoit jour qu'elle ne vidast quantité de sang, ou par la bouche, ou par le nez, ou par en bas; chose contre le cours ordinaire de nature et toutesfois véritable.

Le lundi XXVIIIe de ce mois, j'emploiai la matinée en l'Université, pour scavoir des nouvelles d'un meschant livre imprimé (ainsi qu'on disoit) à Bruxelles, intitulé l' *Inceste du mariage de Henri* IIIIe *avec Marie de Médicis*, qu'on disoit le Roy avoir veu et en avoir esté fort offensé, et mesme qu'on en avoit vendu et débité en ceste ville de Paris, ce que j'ay trouvé véritable et que c'estoit un libraire de Rouen, nommé Adrien de Launoy, grand ligueur, qui en avoit apporté de Flandres en ceste ville, et en avoit vendu et distribué quelques uns à des libraires. Mais la crainte de la recherche avoit fait resserrer les livres de façon qu'il n'estoit possible d'en recouvrer, comme aussi elle fist gangner le haut au libraire (qu'on avoit veu passer encores ce jour en la rue St. Jacques).

Ceux de la Ligue se voiant descouverts firent courir le bruict que les huguenots avoient fait le livre, qui eust eu quelque apparence si Boucher et d'Orléans l'eussent esté; mais leur profession toute contraire en démentoit assés le bruict. On en parloit encores d'un autre aussi meschant et séditieux, intitulé *la Tiranie des tirannies*, qu'on avoit apporté avec l'autre, lesquels deux dignes du feu avec leurs auteurs, le Roy jugea plus à propos de supprimer par le silence que par la recherche, laquelle (en nostre France principalement, et mesmes à Paris) est cause souvent de les publier davantage.

En ce mois, Monsr. Patisson, mon bon ami, fust par un grand inconvénient trouvé mort et nayé dans le

fossé de Chastres sous Montlhéri, comme il revenoit de la Beausse à Paris. On a opinion que la veue courte qu'il avoit, la fatigue du chemin, estant à pied, avec la nuict noire et les grandes eaux le précipitèrent en ce danger. La nouvelle en estant venue à Paris le xve de ce mois, contrista tous les gens de bien, et tous ses voisins, desquels il estoit singulièrement aimé. Comme à la vérité il estoit homme regrettable pour sa singulière probité et doctrine, lequel j'aimois fort, comme il m'aimoit aussi, ne faisant et n'imprimant rien chés lui, quelque secret qu'il fust, dont il ne me fist part et communication.

Monsieur Jourdain, Conseiller en la grand Chambre, bon Juge et incorruptible et duquel l'Estat fust donné à Monsr. le Chancelier pour son fils, Monsr. de Maspairrant, Président en la Cour des Aydes, qui perdit aussi le sien par la trahison de son nepveu (qui fust justement frustré de ce qu'on lui avoit promis pour le déceler), moururent en ce mois à Paris, et le Président Fauchet, homme docte, aux champs, près Paris, aagé de 73 ans [1].

Peu auparavant que ledit Jourdain mourust Monsr. Scarron, Conseiller, estant aussi malade, on dit au Roy qu'ils estoient tous deux morts, et le lendemain fust rapporté à Sa Majesté le contraire, qui respondit : Qu'on lui avoit donc donné une courte joye le jour de devant.

1. Les biographies le font mourir en 1601.

En ce temps ung nommé Laffemas[1], valet de Chambre du Roy, et tailleur de son premier mestier, présenta au Roy ung livre qu'il avoit fait, auquel Sa Majesté, en le prenant, dit qu'il le remercioit, et que puisqu'il lui faisoit des livres, qu'il vouloit que doresnavant son Chancelier lui fist des chausses[2].

La Comtesse de Cheverni[3] fust en ce mois tuée par son mari, qui la fist, toute grosse qu'elle estoit, estrangler ou estouffer dans son lit, lui faschant, ainsi qu'on disoit, de porter si longtemps de si longues cornes et si apparentes.

On disoit que le Roy avoit donné le premier bransle et mouvement à cest acte, pour ce que peu auparavant il avoit dit à l'Evesque de Chartres, frère dudit Comte, l'impudique vie de ceste femme et la honte qu'en recevoit ledit Comte de Cheverni, afin qu'il lui rendist, à quoi l'autre ne faillist pas, tellement que quand ledit Comte vinst prendre congé de Sa Majesté pour s'en aller en sa maison, le Roy disoit tout haut ces mots : Voilà le Comte de Cheverni qui va coupper la gorge à sa femme.

---

1. Barthélemy de Laffemas, né en 1545, mort en 1623. Voy. sur ce personnage les intéressantes notices de Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 8, et de Haag, *France protestante*, t. VI, p. 190.

2. Lestoile rapporte le même mot, p. 411 du journal, en l'appliquant à Isaac, fils de Barthélemy.

3. Françoise Chabot-Charny, fille de Léonor Chabot, comte de Charny, et de Françoise de Rye de Longwy, mariée le 27 février 1588.

On lui fist le suivant tumbeau à Paris :

DITI SACRUM

Hac in fossa juvencula jaceo defossa, nunquam a marito confossa telo illo jugali quod raptant nuptæ. Optant innuptæ, amat Venus, armatque veneris sequâces. Mihi vivere dum licuit, nec amare, amârè vitam produxi, tandemque veneris Gremio abditam, dis eripuit, meamque maritus violentis manibus, manibus vitam dedit. Quid agis ferè feræ similis? Amores uxoris non potes ferre, qui amoris usum jam perdideris. Vitam tu perdis quæ amoribus vitam dabat, quæ hominis esse vellet, ejus hominem esse noluisti. Dii deæque omnes te perduint, qui diligere, ne diligere uxorem unquam potuisti.

Sur la fin de ce mois, les deux Carmes accusés de Sodomie aians esté renvoiés par devant l'Official, duquel ils eurent sentence d'absolution, furent mis en liberté et retournèrent à leur Couvent des Carmes, ou par curiosité je les fus voir, et parlai longtemps au Père Camus. Et si l'innocence se vérifioit par les paroles, il ni auroit au monde gens plus saints et innocens qu'eux. Il me dit qu'ils avoient esté visités tous nuds au Chastelet, et que par la grace de Dieu leur virginité avoit esté trouvée et congneue, ce qu'on n'eust pas jugé à la phisionomie du beau Père, et aussi que La Noue, Chirurgien qui a visité les enfans, ne dit pas cela, comme m'a asseuré ung de mes amis à qui La Noue (qui n'est toutes fois ni hérétique ni huguenot, mais catholique bigot) l'a particulièrement conté. Il se plaignit fort à moi du Lieutenant criminel et me dit (ce qui n'estoit point) qu'il lui avoit fait du pis qu'il

avoit peu. Se louoit fort du Président de Viliers, auquel il avoit fait voir leur procès, et me dit qu'aussitost qu'il l'eust veu, il en fist prononcer la sentence par l'Official.

L'honneur de la religion que l'on a voulu couvrir, et l'esgard qu'on a eu à l'habit extérieur qu'ils portent, plus qu'à celui de l'innocence, leur a sauvé l'honneur et la vie, selon le rapport des moins passionnés. Car le peuple mesme de Paris les tenoit tellement coulpables du fait, qu'on ne peut encore persuader à beaucoup qu'on en ait fait une justice secrette et croient qu'on les a jettés en un sac en l'eau.

Le XXVIII[e] du présent mois de Janvier arrivèrent les nouvelles à Paris, comme Mons[r]. du Plessis Mornay, à Saumur, estant au presche, avoit failli d'estre tué par un moine, sur quoi ung de mes amis de la Religion m'escrit ce qui s'ensuit de la Rochelle, du III[e] Febvrier.

« Vous aurés bien sceu comme le Dimanche matin, XIII[e] du mois passé, une sauterelle sortie du puits de l'abisme, assistée de deux marrans, desquels l'un estoit son bardache, a cuidé durant le presche faire assassiner Mons[r]. du Plessis, et comme sans question ces bouchers sanguinaires ont tout confessé. Quoique le moine nie, si est-ce que grande concurrence d'indices l'accablent. Mais de cela et de plusieurs autres choses, à nostre première veue [1]. »

---

1. Voy. *Mémoires de Duplessis Mornay*, t. IX, p. 474, *la Condamnation d'Anastase de Vera.*

Il me donne advis par les mesmes lettres que l'Hespagne est affamée de grains, parce que les François ont esté deux mois sans y aller, à cause des vents impétueux tousjours contraires pour y pouvoir naviguer. Que Beaulieu, Conseiller de Bordeaux, duquel il m'avoit escrit par la dernière, avoit esté exécuté aud. Bordeaux en effigie avec deux de ses valets qui lui avoient aidé au meurtre de sa femme. Aiant esté lad. effigie fort solennellement despouillée par un huissier de sa robbe rouge et de son bonnet. Qu'il y avoit de nouvelles religions inventées audit Bordeaux, qui estoient de la Confrérie Ste Elisabeth, approuvées par le Cardinal de Sourdis, et que la veufve du feu Conseiller Raimond en estoit comme la Surintendante; et qu'elles se fouettoient, comme les Pénitens, pour macérer leur chair. Qu'on parloit aussi de Cordeliers Ricollettes, Jacobins réformés, et telles autres choses qu'il renvoioit à mon jugement [1].

En ce mois, en la rue de Beaubourg, à Paris, au logis d'un baudraieur, trois petits enfans dont le plus aagé n'avoit pas sept ans, s'estant enfermés en se jouant dans un grand coffre, y furent estouffés, hormis le plus petit, aagé de quatre ans, qui en eschappa. Ce que j'ay esté curieux jusques là de l'apprendre du maistre de la maison.

---

1. Voy. de Thou, l. CXXVI, t. XIII, p. 612, l'affaire à laquelle cette lettre fait allusion.

FEBVRIER

Le Mardi v^{e} de ce mois, Monsr. de Rambouillet, Secrétaire du Roy, mourust aux fauxbourgs St. Germain des Prés, en la Religion, la profession de laquelle il avoit tousjours différée et dissimulée à cause des temps, et fust enterré au cimetière St. Père, derrière St. Supplice, à six heures du soir. Peu auparavant lui, estoit mort le Gras, Secrétaire du Roy.

Ce jour s'en alla rendre Capussin, aux Capussins de Rouen, le fils de Monsr. le Baillivf de Rochefort, jeune homme de grande espérance et d'un bel esprit, et dont il avoit jà fait preuve au Palais. Telles religions ne servans plus que de retraicte aux rebellions des enfans contre leurs pères et mères.

Ce jour je receus des lettres de Genève d'un mien ami, dactées du 29 décembre de l'an passé, par lesquelles il me mande que l'estat de leur ville est tel, qu'ils ont plus de peine que jamais à se garder du Savoiard, et qu'ils l'ont toujours sur les bras; au reste que Monsr. de Besze se portoit fort bien contre le bruit commun qui couroit à Paris qu'il estoit mort.

Le Mercredi vi^{e}, le Roy alla à la foire, où il acheta quelques tableaux, mesmes d'ung Hollandois six petits des figures de L'Arétin, qu'il monstroit en riant à Monsr. de Montpensier, et autres Seingneurs estans près

de sa personne, donna ung mouchoir de quarante escus à la Roine pour sa foire, puis estant advisé par Monsr. de Rosni de deux Cordeliers qui marchandoient des perles à huict escus l'once, y prenant plaisir, les voulust faire entourer, mais ces frères en aiant senti le vent, s'eschappèrent et s'enfuirent. Monsr. de Rosni acheta xxv escus la procession de la Ligue, de Douet peintre du Roy, en laquelle Me Guillaume Rose Evesque de Senlis estoit peint comme Colonel, représenté au vif et près du naturel.

Le Samedi IXe de ce mois, ung relieur de livres d'Eglise (qu'il alloit mesme chercher par les villages) nommé Charles Auvré, et par ung sopiquet qu'on lui avoit donné, Monbagage, fust bruslé en la place Maubert à Paris, comme sodomite abominable qu'il estoit, attaché à ung poteau auquel il fust estranglé, après avoir senti le feu. On voulust faire croire au peuple qu'il estoit Huguenot et que le Carme qu'on lui avoit baillé pour le consoler l'avoit converti. Ce qui estoit faux. Car mesme il se vantoit d'avoir laissé sa femme à Rheims pour ceste occasion, qui n'estoit point toutefois. Mais l'alléguoit pour couvrir sa vilenie, ses parens l'aiant retirée, pour ce qu'elle s'estoit plainte à eux, qu'il la vouloit cognoistre comme il a depuis fait les enfans.

Le Vendredi XVe de ce mois l'Edit de la réduction des rentes au denier seize fust veriffié au Parlement toutes les Chambres assemblées, Edit pernicieux et duquel on murmuroit fort. On disoit que M. de Rosni avoit

proposé de faire réduire toutes les rentes des particuliers au denier vingt ; et pour le regard de celle de la ville à rien, pour ce qu'elle n'avoit servi à autre chose qu'à faire la guerre au Roy. Mais ceste proposition ne fust trouvée bonne de personne ; ainsi rejettée d'ung chacun comme pernicieuse et tyrannique.

On eust ce jour nouvelles d'une entreprise pour surprendre la Rochelle dressée par un nommé Paris, qui en fust saisi et pris prisonnier dans lad. ville. De laquelle entreprise, bien que véritable, on parloit froidement et fort sourdement entre les courtisans, qui s'accommodent volontiers aux humeurs du Roy, lequel (quoique mieux adverti que personne) feingnoit n'en savoir rien, et disoit tout hault qu'il ne le croiioit pas. Raisons où les plus habiles ne peuvent sans faillir, interposer leur jugement.

Le Dimanche xviie mourust à Paris, M. de Vernaison, Secrétaire du Roy.

Le Lundi xviiie de ce mois, jour du Lundi Gras, Messieurs les Ducs d'Aiguillon, de Nevers, comte d'Auvergne et autres Princes et Seingneurs tirèrent la quintaine en la rue St. Antoine, où il se trouva un si grand concours et affluence de peuple, qu'il y avoit presse à bailler de l'argent pour avoir place en quelque coing d'eschaffaut, et y en eust quatre ou cinq qui eurent les jambes rompues pour mieux se souvenir de Quaresme prenant. Toutes les fenestres qui estoient plaines de monde furent louées bien chèrement, et y en avoit telle qu'on louait dix et douze escus.

Sa Majesté mesme s'y trouva et honora de sa présence ces beaux jeux.

Le jour de Quaresme prenant la Roine joua son ballet magnifique au Louvre, premièrement devant le Roy, puis sur Madame de Retz, à l'Evesché, et autres lieux où Sa Majesté avoit commandé d'assembler compagnie pour le recevoir, et où plusieurs curieux de le voir se trouvèrent fort incommodés et mal à leur aise.

Ung nommé Longevile, capitaine d'une des compagnies de Monsr. de Maienne en la garnison de Soissons, aiant esté aidé d'ung Suisse dans la grande salle du Louvre à grimper sur des Aydes de bois qui sont contre la muraille, s'estant laissé gliser, tumba sur la pointe de la hallebarde dudit Suisse qui le perça d'outre en outre, si qu'il fust remporté à l'instant pour mort.

Le jour mesme, le fils de Trois, mon notaire, fust tué dans un meschant petit jeu de paume près les Cordeliers d'un coup de bale qui l'assigna droit à la temple, qui lui fust tirée par le nepveu de Lavergne. Duquel il mourut au bout d'ung quart d'heure et expira sur le lit de Lespine voisin dud. jeu de paume.

Le pauvre père, qui avec sa femme s'estoit allé proumener en la rue St. Antoine, voir s'il s'y feroit point quelque chose de nouveau, en estant adverti, ne peust si bien courir qu'il ne trouvast son fils mort, qui estoit aagé de neuf à dix ans.

En ce bon jour, hors la quintaine et le ballet, où chacun courust, on remarqua Paris plus sage que de

longtemps il n'avoit esté. Car de folies et masques par la ville il ne s'en vid point, ou bien peu, mesme sur le pont N. Dame, où on en avoit accoustumé d'en voir tant et plus. La nécessité et le mauvais temps, aiant tout refroidi le peuple.

Le xxe de ce mois, jour des Cendres, je receus des lettres de Bruxelles, d'un mien ami dactées du VIIIe dud. mois, dans lesquelles estoient les advis suivants :

En revenche des misères que vous me mandés de de là, je vous dirai que si elles ne sont ici si sensibles, elles ne laissent pas pour cela en effect d'y estre. Et d'autant plus à craindre que la cause et la conséquence en est plus générale. L'on sophistique tousjours après le bouchement de ce havre, et quand un moien a esté conduit jusques à moitié, l'on en propose un autre qui retarde cestui là, de sorte que l'on peut dire que c'est la toile de Pénélope, dont la nuit défaisoit tout ce qui s'estoit fait le jour.

On arme cinquante chalouppes pour estre tousjours à l'embouchure, afin de courre sus aux vaisseaux qui voudront entrer. On digue tous les canaus qui entrent du costé de terre dans ceux qui viennent de la mer, et font led. havre, estimans que par ce moien il se remplira incontinent de sable. Et puis enfin un certain esclave s'est venu offrir qui promet de le boucher du tout avec une grande escluze faite de charpente, et monstre qu'il en a bouché un aussi grand à Malte. Voilà à quoi l'on s'alambique et à envoier de tous costés force commissions pour des recreues. Ceux de Hol-

lande ne s'endorment pas de leur part. Ils ont renouvellé toute la garnison où y a maintenant près de six mil hommes, avec promesse de la changer de trois mois en trois mois; et de peur de tumber au hazard que la place soit trahie, il y a quatre colonels maintenant qui commandent chacun à XVIII compagnies et à tout ce qui dépend du siége, chacun à son tour, sans que l'on puisse rien résoudre sans l'avis des autres. De sorte qu'ils monstrent bien ne vouloir abandonner ceste place, dont la fin du siége sera un grand préjugé des affaires. Cependant du costé d'Irlande, elles sont achevées, et pourra bien le Roy d'Espagne envoier par de çà désormais tout ce qu'il préparoit pour ce costé là, si d'avanture la prise du Final que le Comte de Fuentes a faite ung peu sur le verd, ne l'oblige point d'en avoir affaire en Italie.

Le Lundi XXVe de ce mois, mourust à Paris en sa maison des fauxbourgs St. Germain, Monsr. Pelerin aagé de quatre vingts ans. Lecteur du Roy, homme de bien et docte en la langue Grœque.

Le Mardi XXVIe de ce mois, je me fus le matin pourmener jusques à St. Victor, où chacun couroit voir une démoniaque, laquelle je trouvé qu'on alloit conjurer, et estoit ung simple prestre appellé Cœsar qui en devoit faire l'office. Ce que j'eusse bien eu envie de voir, mais pour ce qu'on me dit que je ne pourrois en sortir plus tost qu'à cinq heures qui estoit la patience de huit bonnes heures qu'il faloit avoir, j'en remis la curiosité à une autre fois, et me contentai d'en apprendre des

nouvelles d'un moine dudit St. Victor, qui m'asseura que c'estoit la mesme de la rue de la Savaterie qu'on avoit renvoiée à Monsr. de Bourges, environ Noël dernier, qui estoit revenue, comme font ordinairement les mauvais esprits. Qu'elle estoit possédée de trois diables, dont on en avoit desjà chassé deux, l'un le jour de Quaresme prenans l'autre le jour d'hier, et s'appeloit ce dernier Cahos. Que Monsr. l'Evesque Paix l'avoit conjuré, mais qu'il n'y avoit rien fait, et que ce dernier ne vouloit point sortir, disant qu'il estoit le Prince des autres, et qu'il s'appelloit Beelzebul. Toutesfois qu'enfin il avoit dit qu'il sortiroit, et que le signe qu'il en avoit donné estoit une victre d'une chapelle qui estoit en entrant au cloistre que le moine me monstra, laquelle il casseroit en sortant. Me dit d'avantage que ceste.....

(Le manuscrit de Lestoile se termine ainsi à la fin d'une page. Il est certain qu'il y avait une suite, mais elle est égarée depuis longtemps, car il n'y a point trace de feuillets arrachés, ce qui prouve que la continuation manquait au moment de la reliure, sans cela on l'eût jointe.)



